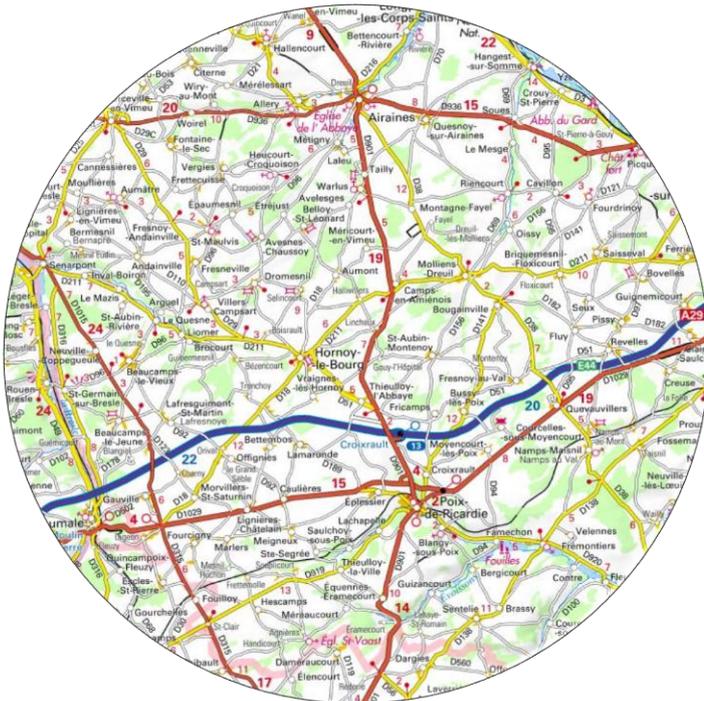


Communauté de communes

SOMME SUD-OUEST

PLUi du Sud-Ouest-Amiénois



Rapport de présentation TOME 1.1 – diagnostic de territoire

ARRÊTÉ LE 17/03/2021 puis le 05/07/2021
APPROUVÉ LE : 19/12/2022

Dossier 15048032-
CCSOA-818
16/12/2019

réalisé par



Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

DEMOGRAPHIE	6
1. LA REPARTITION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE ET SES EVOLUTIONS	7
1.1. UN VASTE TERRITOIRE PEU DENSE.....	7
1.2. UN REGAIN DE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DEPUIS LES ANNEES 2000	8
1.3. UNE CERTAINE RESIDENTIALISATION DU TERRITOIRE : DES MODES DE VIE DE PLUS EN PLUS PERIURBAINS	11
1.4. QUALIFICATION DE L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE.....	15
2. STRUCTURE PAR AGE ET MORPHOLOGIE FAMILIALE	16
2.1. LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : UN PHENOMENE MAJEUR POUR LE TERRITOIRE	17
2.2. LES MUTATIONS DES STRUCTURES FAMILIALES	18
3. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION	19
3.1. L'ACCES A L'EMPLOI, L'ACTIVITE DES MENAGES	20
3.2. LES NIVEAUX DE FORMATION	20
3.3. LA STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES ACTIFS (AYANT UN EMPLOI ET A LA RECHERCHE D'EMPLOI)	22
3.4. NIVEAU DE VIE DES MENAGES.....	24
HABITAT	27
1. COMMENT LA STRUCTURE DE L'OFFRE DE LOGEMENT A-T-ELLE EVOLUE CES DERNIERES ANNEES ?	27
1.1. UN PARC DE LOGEMENT QUI PROGRESSE RAPIDEMENT GRÂCE À UNE BONNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE, ET UN RENOUVEAU DÉMOGRAPHIQUEMENT QUI S'INSTALLE	27
1.2. UNE CONSTRUCTION NEUVE QUI A ENCORE DU MAL A SE DIVERSIFIER SUR LE PLAN DE LA FORME URBAINE	28
1.3. UN PARC DE LOGEMENT DOMINÉ PAR LES RÉSIDENCES PRINCIPALES ET UNE VACANCE EN HAUSSE	29
2. AUJOURD'HUI, QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE RÉSIDENTIELLE DU TERRITOIRE ?	31
2.1. DES RESIDENCES PRINCIPALES ANCIENNES	31
2.2. PRESQUE UNIQUEMENT DU LOGEMENT INDIVIDUEL.....	34
2.3. UNE OFFRE DE LOGEMENT DE GRANDE TAILLE	34
2.4. UNE QUALITE DES RESIDENCES PRINCIPALES QUI N'EST PAS ENCORE AU NIVEAU.....	37
2.5. LA MAJORITÉ DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EST OCCUPÉE PAR LEUR PROPRIÉTAIRE	38
2.6. UNE OFFRE LOCATIVE QUI PROGRESSE EN NOMBRE, MAIS QUI N'A TOUJOURS PAS RATTRAPE SON TAUX DE 1999	38
2.7. PEU DE LOGEMENTS DÉDIÉS AU VIEILLISSEMENT	40
3. L'ENSEMBLE DES BESOINS RÉSIDENTIELS EST-IL CORRECTEMENT SATISFAIT ?	42
3.1. DES NIVEAUX DE RESSOURCES FAIBLES ET DES PARCOURS RÉSIDENTIELS QUI S'EXERCENT MAL EN INTERNE	43
3.2. D'IMPORTANTES BESOINS SOCIAUX LIÉS AU LOGEMENT	45
3.3. UN MARCHÉ LOCATIF SOCIAL GLOBALEMENT EQUILIBRE, MAIS QUI MONTRE LES SIGNES DE TENSION	47
3.4. UN MARCHÉ DE L'ACCESSION QUI EXCLUT ENCORE UNE PARTIE DE LA CLIENTELE	49
EQUIPEMENTS, COMMERCES, SERVICES	52
1.1 INTRODUCTION	52
1. LES GRANDS PRINCIPES DE REPARTITION DE L'OFFRE SUR UN TERRITOIRE INTERCOMMUNAL MULTIPOLAIRE	53
1.1 UNE OFFRE CONCENTREE DANS DES « POLES »	53
1.2 DEUX POLES DE SERVICES DE NIVEAU INTERMEDIAIRE QUI RAYONNENT SUR UN BASSIN DE VIE ELARGI.....	55
1.3 UN ESPACE RURAL CENTRAL MULTI POLARISE	57
2. A QUI S'ADRESSE CETTE OFFRE DE SERVICES AU PUBLIC ?	59
2.1 REpondre aux attentes des habitants du territoire comme des nouveaux arrivants.....	59

2.2 UNE OFFRE QUI FAVORISE LE DEVELOPPEMENT D'UN ENVIRONNEMENT ENGAGEANT LES ACTIFS TRAVAILLANT SUR LE TERRITOIRE	POUR LES ENTREPRISES COMME POUR 60
3. UN TERRITOIRE « EN MOUVEMENT », EN MESURE DE REpondre DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	AUX ASPIRATIONS 60
3.1 UNE OFFRE D'ACCUEIL DEDIEE A LA PETITE ENFANCE ACTUELLEMENT EN DEVELOPPEMENT	60
3.2 QUELLE ORGANISATION SCOLAIRE A L'Echelle INTERCOMMUNALE ?	60
3.3 UNE POLITIQUE CULTURELLE ASSUMEE DEPUIS LA PRISE DE COMPETENCE, AVEC UNE OFFRE CORRESPONDANT AUX BESOINS DE L'ENFANCE ET S'ADAPTANT AUX ATTENTES DE LA JEUNESSE	62
4. UNE OFFRE D'HEBERGEMENT ET DE SERVICES A LA PERSONNE PARTICULIEREMENT PERFORMANTE	65
5. UNE PROBLEMATIQUE COMMERCIALE A CONSIDERER A PLUSIEURS ECHELLES : ENTRE REVITALISATION ET ADAPTATION DE L'OFFRE	68
5.1 L'EVOLUTION DE L'ARMATURE COMMERCIALE DU TERRITOIRE	68
5.2 LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA ZAC DE CROIXRAULT	72
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION	77
1. COMMENT SE CARACTERISE L'EMPLOI AU SEIN DE LA CCSOA, QUE NOUS APPREND -T-IL SUR LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL ?	77
1.1. UNE GEOGRAPHIE DE L'EMPLOI MULTIPOLAIRE.....	77
A. La CCSOA se trouve à proximité de plusieurs pôles d'emplois importants	77
B. La CCSOA est un territoire multipolaire.....	78
1.2. UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE	82
A. Une répartition de l'emploi par secteur équilibrée, avec une agriculture importante.....	82
B. Un emploi public relativement important.....	83
1.3. UNE SITUATION GENERALE DE STAGNATION DE L'EMPLOI QUI CACHE DES DISPARITES SECTORIELLES ET TERRITORIALES ⁸⁴	
A. Un nombre d'emploi qui a stagné entre 1999 et 2012.....	84
B. Des évolutions contrastées au sein du territoire	87
C. Des dynamiques sectorielles contrastées	89
2. QUELLES SONT LES CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS DU SUD-OUEST AMIENOIS ?	92
2.1. UN TISSU ECONOMIQUE MARQUE PAR LES PETITES STRUCTURES.....	92
2.2. CREATIONS D'ENTREPRISES.....	96
3. COMMENT SE PORTE LA POPULATION ACTIVE DE LA CCSOA ?.....	99
3.1. LE TERRITOIRE ACCUEILLE PLUS D'ACTIFS QUE D'EMPLOIS	99
3.2. UN NIVEAU DE DIPLOME EN PROGRESSION	102
3.3. DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (CSP) DOMINEES PAR LES OUVRIERS ET LES EMPLOYES.....	110
3.4. UN TAUX DE CHOMAGE MODERE	113
4. ZOOM SUR LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA CCSOA	117
4.1. L'OFFRE DE FONCIER ECONOMIQUE.....	117
A. Un projet phare : la zone de la Mine d'Or.....	118
B. Une offre complémentaire développée à l'échelle communale	118
C. Les friches, un gisement à étudier.....	120
4.2. LES AUTRES RESSOURCES DU TERRITOIRE	122
DEPLACEMENTS - MOBILITE	125
1. INTRODUCTION.....	125
2. LES INFRASTRUCTURES DU SUD-OUEST AMIENOIS	126
2.1. UN RESEAU DE VOIRIE DIVERSIFIE	126
A. Un large panel de types de voies.....	126
B. Routes : qui fait quoi ?	128

C. Accidents de la circulation	128
2.2. DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES	129
A. Un déploiement d'infrastructures publiques de recharge de 2016 à 2018	129
B. Des incitations et des obligations pour développer les infrastructures privées de recharge ..	131
2.3. UNE VOIE FERREE ACTIVE	131
2.4. UNE VOIE VERTE	132
3. LES PRINCIPAUX GENERATEURS DE DEPLACEMENTS.....	134
4. L'OFFRE DE MOBILITE DANS LE SUD-OUEST AMIENOIS.....	135
4.1. UN EQUIPEMENT EN VOITURE IMPORTANT MAIS DANS LA MOYENNE.....	135
4.2. LE COVOITURAGE.....	135
A. Une nouvelle offre de mobilité dans le Grand Amiénois.....	135
B. Des obligations imposées aux sociétés concessionnaires d'autoroutes	136
4.3. LES MODES DOUX (MARCHÉ, VELO)	136
A. Un équipement en vélo supérieur à la moyenne	136
B. Peu d'aménagements cyclables, mais des potentialités identifiées	137
4.4. DES CONFIGURATIONS DE BOURGS PLUS OU MOINS FAVORABLES A LA MARCHÉ ET AU VELO	138
4.5. L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE	140
4.6. LES TRANSPORTS COLLECTIFS	141
A. Des compétences qui vont évoluer.....	141
B. Le TER	142
C. Des lignes régulières d'autocar du réseau Trans'80, tournées vers Amiens, principalement fréquentées par les scolaires mais ouvertes à tous	145
D. TISOA, le transport à la demande du Sud-ouest amiénois	146
4.7. L'INTERMODALITE	149
A. Intermodalité entre TISOA et TER	149
B. Intermodalité entre TISOA et le réseau de bus de l'agglomération (Ametis)	149
C. Intermodalité entre TISOA et le réseau de cars Trans'80	149
D. Intermodalité entre voiture et TER.....	150
E. La marche et le vélo : des moyens d'accéder au train	150
5. LES DEPLACEMENTS DES HABITANTS DU SUD-OUEST AMIENOIS.....	153
5.1. DES HABITANTS MOINS MOBILES QUE DANS LE GRAND AMIENOIS HORS AGGLOMERATION	153
5.2. 1 HABITANT SUR 2 RESTE DANS LE SUD-OUEST AMIENOIS UN JOUR DE SEMAINE	154
5.3. UNE FORTE PROPORTION DE DEPLACEMENTS INTERNES	155
5.4. LE CENTRE-VILLE D'AMIENS : UN SECTEUR FREQUENTE REGULIEREMENT PAR LA MOITIE DES HABITANTS DU SUD-OUEST AMIENOIS	155
5.5. DES DEPLACEMENTS PRINCIPALEMENT MOTIVES PAR LE TRAVAIL, ET PLUS QU'AILLEURS	156
5.6. LE DOMICILE : LIEU DE DEPART OU DE DESTINATION POUR 8 DEPLACEMENTS SUR 10	157
5.7. LA MARCHÉ, 2 ^{EME} MOYEN DE LOCOMOTION APRES LA VOITURE	157
5.8. DES DISTANCES PARCOURUES EN VOITURE IMPORTANTES	158
5.9. PRES DE 50 MINUTES PAR JOUR CONSACREES AUX DEPLACEMENTS	158
5.10. DES DISTANCES PARCOURUES ET DES CONSOMMATIONS DE CARBURANT PLUS ELEVEES QUE LA MOYENNE	158
6. LE TRANSPORT DE MARCHANDISES	161
6.1. LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES	161
7. INVENTAIRE DES CAPACITES DE STATIONNEMENT DE VEHICULES MOTORISES, DE VEHICULES HYBRIDES ET ELECTRIQUES ET DE VELOS DES PARCS OUVERTS AU PUBLIC ET DES POSSIBILITES DE MUTUALISATION DE CES CAPACITES	162
7.1. DEFINITIONS.....	162
A. Parcs de stationnement ouverts au public.....	162
B. Mutualisation du stationnement	163

C. Possibilité de mutualisation d'un parc de stationnement.....	165
PAYSAGE, PATRIMOINE ET MORPHOLOGIE URBAINE	167
1. LE PAYSAGE	167
1.1. LES ENTITES PAYSAGERES DU TERRITOIRE	167
A. Le plateau agricole du Vimeu	168
B. Les vallées humides du Dreuil et du ruisseau d'Airaines.	168
C. La vallée humide du Liger.....	169
D. La vallée humide de la Bresle.....	170
E. La vallée humide de la Selle	170
F. Les vallées sèches patrimoniales entre la vallée d'Airaines et le Liger	171
G. Les Evoissons.....	171
H. Le Saint-Landon.....	172
1.2. CARACTERISTIQUES PAYSAGERES LOCALES.....	173
A. Les Larris	173
B. Les rideaux picards	174
C. Les tours de village	174
D. L'omniprésence du tilleul (places vertes, calvaires et chapelles).....	177
1.3. LES PERCEPTIONS VISUELLES	178
1.4. PERCEPTIONS VISUELLES ET RELIEF.....	182
1.5. PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES INFRASTRUCTURES.....	183
A. L'autoroute A29.....	185
B. La D901.....	185
C. La D1029	186
D. La D1015	186
E. Les infrastructures de découverte des vallées humides.....	187
F. Les infrastructures de découverte des vallées sèches	187
G. La D157, route belvédère mettant en scène le patrimoine bâti.....	188
H. Les routes rurales d'intérêt paysager	188
I. La voie ferrée.....	189
2. MORPHOLOGIE URBAINE ET PATRIMOINE	190
2.1. LES IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES DES COMMUNES.....	190
2.2. LES FORMES URBAINES	191
2.3. EVOLUTION URBAINE D'AIRAINES ET DE POIX-DE-PICARDIE.....	193
A. Airaines	193
B. Poix-de-Picardie.....	194
2.4. LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES : MATERIAUX	195
2.5. LES TYPOLOGIES BATIES.....	200
2.6. LES ENTREES DE COMMUNES	204
2.7. LE PATRIMOINE BATI.....	209
A. Le patrimoine bâti protégé au titre des M.H. (base Mérimée), les sites inscrits et classés....	209
B. Le patrimoine bâti inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel (base Mérimée).....	223
C. Le patrimoine bâti non protégé	226
D. Le petit patrimoine (non protégé).....	231
2.8. LE PATRIMOINE NATUREL	233
TOURISME	239
1. CADRAGE : DEFINITIONS ET CONTEXTE TERRITORIAL.....	239
1.1. DEFINITIONS.....	239
A. Tourisme et loisirs	239

B. Tourisme et patrimoine	239
1.2. CONTEXTE TERRITORIAL	239
A. L'économie touristique régionale en quelques chiffres	239
B. Le contexte touristique proche (Somme, Seine-Maritime)	241
2. LES POINTS D'INTERET TOURISTIQUE : UN TERRITOIRE PROPICE AU DEVELOPPEMENT DU TOURISME VERT	243
2.1. UN PATRIMOINE BATI RICHE, MAIS PEU CONNU	243
2.2. UN PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER INTERESSANT	244
3. LES OUTILS DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE	248
3.1. OFFICE DE TOURISME ET SERVICE TOURISME DE LA CCSOA	248
3.2. CHEMINS ET ITINERAIRES DE RANDONNEE	250
3.3. CHATEAUX ET MUSEES	254
3.4. HEBERGEMENT ET RESIDENCES SECONDAIRES	258
A. Hébergement touristique : une offre limitée	258
B. Des résidences secondaires de moins en moins nombreuses	261
3.5. RESTAURATION	263
FONCIER	268
1. ELEMENTS DE CADRAGE : DEFINITIONS, CONTEXTE REGLEMENTAIRE	268
1.1. LA NOTION DE FONCIER, ET LES ENJEUX QUI L'ENTOURENT	268
A. Le Foncier, qu'est-ce-que c'est ?	268
B. Renouvellement Urbain, Consommation Foncière, Extension urbaine... de quoi parle-t-on ?	268
C. Les enjeux liés au foncier	269
1.2. GRANDES TENDANCES ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE	269
A. Quelques chiffres clés	269
B. Une législation de plus en plus abondante	270
1.3. UN USAGE DU FONCIER ENCADRE PAR LE SCOT	271
2. ANALYSE DE L'OCCUPATION DU SOL ET DE LA CONSOMMATION FONCIERE	276
2.1. SITUATION EN 2015 : UN TERRITOIRE AGRICOLE	276
2.2. UN TERRITOIRE QUI S'URBANISE RAPIDEMENT	278
A. Eléments de comparaison à l'échelle régionale	278
B. Evolution de l'occupation du sol dans le Sud-Ouest Amiénois : une progression des espaces urbains	279
C. Une urbanisation diffuse	280
D. Une urbanisation réalisée au détriment des prairies	284
3. DIAGNOSTIC FONCIER : ANALYSE DU POTENTIEL DE CONSTRUCTION DANS LES ESPACES DEJA URBANISES	288
3.1. METHODE	288
A. Traçage de la Partie Actuellement Urbanisée	288
B. Recherche des terrains non construits et des terrains potentiellement densifiables	288
C. Analyse des parcelles identifiées	289
D. Calcul du potentiel de construction	290
3.2. ESTIMATION DU POTENTIEL DE CONSTRUCTION DANS LES PARTIES ACTUELLEMENT URBANISEES	290
3.3. REPERAGE DES FRICHES	291
4. RETOUR D'ATELIER : COMMENT SE DEVELOPPER EN CONSOMMANT MOINS DE FONCIER ?	292

DÉMOGRAPHIE

La prise en compte des caractéristiques de la population du Sud-Ouest Amiénois et de ses évolutions est utile, à plusieurs titres, pour développer le projet du territoire.

Montrer les spécificités de la population permet de mettre en avant des aspects essentiels de l'identité de l'intercommunalité. En ce sens, elle est importante pour construire le projet d'un territoire dont les contours administratifs sont amenés à être modifiés.

L'analyse des caractéristiques démographiques et sociales est nécessaire pour apporter des réponses aux attentes et aux besoins en matière de logements, de mobilité, d'équipements et de services etc., domaines dans lesquels le PLUI sera un outil décisif.

Il s'agit aussi de mettre « l'habitant » au cœur du projet de territoire, en le considérant comme la pièce maîtresse de celui-ci, à la fois en tant qu'acteur et bénéficiaire de la mise en œuvre du PLU intercommunal.

La plupart des données présentées dans ce profil proviennent du millésime 2013 du recensement de la population diffusé le 1^{er} janvier 2016, pour les populations légales des communes, et à partir de juillet 2016 pour les données démographiques et socio-économiques.

Depuis 2008, les données du recensement sont issues d'enquêtes réalisées durant 5 années. Les communes de moins de 10 000 habitants sont réparties en 5 groupes équilibrés au niveau régional. Un groupe est recensé exhaustivement par an. Au bout de 5 ans, les informations collectées sont ramenées, par traitement statistique, à la même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles. Cette date est l'année milieu de la période de 5 ans considérée.

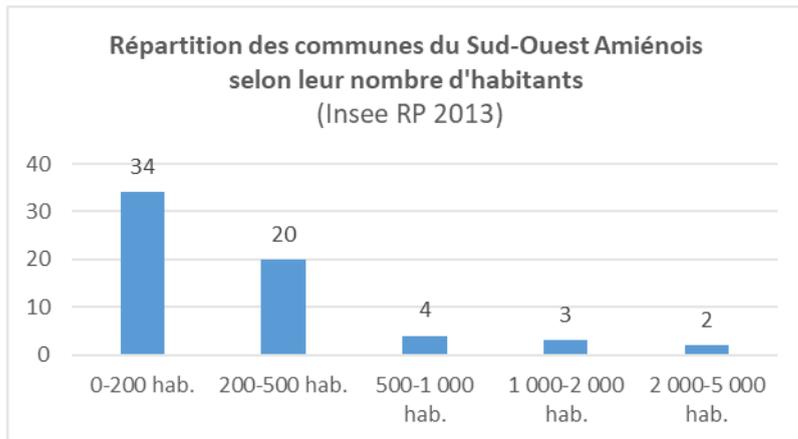
Les données utilisées reposent donc sur des enquêtes réalisées entre 2011 et 2015

1. LA RÉPARTITION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE ET SES ÉVOLUTIONS

Cette partie vise à présenter les principales évolutions quantitatives de la population, la façon dont elle est répartie sur le territoire et les particularités de son attractivité résidentielle.

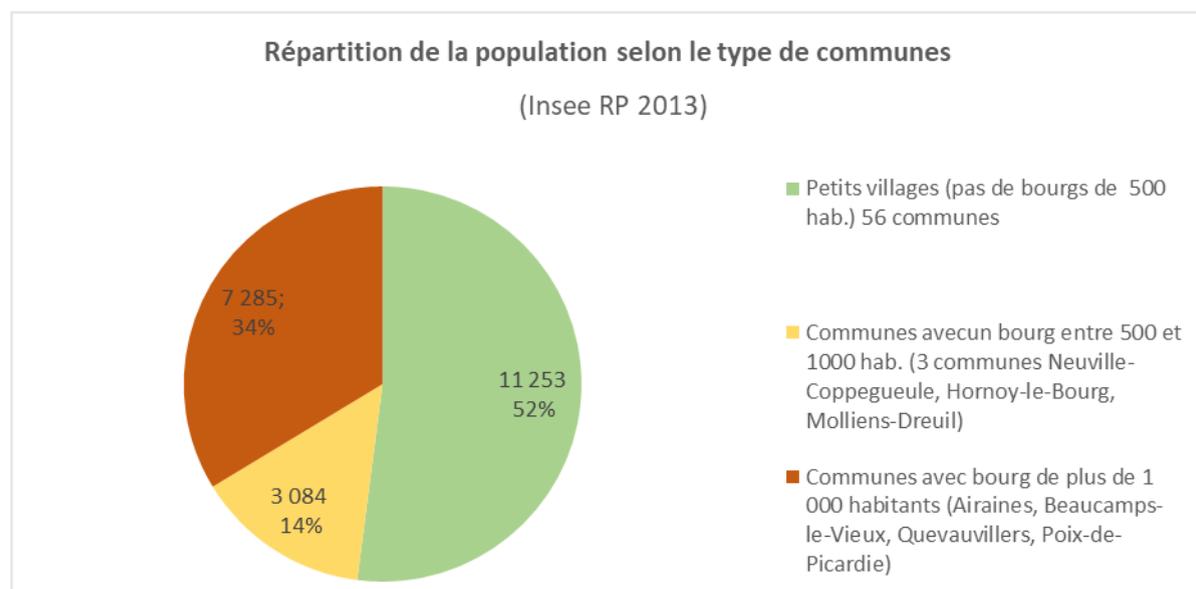
1.1. UN VASTE TERRITOIRE PEU DENSE

Le Sud-Ouest Amiénois est un territoire peu dense avec 40 hab./km² contre 60 pour l'ensemble des communautés de communes du Grand Amiénois. La densité des territoires voisins est semblable, 41 hab./km² pour la Région de Oisemont et 45 hab./km² pour le Contynois.

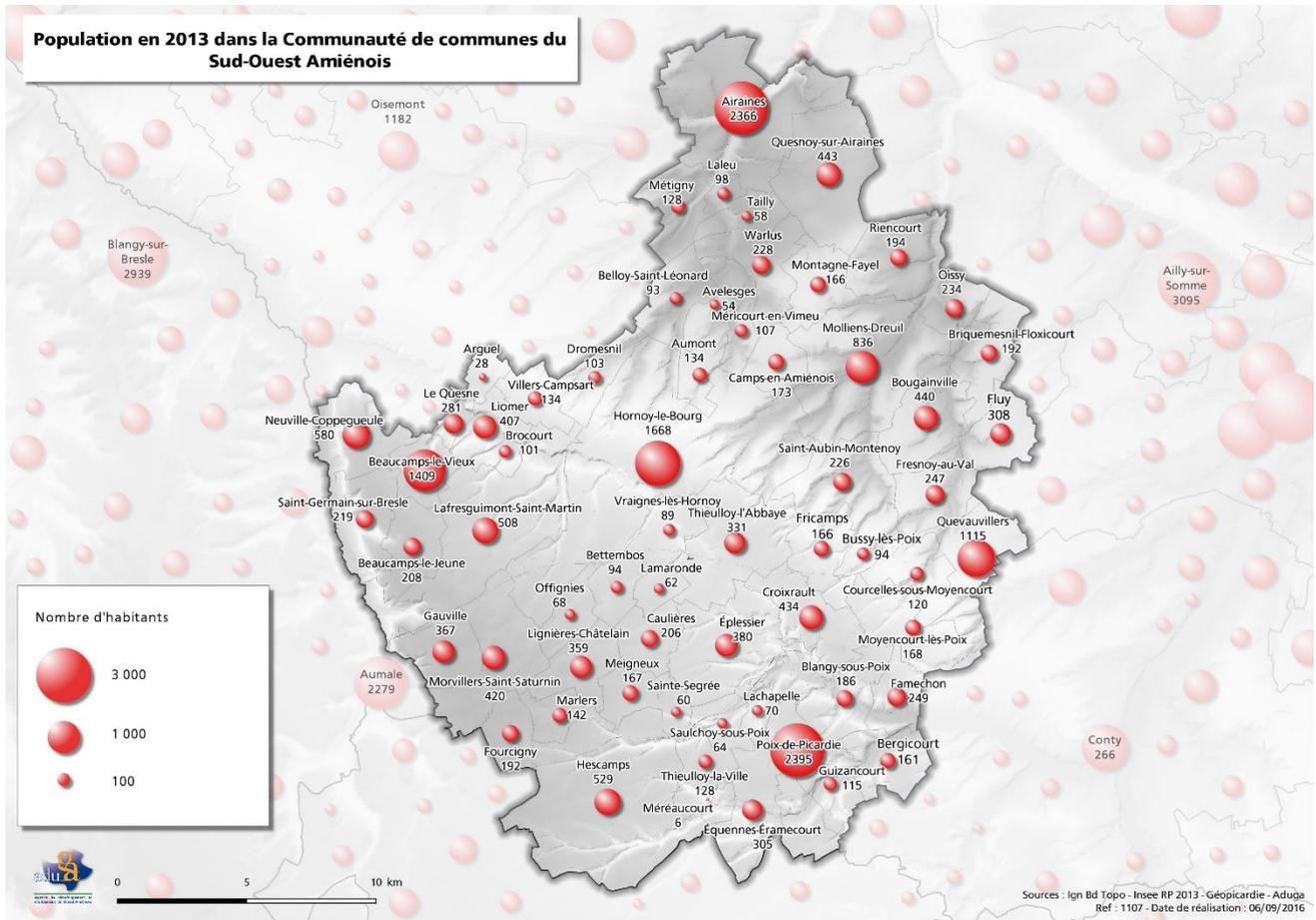


Cinq communes comptent plus de 1 000 habitants. Airaines (2 366 hab.), Beaucamps-le-Vieux (1 409 hab.), Poix-de-Picardie (2 395 hab.) et Quevauvillers (1 115 hab.) situées aux quatre points cardinaux de la communauté de communes et, au centre, Hornoy-le-Bourg (1 668 hab.), qui est, avec 51 km², la plus vaste commune du Grand Amiénois. Les statistiques de population communales occultent une particularité du territoire. Plusieurs communes proviennent du regroupement de plusieurs hameaux et villages. Hornoy-le-Bourg réunit une petite dizaine d'entités villageoises, dont la plus importante, Hornoy, compte environ 800 habitants. Deux communes de ce type sont limitrophes d'Hornoy-le-Bourg : Lafresguimont-Saint-Martin (508 hab. sur 27 km²) réunit 5 villages et Morvilliers-Saint-Saturnin réunit quant à elle 7 villages sur 35 km².

C'est une donnée importante qui conditionne les perspectives d'évolution des communes et explique, en partie,



l'habitude du travail partenarial sur le territoire et l'expression d'une certaine solidarité territoriale.



1.2. UN REGAIN DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DEPUIS LES ANNÉES 2000

Après avoir connu une baisse de population durant les années 1980 et une stagnation de celle-ci durant les années 90, le Sud-Ouest Amiénois est entré dans les années 2000 dans une phase de croissance démographique.

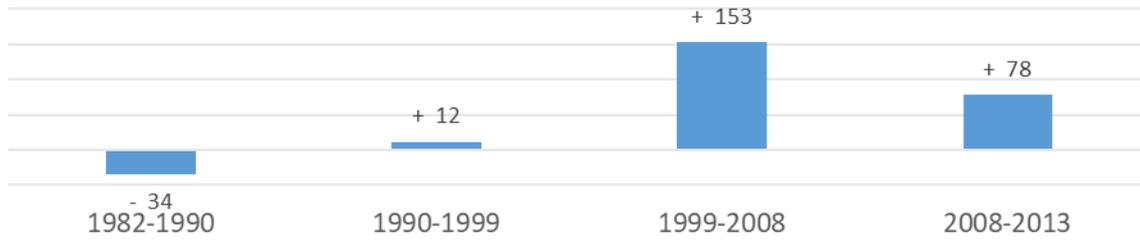
Jusqu'à la fin des années 1990, le Sud-Ouest Amiénois était pénalisé par un solde migratoire négatif et un très faible accroissement naturel. Les années 2000 ont été un tournant pour les évolutions démographiques du territoire avec un regain d'attractivité résidentielle pour la plupart des communes.

Comme cela est évoqué dans la partie qui traite plus précisément des migrations résidentielles, le territoire jouit d'une position interstitielle entre les aires d'influence amiénoise, abbevilleoise et beauvaisienne.

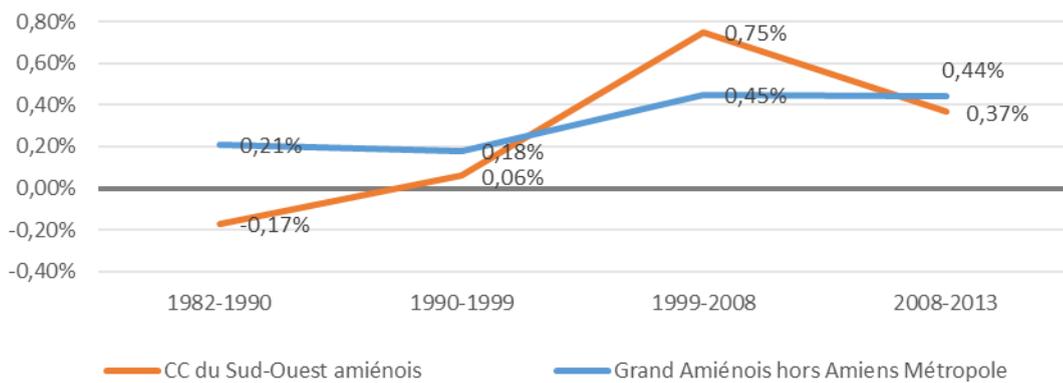
Entre 1999 et 2008, l'apport des installations de nouveaux habitants portaient la croissance démographique du territoire (+ 112 habitants par an en moyenne sur une croissance totale de 153 habitants). Cette attractivité résidentielle conduit également au maintien de la natalité sur le territoire et à l'accroissement naturel de la population. On compte environ 260 naissances par an en moyenne domiciliées sur le territoire. Ce nombre de naissances est en légère augmentation, d'environ une vingtaine de naissance par an par rapport aux années 1990.

Variations de la population du Sud-Ouest Amiénois (en habitants par an en moyenne)

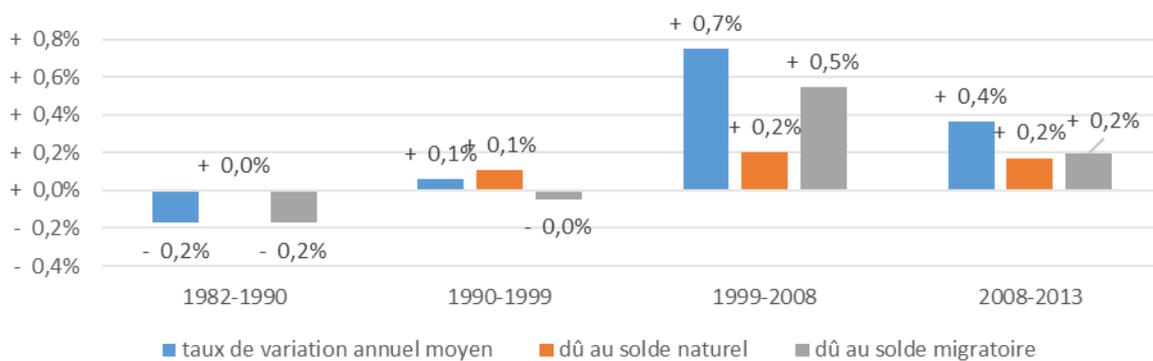
Sources: INSEE RP



Variations de la population du Sud-Ouest Amiénois (en % par an en moyenne)

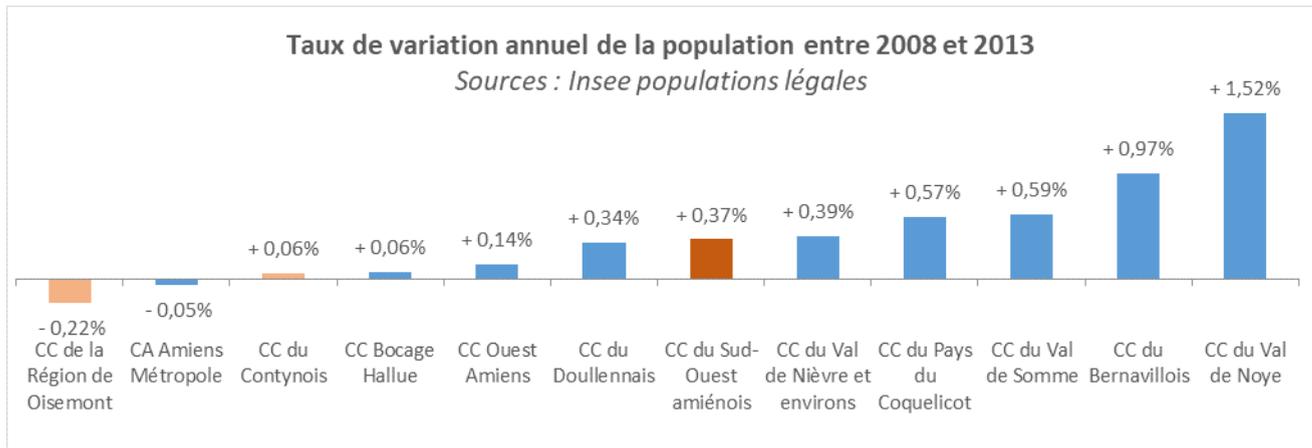


Variations de la population solde naturel et solde migratoire

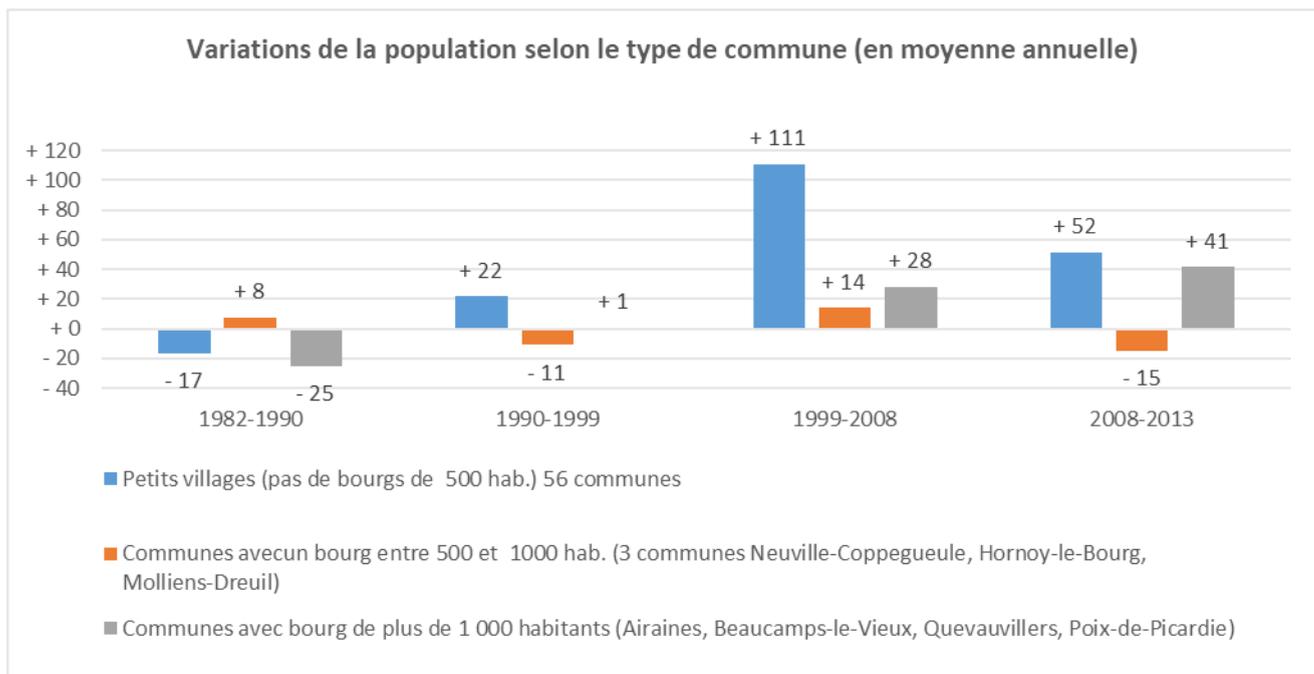


Cependant, la croissance de population semble ralentir depuis 2008. Entre 2008 et 2013, la population a augmenté à un taux de 0,37% par an en moyenne (+80 habitants par an), soit à un rythme comparable à l'ensemble des communautés de commune du Grand Amiénois. Ses voisins, le Contynois et la Région de Oisemont sont dans une dynamique moins favorable avec respectivement une stagnation de population et une légère baisse.

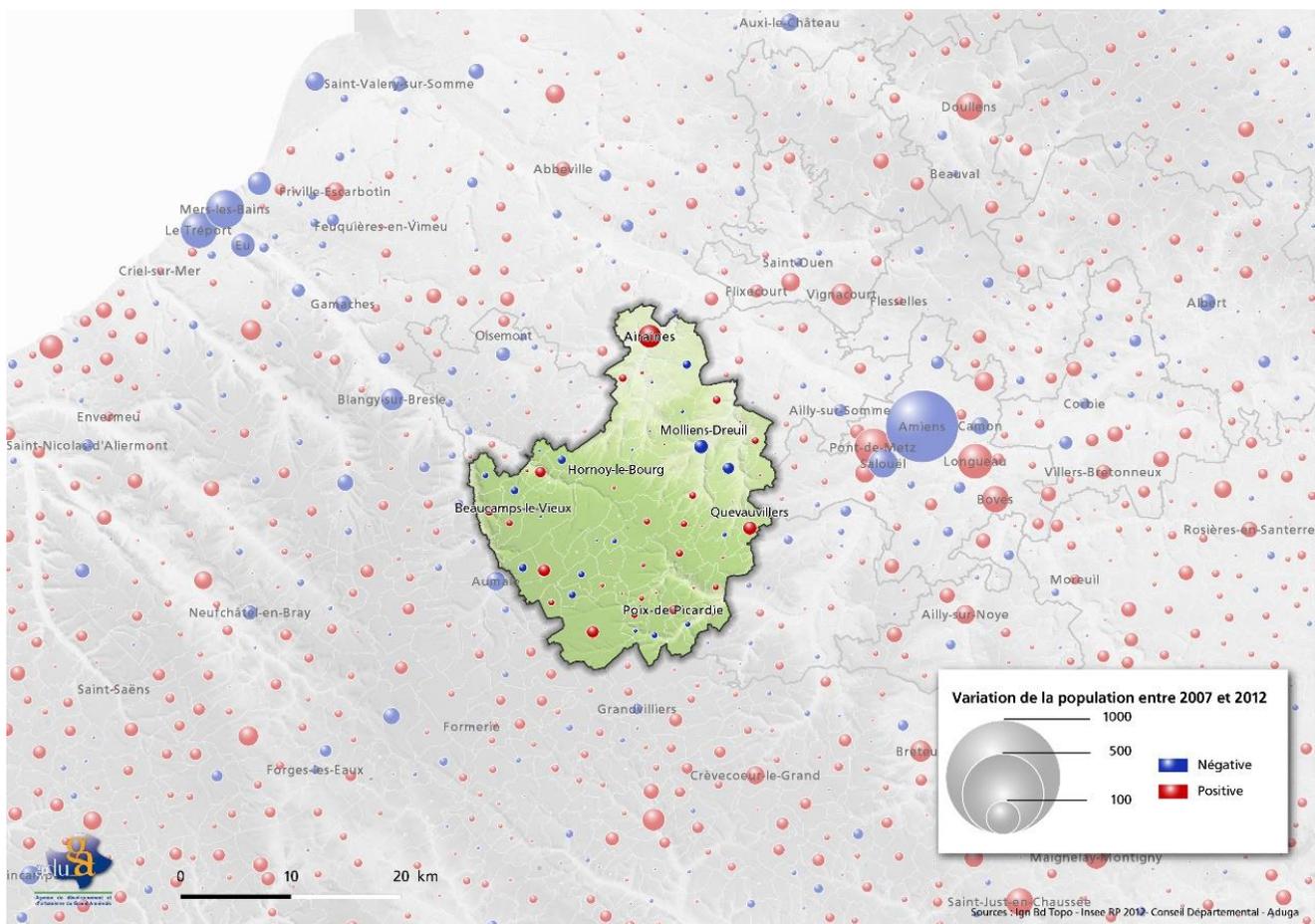
Croissance démographique des autres intercommunalités du Grand Amiénois



Il est nécessaire de noter la confirmation de la dynamique de croissance dans les trois communes qui réunissent plus de 1000 habitants dans une même entité villageoise (cf. 1.1), +28 hab./an entre 1999 et 2008 puis 41 habitants par an entre 2008 et 2013, ce qui contraste avec les années 1980 et 1990 où ces communes perdaient de la population ou stagnaient. Les villages du territoire, s'ils gagnent globalement de la population (+52 hab./ an entre 2008 et 2013) ont vu leur rythme de croissance baisser considérablement.



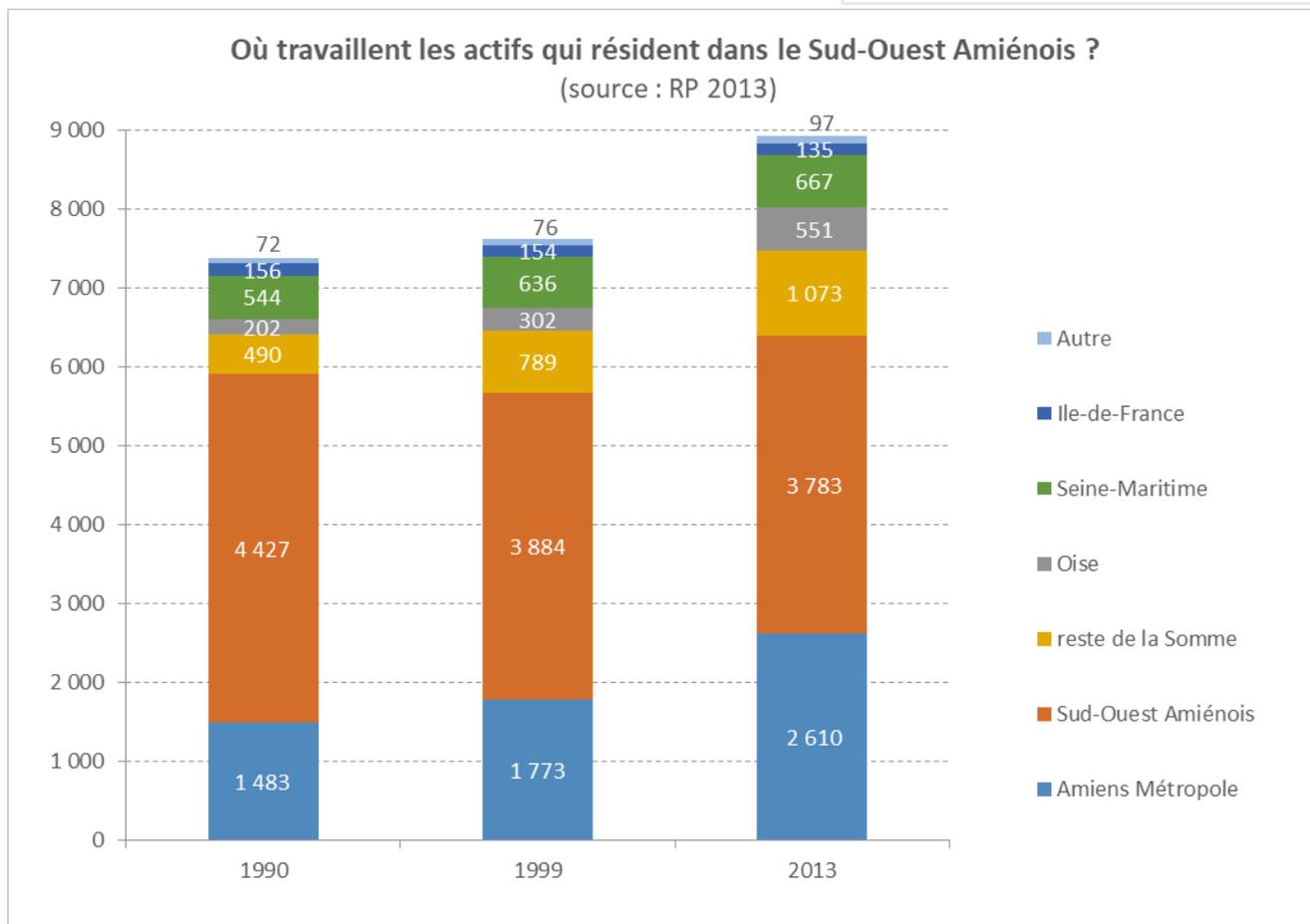
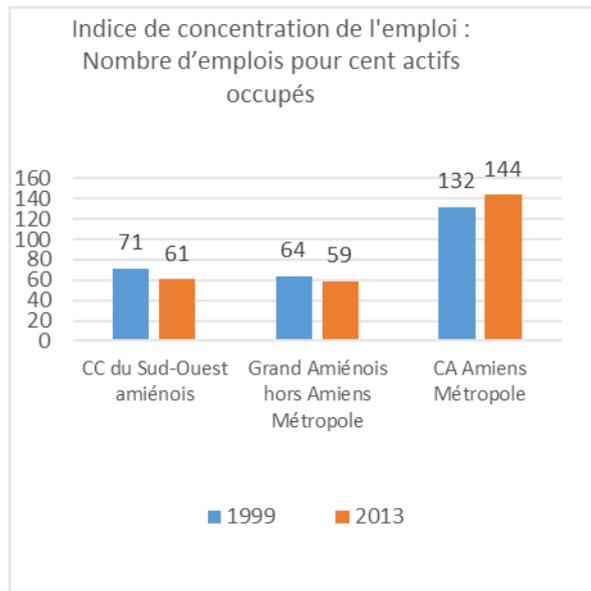
Variation de populations des communes, cadrage régional :



1.3. UNE CERTAINE RÉSIDENTIALISATION DU TERRITOIRE : DES MODES DE VIE DE PLUS EN PLUS PÉRIURBAINS

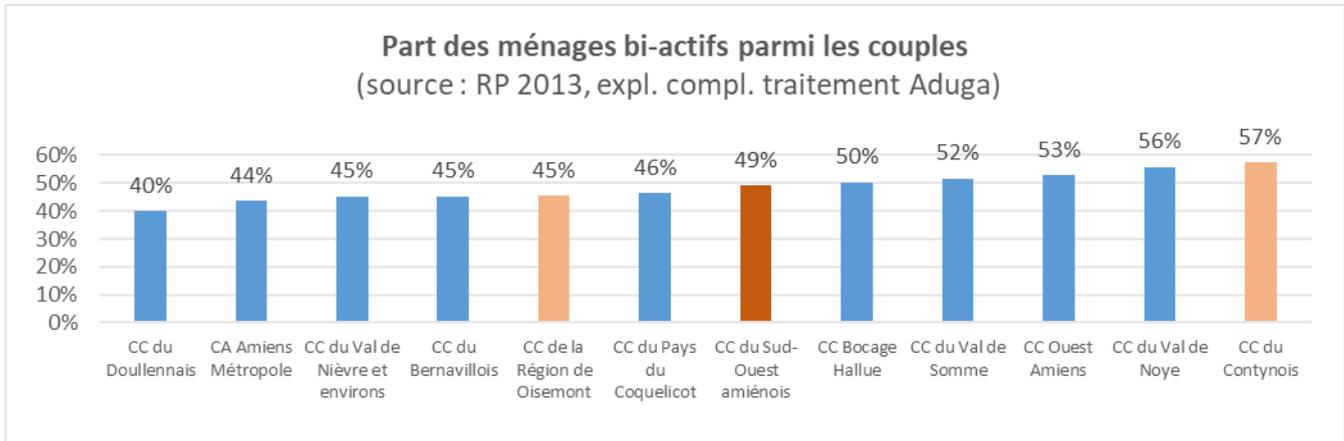
La résidentialisation du territoire, engagée dans les années 1990, a pris de l'ampleur dans les années 2000. Le nombre d'emploi est restée stable entre 1999 et 2013 tandis que la population active qui résident dans le territoire a augmenté (+16%, soit +1 200 actifs). En 2013, on compte 61 emplois pour 100 actifs qui résident dans le territoire (Contynois : 41 et région de Oisemont : 56).

Par conséquent la population active du Sud-Ouest Amiénois se tourne de plus en plus vers d'autres territoires pour accéder aux emplois. En 2013, 42% d'entre eux travaillent au sein de l'intercommunalité contre 60% en 1990. Durant cette période le nombre d'habitants qui travaillent dans la métropole amiénoise a considérablement augmenté (2 610 en 2013, + 1127 depuis 1990). Les flux en direction des autres parties de la Somme ont également connu un accroissement important (1 073 actifs en 2013, +583 depuis 1990), ainsi que l'Oise (551 actifs en 2013, soit 349 actifs supplémentaires par rapport à 1990).



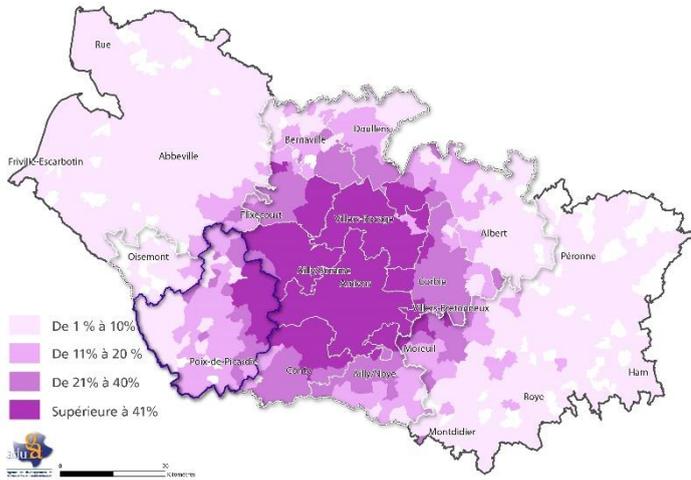
La part significative des ménages bi-actifs est un autre révélateur des mutations socio-démographiques du territoire. Ces ménages représentent un couple sur deux du territoire, soit 31% de l'ensemble des ménages. Leur installation est favorisée par la position géographique du territoire.

Ceci nous montrent que la pratique du territoire par les habitants a changé et que leurs besoins en matière de services et d'équipements connaissent des évolutions notables.



Aire d'influence de l'agglomération amiénoise exprimée par la proportion d'actifs travaillant dans l'unité urbaine d'Amiens*

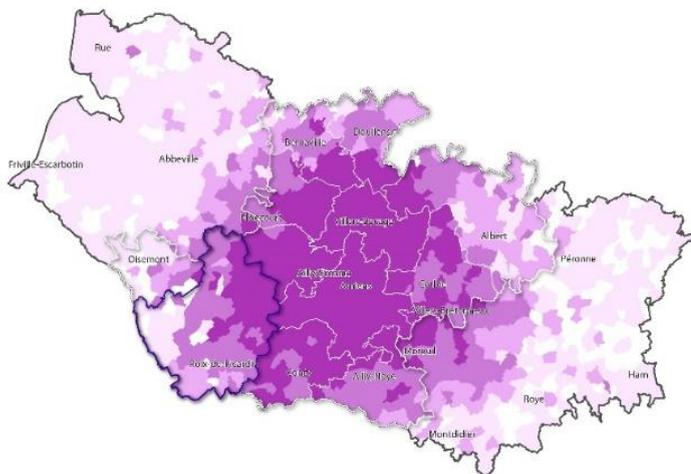
1990



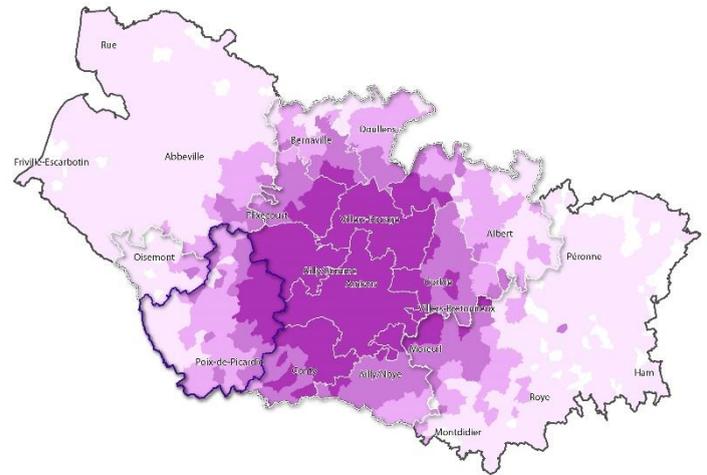
Cette série de cartes montre que la communauté de communes est de plus en plus polarisée par Amiens du point de vue des emplois.

Deux secteurs apparaissent clairement. L'Ouest, à l'instar de la Région de Oisemont, est moins polarisé que l'est du territoire qui est, comme le Contynois, pleinement dans l'aire d'influence amiénoise.

1999



2010



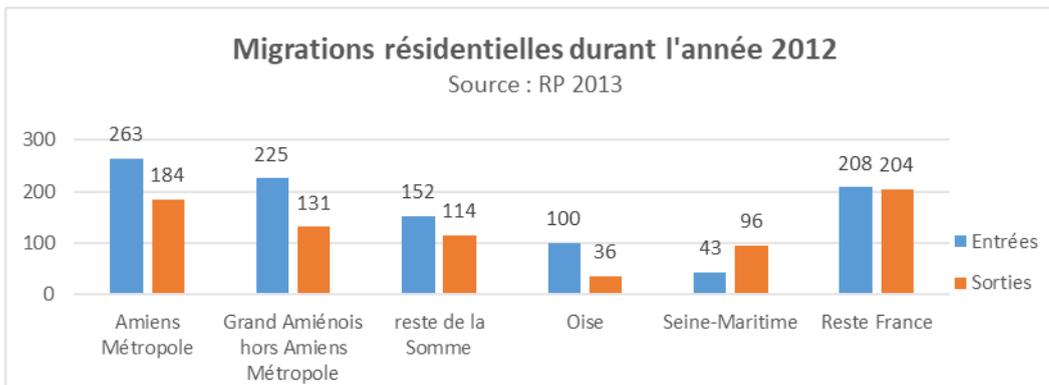
* L'unité urbaine d'Amiens est composée de d'Amiens et de 10 communes en continuité urbaine (Rivery, Camon, Longueau, Boves et Dury, etc.)

1.4. QUALIFICATION DE L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE DU TERRITOIRE

L'accroissement de l'influence des pôles extérieurs a des effets sur les parcours résidentiels des ménages et l'attractivité du Sud-Ouest amiénois. Pour qualifier ces phénomènes le recensement de la population a été utilisé. Il s'agit d'une exploitation de la question « où habitez-vous le 1^{er} janvier » de l'année précédant l'enquête ?

D'où viennent les nouveaux habitants du Sud-Ouest Amiénois ? Où ont déménagé les personnes qui l'ont quitté ?

En 2013, 990 habitants du Sud-Ouest Amiénois n'y résidaient pas 1 an auparavant. A l'inverse, 770 personnes ont quitté le territoire durant cette période. En un an le territoire bénéficie donc d'un solde migratoire positif, de 220 habitants. Le Sud-Ouest Amiénois gagne des habitants dans ses échanges avec la plupart des territoires situés à proximité : avec le Grand Amiénois dans son ensemble, mais aussi avec les autres parties de la Somme et l'Oise. Les échanges sont légèrement déficitaires avec la Seine-Maritime et à l'équilibre avec le reste de la France.



Aide à la lecture : Durant l'année 2012, 263 personnes originaires d'Amiens Métropole se sont installées dans le Sud-Ouest Amiénois tandis que 184 personnes ont quitté la communauté de communes pour emménager dans la métropole amiénoise.

Quels profils viennent s'installer dans le Sud-Ouest Amiénois ?

Au 1er janvier 2013, 10% de la population a déménagé durant l'année précédente. Pour la moitié de ces déménagements il s'agit de déplacements internes à la communauté de communes. L'autre moitié est composée des nouveaux habitants du territoire.

Le solde migratoire est positif avec les 25-29 ans (+108 habitants sur un solde global de + 220 habitants). Deux tiers des ménages qui se sont installés sont composés de 2 ou 3 personnes. Ce sont des ménages jeunes qui, pour la plupart, ont ou auront prochainement des enfants, ce qui explique le maintien de la natalité sur le territoire. Les échanges migratoires sont également excédentaires pour les populations de moins de 10 ans.

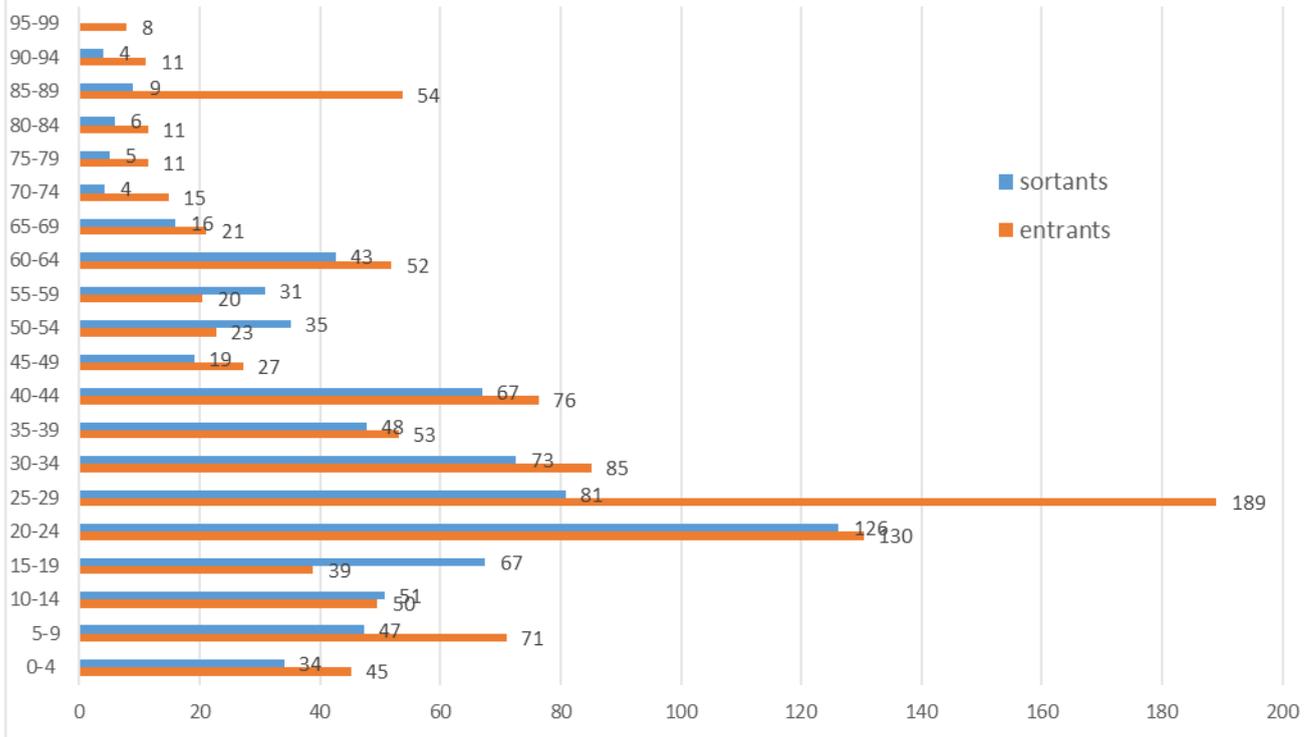
A l'inverse, on note un déficit migratoire pour les populations entre 15 et 19 ans qui quittent le territoire pour poursuivre leur scolarité.

Dans les classes d'âge supérieures, les échanges migratoires sont également positifs, en particulier entre 80-84 ans. La plupart de ces nouveaux habitants s'installent dans un logement en communauté (80 sur 95 nouveaux habitants de plus de 75 ans) principalement à Poix-de-Picardie, vraisemblablement dans l'EHPAD Résidence des Evoissons). Cette attractivité résidentielle pour le 3^{ème} et 4^{ème} âge est une particularité marquante du Sud-Ouest Amiénois.

La majorité des nouveaux habitants ne sont pas propriétaires (ou accédant à la propriété) de leur logement. La moitié sont logés dans un logement locatif, 44% dans le parc privé et 8% dans le parc HLM.

Installation et départ du Sud-Ouest Amiénois durant l'année 2012 selon l'âge des personnes

Source : rp 2013, fichier migcom - traitement Aduga

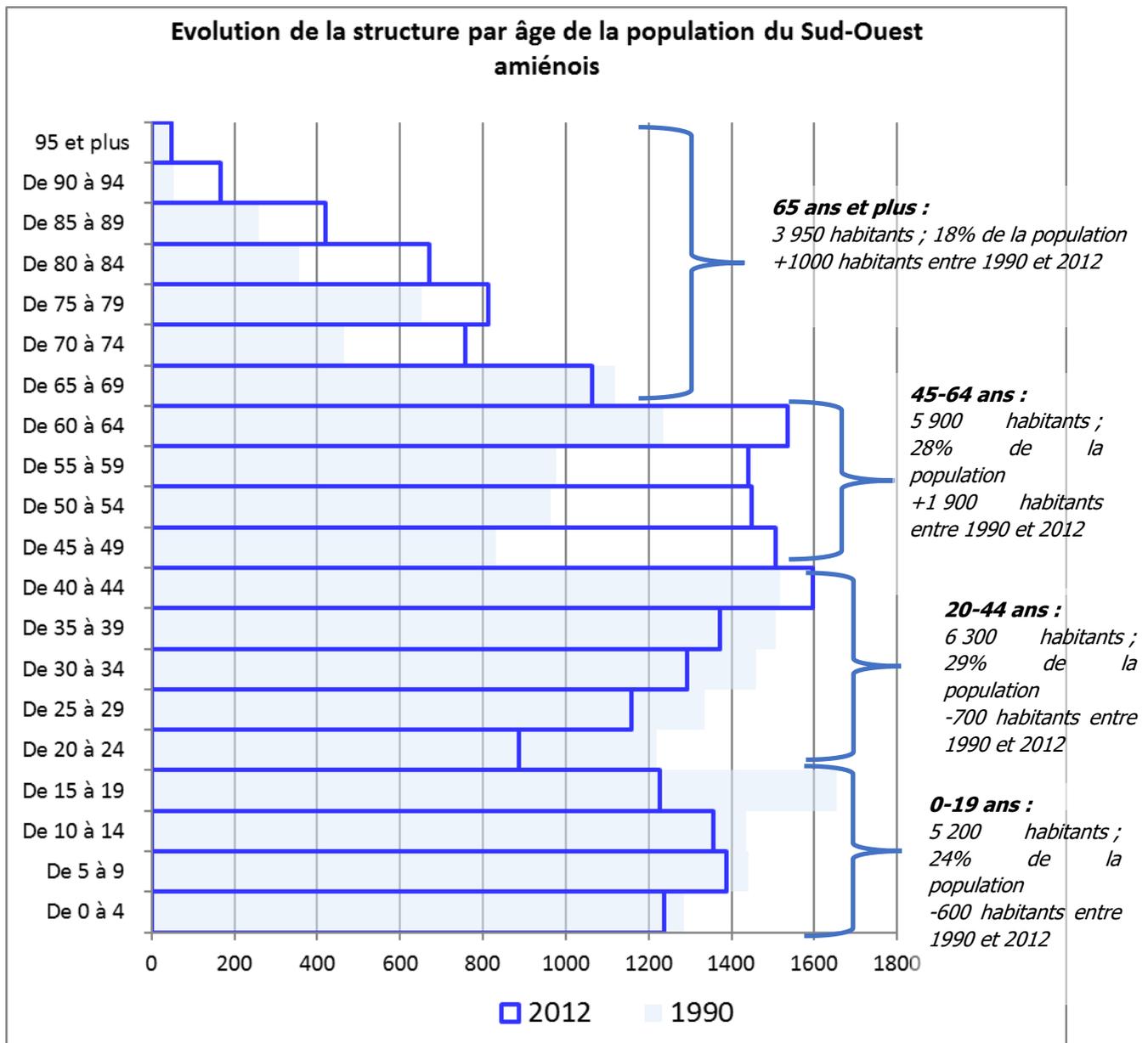


2. STRUCTURE PAR ÂGE ET MORPHOLOGIE FAMILIALE

Les modes de vie des habitants dépendent d'une multitude de facteurs. Parmi eux, l'âge et la composition des ménages sont déterminants. Ainsi, le dénombrement des populations selon ces deux critères permet de d'apprécier l'acuité de certains besoins qui s'expriment, notamment en matière de services et d'habitat.

2.1. LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : UN PHÉNOMÈNE MAJEUR POUR LE TERRITOIRE

Malgré l'installation de nombreux jeunes ménages, on constate que les populations de moins de 45 ans ont nettement diminué (cf. figure ci-dessous) au cours des années 1990 et 2000. A l'inverse, les populations les plus âgées représentent une part plus importante de la population. Les 45-64 ans ont connu une augmentation très significative (+50%), ce qui conduira dans une quinzaine d'années à une augmentation des besoins sanitaires et sociaux.

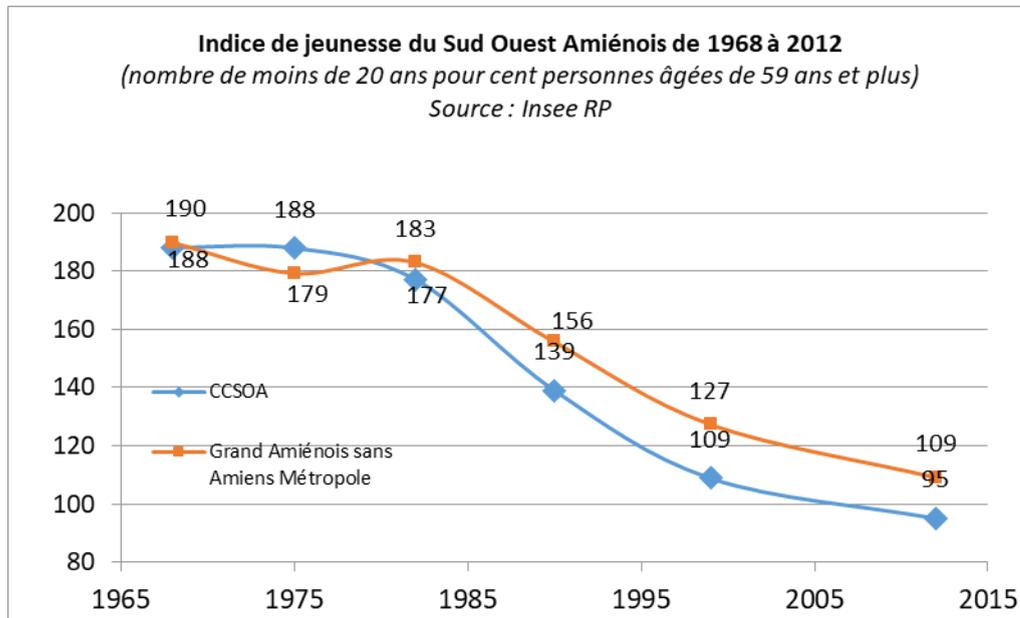


Si le vieillissement de la population est une tendance que l'on observe généralement, le phénomène est plus marqué dans le Sud-Ouest Amiénois que dans les autres territoires du Grand Amiénois.

L'indice de jeunesse, qui exprime le nombre de 0-19 ans pour cent personnes de plus de 60 ans, a ainsi considérablement baissé depuis 40 ans. Au début des années 1980, comme dans les années 70, les moins de 20 ans

était près de deux fois plus nombreux que les seniors. A cette époque, l'indice était le même que pour l'ensemble des communautés de commune du Grand Amiénois. Au début des années 2010 le rapport s'est inversé : 95 moins de 20 ans pour 100 seniors contre 109 pour le Grand Amiénois hors Amiens Métropole.

La région de Oisemont est dans une situation analogue (indice de jeunesse : 92) tandis que le Contynois est un territoire relativement jeune à l'échelle du Grand Amiénois (112 jeunes pour 100 seniors).

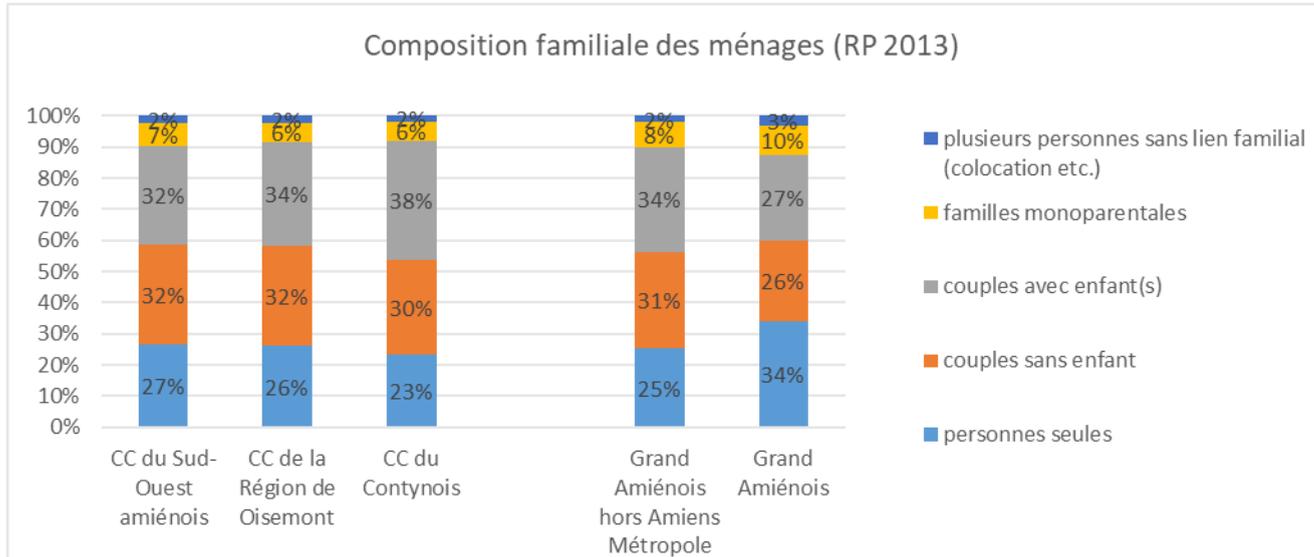


2.2. LES MUTATIONS DES STRUCTURES FAMILIALES

Territoire à la population âgée, le Sud-Ouest Amiénois est peuplé d'une part plus importante de ménages composés d'une seule personne et de couples sans enfant. Alors que le nombre de ménages s'est accru de 18% entre 1999 et

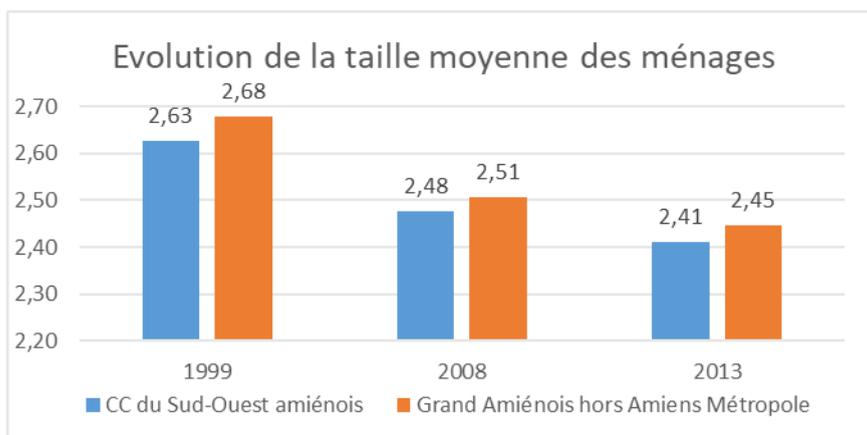
2013, celui des personnes seules augmentait de 42%. Le nombre de ménages avec enfant(s) est resté globalement stable avec une légère diminution des couples avec enfant(s) et une augmentation des familles monoparentales.

Ce profil est globalement proche de celui la région de Oisemont, mais assez éloigné de celui du Contynois où les ménages avec enfant(s) sont proportionnellement plus nombreux.



Par conséquent, les ménages sont en moyenne de moins en moins peuplés. En 2013, les ménages du Sud-Ouest Amiénois comptaient, en moyenne, 2,4 personnes contre 2,6 en 1990. Ce phénomène appelé « desserrement des ménages » motive une part importante des besoins en logement du territoire. Il s'explique par l'effet combiné de l'allongement de la durée de la vie et l'érosion des modes d'occupation traditionnels des logements. Celle-ci est due en grande partie à la complexité accrue des parcours matrimoniaux et familiaux (divorces, recomposition familiale), et à l'installation en couple plus tardive des jeunes adultes.

On peut déjà constater que 225 résidences principales supplémentaires ont été nécessaires sur la période 2008-2013 pour maintenir le nombre d'habitants du territoire. Cela représente 60% de l'augmentation globale du parc de résidences principales (+380) sur cette période.



Lecture : En 2013, un ménage du Sud-Ouest Amiénois comptait en moyenne 2,41 personnes contre 2,45 pour le Grand Amiénois hors Amiens Métropole.

3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION

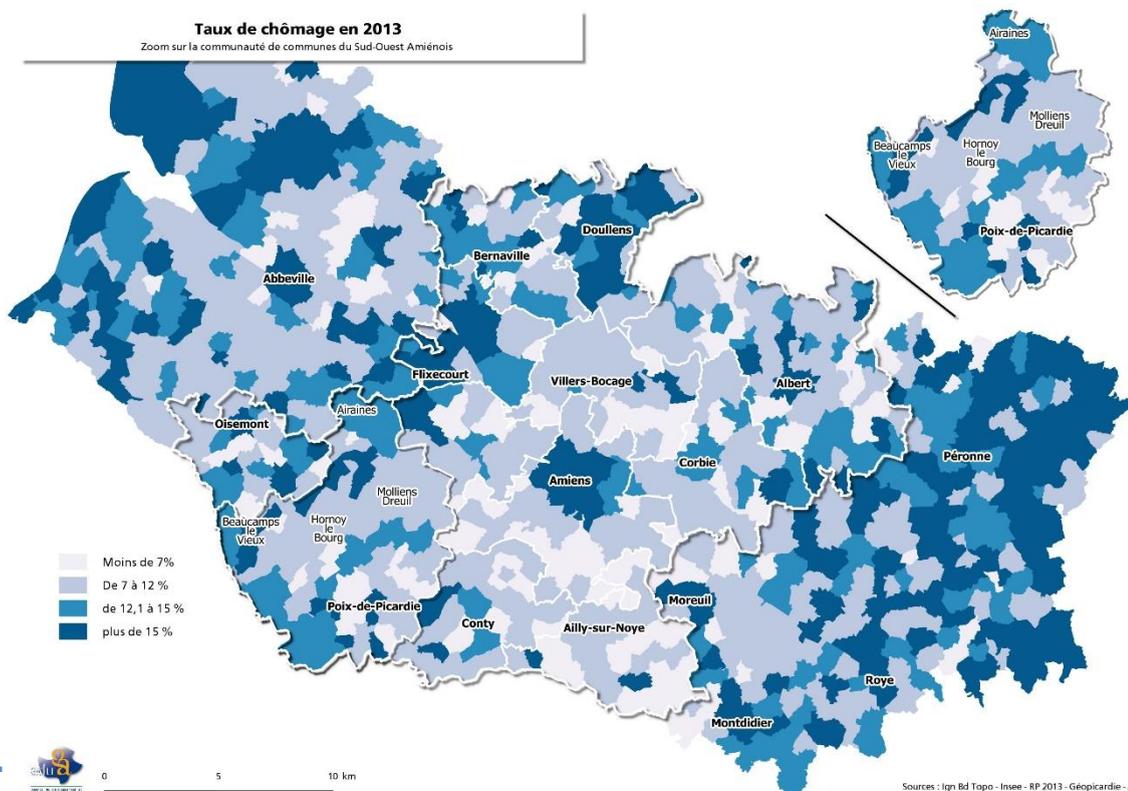
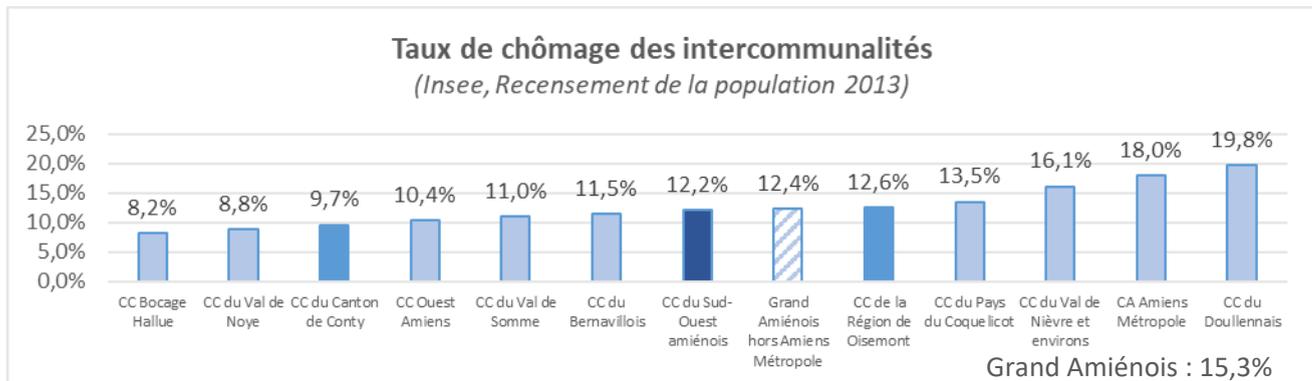
Quel est le profil socio-économique de la population du Sud-Ouest Amiénois ? Observe-t-on des écarts significatifs avec les territoires proches, et les autres communautés de communes du pays du Grand Amiénois ? Ce sont ces questions que cette troisième partie du profil propose d'aborder.

3.1. L'ACCÈS À L'EMPLOI, L'ACTIVITÉ DES MÉNAGES

On note que la population est particulièrement active, au sens de l'INSEE du terme. C'est-à-dire qu'une grande part d'entre elle exerce un emploi, aide un membre de sa famille dans son travail, est en apprentissage, occupe un stage rémunéré, ou est en recherche d'emploi. Selon cette acception, près des trois quarts des personnes âgées de 15 à 64 ans sont actives (74%).

Toutefois, le taux de chômage est important et concerne 12,2% des actifs soit dans la moyenne des communautés de communes du Grand Amiénois. Il a augmenté de 2 points depuis la crise de 2008.

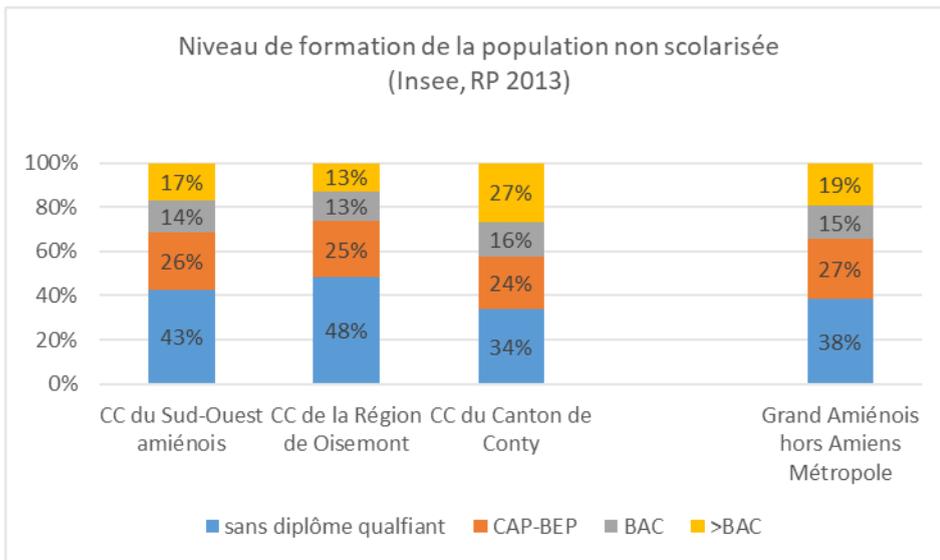
Les situations sont contrastées à l'intérieur du territoire. Les taux de chômage sont plus importants dans les communes à l'ouest ainsi que dans le sud en particulier à Poix de Picardie où le taux de chômage s'élève à 16,5%.



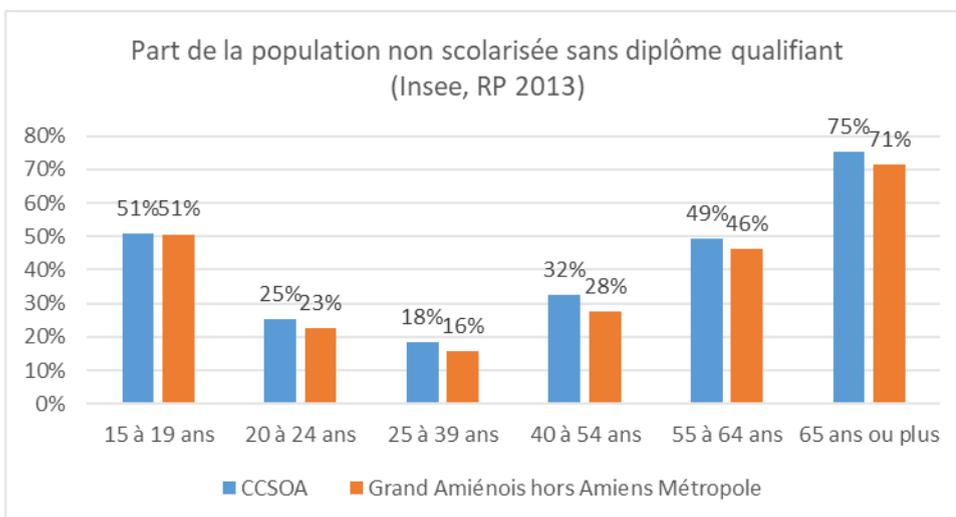
3.2. 0 5 10 km

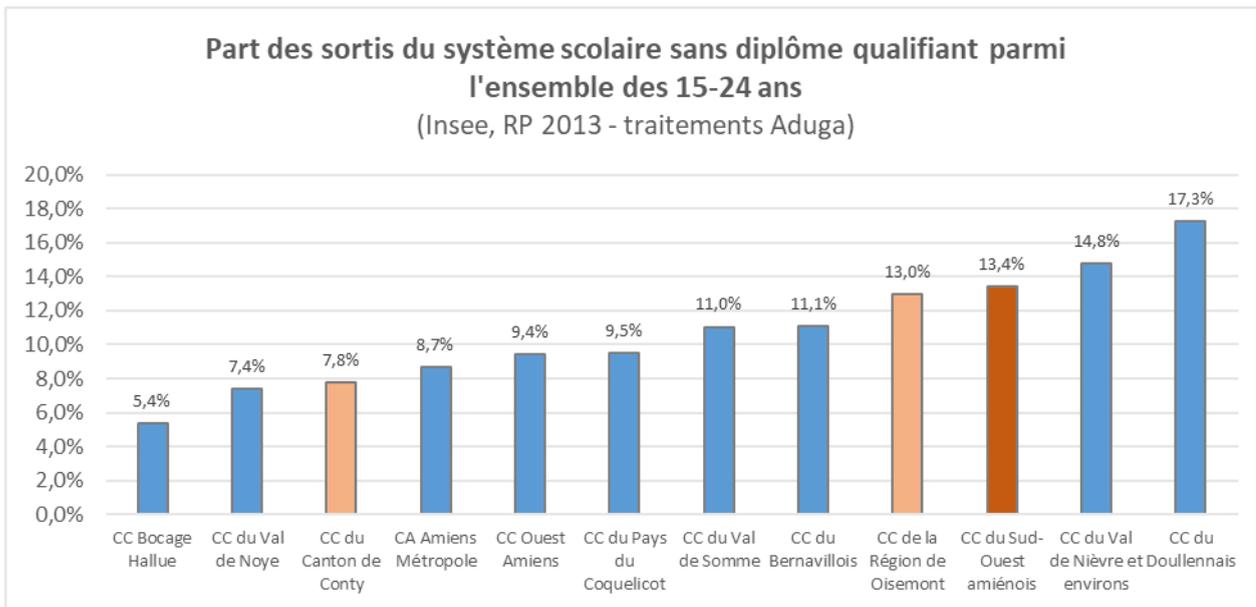
Globalement, le niveau de formation est en retrait par rapport à la moyenne des communautés de communes du Grand Amiénois. 43% de la population non scolarisée n'est pas titulaire d'un diplôme qualifiant contre 38% pour l'ensemble du Grand Amiénois hors Amiens Métropole.

Sur ce point, le Sud-Ouest Amiénois se trouve dans une situation intermédiaire par rapport au Contynois, où le niveau de formation est sensiblement plus élevé, et à la région de Oisemont, où le niveau de formation est plus faible.



Cette relative mauvaise position s'explique par le fait que les populations âgées, particulièrement nombreuses, sont généralement assez peu diplômées, de surcroît de façon plus marquée sur le territoire. Autre élément aggravant, la part importante de jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme qualifiant, c'est-à-dire sans au moins un CAP ou un BEP. 13,4% de l'ensemble des jeunes entre 15 et 24 ans sont dans cette situation. L'éloignement des équipements scolaires du secondaire est souvent évoqué comme un frein important à la réussite scolaire et à la poursuite du parcours en études supérieures.

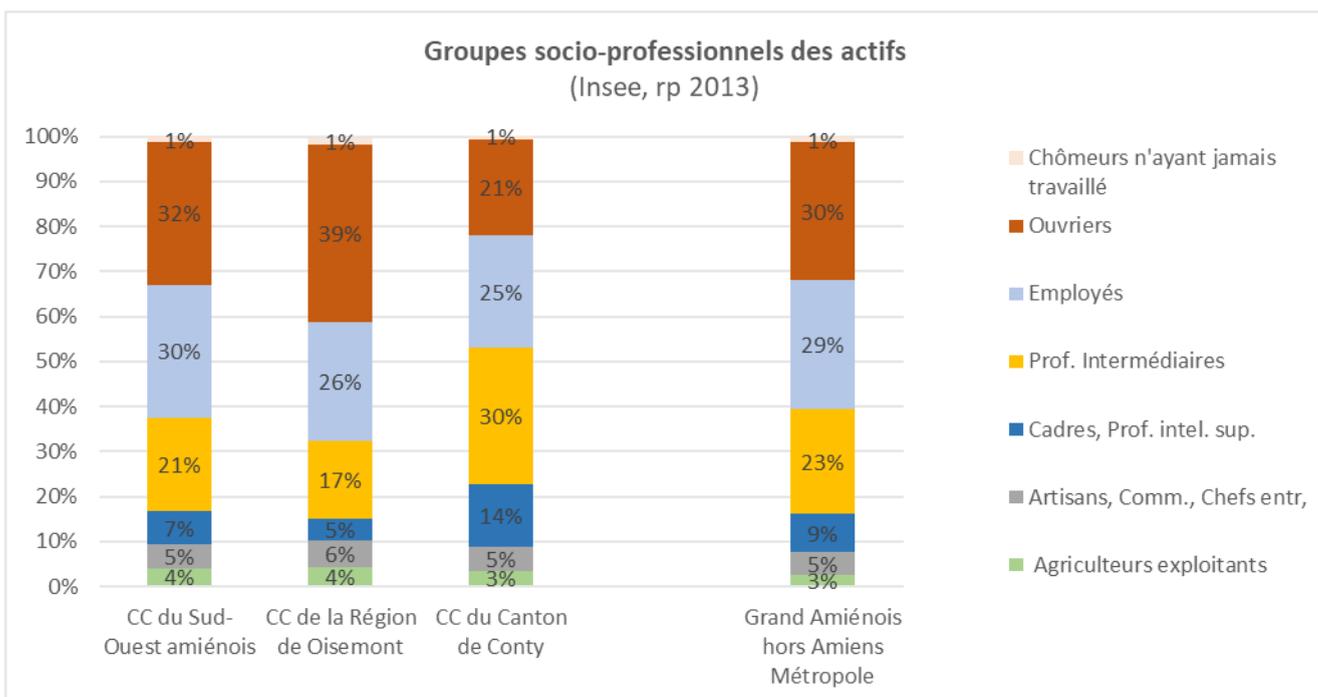




Grand Amiénois 9,6% ; Grand Amiénois hors Amiens Métropole : 11,2%

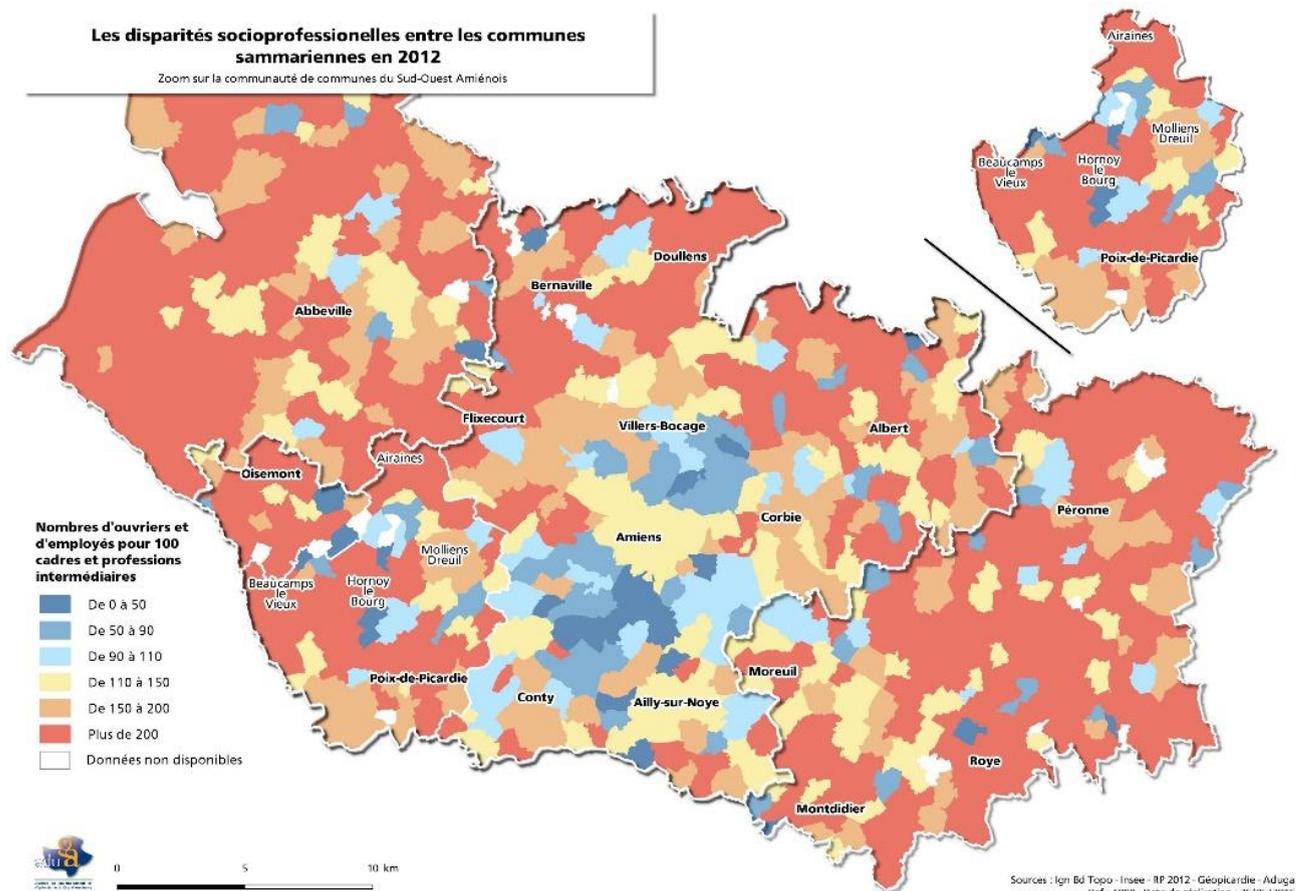
3.3. LA STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES ACTIFS (AYANT UN EMPLOI ET À LA RECHERCHE D'EMPLOI)

La structure socio-professionnelle de la population active est proche de celle de l'ensemble des communautés de communes du Grand Amiénois. Néanmoins, elle se distingue de celle de territoires au profil périurbain plus affirmé à l'instar du Contynois qui compte, en proportion, deux fois plus de cadres et 9 points de plus de professions intermédiaires. Comparée à la région de Oisemont, l'influence de l'agglomération amiénoise se fait plus sentir avec une plus forte part d'employés, mais aussi de professions intermédiaires et de cadres supérieurs et, à l'inverse, une part des ouvriers nettement moins importante (32% des actifs contre 39% dans la région de Oisemont).



Au sein du territoire de la communauté de communes, les disparités sont assez peu marquées, même si certaines communes se caractérisent par une proportion importante de cadres, comme les communes au sud d'Amiens Métropole

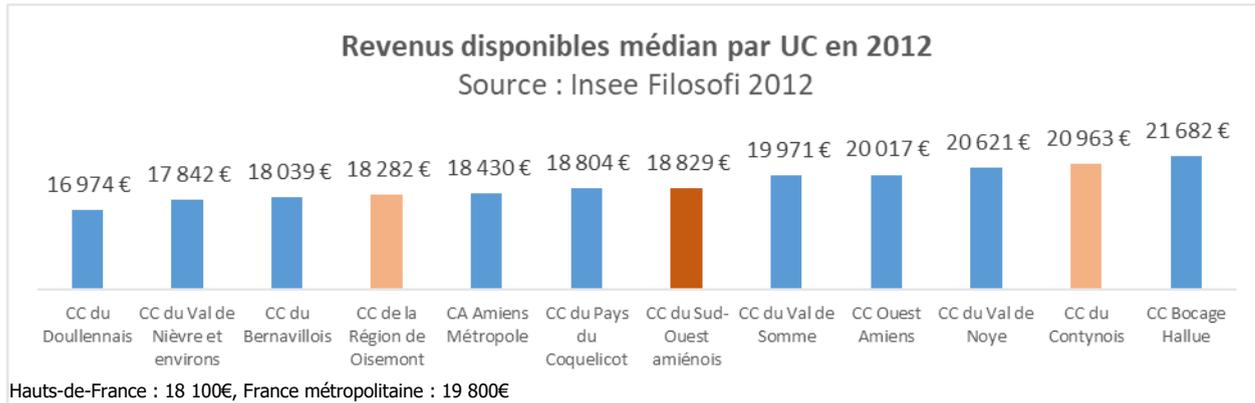
et au nord du Contynois. Comme une grande partie de l'ouest de la Somme, la plupart des communes (y compris Airaines, Poix-de-Picardie, Hornoy-le-Bourg et Beaucamps-le-Vieux) ont une forte proportion d'employés et d'ouvriers parmi leurs actifs.



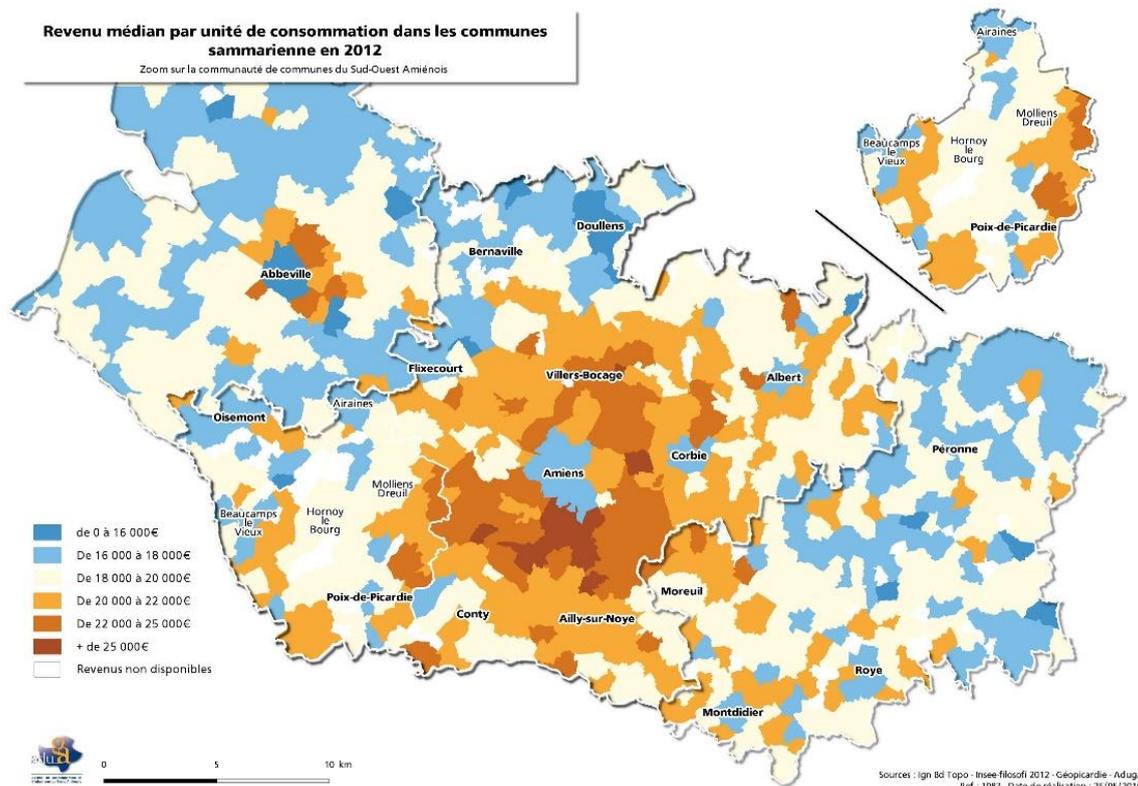
3.4. NIVEAU DE VIE DES MÉNAGES

Dans son ensemble le Sud-Ouest Amiénois est un territoire dont les ménages sont relativement modestes. 41% d'entre eux ont des revenus trop faibles pour qu'ils soient imposables contre 38% à l'échelle du Grand Amiénois et 36% pour la France métropolitaine.

Sur le plan du revenu disponible médian (c'est-à-dire qui intègre les revenus, les impôts et les aides, cf. note méthodologique ci-après), il se situe au niveau de 18 829€ par unité de consommation, soit dans une position assez centrale par rapport aux autres intercommunalités du Grand Amiénois.

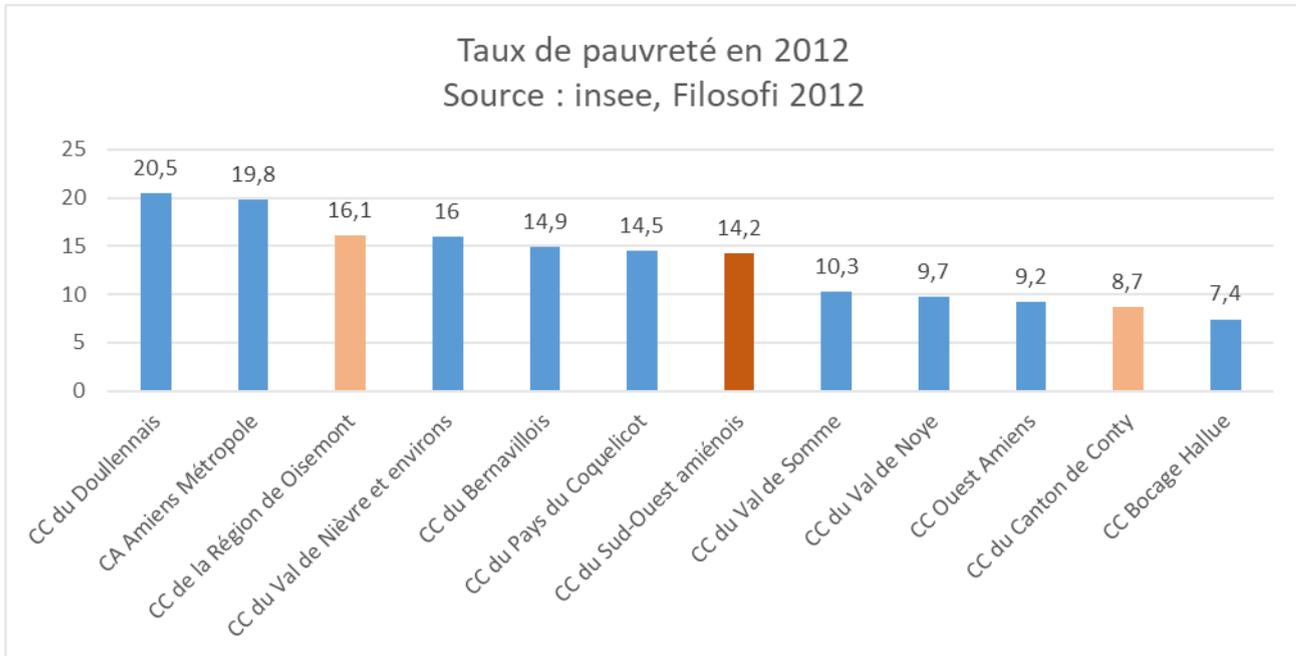


La carte ci-dessous montre que sur ce point les disparités internes sont très marquées. Les habitants de Poix-de-Picardie, Airaines et Beaucamps-le-Vieux ont des revenus inférieurs à ceux de la Région des Hauts-France. En revanche, dans les communes proches de l'agglomération amiénoise, les habitants ont des revenus plus élevés, de même niveau que ceux observés dans la couronne périurbaine.



La pauvreté, mesurée

par la part des ménages dont le revenu mensuel est inférieur à 990€ par unité de consommation, touche 1230 ménages, soit un peu plus de 14% de l'ensemble des ménages du territoire.



Comment sont analysés les revenus des habitants d'un territoire ?

Le revenu disponible d'un ménage prend en compte les revenus des ménages après impôts directs et redistribution sociale. Plus précisément il comprend **les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.**

Afin de comparer les territoires en prenant en compte les différences de composition des ménages, les revenus fiscaux seront exprimés par unité de consommation (UC), ce qui correspond au revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent.

L'indicateur le plus utilisé est le **revenu fiscal médian par unité de consommation (UC)** qui partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur. Cet indicateur permet de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone.

Dans le cas du Sud-ouest amiénois, le revenu disponible médian par unité de consommation s'établit à 18 829 € en 2012 et signifie que la moitié des ménages disposent sur une année de ressources financières par UC inférieures à ce montant, ce qui correspond à titre d'exemple, pour une famille formée d'un couple avec deux enfants, à des ressources de 3 295 € par mois en moyenne sur l'année.



Éléments à retenir au sujet de la démographie

- Une densité démographique très faible et une répartition de la population dans un grand nombre de petites entités villageoises et des hameaux
- Depuis une douzaine d'année une dynamique démographique favorable induite par la position géographique du territoire
- Un territoire confronté à un phénomène d'ampleur de vieillissement de sa population..... qui, associé aux mutations des structures familiales, produit des besoins importants en matière de production de logements
- Des modes vie de plus en plus périurbains (bi-activité des ménages, trajets domicile travail en dehors du territoire) qui génèrent des attentes et des besoins spécifiques, notamment en matière de services à la population
- Des disparités internes assez marquées en particulier vis-à-vis des difficultés socio-économiques. On observe globalement plus de difficultés dans les communes à l'ouest du territoire et dans les communes les plus peuplées (Airaines, Beaucamps-le-Vieux et Poix-de-Picardie)

HABITAT

1. COMMENT LA STRUCTURE DE L'OFFRE DE LOGEMENT A-T-ELLE EVOLUE CES DERNIERES ANNEES ?

Il s'agit de qualifier l'offre de logements dans sa globalité et d'identifier d'éventuels spécificités ou dysfonctionnements :

- L'analyse de la construction neuve au regard de la population ou du parc de logements existants permet de mesurer l'intensité de l'effort d'urbanisation. Elle nécessite une approche de sa structure en termes de cible, de forme urbaine, et de localisation sur le territoire.
- Un logement vacant étant un logement inoccupé à une date donnée, le taux de logements vacants n'est jamais nul. La mesure de la vacance et de ses évolutions contribue ainsi à cerner la situation du marché. De façon générale, plus le taux est faible, plus le marché est tendu. L'analyse de la vacance globale n'a qu'une pertinence relative, car elle regroupe des phénomènes différents, c'est pourquoi il est important de distinguer, quand cela est possible, le type de propriétaire, la durée de la vacance, l'âge du parc vacant.

1.1. UN PARC DE LOGEMENT QUI PROGRESSE RAPIDEMENT GRÂCE À UNE BONNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE, ET UN RENOUVEAU DÉMOGRAPHIQUEMENT QUI S'INSTALLE

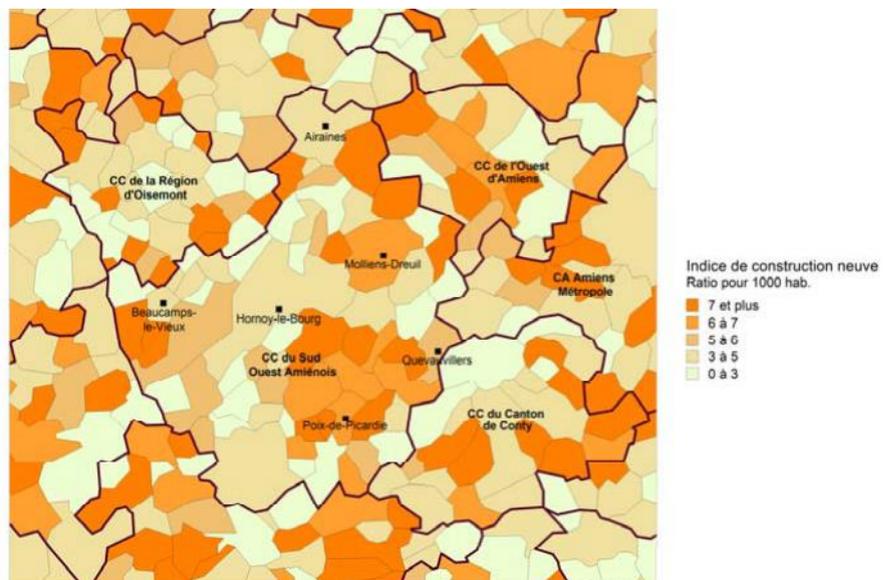
Avec 9961 logements dont 8711 résidences principales, le parc de logement de la CCSOA a progressé fortement entre 1999 et 2012 à un rythme 3 fois supérieur à celui des années 80 / 90. Le nombre de résidences principales (logements occupés) a progressé de 1310 unités, tandis que la population augmentait de près de 1100 personnes. Dans les années 80/90, une production de 573 logements n'avait pas permis d'augmentation de population, le territoire avait alors perdu près de 200 habitants.

On distingue 3 secteurs où la dynamique de construction neuve sur la période récente 2008-2014 a été particulièrement marquée :

- Les communes à l'intérieur d'un triangle Hornoy le Bourg, Poix-de-Picardie, Quevauvillers,
- Certaines communes de l'extrême nord du territoire (Quesnoy sur Airaines, Riencourt, Briquemessnil Floxicourt, Mollens Dreuil, Camps en Amiénois et Métigny),
- Enfin deux communes de l'ouest, Beaucamps le Jeune et Saint-Germain-sur-Bresle.

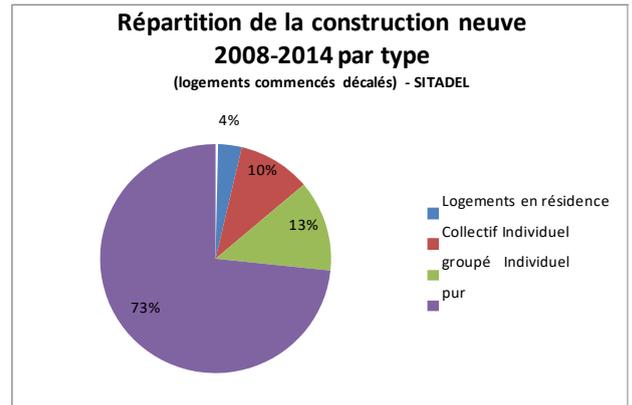
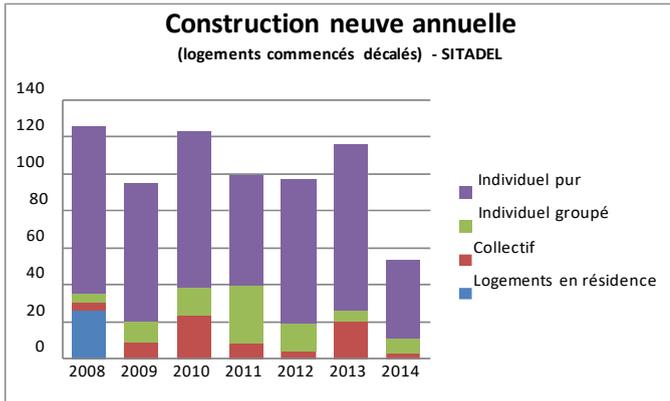
Indice de construction neuve moyen annuel 2008-2014

Sources : MAP Info (fond de carte), SITADEL (logements commencés décalés)



1.2. UNE CONSTRUCTION NEUVE QUI A ENCORE DU MAL A SE DIVERSIFIER SUR LE PLAN DE LA FORME URBAINE

Depuis 2008, date de fin de « l'euphorie immobilière », le territoire a livré 709 logements soit près de 102 par an, chaque année étant relativement proche de cette moyenne, seule l'année 2014 a été particulièrement faible en production (53 logements livrés). Le territoire n'a donc connu que très récemment le ralentissement de la production neuve.



La construction individuelle en dehors de toute procédure d'aménagement est majoritaire en effet la production de logements neufs dans la communauté de communes du Sud-Ouest amiénois s'est répartie de la façon suivante entre 2008 et 2014 :

- 73 % dans de l'individuel diffus sans procédure (520 logements)
- 13 % dans de l'individuel diffus avec procédure (lotissement ou ZAC)
- 10 % dans du collectif

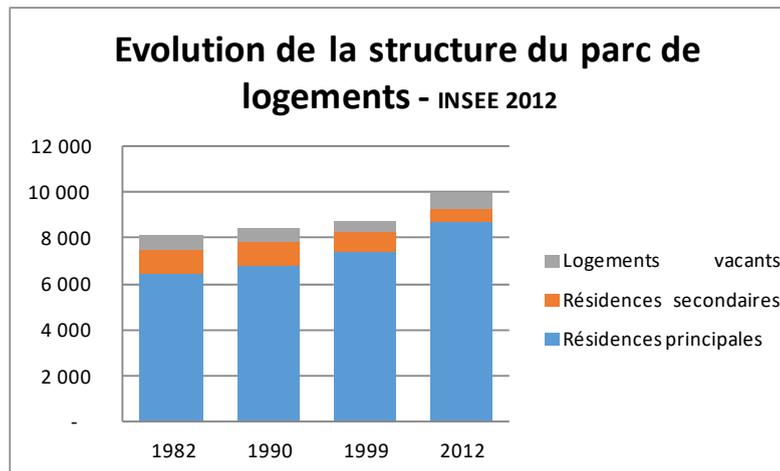
Ce mode de production de par sa nature, ne permet pas la diversification : la plupart des logements réalisés en individuel diffus sont des maisons, convenant à des familles.

Il semble que les communes (en grande majorité des communes rurales faiblement peuplées) n'ont pas la capacité technique (peu d'ingénierie), ni les moyens financiers pour porter des projets d'aménagement publics. De plus, elles ne maîtrisent que rarement le foncier (fin 2015, 14 ha étaient déclarés en maîtrise foncière communales sur 8 communes dans l'enquête communale PLUi).

Les opérateurs ne sont pas présents non plus : à fin 2015, 15 opérations étaient en cours sur le territoire dont 7 en maîtrise d'ouvrage communale étaient en cours.

1.3. UN PARC DE LOGEMENT DOMINÉ PAR LES RÉSIDENCES PRINCIPALES ET UNE VACANCE EN HAUSSE

Depuis les années 80, le parc de logement est en progression constante sur le territoire. Jusqu'en 1999 le nombre de résidences principales augmentait et dans le même temps on assistait à une diminution des résidences secondaires et des logements vacants.



La dernière période est différente sur ce point puisqu'on assiste à une nouvelle progression du nombre de logements vacants (716) portant leur taux à 7,2% (ce qui proche du taux département).

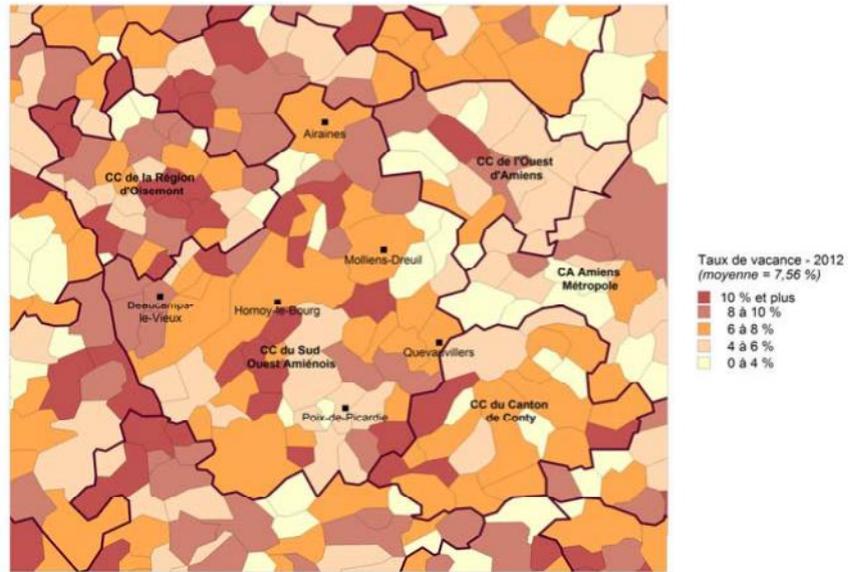
Les résidences secondaires ne représentent plus que 5,4% du parc en 2012 soit 533 logements. Sur le territoire la progression des résidences secondaires est en effet terminée, notamment par ce que la clientèle anglaise traditionnelle vieillissante est aujourd'hui vendeuse. Il est donc probable que le parc des résidences secondaires soit encore pour quelques années fournisseur d'une offre dans l'ancien de plutôt bonne qualité.

Un taux de vacance « normal » pour permettre une bonne rotation du parc se situe entre 5% et 7% selon les marchés. Passer au dessus de 7%, est le signe que le marché se détend. Dans le cas présent on peut dire que le marché est équilibré, mais il faudra maintenir un point d'attention sur cet indicateur pour vérifier qu'il n'y a pas une trop forte détente du marché dans les années à venir. La situation est ici proche de la moyenne du Grand Amiénois.

Un peu moins de la moitié des communes était en 2012 au dessus du taux moyen de la communauté de communes, certaines affichant des taux supérieurs à 10% (Belloy-Saint Léonard, Warlus, Aumont, Villers-Campsart, Saint-Aubin-Montenoy, Vraignes-lès-Hornoy, Offignies, Méréaucourt, Meigneux, Caulières, Bettembos, Bergicourt). Une vacance à ce niveau est le signe d'une détente du marché le plus souvent causée par une concurrence entre l'offre récente et l'offre plus ancienne. C'est ponctuellement le début de ce phénomène sur le territoire, il est donc important dans les années à venir de veiller à ce que l'augmentation de la vacance ne se poursuive pas et ne gagne pas d'autres communes car elle risquerait d'entraîner une dévalorisation des bourgs.

Taux de logements vacants

Sources : MAP Info (Fond de carte), INSEE RGP 2012



Cette vacance concerne principalement le parc privé (93,6% des logements vacants appartiennent à des propriétaires privés), c'est plus que dans la Somme (87,7%).

La vacance de courte durée (moins de 2 ans) correspond à de la vacance de rotation : temps de vente ou de relocation, temps de mise en service...elle représente 56% de la vacance de la CCSOA. Dans une période de crise immobilière, la vacance de rotation peut être un peu plus longue pour certains produits.

Les 44% restant constituent la vacance « lourde », celle qui dure (c'est 10 points de moins que dans les territoires de référence). Elle est souvent liée à des problèmes de succession, à une inadaptation du bien au marché (trop cher, trop dégradé, trop atypique...) ou à de la rétention immobilière. C'est elle qui constitue le noyau dur de la vacance (260 logements sur la CCSOA, ce qui correspond à la vacance estimée par les élus lors de l'enquête - 300. Pour mémoire l'étude pré-opérationnelle d'OPAH avait permis de repérer 197 logements en situation de vacance longue ou d'abandon). Le poids de ces biens à l'abandon peut peser sur l'attractivité de certaines communes. La question du renouvellement urbain sera importante sur ce point.

Même si la vacance globale reste raisonnable, elle progresse globalement et devient préoccupante dans certaines communes. La vacance concerne exclusivement le secteur privé et relève dans un cas sur deux d'une problématique structurelle (offre « physiquement » inadaptée à la demande).

Rappel

Type de logements classés vacants par l'INSEE :

- Les logements inoccupés proposés à la vente ou à la location,
- Les logements vendus ou loués mais non encore occupés,
- Les logements en attente d'un règlement de succession,
- Les logements conservés par un employeur pour un usage futur au profit d'un employé,
- Les logements gardés vacants par leur propriétaire et n'ayant pas d'affectation précise.

Éléments à retenir au sujet de l'évolution de l'offre de logement



- Le rythme de construction neuve permet une progression rapide du parc de logement, mais il est gourmand en foncier et moins « efficace » démographiquement.
- La production habitat récente reste peu dense. La maîtrise d'ouvrage individuelle est encore le mode de construction quasi exclusif.
- Une vacance encore raisonnable, mais qui recommence à progresser après deux décennies de baisse. Certaines communes sont repassées au dessus des 10%.

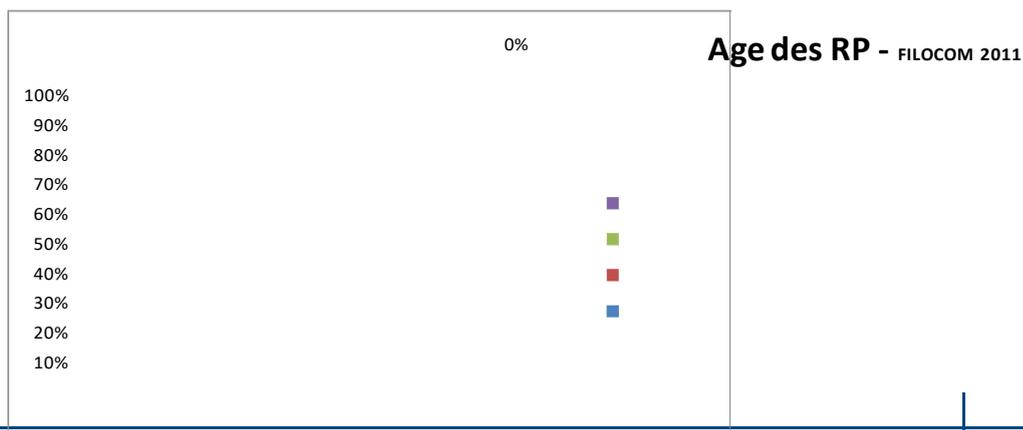
2. AUJOURD'HUI, QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE RÉSIDENTIELLE DU TERRITOIRE ?

Il s'agit ici de qualifier l'offre de logement présente sur le territoire et de déterminer à quels demandeurs elle s'adresse :

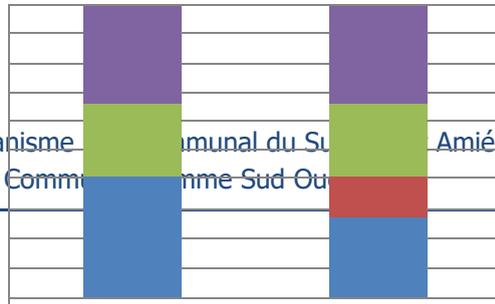
- La structure du parc des résidences principales comparée à celle de la population permettra d'identifier les difficultés de tel ou tel type de ménages : insuffisance du parc locatif, de petits logements...
- L'identification du parc ancien et de son état permettra de mesurer les besoins en amélioration. Plus la part de logements anciens est importante, plus le potentiel de rénovation peut être important.
- La comparaison des différents segments du parc sur le territoire étudié et sur des territoires similaires permet la mise en valeur du rôle de chaque segment.

2.1. DES RESIDENCES PRINCIPALES ANCIENNES

L'analyse de l'année de construction des résidences principales montre le caractère ancien du parc. Près de la moitié (44,7%) des résidences principales ont été construites avant 1975 (c'est équivalent au taux départemental). L'année 1975 marque le début des normes de construction plus « rigoureuses » en matière thermique, mais il faudra encore attendre une à deux décennies pour entrer dans des aires de production véritablement économes en énergie. La période 1975-1982 a été assez productive sur ce territoire (près de 900 logement). Elle correspond donc à une période de production déjà pavillonnaire mais qui reste mal isolée et mal ventilée.



Plan Local d'Urbanisme
 Communauté de Communes Somme Sud-Ouest
 Plan Local d'Urbanisme Municipal du Sud-Ouest Amiénois (PLUi)

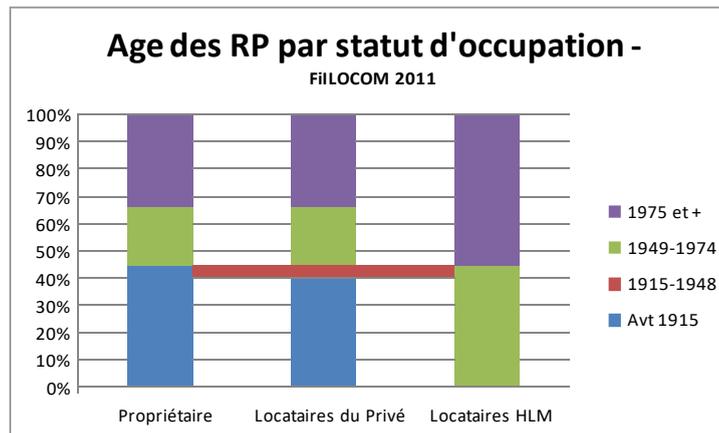


Sud Ouest Amiénois

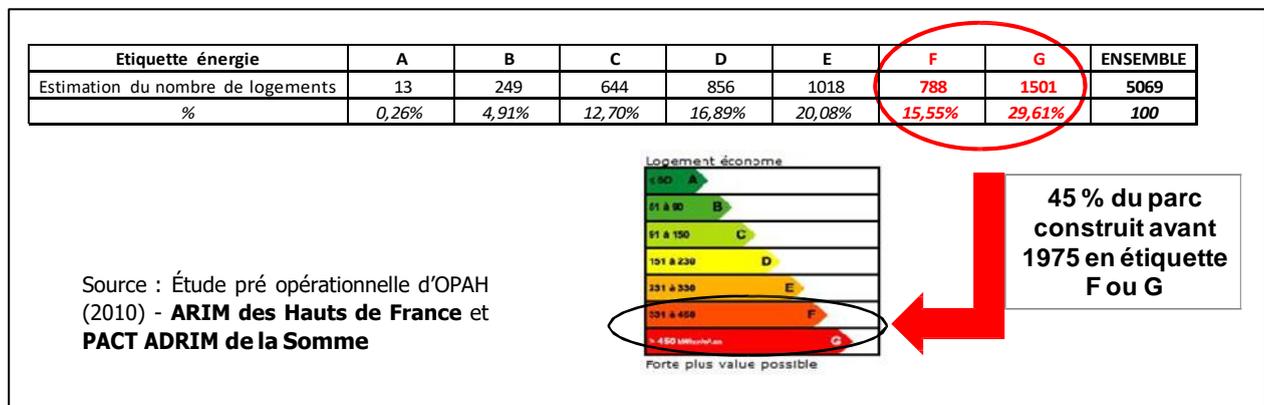
Somme

- 1975 et +
- 1949-1974
- 1915-1948
- Avt 1915

S'ajoutent, 45% de logements construits avant les normes thermiques (3850 logements), donc susceptibles de présenter outre des risques sur le plan énergétique, des risques électriques, des risques de saturnisme (peintures au plomb). Cette proportion (65%) est légèrement plus élevée chez les locataires du privé (67%) que chez les propriétaires occupants, mais globalement il n'y a pas de différences flagrantes dans l'âge du parc entre propriétaires et locataires du privé. A noter ici que la moitié environ du parc HLM est aussi du parc ancien.



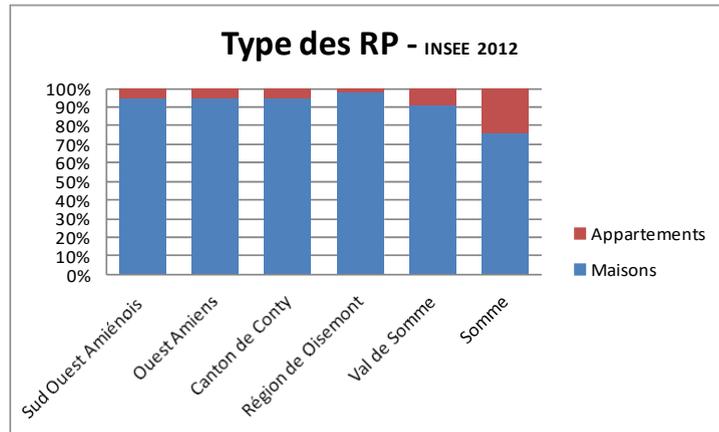
L'étude pré opérationnelle d'OPAH menée en 2010 estimait que 45 % du parc de logement construit avant 1975 sur la CCSOA était d'étiquette énergétique F ou G (soit près de 2300 logements). Sur ces logements les risques de précarité énergétique sont très importants.



Le territoire se caractérise par la part importante de logements d'avant 1915 (près de 42% contre 27% dans la Somme). Cela n'est pas sans conséquence sur les possibilités de remise à niveau de cette offre. En effet, par exemple, ce type de parc exclu dans la majorité des cas la faisabilité d'une isolation par l'extérieur, il nécessite souvent une haute technicité des entreprises de par son caractère et ses matériaux, il nécessite aussi parfois des précautions particulières de préservation et de mise en valeur, d'où des surcoûts de réhabilitation importants ...

2.2. PRESQUE UNIQUEMENT DU LOGEMENT INDIVIDUEL

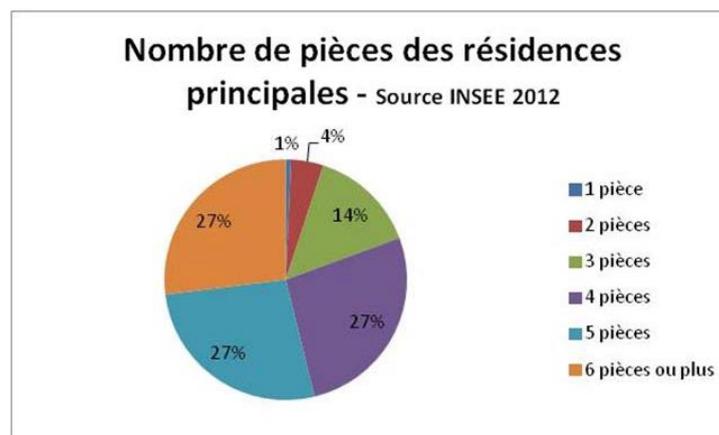
Les logements présents sur la communauté de communes sont en majorité des maisons individuelles (95%), ce qui révèle la morphologie « rurale » de ce territoire. Couplée à l'âge du parc, cette caractéristique permet de qualifier l'offre de logement comme typiquement rurale, ce qui révèle une assez faible densité.



2.3. UNE OFFRE DE LOGEMENT DE GRANDE TAILLE

Le parc de logement était en 2012 essentiellement composé de biens de grande taille. La part de logements de moins de 3 pièces est extrêmement faible (5%). La faiblesse de l'offre de petite taille sera à rapprocher de la faiblesse de l'offre locative. Ces deux éléments corrélés pointent du doigt la difficulté pour les petits ménages de réaliser leur parcours résidentiel (jeunes décohabitants, isolés de tout âge, personnes âgées dont le logement est devenu trop lourd à entretenir, etc...).

Pour mémoire, les petits ménages (1 et 2 personnes) représentent 63% des ménages du territoire. Il y a donc ici inadéquation entre taille des logements (4,6 pièces) et taille des ménages (2,4).

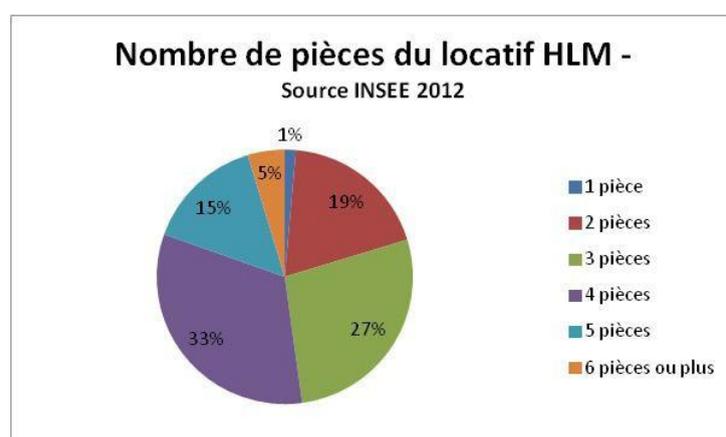
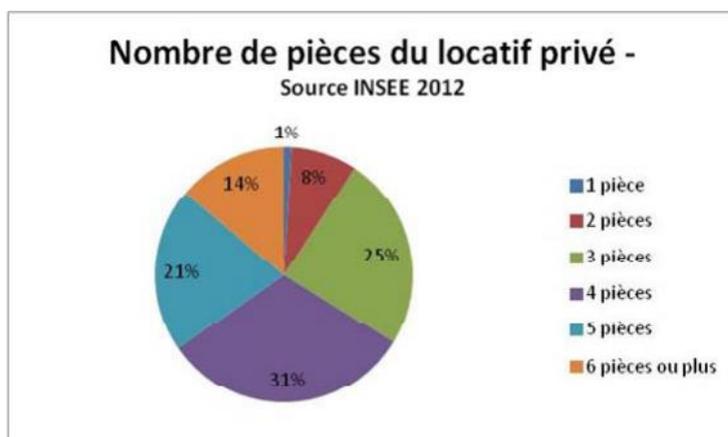
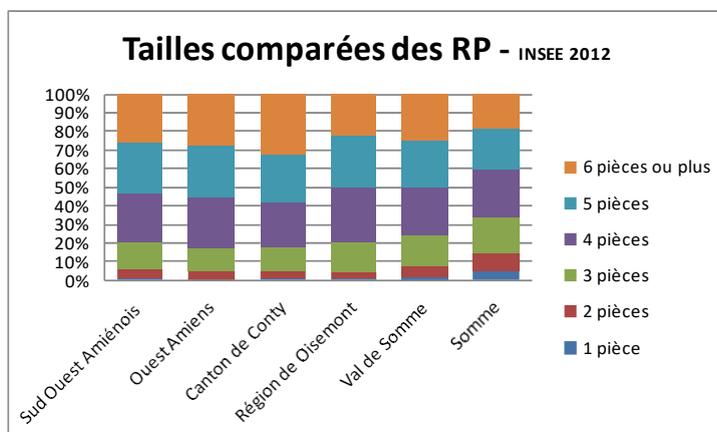


En 2012, 81% des logements du territoire sont composés de 4 pièces et plus. Cette situation est liée à l'omniprésence de l'habitat individuel.

La taille des ménages baisse régulièrement depuis plusieurs décennies, mais parallèlement le nombre de T5 et plus est passé de 48% à 54% entre 1999 et 2012. L'inadéquation entre la taille des logements et la taille des ménages s'accroît au fil du temps.

Les logements de très grande taille (6 pièces et plus) sont, comme dans les territoires voisins, très représentés sur le territoire (27%), contre environ 20% dans la Somme. C'est le même constat pour les 5 pièces (27%, contre 21 dans la Somme). C'est à partir des logements de 4 pièces que les tendances se

différencient le plus, 27% contre 24 à 30% ailleurs. On trouve moins de 4% de logements de 1 et 2 pièces sur le territoire contre près de 13% dans la Somme.



Si on regarde la taille des logements locatifs privés, le constat est le même, 61% des locataires du privé sont de petits ménages.

Les T1/T2 représentent 9% de l'offre locative privée, ce qui est peu. Si on ajoute les T3 on passe à 34% ce qui est mieux, mais qui sous entend à qualité égale un loyer plus élevé.

D'où pour le petit ménage en recherche d'une location, trois options :

- Choisir un logement de moindre qualité mais plus adapté au budget et risquer le « mal logement ». On estime que 15% des locatifs privés présentent un risque d'indignité, sans parler des risques liés à la précarité énergétique.
- Privilégier la qualité et risquer de se fragiliser financièrement.
- Quitter le territoire ou y renoncer.

Concernant l'offre locative HLM le constat est similaire, Les T1/T2 représentent 20% de l'offre locative HLM, ce qui est mieux que dans le privé, mais reste faible par rapport à la part de petits ménages.

Dans le parc HLM les T3 sont rarement attribués aux ménages de 1 ou 2 personnes, il est donc inutile de les considérer.

Au 31 décembre 2015, 67% des demandes en instance concernaient un petit ménage soit 131 demandes pour 18 attributions de T1 et T2 en 2015, soit 7,3 demandes pour une offre, ce qui révèle un niveau de tension important sur les petits logements.

2.4. UNE QUALITE DES RESIDENCES PRINCIPALES QUI N'EST PAS ENCORE AU NIVEAU

Le territoire a pris la mesure des besoins en matière d'amélioration du parc de logement puisqu'il a mis en place, dès 2011, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui est encore opérationnelle jusque fin 2016. Avant cela, aucune OPAH n'avait été portée par la CC du Sud Ouest Amiénois dans sa forme actuelle. Seules des OPAH anciennes avaient concerné le canton de Poix-de-Picardie et d'autres petites parties du territoire actuel.

Le PLH de 2006 avait souligné des enjeux de réhabilitation du parc ancien.

L'étude pré-opérationnelle fait état d'un bâti ancien dégradé important et/ou sans confort, avec des points de concentration sur certaines communes. Ces problèmes de qualité sont de plusieurs ordres :

- L'inconfort est encore présent : Selon l'INSEE il subsistait en 2012 encore près de 347 logements sans salle de bain (soit 4,5% des résidences principales).
- Le Parc privé Potentiellement Indigne (PPI, voir la définition dans l'encadré ci-dessous) est élevé : avec un taux de 9% de logements privés potentiellement indignes, soit environ 739 logements en 2011, contre 7,1% dans le département de la Somme, la CCSOA est très « concernée » par cette problématique.

Le PPI concerne : 5 % des propriétaires occupants, 15 % du parc locatif, assez peu les jeunes (moins de 25 ans), par contre, près de 1 PPPI / 2 est occupé par un ménage âgé (plus de 60 ans).

Le repérage de terrain de l'OPAH concernant l'habitat indigne a permis de recenser 198 présomptions dont 82 préoccupantes. A cela s'ajoutent 197 situations de vacance structurelle ou d'abandon. Les élus eux, dans l'enquête PLUi ont repérés 114 situations de ménages en mal logement.

Qu'est ce que le PPI ?

L'Anah a réalisé une exploitation des données de FILOCOM pour identifier et caractériser le parc potentiellement indigne (PPI). L'analyse a pour objet de croiser les caractéristiques des logements avec le revenu des occupants. Sont identifiés comme appartenant à la catégorie PPI :

- les logements (ayant une fonction de résidences principales) classés en catégorie 6 (ordinaire) dont les occupants ont des revenus inférieurs à 30 % du plafond HLM ;

- les logements (ayant une fonction de résidences principales) classés en catégorie 7 et 8 (de « médiocre » à « délabré ») dont les occupants ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds de ressources HLM. La limite de cette analyse est que le classement cadastral est imparfait pour rendre compte de la qualité du logement, notamment parce que les données ne sont pas toujours actualisées suite à des travaux de réhabilitation par exemple.

La convention d'OPAH initiale portait sur l'amélioration de l'habitat (indignité, adaptation au vieillissement de la population et économies d'énergie) et sur la diversification de l'offre locative vers des produits plus adaptés aux ressources de la population. Pour rappel, nous étions en 2009, avant la réforme des aides de l'Anah vers le logement occupé et en particulier celui des propriétaires occupants.

Depuis 2010, 330 logements ont été réhabilités avec des aides de l'Anah. La majorité sont des logements de propriétaires occupants, en effet, l'activité de réhabilitation aidée en direction du parc locatif privé a été très faible sur la période du fait des nouvelles orientations prises par l'Anah.

Les travaux liés à de la rénovation énergétique sont dominant.

Dynamique de réhabilitation aidée par l'Anah

Sources : Anah

	Année 2010 (hors Opah)	Année 2011 (hors Opah)	2012	2013	2014	2015
Nb de logements aidés ANAH (total)	56	27	37	61	93	56
Propriétaires Occupants	56	27	33	61	89	55
dont autonomie/adaptation	21	2	4	5	7	10
dont travaux lourds		2	4	7	18	9
dont précarité énergétique	35	23	25	49	64	36
Propriétaires Bailleurs (logts conv)	0	0	4	0	4	1
dont vacance >1 an	-	-	3	-	1	1

En 2011, 3164 ménages propriétaires occupants étaient éligibles, de part leur niveau de ressources, aux aides de l'Anah. Les ménages âgés (plus de 60 ans) représentaient 59% des ménages éligibles et les plus de 75 ans représentent plus de la moitié de ces ménages (56%).

2.5. LA MAJORITÉ DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EST OCCUPÉE PAR LEUR PROPRIÉTAIRE

La Communauté de Communes compte davantage de ménages propriétaires (74,1%) que d'autres statuts d'occupation. Cependant, ce taux est dans la moyenne basse du Grand Amiénois.

Ce constat reflète l'attractivité du territoire et le choix majoritaire des ménages.

2.6. UNE OFFRE LOCATIVE QUI PROGRESSE EN NOMBRE, MAIS QUI N'A TOUJOURS PAS RATTRAPÉ SON TAUX DE 1999

En 1999, les logements locatifs représentaient 27% des résidences principales et 1992 unités. En 2007, ce taux était retombé à 22,2% avec un volume de 1836 unités. En 2012, le taux de locatif est de nouveau à la hausse pour atteindre 23,9% et 2084 unités.

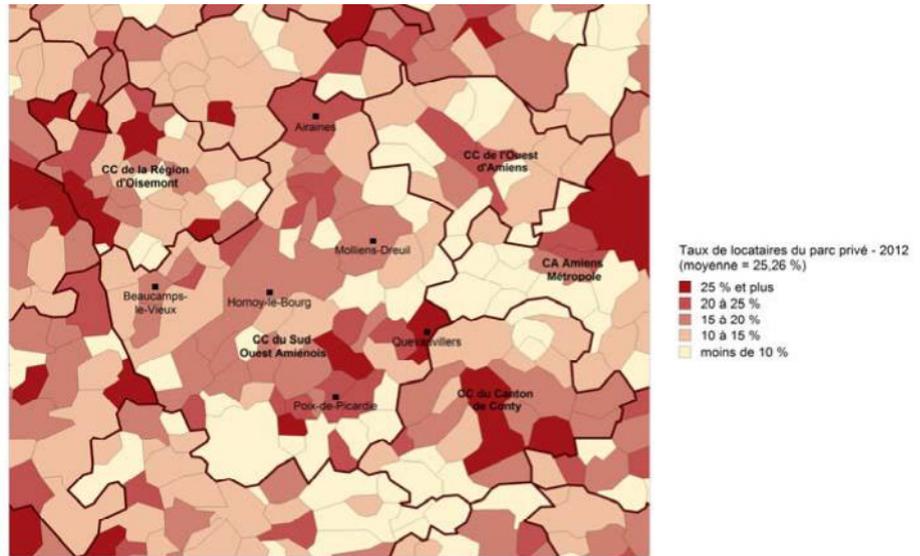
Bien que toujours peu présent, le parc locatif a vu son volume augmenter dans la période récente. Dans le même temps, la part de propriétaires occupants a diminué d'un point.

Ce sursaut récent démontre que des investisseurs commencent à comprendre qu'il est nécessaire de développer une offre diversifiée sur le territoire. Un parallèle est maintenant dressé entre le manque d'offre locative et les difficultés du territoire à maintenir sa population jeune. L'interdépendance entre la structure de la population, l'évolution des modes de vie et le parc de logements (taille, mode d'occupation...) renseigne sur les logements à prévoir en fonction des populations à enjeux.

Le parc de logements locatifs relève essentiellement du parc privé (17,3% des résidences principales). Une petite vingtaine de communes affichent des taux de locatif privé supérieurs à 25 %, pour certaines d'entre elles les volumes y sont très importants eu égard à leur taille (Exemple : Fricamps ou Sainte Segrée).

Taux de logements locatifs privés

Sources : MAP Info (Fond de carte), INSEE RGP 2012



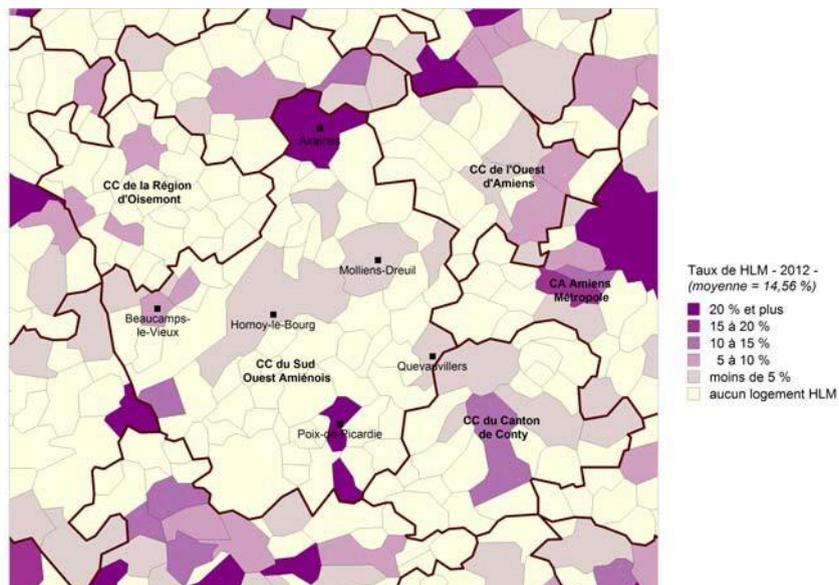
Parallèlement, l'offre locative sociale représente seulement 6,6% des résidences principales soit 577 logements, toutefois ce niveau d'offre est similaire à celui proposé par les autres EPCI du Grand Amiénois. Ces logements HLM qui sont localisés sur 14 communes (Airaines, Beaucamps le Vieux, Briquemesnil-Floxicourt, Gauville, Hornoy le Bourg, Liomer, Moliens Dreuil, Neuville-Coppegueule, Poix de Picardie, Le Quesne, Quevauvillers et Warlus). A noter que des pôles comme Hornoy le Bourg, Moliens Dreuil ou Quevauvillers affichent des taux extrêmement faibles (1 à 3,5%).

La communauté de communes enregistre néanmoins une bonne performance dans le domaine de la construction de logements sociaux dans les années 2006 à 2015. Le nombre de logements sociaux nouvellement mis en location (154 dont 18 logements foyers à Airaines, soit 15/an) dans cette période figure parmi les plus importantes dans les communautés de communes du Pays du grand Amiénois.

Géographiquement cette production vient conforter l'offre des pôles tels que Airaines (66 logements) et Poix-de-Picardie (39 logements), mais surtout de Beaucamps-le-Vieux (37 logements) et de Moliens-Dreuil (11 logements) qui étaient un peu en retrait sur le plan de l'offre. A noter qu'une commune supplémentaire offre désormais 1 logement aidé à sa population (Aumont).

Taux de logements locatifs aidés

Sources : MAP Info (Fond de carte), INSEE RGP 2012



Depuis le début des années 2000, la faiblesse de l'offre locative, et notamment la quasi absence de logement social, associée à la taille importante des logements, incitent des ménages (notamment les jeunes) à quitter le territoire pour trouver une offre de logement plus diversifiée et mieux adaptée. Ce phénomène a une incidence sur le vieillissement de population.

En plus du parc proposé par les bailleurs sociaux, viennent s'ajouter 95 logements communaux dont les niveaux moyens de loyer sont plus proches du parc aidé que du parc privé. Mais là aussi, la tendance est au grand logement.

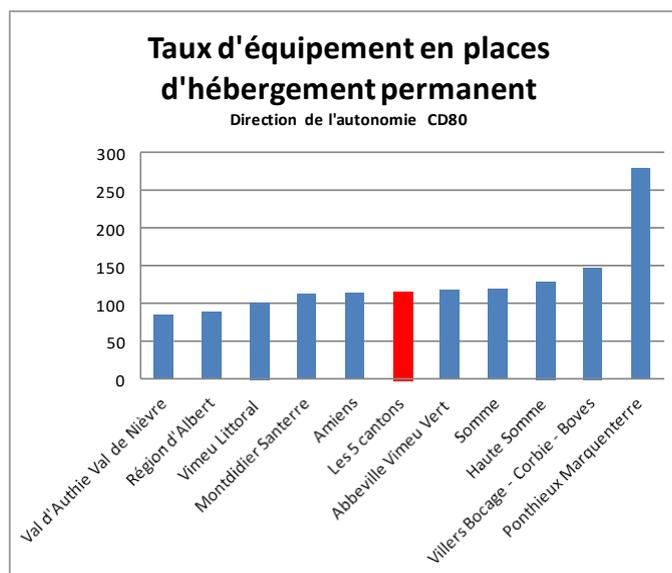
2.7. PEU DE LOGEMENTS DÉDIÉS AU VIEILLISSEMENT

Avec un indice de jeunesse de 0,94, le territoire est aujourd'hui dans un processus de rajeunissement grâce à l'arrivée massive de jeunes ménages avec enfants. Toutefois, la population âgée y est toujours importante. A long terme, la problématique d'une offre de logement adaptée pour personnes âgées va être de plus en plus prégnante.

Concernant le maintien à domicile des personnes âgées, il apparait que la structuration du parc en grands logements ne facilite pas leur adaptabilité.

Les petits ménages âgés (43% des petits ménages) sont massivement propriétaires (85% des plus de 60 ans sont propriétaires). L'inadéquation entre la taille de leur logement et la taille du ménage occupant aujourd'hui est liée à la structure familiale passée : les enfants sont partis et le couple ou la personne seule est restée dans le logement. Une question se pose alors : la taille du logement peut-elle devenir un handicap avec le vieillissement du ménage ? Comment l'éviter ?

Parallèlement, on sait que les personnes âgées expriment une demande importante sur des logements de plain pied localisés dans les pôles structurants et les bourgs pour se rapprocher des services urbains. Cette expression de la demande n'est pourtant pas toujours concrétisée par un déménagement quand l'offre est proposée. Cette question va bien au-delà d'un simple rapport offre/demande, la question affective est ici une variable subjective.



Qu'il s'agisse de l'offre en logements adaptés autonomes ou de l'offre en structures médicalisées ou non, elle est insuffisante sur le territoire, la demande restant supérieure à l'offre. Pourtant, 6 communes (Airaines, Poix-de-Picardie, Hornoy-le-Bourg, Quevauvillers, Fourcigny) présentent une offre dédiée. Avec 392 places

d'hébergement permanent sur Les Cinq Cantons qui constituent le territoire d'action sociale dont la CCSOA fait partie, le taux d'équipement pour 1000 habitants de plus de 75 ans atteint 116 (source : Schéma

départemental en faveur des personnes âgées 2012-2016). Ce taux place le territoire dans la moyenne départementale en ce qui concerne le niveau d'équipement toutes structures confondues.

Si l'on regarde les taux d'équipement par type de structure, la CCSOA est dans la moyenne concernant les EHPAD et les foyers logements, plutôt au dessus de la moyenne concernant les MARPA et très en dessous concernant les unités de soin de longue durée.

En ce qui concerne l'occupation de ces hébergements et son évolution les constats sont les suivants : les taux d'occupation sont élevés, les personnes accueillies sont de plus en plus âgées, féminines, dépendantes, et désorientées.

Éléments à retenir concernant de l'offre de logement



- Une offre résidentielle « rurale » (individuelle, grands logements, accession à la propriété) qui se perpétue, mais qui n'est plus tout à fait adaptée aux besoins générés par la nouvelle composition des ménages.
- Trop peu de logements locatifs couplé à une progression trop lente de l'offre.
- Un processus d'amélioration de l'habitat qui est en marche, mais une offre ancienne qui affiche encore des problèmes de qualité notamment concernant le risque de précarité énergétique et le risque d'indignité.
- Une prise en compte du vieillissement dans l'habitat qu'il faudra poursuivre sans sur le plan du maintien à domicile que sur le plan de l'hébergement permanent.

3. L'ENSEMBLE DES BESOINS RÉSIDENTIELS EST-IL CORRECTEMENT SATISFAIT ?

L'analyse quantitative globale de la demande et des besoins se fonde sur une évolution de la population à terme, celle-ci est ici évaluée par le SCOT (1710 logements nécessaires à 2030 sur la CCSOA pour réaliser les objectifs du SCOT). Le calcul du « point mort » fixe lui aussi une base à cette réflexion. Le point mort est le nombre de logements nécessaires pour maintenir une population à son niveau actuel ; au-dessus de ce chiffre, la population commence à s'accroître ; en dessous, elle tend à diminuer. Le point mort 2007-2012 était à 106 logements par an, le territoire a produit 130 logements par an durant cette période. Les 24 logements supplémentaires annuels n'ont entraînés qu'une très légère augmentation de population : 0,3% par an. En effet, en parallèle, on a assisté sur le territoire à une nouvelle hausse des logements vacants.

La demande résidentielle ne s'appréhende pas seulement d'un point de vu quantitatif. Son aspect qualitatif est lui aussi fondamental car il détermine la façon dont les ménages vont pouvoir exercer leur parcours résidentiel sur le territoire. Le SCOT, dans ses aspects qualitatifs donne des orientations dans ce sens (mixité dans les opérations, diversification de la taille des parcelles...). La notion de parcours résidentiel fait référence au nombre et au type de logements qu'un ménage occupera de façon autonome entre le moment où il quitte le logement de ses parents et la fin de sa vie. Plus les événements de la vie seront nombreux, plus on déménagera car il est nécessaire d'ajuster les conditions d'habitation à la taille de la famille. Ainsi en France selon l'INSEE, à 45 ans, un célibataire aura connu en moyenne 2,3 logements, un couple marié une fois 3,5 et un couple divorcé et remarié 4,7.

Au niveau intercommunal, un des axes majeurs des politiques de l'habitat consiste à favoriser la meilleure adaptation possible de l'offre de logement des ménages à la diversification des parcours résidentiels. Plus

localement, il est de l'intérêt des communes d'offrir un panel de logements permettant à ceux qui le souhaitent de rester sur place tout en évoluant dans leur parcours résidentiel.

Ainsi, des indicateurs comme les niveaux de revenus de ménages ou les tensions de marché permettront d'avoir une approche plus qualitative des besoins.

3.1. DES NIVEAUX DE RESSOURCES FAIBLES ET DES PARCOURS RÉSIDENTIELS QUI S'EXERCENT MAL EN INTERNE

En 2011, le revenu brut imposable médian par unité de consommation de l'ensemble de la population était plus faible qu'au niveau national (16 852 € contre 18 338 €).

RAPPEL

Qu'est ce que le revenu médian ?

Niveau de revenu tel que la moitié de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du revenu moyen qui est la moyenne de l'ensemble des revenus de la population considérée.

Qu'est ce que l'unité de consommation ?

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

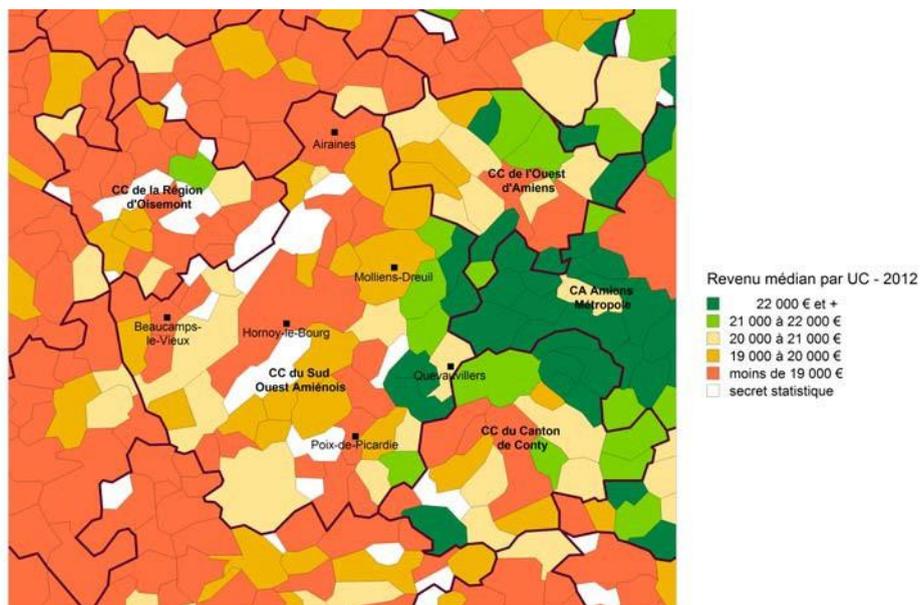
Qu'est ce qu'un emménagé récents ?

Un emménagé récent est une personne recensée dans une résidence différente de celle qu'elle occupait 5 ans auparavant.

L'analyse des revenus à l'échelle communale montre que le territoire est extrêmement hétérogène sur ce point. Toutefois, nul doute que la proximité à Amiens Métropole et la proximité de l'axe autoroutier ont une incidence sur les niveaux de revenus des ménages. Ces facteurs de proximité influent donc certainement sur les niveaux de prix immobiliers.

Revenus médians par UC

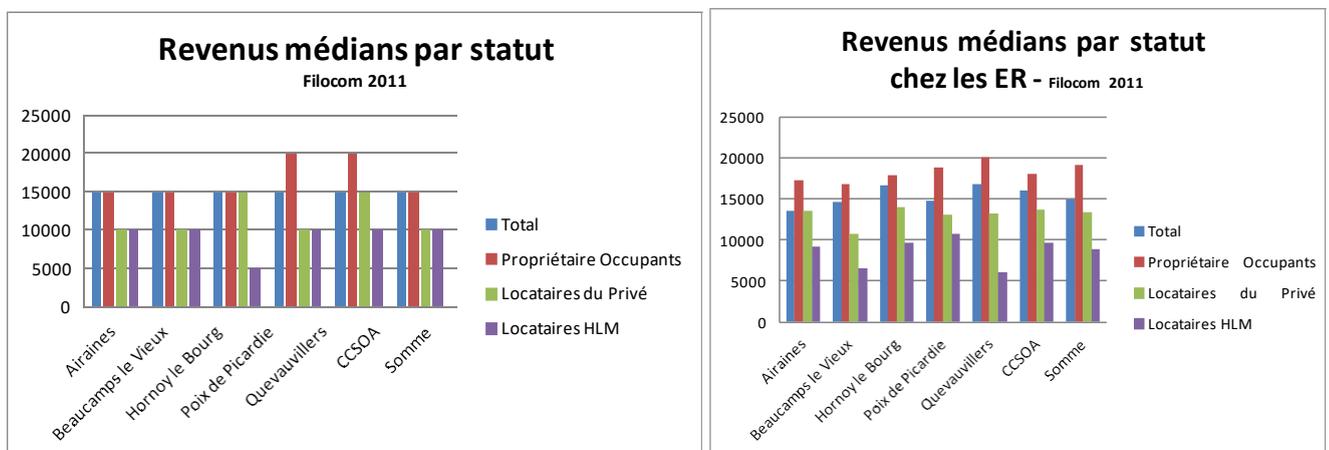
Sources : MAP Info
(Fond de carte), INSEE
RGP 2012



L'analyse par statut d'occupation montre logiquement une échelle des revenus, en effet les revenus des propriétaires occupants étaient plus élevés que les autres, venaient ensuite les revenus des locataires du

privé, puis ceux des locataires HLM. A noter que l'écart entre les revenus de locataires du privé et ceux des locataires HLM n'était pas très important. On peut également noter que les locataires du privé gagnaient 4 820 € annuels de moins que les propriétaires.

La structure des revenus par statut d'occupation n'est pas disponible pour l'ensemble des communes en raison du secret statistique, par contre elle l'est pour les principaux pôles. L'analyse des revenus sur les pôles montre des disparités importantes. En effet, alors que Quevauvillers et Hornoy-le-Bourg affichaient des niveaux de ressources supérieurs à la moyenne de la communauté, Airaines, Poix-de-Picardie et Beaucamps étaient bien en dessous. Chez les propriétaires occupants ces écarts étaient moins importants et seule Beaucamps-le-Vieux était très en dessous de la moyenne. Les locataires du privé de Poix-de-Picardie et Beaucamps-le-Vieux étaient plus fragiles que ceux des autres bourgs, de même, les locataires HLM de Beaucamps-le-Vieux et d'Hornoy-le-Bourg l'étaient aussi.



Si on regarde le niveau de ressources des Emménagés Récents (« ER » dans le graphique de droite) devenus propriétaires sur le territoire entre 2007 et 2011, il est à 17 995 €. Les accédants récents gagnent moins que les propriétaires déjà en place. Les locataires du parc privé du territoire ont des difficultés pour y accéder à la propriété, leur niveau de ressource n'étant pas suffisant, leur parcours résidentiel vers l'accession n'est pas facile localement.

Alors que globalement en France ou dans la Somme les revenus des emménagés récents sont inférieurs à ceux de l'ensemble des habitants, et ce quelque-soit le statut d'occupation, les locataires du parc privé emménagés récemment sur le territoire ont des revenus légèrement supérieurs à ceux de l'ensemble des locataires. Il semble donc que les conditions financières d'accès au locatif privé sur le territoire soient de plus en plus difficiles.

Vouloir être locataire du privé dans la CCSOA s'avère très compliqué, à l'entrée comme à la sortie.

Sur les pôles les situations sont très contrastées, à Airaines, Beaucamps-le-Vieux et Poix-de-Picardie la situation des locataires du parc privé est similaire à celle observée pour l'ensemble de la communauté. A Quevauvillers ce sont les conditions d'accès à la propriété qui se tendent. Enfin à Hornoy-le-Bourg, c'est l'accès au parc HLM qui devient plus concurrentiel.

3.2. D'IMPORTANTES BESOINS SOCIAUX LIÉS AU LOGEMENT

- Besoins en entretien du logement :

12,5% des propriétaires et 33,2% des locataires hors parc social présentent des revenus inférieurs au seuil de pauvreté (c'est plus chez les emménagés récents propriétaires 14% et équivalent chez les emménagés récents locataires du privé 32,1%). Un tiers du parc locatif privé joue donc le rôle de parc social de fait, tandis

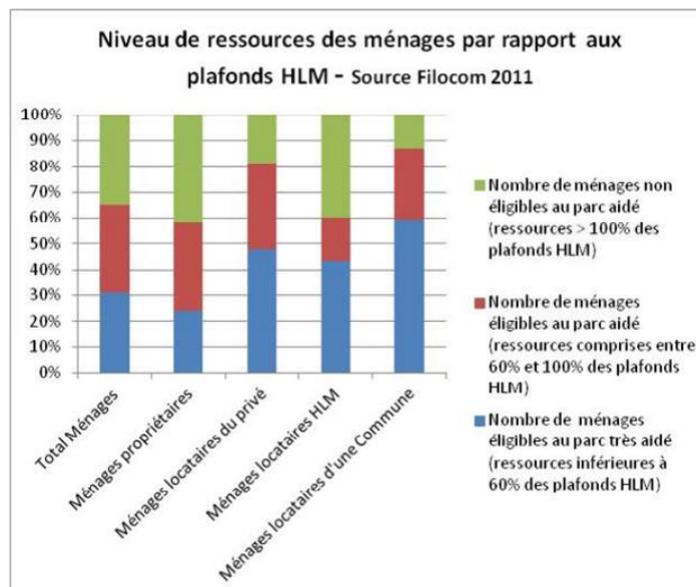
qu'une partie du parc des propriétaires-occupants appartient à des personnes, souvent âgées, disposant de ressources faibles.

Ces données sur les revenus des habitants corroborent les chiffres du parc sans confort : la corrélation entre les revenus des habitants, notamment des personnes âgées, et l'absence ou le manque de confort est réelle même si le parc inconfortable diminue. Il existe sur le territoire de CCSOA une part de population âgée, traditionnellement propriétaire de son logement, qui peine à l'entretenir et à améliorer son confort. De la même façon, une part importante de l'offre locative privée de faible qualité de départ ou appartenant à des propriétaires modestes est difficile à entretenir.

- Besoins en locatifs à loyer plafonné :

Avec un taux de 65% de ménages éligibles au locatif aidé, le territoire était en 2011 au-dessus de la situation des territoires de référence (+6 points par rapport au national et +2 points par rapport au départemental). Ce taux est encore plus important (69,8%) chez les emménagés récents.

En 2011, 59% des propriétaires occupants étaient éligibles au parc aidé et 80% des locataires du privé l'étaient éligibles aussi (c'était encore plus chez les locataires des communes 86%). La plupart du temps les logements HLM sont bien moins cher et/ou de bien meilleure qualité que le locatif privé.



3.3. UN MARCHÉ LOCATIF SOCIAL GLOBALEMENT EQUILIBRE, MAIS QUI MONTRE LES SIGNES DE TENSION

Fin 2015, le rapport demandes/offres (demande en instance/logements libérés dans l'année) se situait à 2,52. Il était inférieur à celui de la Somme (2,85) et à celui d'Amiens Métropole (2,69). Il était le signe d'un certain équilibre du marché locatif social. Un ratio de 2 à 2,5 est généralement considéré comme le signe d'un marché équilibré avec pour les demandeurs pas trop d'attente, et pour les bailleurs pas trop de risque de vacance. Au dessous de ce ratio le marché est détendu, au dessus, il est tendu.

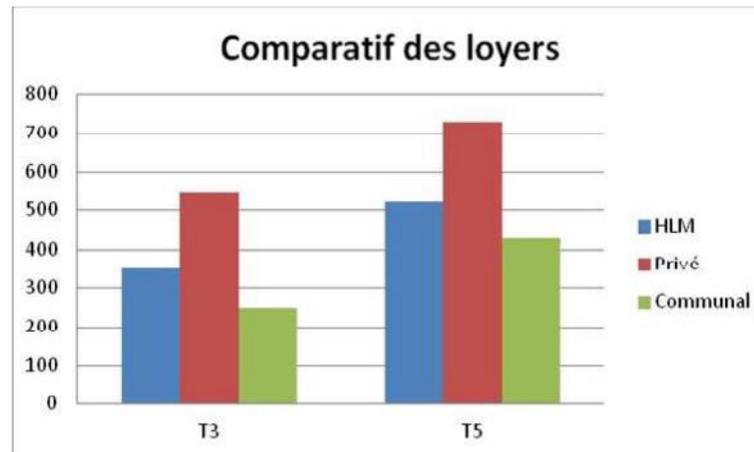
Dans les secteurs où l'offre est peu abondante, comme ici, on sait que la demande est sous estimée car non exprimée (le manque d'offre et les délais d'attribution découragent la demande à s'exprimer : une demande sur 4 sur la CCSOA a entre 1 et 2 ans). De plus, l'offre crée souvent l'expression de la demande. Il est donc probable que l'indice réel soit un peu plus important.

D'autres indicateurs de fonctionnement du marché affichent aussi des signes de tension : la vacance est à zéro, ce qui veut dire qu'un logement libéré est reloué immédiatement - la rotation est moyenne (10,2%). Heureusement que la rotation n'est pas plus faible, car on aurait alors un vrai problème de libération de

logements qui ferait monter les tensions. On sent bien que cet équilibre est fragile et très interdépendant du fonctionnement des marchés locatifs privé et de l'accèsion.

N'oublions pas le niveau de tension de 7,2 observé sur les petits logements.

La tension du marché pousse les ménages à se tourner vers l'offre privée (72% de l'offre locative). Les niveaux de prix pratiqués en locatif privé sur le territoire excluent une partie de la clientèle potentielle (550 € en moyenne pour un T3, 720 € pour un T5) ou l'oblige à consacrer un budget trop important à son logement par rapport à l'ensemble de ses moyens.



Source : enquête auprès des maires et sites d'annonces en ligne

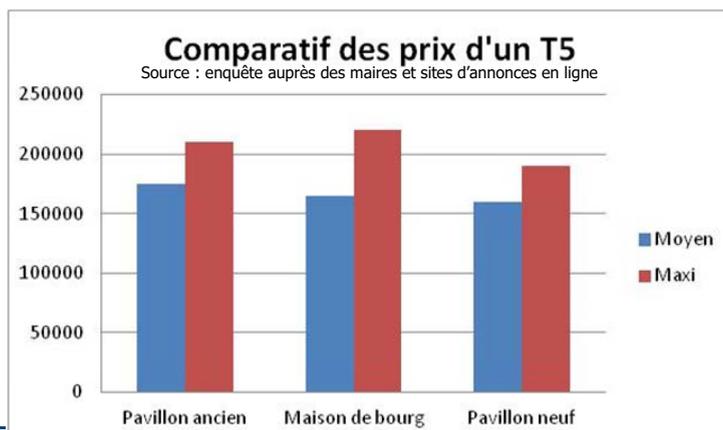
Plusieurs types de conséquences :

- Une fragilisation financière des ménages car les différences de loyer sont importantes à qualité égale.
- Une fragilisation des conditions de vie des ménages qui choisissent un logement en moins bon état pour moins cher.
- Des pertes migratoires de la clientèle locative et notamment des jeunes.

3.4. UN MARCHÉ DE L'ACCESSION QUI EXCLUT ENCORE UNE PARTIE DE LA CLIENTELE

La possibilité pour un ménage d'accéder dans le neuf, et aussi dans l'ancien, existe à des niveaux de prix élevés, surtout si l'on tient compte des niveaux de ressources des ménages du territoire.

Le budget des candidats à la primo-accession (un candidat sur deux) est de 130 000 € à 140 000 € maximums pour 80% d'entre eux, sachant que le gros de la clientèle se situe autour de 130 000 €.



Estimation du prix d'un pavillon neuf T5 dans une opération récente :

- Coût du foncier 40 000 à 45 000 €
- Coût de la maison 125 000 € en entrée de gamme pour un 95 m², 145 000 € en moyenne gamme.
- Total : 165 000 € à 190 000 € (hors frais et taxes)

Le niveau du coût d'accession en neuf explique que des parcelles trop chères (> 45 000 €) peuvent avoir du mal à se vendre, la clientèle potentielle est plus rare. Le marché local est donc un marché qui favorise les accédants moyen à supérieurs et qui globalement expose le territoire à des risques liés aux choix qualitatifs qui s'imposent aux ménages.

Sur la partie Est du territoire, les niveaux de prix du foncier ont largement chuté ces dernières années, on peut trouver des parcelles en diffus sans assainissement à 25 000 €.

Aujourd'hui la majorité des acheteurs en neuf cherchent des terrains de 800 m² maximum. Les opérations en cours sur le territoire proposent des lots d'une surface moyenne de 668 m², la production a donc su s'adapter à cette nouvelle demande.

Le niveau du coût d'accession dans l'ancien est tout aussi prohibitif pour une part importante des ménages, sachant qu'à ce coût déjà élevé, s'ajoute souvent un coût de travaux non négligeable. Pour exemple, les travaux financés en écoPTZ entre 2010 et 2014 sur la CCSOA révèlent des montants moyens de travaux allant de 16 700 € à 21 900 € selon les années. Les maisons de bourg de type « maisons de ville » sont plus difficiles à vendre car elles posent des problèmes de fonctionnalité (les familles recherchent plutôt des pavillons ou de l'ancien avec terrain), elles constituent donc plutôt un produit d'investissement locatif.

Il existe deux types de clientèles, les ruraux, issus du territoire ou des territoires ruraux voisins qui souhaitent exercer leur parcours résidentiel en interne et les périurbains, qui souhaitent ou qui sont obligés pour des raisons de budget quitter l'agglomération voisine. En effet une part significative des transactions s'effectue avec des ménages issus de l'extérieur du territoire.

On assiste à un effet de ricochet, certains ménages de l'agglomération en sont exclus donc se reportent sur le marché local moins onéreux, mais cette demande externe exerce une pression qui fait monter les prix, les niveaux de prix deviennent alors prohibitifs pour la clientèle interne qui se voit alors contrainte de « s'enfoncer » dans le territoire, voire de le quitter, etc.... Ce niveau élevé des prix en pousse certains à s'éloigner de leur emploi pour se loger. Les niveaux de prix restent intimement liés à l'éloignement de l'agglomération. Toutefois une barrière de marché subsiste à 30 kilomètres. Mollens-Dreuil, Poix-de-Picardie et Quevauvillers sont les centres de secteurs très porteurs.

Sur 2010-2014, l'accession aidée à la propriété (via le prêt à taux zéro) a concerné 58 ménages par an (soit 2,7/1000 habitants), taux inférieur au taux national de 4/1000. 55% de ces accédants ont conservé le même code postal que pour son logement d'origine. Plus de la moitié de ces accédants avaient plus de 30 ans.

Sur 2010 et 2011, où le financement via un PTZ pouvait encore s'exercer sur le parc ancien, 62% de cette accession aidée s'est faite dans le parc existant, ce constat est très important car il révèle un besoin en accompagnement financier sur ce créneau. L'accession dans l'ancien pour un territoire est très importante car son niveau impacte le niveau de la vacance et l'attractivité des bourgs.

58% des accédants en PTZ avaient des niveaux de ressource supérieurs à 22100 €, ce qui montre que même avec le PTZ, l'accession n'est pas possible pour tous les ménages. La clientèle locative HLM semble en effet être exclue de l'accession. Pour exemple, 84% de la clientèle d'accédants en PTZ est issue du locatif privé sur le territoire, ce qui ne laisse pas beaucoup de place pour la clientèle locative sociale. Le prêt à taux zéro ne suffit donc pas à permettre l'accession sociale sur la CCSOA.

Retour d'atelier : les parcours résidentiels sont-ils possibles dans la CCSOA ?

✓ Des difficultés généralisées concernant l'accès au locatif :



- pour les petits ménages (par manque d'offre en général et d'offre bon marché en particulier), surtout en début de parcours résidentiel. Les logements de type studio ne sont pas adaptés au territoire (conviennent plutôt aux étudiants), ici besoins de T1 ou T2.
- le coût du locatif privé exclut beaucoup de jeunes et même de familles.
- l'accès au locatif familial est difficile si on est pressé (séparation) par manque d'offre et faible rotation.

✓ Une primo-accession parfois difficile :

- quand le ménage est trop jeune (manque d'apport personnel) ou quand les emplois ne sont pas stables (blocage des banques).
- un facteur de risque dans l'ancien, les travaux sont mal évalués, les jeunes veulent faire eux-mêmes mais ne sont pas qualifiés, les travaux ne sont pas faits faute de moyen ou de courage et les conditions d'habitat sont médiocres.

✓ La question du vieillissement, une thématiques complexe :

- Les ménages propriétaires jeunes retraités ou même âgés sont rarement volontaires pour quitter leur logement, sauf problème de santé. Ceux qui le font cherchent moins d'entretien, plus de proximité avec les commerces et les services ou quittent le territoire



Éléments à retenir au sujet des besoins résidentiels

- L'exercice des parcours résidentiels est difficile pour certains types de ménages (jeunes décohabitants, personnes nouvellement séparées – isolés ou monoparentales, personnes âgées recherchant un logement adapté...).
- Le marché locatif aidé bien qu'équilibré est une variable d'ajustement du marché.
- Les niveaux de prix immobilier rendent la primo accession difficile.
- Des besoins sociaux liés au logement ne sont pas suffisamment traités

(loyers abordables, accession maîtrisée, maîtrise des charges...).

EQUIPEMENTS, COMMERCE, SERVICES

1.1 INTRODUCTION

Les équipements et services sont au cœur du fonctionnement quotidien du territoire : ils génèrent des déplacements, participent à la vie économique et à l'animation des bourgs et des villages.

L'offre de services contribue à la qualité de vie, désignant de fait, un facteur d'attractivité pour le territoire.

Les habitants porteront un regard attentif à l'offre de services qu'ils vont pouvoir trouver à proximité de leur lieu de résidence pour faciliter leur quotidien (par exemple une organisation performante de soins et de maintien à domicile au plus proche des besoins), tandis que les usagers non-résidents viendront séjourner plus ou moins longtemps dans le Sud-ouest amiénois pour d'autres raisons : la qualité du cadre de vie, la présence d'équipements et d'activités spécifiques (tourisme vert, loisirs, etc.).

La ruralité et la taille conséquente du territoire du Sud-Ouest amiénois révèlent des problématiques singulières en matière d'offre et d'accès aux services

La problématique du **maintien des services de proximité** est prégnante face au retrait de certains services publics et le développement de la vacance commerciale dans les bourgs et les villages. Quel rôle pourrait jouer la collectivité et les acteurs privés pour développer une offre de proximité satisfaisante sur un vaste territoire rythmé par les flux pendulaires vers des pôles supérieurs extérieurs au territoire (donc des déplacements motorisés) ? La multipolarité du territoire et la complémentarité potentielle de l'offre de ces pôles peuvent constituer de premiers éléments de réponse.

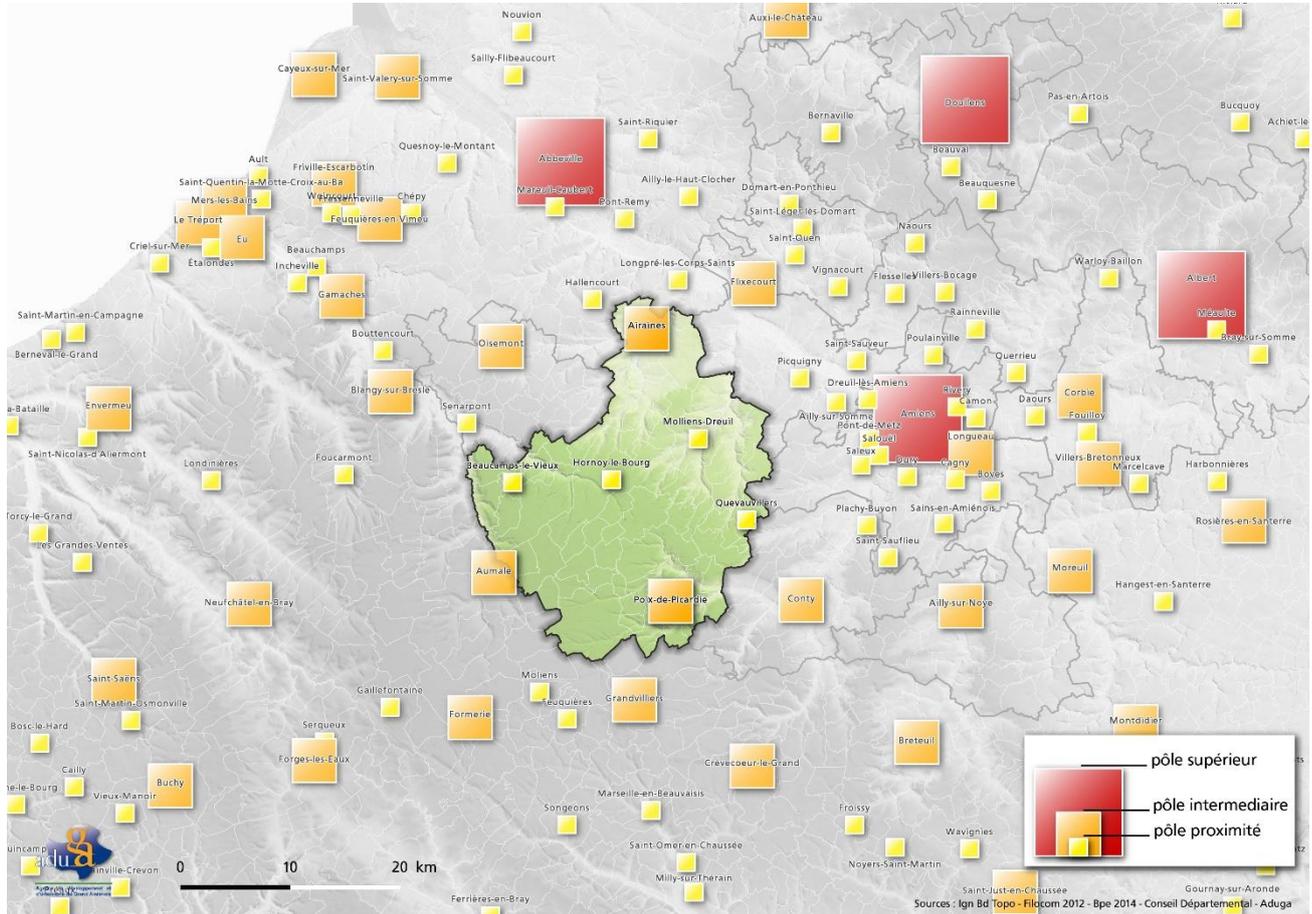
Par ailleurs, les modes de déplacement génèrent des inégalités d'accès entre les usagers (vis-à-vis des publics non motorisés : jeunes et personnes âgées). Cela interroge **la localisation des services** pour lutter contre l'isolement des personnes éloignées des services mais aussi **leur forme** : la dématérialisation des services impliquant le développement de « campagnes numériques » (la desserte numérique est-elle alors suffisante ?), leur itinérance ou leur caractère éphémère sont-ils en mesure ou non de pallier l'absence ou le manque d'offre de services sédentaires dans certaines communes ? Comment renouveler une offre commerciale de proximité dans un bassin de consommation modeste et au regard du dynamisme commercial de territoires environnants impliquant de fait de longs déplacements ?

La proximité de pôles supérieurs voir métropolitains comme Amiens, Abbeville ou Beauvais, et l'organisation du réseau routier qui facilite les flux pendulaires (l'A 29 qui traverse le territoire dans façon médiane, les RD 1029 et 901) revêtent plusieurs avantages (diversité de l'offre à 20-30 minutes), mais impliquent aussi des contraintes en matière de mobilité. Des réflexions ont été menées par la communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois dans le but de compléter une offre d'équipements et de services structurants jusqu'à présent absente sur le territoire mais néanmoins nécessaire à la fois pour les populations résidentes moins mobiles mais aussi pour accroître l'attractivité du territoire. Une dynamique de projet est perceptible localement, la ZAC de Croixrault et son futur centre aquatique en est un exemple emblématique, et constitue en cela une première réponse apportée à l'accès inégal à une offre d'équipements et de services de niveaux intermédiaire et supérieur.

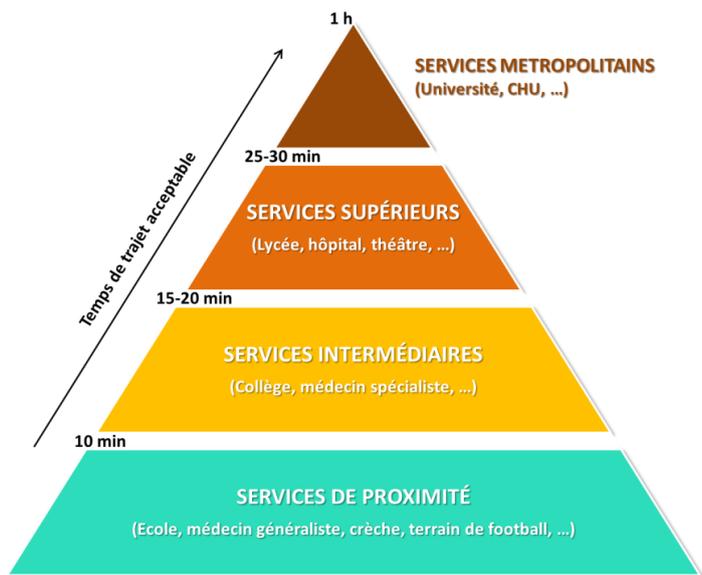
1. LES GRANDS PRINCIPES DE RÉPARTITION DE L'OFFRE SUR UN TERRITOIRE INTERCOMMUNAL MULTIPOLAIRE

1.1 UNE OFFRE CONCENTRÉE DANS DES « PÔLES »

Carte 1 : Localisation des pôles de services dans et autour de la communauté de communes

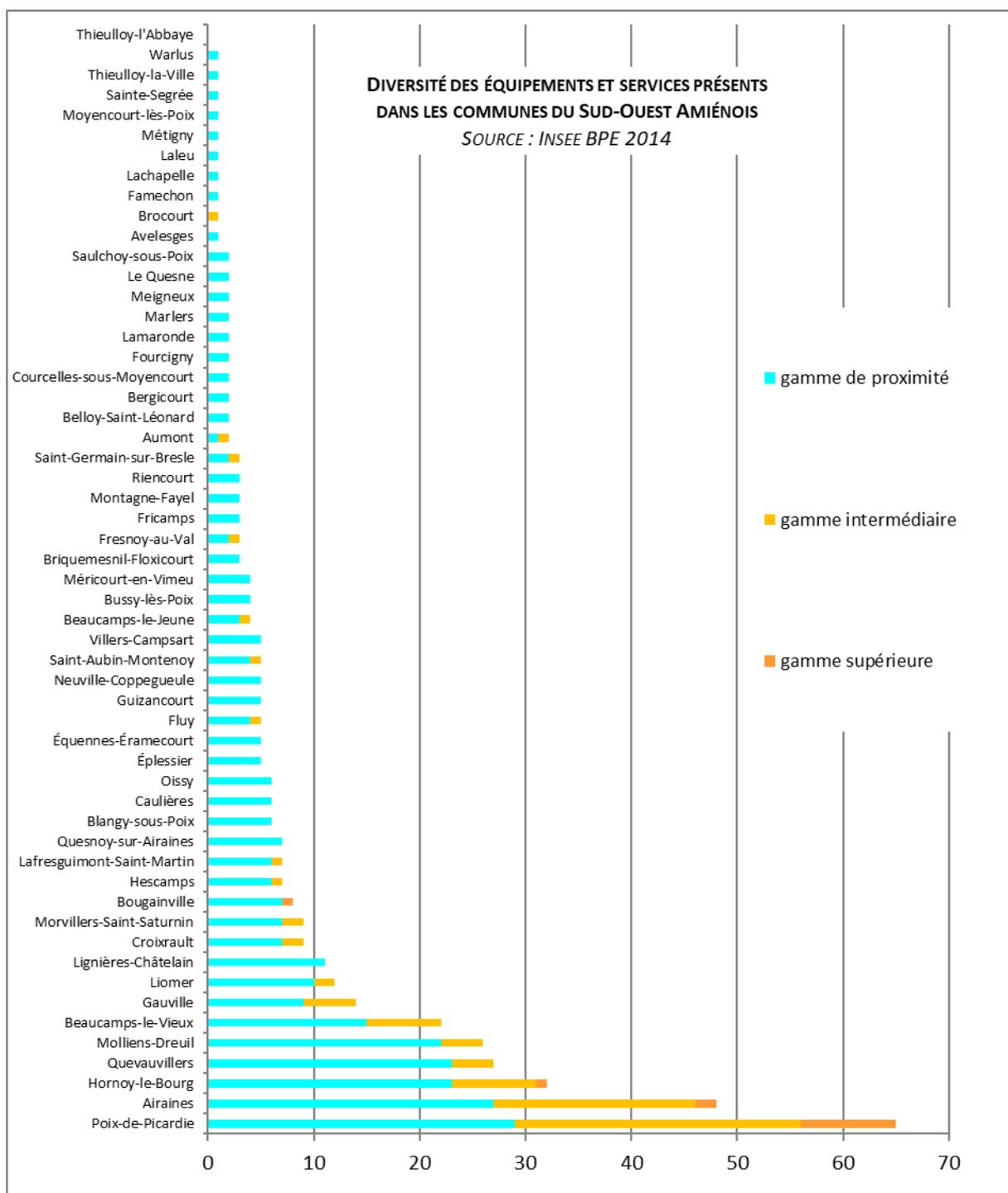


- Un pôle de proximité concentre au moins 12 types d'équipements et services dits « de proximité »
 - Un pôle intermédiaire concentre au moins 14 types de services de niveau intermédiaire
 - Un pôle supérieur concentre au moins 18 types de services de niveau supérieur
- N.B : Les niveaux des pôles s'imbriquent : un pôle supérieur est également pôle intermédiaire, lui-même pôle de proximité



Définition des niveaux de service

L'organisation territoriale des équipements et services (leur localisation, leur concentration, leur diversité) dépend largement des caractéristiques de l'armature urbaine. En effet, on ne trouve pas les mêmes natures de services dans toutes les communes, car le temps d'accès à ces services et leur fréquence d'utilisation varient. A titre d'illustration, un habitant sera prêt à parcourir plus de distance pour se rendre vers un service qu'il utilise de manière occasionnelle (consultation médicale chez un spécialiste) que pour utiliser un service quotidien (achat d'une baguette de pain).



1.2 DEUX PÔLES DE SERVICES DE NIVEAU INTERMÉDIAIRE QUI RAYONNENT SUR UN BASSIN DE VIE ÉLARGI

Deux communes excentrées sur le territoire se distinguent nettement par le nombre conséquent et la diversité de leur offre d'équipements et de services : Poix-de-Picardie et Airaines. Elles sont qualifiées de pôles intermédiaires disposant, à l'image du secteur Aumale-Gauville sur la partie ouest du territoire, de bassins de vie élargis dont le rayonnement tend à recouvrir, à eux trois, l'intégralité du territoire. Ainsi, trois pôles structurent les déplacements des habitants. Néanmoins, Airaines, malgré un centre-bourg animé et un poids démographique similaire (2 366 habitants), apparaît quelque peu en retrait vis-à-vis de Poix-de-Picardie (2 395 habitants) en étant relativement moins bien dotée en équipements et services. L'affaiblissement du rayonnement de son bassin de vie relevé par un certain nombre d'acteurs du territoire (cf. travail en atelier) et la disparition récente de plusieurs établissements industriels et grands employeurs locaux (Bonduelle et PIC Industrie-Nitrolac), tendent à conforter ce constat.

Regard porté par les communes (retour d'atelier, entretiens avec les communes)

Poix de Picardie	Airaines	Aumale-Gauville
ATOUTS		
Proximité d'Amiens (20 min de l'hôpital) et de Grandvillers		
A 29, RD 1029, RD901, gare SNCF	D 901 - D 936 (Axe Amiens -Abbeville), proximité A 16, ZAC, ZACOM des Arènes	A 29
ZAC Mine d'Or (Croixrault), Zone d'aménagement commercial prévue dans le SCOT	Zone d'aménagement commercial prévue dans le SCOT	
Collège (400 élèves), commerces (qualité de l'offre des commerces de bouche), salle des fêtes, piscine, cinéma, Hôtels-restaurants, EHPAD, ESAT, IME, foyer de vie, foyer d'hébergement, maison médicale, radiologie, dentiste, Gendarmerie, pompiers, Cabinet vétérinaire, gymnase, courts de tennis, stade de foot, ancien hippodrome, maison des associations, camping (80 places) Développement de la communauté de communes, crèche intercommunale, bibliothèque, deux groupes scolaires, cantine et accueil périscolaire, marché généraliste dominical	Collège (400 élèves), établissements scolaires: maternelle premier degré (plus de 300 élèves) Gendarmerie, commerces et artisans, centre médical, deux dentistes, EHPAD (90 lits + 14 places en unité Alzheimer), crèche en projet (40 places), ESAT, commerces diversifiés, marché alimentaire un vendredi sur deux (5 exposants)	Aumale : services scolaires Gauville : salle polyvalente, Terrain de sport futur city-stade, école : 3 classes fonctionnant en RPI avec cantine et accueil périscolaire, accueil de loisirs, Offre de commerces (zone du Cardonnoy), Qualité de l'offre en "occasionnel lourd" : la jardinerie d'Aumale (offre, agencement parking et esthétique, qualité de l'enseigne), le Bricomarché de Gauville (offre et localisation en dehors du centre-bourg sans être trop excentrée) Commerces itinérants (boulangerie, poissonnerie, épicerie)

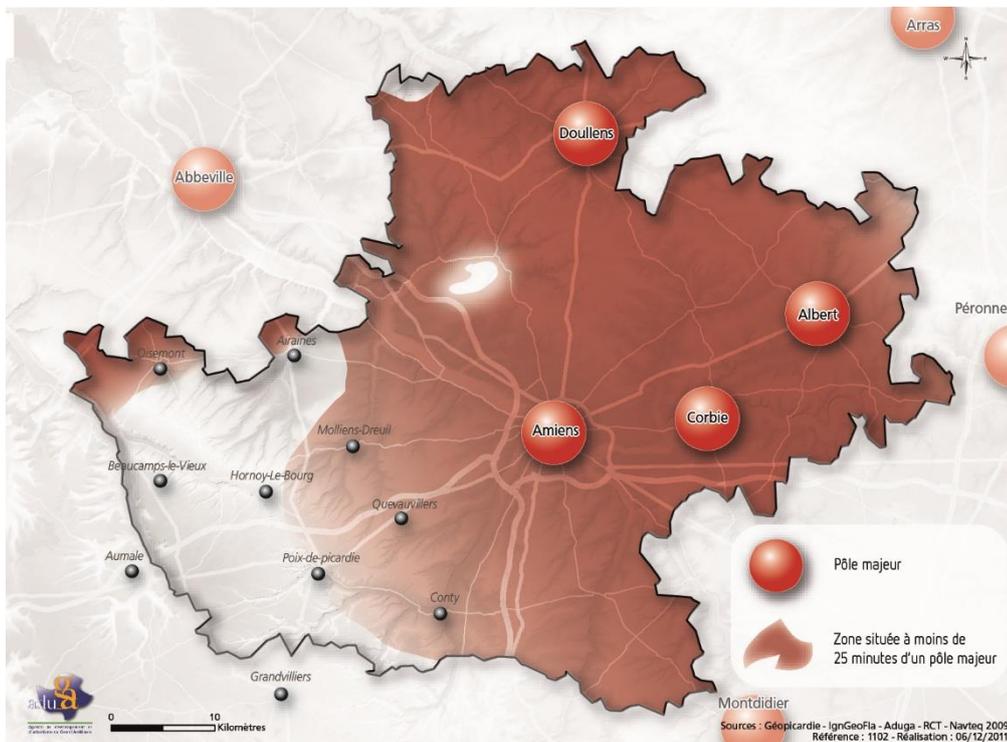
<p>Activité : Artisans, entreprises, Vie associative, Cadre de vie</p> <p>Développement récent de la ZAC de Croixrault (nouvelle implantation, centre aquatique, etc.) et de la zone d'activités de Poix</p> <p>Fête de la gastronomie et association des commerçants en sommeil</p>	<p>Bourg animé</p> <p>Activités : Agro-industrie, matériaux de construction</p>	<p>Activité : « en train de remonter doucement »</p> <p>Gauville : zone artisanale (vente de machines agricoles, centrale à béton, transport)</p>
<p>FAIBLESSES</p>		
<p>Proximité de Grandvillers (évasion commerciale)</p>	<p>Proximité de Oisemont et Flixecourt (ZA): évasion commerciale</p>	<p>Communes situées à plus de 25 minutes d'un pôle majeur</p>
<p>Concentration des services vers le sud du territoire</p> <p>Faible diversité d'enseignes commerciales</p> <p>Stationnement</p>	<p>Saturation des écoles primaires</p>	<p>L'offre du centre-bourg d'Aumale considérée "en difficulté" (contraste avec l'offre occasionnelle dynamique située en périphérie)</p>
<p>Un centre-ville peu attrayant, à redynamiser</p> <p>Un cadre urbain trop minéral (architecture, agencement de la place du centre-ville), patrimoine non exploité</p> <p>Un contraste observé entre les difficultés rencontrées par certains commerçants du côté nord de la place et la vitalité du linéaire du côté sud (risque d'un accroissement de la vacance (ex : Mr Bricolage)</p> <p>Fermeture de DAR et d'autres grosses entreprises</p>	<p>Déclin industriel</p> <p>Potentiel offert par la reconversion des friches industrielles (très important car absence de locaux disponibles)</p> <p>Réveil des commerçants</p>	
	<p>Absence de centralité</p> <p>Bassin de vie en perte de vitesse</p>	
	<p>Offre commerciale d'Airaines figée (offre incomplète: besoins dans l'habillement et chaussures) et vacance observée mais de courte durée, qui mériterait une attention particulière (dynamique de projet) : ZACOM peu attractive et « sans projet », linéaires et commerces vieillissants, ruptures des linéaires par de l'habitat et stationnement inexistant pour la jardinerie située à proximité du rond-point</p>	

1.3 UN ESPACE RURAL CENTRAL MULTI POLARISÉ

L'offre d'équipements et services est globalement bien accessible pour les habitants du Sud-Ouest Amiénois : il faut généralement moins de 10 minutes pour se rendre dans l'un des 4 pôles de proximité (Beaucamps-le-Vieux, Hornoy-Le-Bourg, Molliens-Dreuil, Quevauvillers) dans la partie centrale du territoire ou à Airaines et Poix-de-Picardie.

L'offre d'équipements et services de proximité présente sur le territoire de la communauté de communes reste malgré tout inégale selon les communes et les secteurs. En dehors des pôles intermédiaires, la densité d'équipements est moindre, en particulier au cœur du territoire intercommunal, malgré des temps d'accès acceptables. Pour exemple, les communes du secteur Est du plateau central apparaissent plus éloignées des pôles intermédiaires (temps d'accès légèrement supérieur à 15 minutes pour le secteur Domesnil-Villers-Campsart) tandis que c'est toute la partie occidentale à partir de l'axe médian Poix-Airaines qui se trouve à plus de 25 minutes d'un pôle de rang supérieur (Abbeville) voir métropolitain (Amiens).

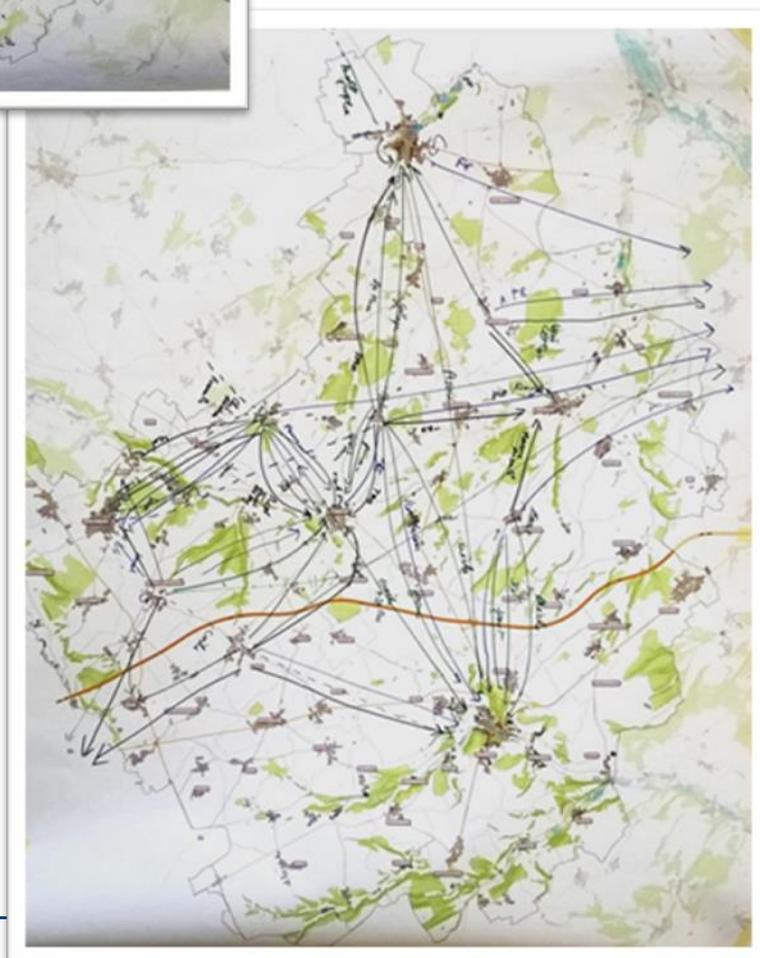
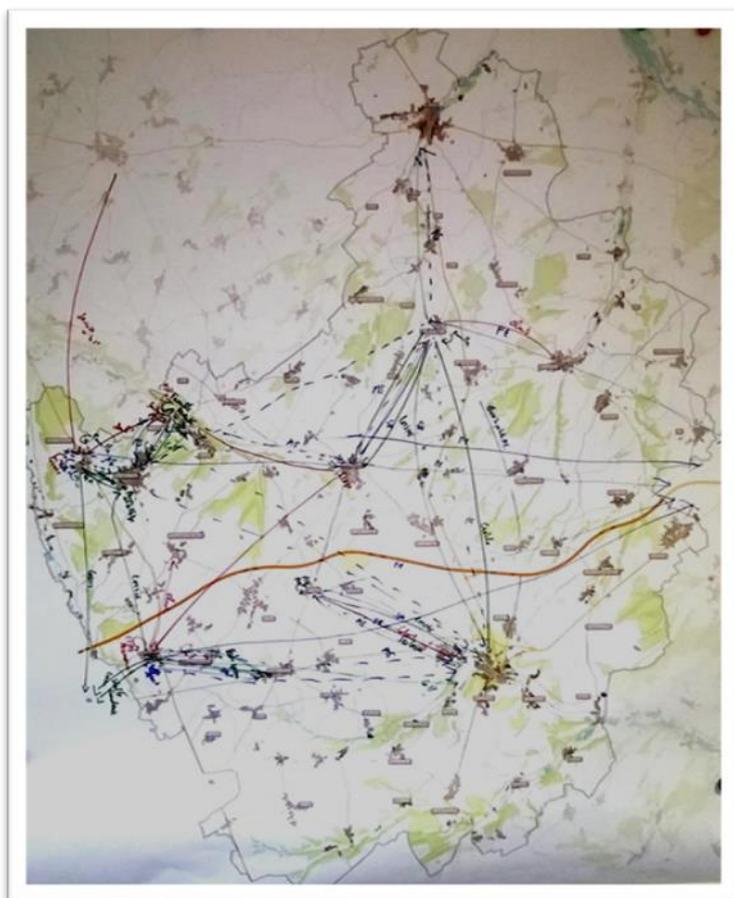
Carte 2 : Communes situées à moins de 25 minutes d'un pôle majeur ou métropolitain, source : SCOT du Grand Amiénois



Des inégalités persisteraient également entre les quatre pôles de proximité. La hiérarchie définie (cf. Carte 1) en donne un premier aperçu, qui diffère cependant de la perception qu'en ont les acteurs du territoire. Ainsi, la commune d'Hornoy-le-Bourg, troisième pôle de la communauté de communes, tant en matière d'équipements et de services que vis-à-vis de son poids démographique (1 668 habitants) selon l'approche statistique, devrait être reléguée derrière Beaucamps-le-Vieux (1 409 habitants, sixième position du classement BPE -INSEE), Quevauvillers (quatrième) voire même Molliens-Dreuil (qualifiée de pôle-relais équipements et services dans le SCOT). Ces divergences dans l'appréciation de la hiérarchie des pôles invitent à intégrer d'autres critères d'analyse à l'image de l'aménagement urbain, du dynamisme ou encore de l'existence de projets. Le cas d'Hornoy-le-Bourg pourrait se justifier du fait de sa morphologie singulière

(hameaux en réseau) avec un bourg-centre qui ne représente qu'environ 800 habitants, soit le poids démographique de Molliens-Dreuil.

Retour d'atelier : Mise en évidence des « systèmes communaux »



→ Synthèse / schéma des cartes de travail

Sur les marges du territoire, les habitants des zones plus rurales peuvent se rabattre sur l'offre des pôles intermédiaires présents à l'extérieur du territoire intercommunal à l'image d'Aumale, Oisemont ou encore Flixecourt (notamment pour leurs commerces).

De ce fait, ces marges ainsi que le « cœur » du territoire semblent être structurés par des « systèmes communaux », un mode d'organisation en réseau nécessaire pour satisfaire la grande majorité des besoins courants (quotidiens et hebdomadaires) des populations concernées. Si la commune de Beaucamps-le-Vieux structure un bassin de vie qui tend à recouvrir les communes voisines (Liomer, Brocourt, Le Quesne ou encore Neuville-Coppegueule), plus au sud, c'est un réseau de communes composé de « Gauville, Morvilliers-Saint-Saturnin et Lignières-Châtelain » qui, ensemble, semblent former une offre de proximité satisfaisante (école, sports et loisirs).

Pour les communes les moins bien dotées à l'image de Méricourt-en-Vimeu, les habitants ont tendance à s'appuyer sur trois pôles de proximité et intermédiaires (Airaines, Hornoy-le-Bourg et Molliens-Dreuil) pour pallier l'absence d'équipements dans leur commune. De fait, ces pratiques occasionnent de nombreux déplacements - souvent motorisés -, et une multitude de flux sont alors générés quotidiennement dans la partie centrale du territoire. Cela témoigne également d'une certaine liberté en matière de choix au bénéfice des habitants concernant cette offre multipolarisée et complémentaire entre les communes.

Pour la plupart des communes, et plus particulièrement le secteur Est, la proximité d'Amiens et de ses équipements constitue un véritable atout pour les habitants, qui disposent ainsi d'une grande variété d'équipements et de services intermédiaires et supérieurs à 20-25 minutes du domicile (et ce, en tenant compte du risque de saturation de certains équipements : crèches, piscines, etc.). Le développement et la proximité du pôle CHU régional au sud-ouest de l'agglomération représente non seulement un atout considérable en permettant aux habitants d'accéder rapidement à une offre de soins supérieure (spécialistes, chirurgie, outils d'imagerie spécifiques, etc.), mais également un facteur d'attractivité résidentielle non négligeable pour le territoire.

2. A QUI S'ADRESSE CETTE OFFRE DE SERVICES AU PUBLIC ?

2.1 RÉPONDRE AUX ATTENTES DES HABITANTS DU TERRITOIRE COMME DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Il existe plusieurs « types » d'offre d'équipements et de services à destination de plusieurs profils de population renvoyant aux besoins de la jeunesse (les 18-25 ans), ceux des « actifs » c'est-à-dire les 26-64 ans (renvoyant indirectement à l'offre de la petite enfance, les services scolaires et périscolaires) et des seniors (les 75 ans et plus).

La question de l'accessibilité aux équipements et services est centrale et invite à prendre en considération les différents degrés de mobilité selon le profil de population concerné. De manière plus globale, les caractéristiques démographiques vont avoir une incidence sur les besoins particuliers de populations fragilisées en matière d'équipements et de services mais aussi en fonction de leur localisation : les populations actives caractérisées par des déplacements domicile-travail qui influencent fortement leurs pratiques (vers Amiens, Abbeville, Flixecourt, Grandvillers, etc.), les besoins sociaux et sanitaires croissants d'une population vieillissante : en matière d'offre de services à domicile (soins et repas à domicile, aide-ménagère et travaux occasionnels, etc.) et de proximité. De fait, cette offre participe grandement au développement de l'attractivité résidentielle du territoire (qualité de vie proposée aux habitants).

2.2 UNE OFFRE QUI FAVORISE LE DÉVELOPPEMENT D'UN ENVIRONNEMENT ENGAGEANT POUR LES ENTREPRISES COMME POUR LES ACTIFS TRAVAILLANT SUR LE TERRITOIRE

Rendre un territoire économiquement attractif, c'est être en capacité de pouvoir répondre à des besoins spécifiques en matière de restauration, de commerces et d'immobilier d'entreprise pour l'ensemble des actifs et des entrepreneurs exerçant leur activité sur le territoire. Cela peut passer par le développement d'espaces de travail partagés plus ou moins spécifiques (mais aussi individualisables), le développement d'équipements et de services dédiés à la création d'entreprises tels que les pépinières ou les hôtels d'entreprises, dans l'idée de répondre aux exigences des nouvelles formes de travail (nomadisme, coworking, etc.). Ces réflexions doivent alors intégrer les problématiques liées à l'offre de transport (pour les fournisseurs comme la clientèle) et à la qualité des outils et réseaux de communication (desserte numérique, etc.)

Il s'agit aussi d'être en mesure de proposer une offre résidentielle adaptée aux modes de travail : un hébergement temporaire pour les travailleurs en déplacement, les apprentis, les clients, partenaires et autres prospecteurs économiques. Dans ce sens, les gîtes et chambres d'hôtes constituent une offre potentiellement mobilisable tout en intégrant une offre dédiée au tourisme d'affaires.

3. UN TERRITOIRE « EN MOUVEMENT », EN MESURE DE RÉPONDRE AUX ASPIRATIONS DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

3.1 UNE OFFRE D'ACCUEIL DÉDIÉE À LA PETITE ENFANCE ACTUELLEMENT EN DÉVELOPPEMENT

- 130 enfants ont été accueillis en crèche en 2015
- Accueil chez une assistante maternelle, nombre d'assistantes maternelles (retour du RAM attendu)
- Carte « loisirs et jeunesse »

La prise de compétence communautaire a permis de créer un relais d'assistants maternels (RAM) en 2007 dont le champ d'action s'étend aux cantons d'Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil et Poix-de-Picardie. Structure dont le rôle est à la fois d'informer et de mettre en relation les parents et les assistantes maternelles, elle accompagne également les nounous tout au long de leur parcours de formation. Elle propose également de nombreuses animations collectives pour les enfants à Poix-de-Picardie, sous la responsabilité de l'assistante maternelle (éveil, atelier peinture & motricité, séance musicale et de lecture, etc.).

La crèche communautaire de Poix-de-Picardie « Les Frimousses » (équipe professionnelle de 13 personnes) d'une **capacité d'accueil de 40 places** (extension de l'agrément de 6 places) celle prochaine à Airaines qui pourrait permettre au territoire de doubler sa capacité d'accueil totale, ainsi que la halte-garderie itinérante « Roul'doudou » (13 places, trois fois par semaine et 10 places le jeudi, qui se déplace sur 5 communes du territoire : Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Hornoy-le-Bourg, Quevauvillers et Molliens-Dreuil), apportent des solutions adaptées aux familles, dont certaines continuent de jouer un rôle essentiel dans la prise en charge des enfants du fait de la rareté de l'offre de garde dans certains secteurs du territoire.



Site d'implantation de la future crèche à Airaines (Dreuil-Hamel), à côté de l'école de musique, © ADUGA

3.2 QUELLE ORGANISATION SCOLAIRE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE ?

légèrement augmenter (c'est le cas de deux écoles sur trois à Poix-de-Picardie ou celle d'Hornoy-le-Bourg), d'autres ont enregistré une croissance significative (Hornoy-le-bourg : + 12 % ; Liomer : + 24 %) alors que d'autres semblent être davantage en recul (- 19 % pour Warlus et Quevauvillers). Enfin, en 2015, on constate la fermeture d'une école sur le territoire (Hescamps).

→ **En réflexion** : Projet de nouvelle école primaire à Airaines près des équipements scolaires existants

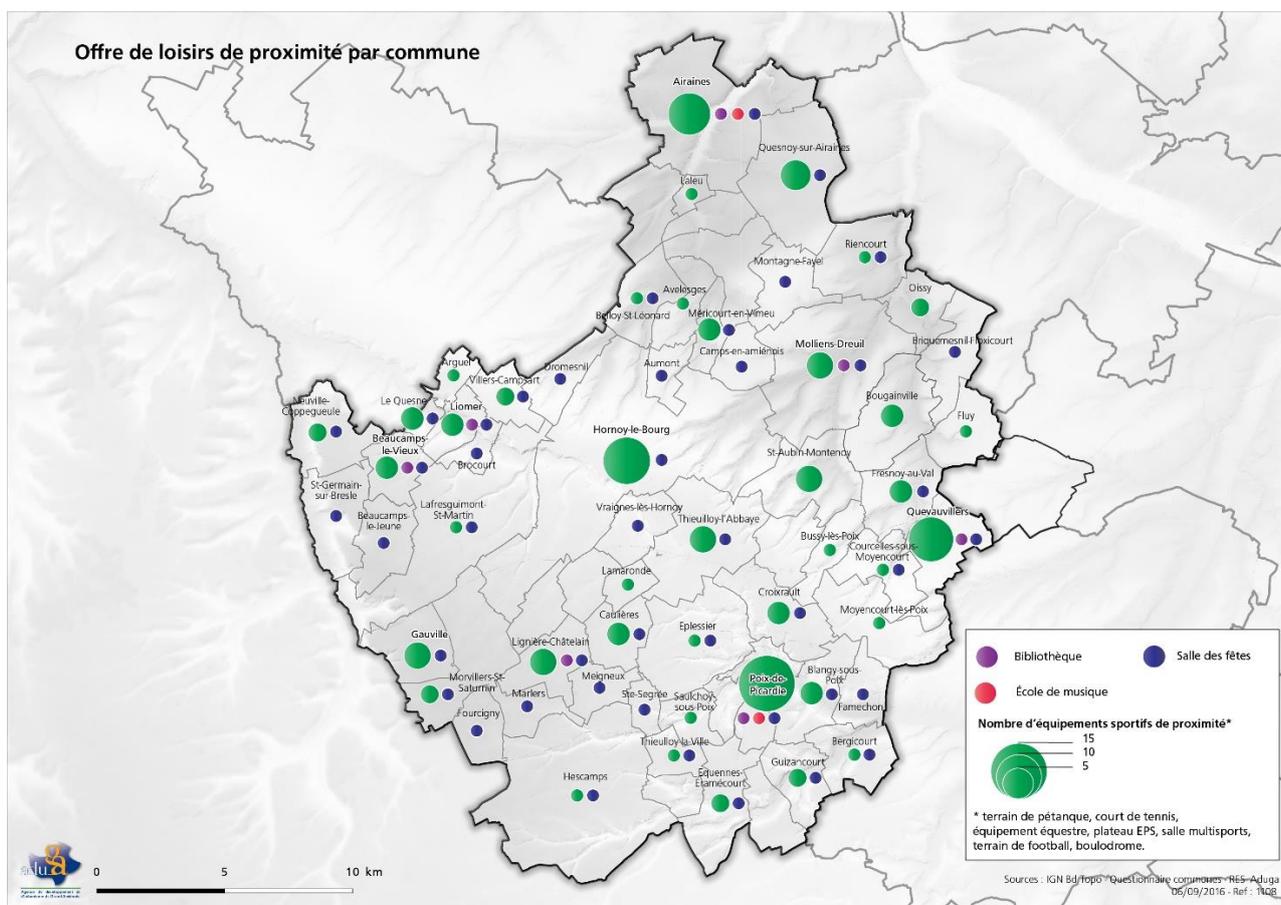
Les trois collèges présents sur le territoire (Airaines : 420 élèves, effectif en croissance de + 12 % entre 2013 et 2015 ; Beaucamps le Vieux et Poix de Picardie avec respectivement 265 élèves et 363 élèves en 2013) tendent à couvrir les besoins du territoire. L'absence de lycée est quant à elle préjudiciable pour les adolescents sortant du collège : que l'on fasse référence aux parcours scolaires rythmés par des déplacements quotidiens contraignants vers Amiens ou Abbeville (ou l'internat), aux jeunes qui arrêtent précocement leur scolarité ou qui tentent de l'adapter dans le but de contourner ces contraintes. Ce sont les catégories sociales les moins favorisées qui seraient plus particulièrement touchées par ce phénomène.

3.3 UNE POLITIQUE CULTURELLE ASSUMÉE DEPUIS LA PRISE DE COMPÉTENCE, AVEC UNE OFFRE CORRESPONDANT AUX BESOINS DE L'ENFANCE ET S'ADAPTANT AUX ATTENTES DE LA JEUNESSE

Le dynamisme culturel du territoire s'illustre d'abord au travers de ses 4 bibliothèques-médiathèques organisées en réseau, à Poix-de-Picardie, Airaines, Quevauvillers et Beaucamps-le-Vieux ; matérialisant l'une des priorités fixées par la communauté de communes : la démocratisation de l'accès au livre et à la lecture.

Par ailleurs, deux écoles de musique à Poix-de-Picardie et à Airaines complètent ce maillage (nombre d'élèves accueillis pour l'année 2014-2015).

D'autre part, bon nombre de salles des fêtes communales sont en capacité d'accueillir des activités de détente et de loisirs proposées par les associations locales.



La communauté de communes met en œuvre une politique culturelle et de développement d'équipements sportifs et ludiques s'adressant à la fois aux populations locales comme celles extérieures au territoire :

- Un événementiel familial et annuel depuis 3 ans avec le Festival « Le Chahut Vert » qui se déroule à Hornoy-le-Bourg dans les derniers jours du mois d'Août. Un événement durant lequel se mêlent concerts, représentations artistiques et théâtrales (spectacles de cirque, lectures-spectacles, etc.), animations autour des comportements éco-responsables (il a été récompensé du prix IRE de « L'Education à l'environnement et au développement durable » en 2013), temps dédiés à la valorisation de la créativité et des savoir-faire locaux, etc ;



Troisième édition du Chahut Vert, août 2016 à Hornoy-le-Bourg, © CCSOA

- Des événementiels thématiques dédiés à la valorisation des savoir-faire locaux à l'image de la fête de la chaise à Beaucamps-le-Vieux qui a lieu début septembre ;

- Le cinéma « Le Trianon » de Poix-de-Picardie d'une **capacité de 213 sièges**, et dont la réhabilitation s'est achevée récemment, est géré par une association éponyme (créé en 1960) composée d'une trentaine de bénévoles dont 9 projectionnistes. Cet équipement offre l'opportunité pour les habitants de la CCSOA de profiter des films du moment et ce, 3 à 4 semaines après leur sortie dans les salles parisiennes.



Cinéma le Trianon, Poix-de-Picardie © ADUGA

- Le projet du centre aquatique de la ZAC de Croixrault, équipement structurant qui se veut de rayonnement régional (bassin de 6 lignes de 25 m de long, qui respectera des normes pour accueillir des compétitions de natation régionales), actuellement en construction depuis le début de l'année 2015, et situé à proximité d'un échangeur autoroutier (A 29, Amiens-Rouen). D'autres activités physiques (musculature, cardio-training), de soin et détente (centre de remise en forme) seront également proposées sur le site ;



Plan global du centre aquatique

- 1 Accueil**
Véritable centre névralgique du bâtiment, il permettra de diriger les visiteurs. Une grande baie vitrée donnera vue sur les bassins. La toiture sera de type terrasse végétalisée.
- 2 Vestiaires**
Divisés en deux zones h/f avec vestiaires individuels et collectifs pour chacune et un coin beauté.
- 3 Douches**
Divisées en deux parties identiques, l'aménagement des douches permettra plus de flexibilité pour les scolaires. Les groupes pourront se croiser sans se gêner.
- 4 Marches/gradins spectateurs**
- 5 Bassin sportif**
6 lignes de nage 25x15m
- 6 Toboggan**
avec arrivée dans un bassin indépendant
- 7 Centre de remise en forme**
- Sauna
- Hammam
- Douches massantes
- Salle de repos donnant sur jardin privatif
- 8 Salle de cardio-training équipée**
- 9 Aménagement de buttes et de haies**
pour isoler de la route tout en profitant du soleil

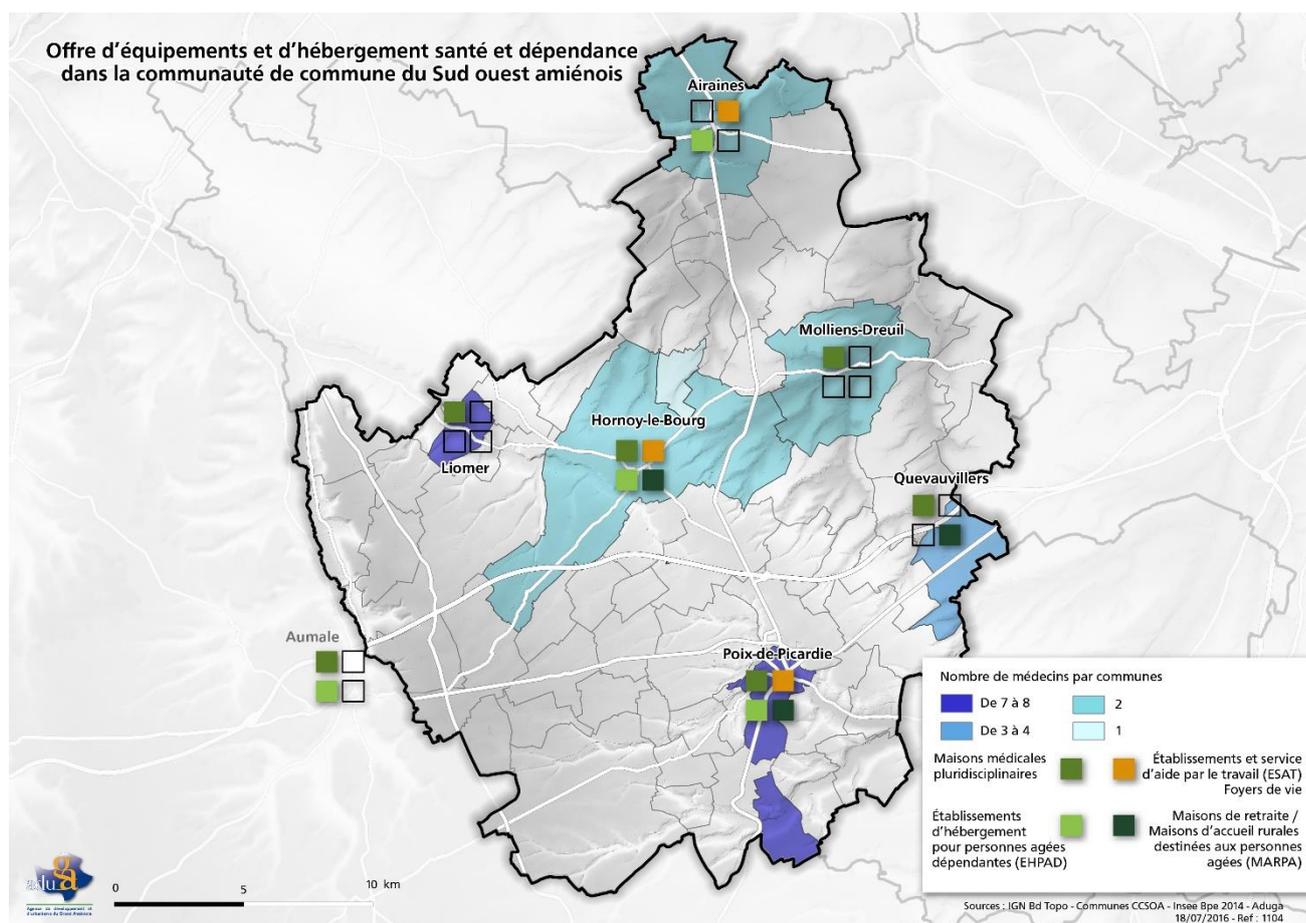
Plan global du centre aquatique, © CCSOA

4. UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT ET DE SERVICES A LA PERSONNE PARTICULIEREMENT PERFORMANTE

L'offre satisfaisante de services à la personne est un constat largement partagé par les acteurs du territoire et, résulte d'un regard proactif développé par la CCSOA et révélé au travers du programme d'actions du Pôle d'Excellence rurale (dont elle est lauréate depuis le 7 juillet 2010).

Ainsi, la communauté de communes a su anticiper certains besoins en corrélation avec les mutations démographiques en émergence sur son territoire, à l'image de l'accroissement - perceptible et conséquent - du nombre des personnes âgées. En effet, si le vieillissement de la population n'est pas un phénomène spécifique au territoire, il apparaît ici de manière plus exacerbée en regard des autres territoires du Grand Amiénois (impliquant l'augmentation continue et progressive des besoins sanitaires et sociaux). Ainsi, l'indice de jeunesse a considérablement baissé depuis 40 ans (cf. Profil Démographique).

Cette situation a conduit la communauté de communes à poursuivre ses efforts pour développer une offre de services de proximité, parfaitement adaptée aux personnes âgées et selon leur lieu de domiciliation (en tenant compte de l'organisation multipolaire du territoire, de sa faible densité et du nombre conséquent de petites communes).



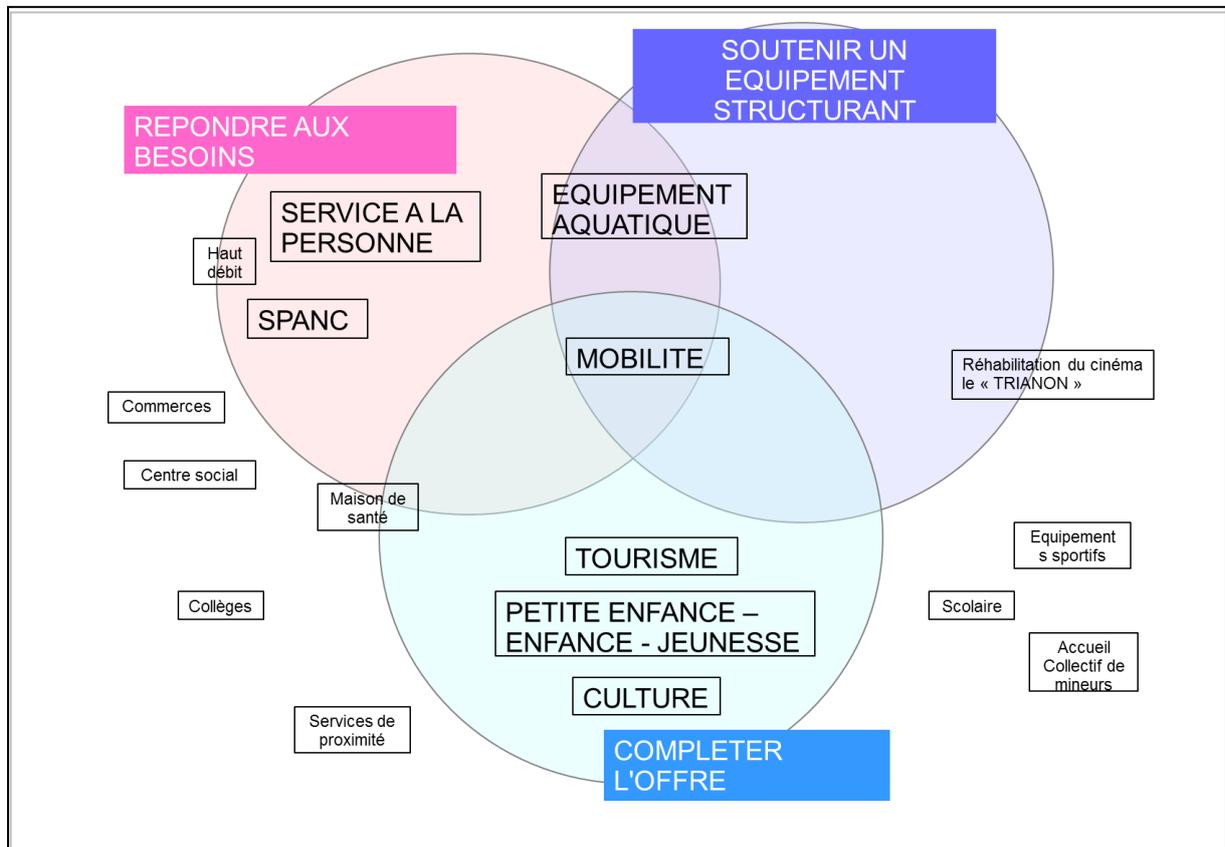
Le Service d'Accompagnement pour Bien Vieillir à Domicile (nombre de bénéficiaires de l'aide à domicile), le portage de repas (idem), la téléassistance (idem), le Service de jardinage et autres petits bricolages, le transport à la demande (TAD), illustrent la qualité de cette offre qui est aujourd'hui bien supérieure à la

majorité des territoires du Grand Amiénois. La présence d'un vaste panel d'équipements et services de soins de proximité (maisons pluridisciplinaires de santé à Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Molliens-Dreuil ; cabinets de médecins spécialistes à Poix) ; les EHPAD (la résidence des Evoissons à Poix-de-Picardie, Airaines et Hornoy-le-bourg), les maisons de retraite ou encore les ESAT (Poix-de-Picardie, Airaines) témoignent de la qualité de ce maillage dont l'attractivité dépasse largement les limites du territoire de la CCSOA (attractivité résidentielle des personnes âgées, cf. Profil démographie).

Six communes sont pourvues d'une pharmacie et la proximité d'Amiens offre aux habitants (notamment ceux résidant dans la partie Est du territoire) un choix de praticiens très large. Ainsi, ces équipements et services spécifiques ont grandement facilité la vie des aînés et apportent des solutions tangibles pour les personnes en situation de dépendance et d'isolement (3 950 habitants soit 18 % de la population de la CCSOA ont plus de 65 ans, **% des personnes seules recensées sont des personnes âgées**) comme celles en situation d'insertion - ou de réinsertion - professionnelle.

→ **En réflexion** : développement des équipements et services sanitaires à Hornoy, développement d'activités culturelles à destination des personnes âgées et d'actions de prévention à domicile

Synthèse des champs d'intervention privilégiés par la communauté de communes, en matière d'offre d'équipements et de services au public, source : CCSOA, 2016



Les problématiques à considérer



- L'attractivité territoriale, qu'elle soit de nature résidentielle (dynamisme démographique récente), touristique, ou économique, peut conduire le territoire à s'interroger sur la nature du développement et notamment sur l'équilibre de l'offre d'équipements et de services.
- La consolidation de l'offre d'équipements dans les 4 communes les plus denses, qui sont celles qui enregistrent un accroissement de leur population, et dans un contexte de dynamique démographique favorable à l'échelle de la communauté de communes (cf. profil démographie)
- Une « culture » locale des longs déplacements : la population n'hésite pas à faire de longs trajets pour accéder à une activité plus rare présente à l'extérieur du territoire (Amiens, Abbeville)
- Le développement des services dématérialisés peut apporter des solutions pour accéder à certains services (commerce, services administratifs, ...) à condition de disposer d'une couverture numérique satisfaisante.
- L'échelle intercommunale permet d'interroger le potentiel de mutualisation de certains équipements ou services dans un objectif de

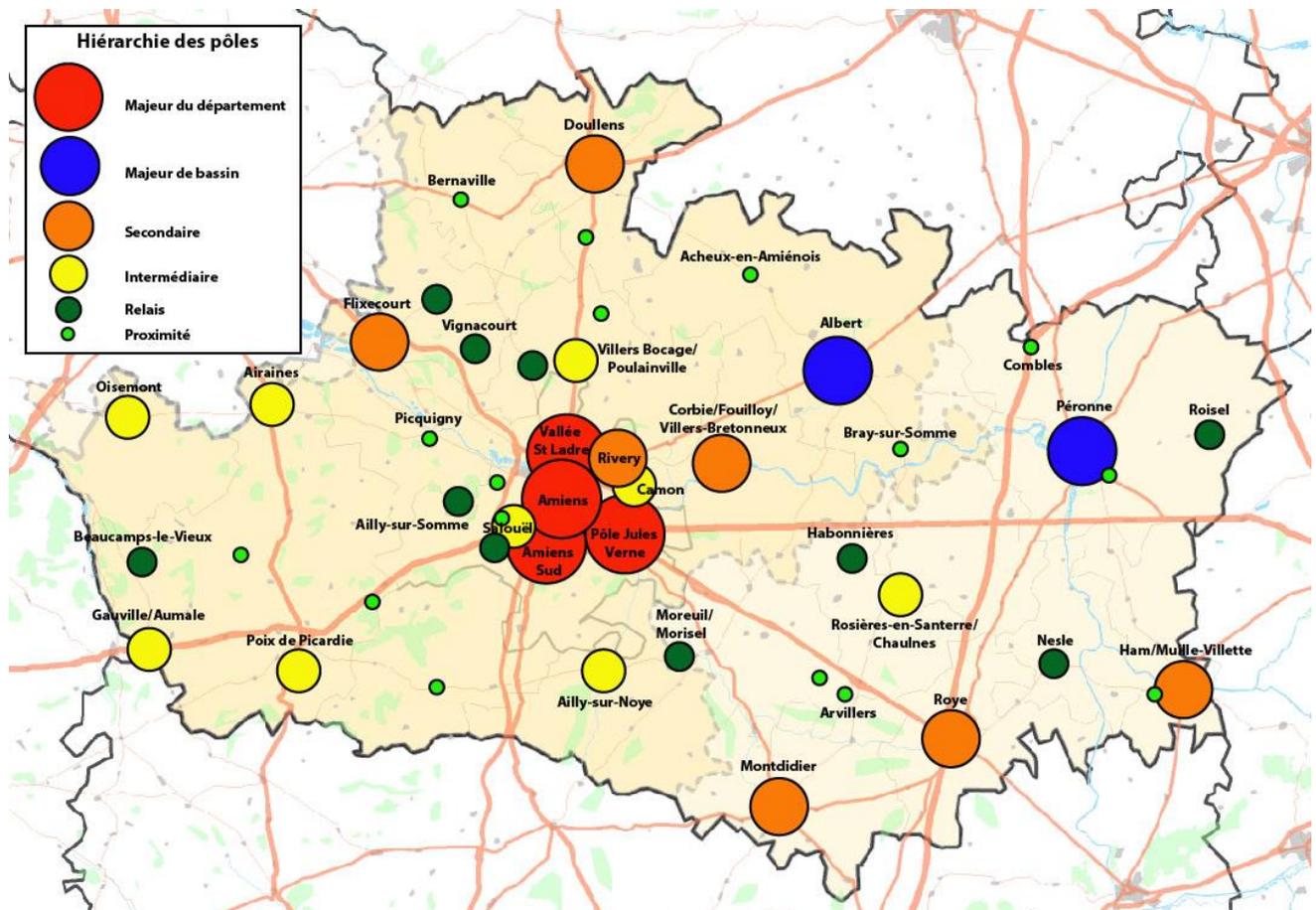
qualité, de pérennité et de rentabilité.

5. UNE PROBLÉMATIQUE COMMERCIALE A CONSIDÉRER A PLUSIEURS ÉCHELLES : ENTRE REVITALISATION ET ADAPTATION DE L'OFFRE

5.1 L'ÉVOLUTION DE L'ARMATURE COMMERCIALE DU TERRITOIRE

La hiérarchie des pôles commerciaux du territoire - et aux alentours - est restée inchangée entre 2010 et 2016 avec notamment quatre pôles intermédiaires excentrés (Airaines, Poix, Oisemont, Gauville-Aumale), un pôle relais (Beaucamps-le-Vieux) et deux pôles de proximité (Hornoy-le-Bourg, Quevauvillers).

Hiérarchie commerciale (circonscription CCI), source : diagnostic commercial, AID, 2015



Les pôles intermédiaires sont caractérisés par une structure commerciale équivalente, composée d'un chiffre d'affaires alimentaire témoignant d'un rôle incontestable de l'offre intercommunale, et d'une offre non alimentaire occasionnelle réduite et, dans la plupart des cas, incomplète (Oisemont, Poix de Picardie, Airaines...).

Dans ces pôles, les équipements commerciaux périphériques de plus de 300 m² sont soit implantés en continuité du tissu urbain existant, localisés au sein de zones dédiées intégrées aux enveloppes urbaines (Carrefour Market de Poix de Picardie). De ce fait, ils sont accessibles par différents modes de transport depuis les lieux d'habitation (automobile, piéton, cyclable, sans omettre les possibilités d'accessibilité en transports collectifs).

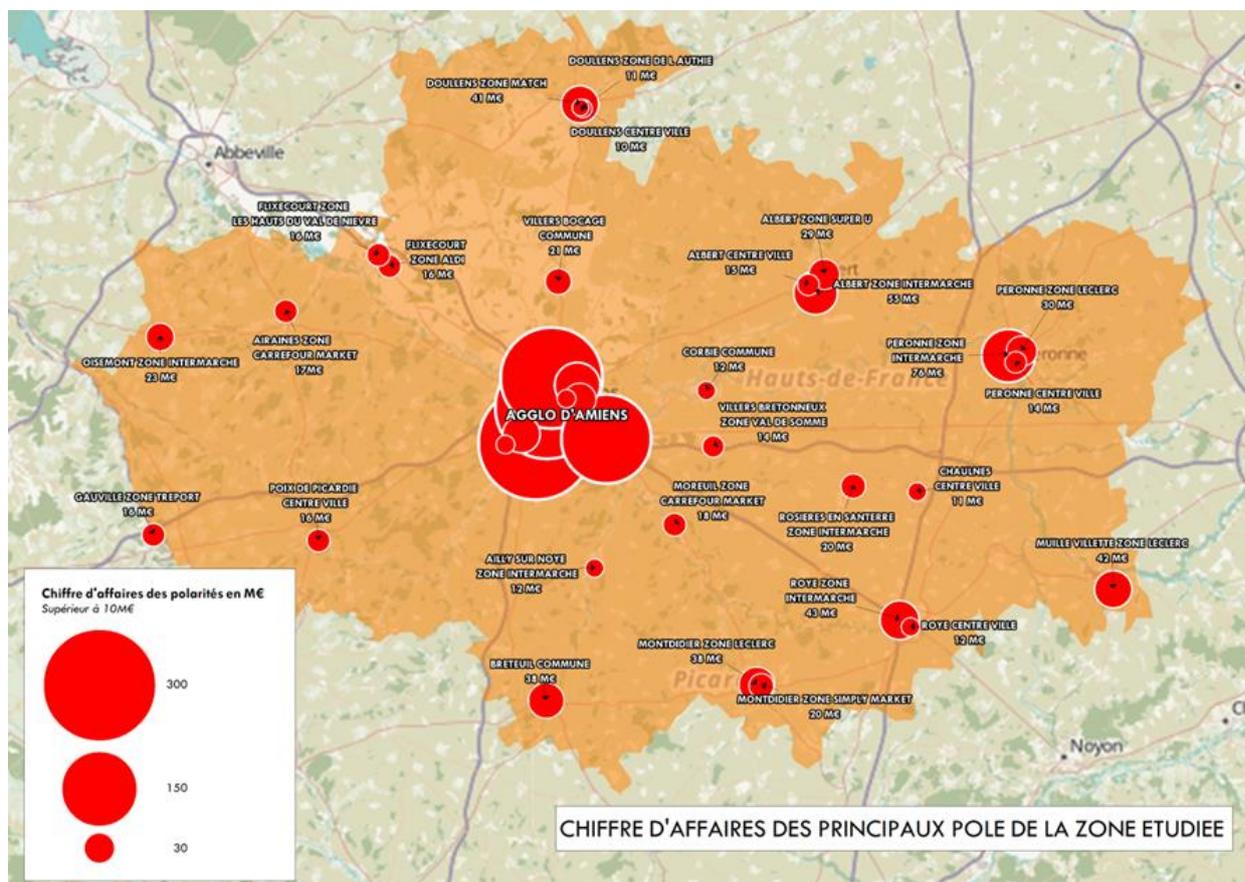
D'autres apparaissent comme déconnectés des centralités urbaines positionnés le long des axes circulants dans le but de capter les flux (Airaines). Ces équipements tendent à participer au mitage de l'espace et du

paysage, à encourager à des déplacements tout automobile, tout en se contentant de faibles interactions avec le tissu commercial présent dans les centralités.

Le pôle relais de Beaucamps-le-Vieux répond quant à lui à des besoins fréquents au vu de la structure et du niveau du chiffre d'affaires (qui était de l'ordre de 4 millions d'euros en 2006). La présence d'un Carrefour Market et la diversité de l'offre sont appréciés par les acteurs du territoire.

Les pôles de proximité, de taille modeste, répondent eux-aussi à des besoins fréquents et se caractérisent par la présence d'au moins une moyenne surface alimentaire et dont le chiffre d'affaires avoisine le million d'euros.

Les chiffres d'affaires réalisés par les polarités commerciales du Grand Amiénois en 2015, source : AID, CCI



Evolution du CA des pôles intermédiaires (en million €)		2006	2015	Evolution du CA
Pôle	OISEMONT	21	25	+ 19 %
	AIRAINES	30	23	- 23 %
	POIX DE PICARDIE	19	21	+ 10,5 %
	GAUVILLE-AUMALE	13	16	+ 23 %

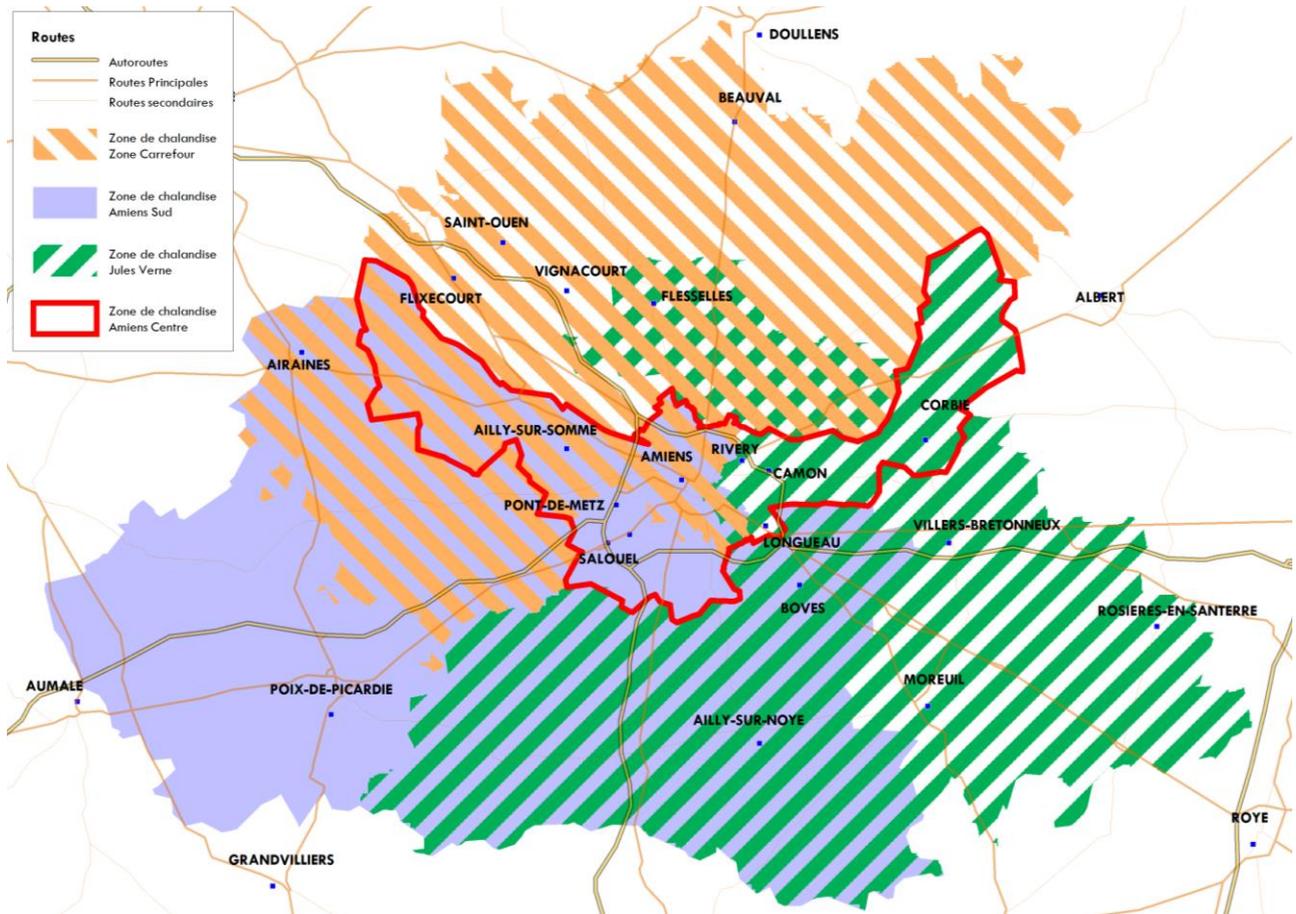
Les flux de consommation des ménages sur le bassin de vie d'Airaines-Poix de Picardie révèlent un taux d'emprise sur les achats alimentaires satisfaisant (66 %) même s'il apparaît en recul par rapport à 2006 pour un chiffre d'affaires global sensiblement similaire (99 millions € en 2006, 100 millions en 2015 ; source : Analyse de la demande et des comportements d'achats 2006 et 2016, AID, CCI). Il y a 10 ans, le bassin de vie structuré par trois pôles intermédiaires (Airaines, Poix-de-Picardie, Gauville-Aumale) traduisait un maillage performant qui permettait de fixer la moitié des dépenses globales des ménages (avec des flux et un quart des dépenses en non alimentaire captés par Amiens Métropole, en lien avec les déplacements domicile-travail). Concernant les achats alimentaires réalisés en 2015, ce bassin de vie est autant attiré par la métropole d'Amiens (16% du chiffre d'affaires, identique à 2006) que par l'Abbeillois (15% du CA, 11% en 2006).

A l'inverse, la rétention commerciale est moindre pour les achats non alimentaires, en témoigne la faible emprise du territoire (23 %) quand celle d'Amiens (37 %) et de l'extérieur du Grand Amiénois (29 % notamment l'Abbeillois), prédominent. Ceci s'explique par une offre de commerces de type « occasionnel » relativement faible dans les pôles intermédiaires du territoire, certes déjà présente sur les marges du territoire mais qui semble faire l'objet d'une demande locale potentielle (des enseignes de bricolage comme sur Grandvilliers et Gauville, des jardineries en prenant exemple sur celle située à Aumale).

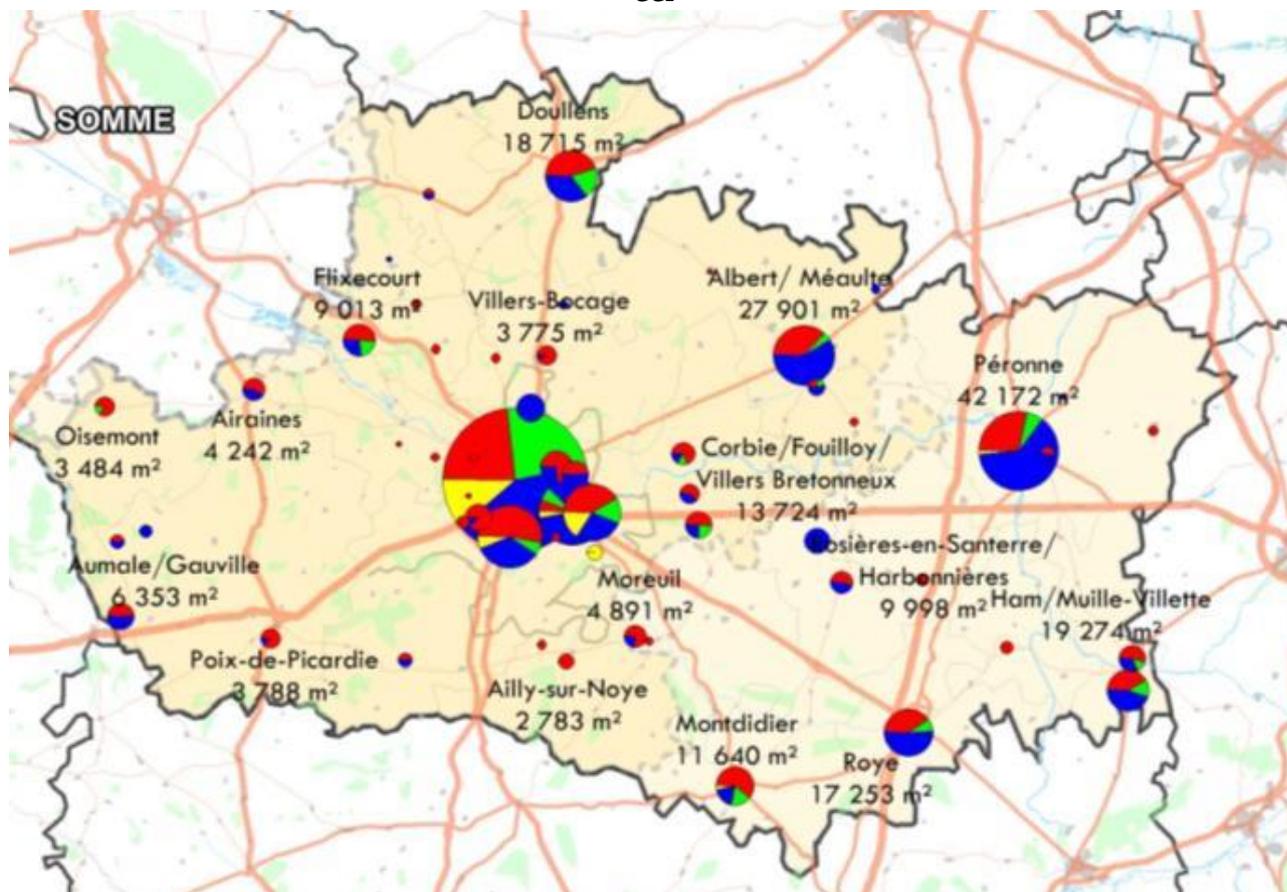
De manière globale, l'évasion commerciale hors Pays s'avère relativement élevée (22 %) comparativement aux autres bassins périurbains du Grand Amiénois, s'expliquant par la proximité d'Abbeville au nord-ouest et de Grandvilliers au sud. Ces tendances sont révélatrices d'une offre commerciale plus limitée que dans d'autres bassins de consommation du Grand Amiénois.

Plusieurs centres commerciaux de l'agglomération exercent une influence significative sur le territoire de la communauté de communes : la zone commerciale d'Amiens Sud-Dury, qui tend à recouvrir l'intégralité du Sud-ouest amiénois, celle de Carrefour Saint-Ladre située au nord d'Amiens, et celle du pôle Jules Verne à Longueau-Glisy. D'autres communes d'Amiens Métropole tirent profit de leur situation géographique en tant qu'espaces traversés par les flux domicile-travail et tendent à s'affirmer comme des polarités commerciales secondaires en croissance (Salouël, Saleux).

Les zones de chalandise des polarités commerciales amiénoises, sources : AID Observatoire, CCI, 2015



Répartition du commerce de plus de 300 m² du territoire en 2016, source : AID, CCI



Le développement commercial récent, observé à l'échelle du Grand Amiénois, renforce le constat d'une offre en grandes surfaces relativement limitée : parmi les surfaces autorisées en Commission départementale d'aménagement commercial entre 2010 et mi-2016, seulement 3 080 m² l'ont été dans le Sud-ouest amiénois - et exclusivement en alimentaire - soit 2,6 % des surfaces totales autorisées à l'échelle du Grand Amiénois sur la même période.

5.2 LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA ZAC DE CROIXRAULT

A l'échelle du Grand Amiénois, la communauté de communes du Sud-ouest amiénois a la particularité de posséder deux des sept « zones d'aménagement commercial » définies par le schéma de cohérence territoriale : ces ZACOM correspondent à des sites de projet dans lesquels est autorisée l'implantation de grandes surfaces commerciales.

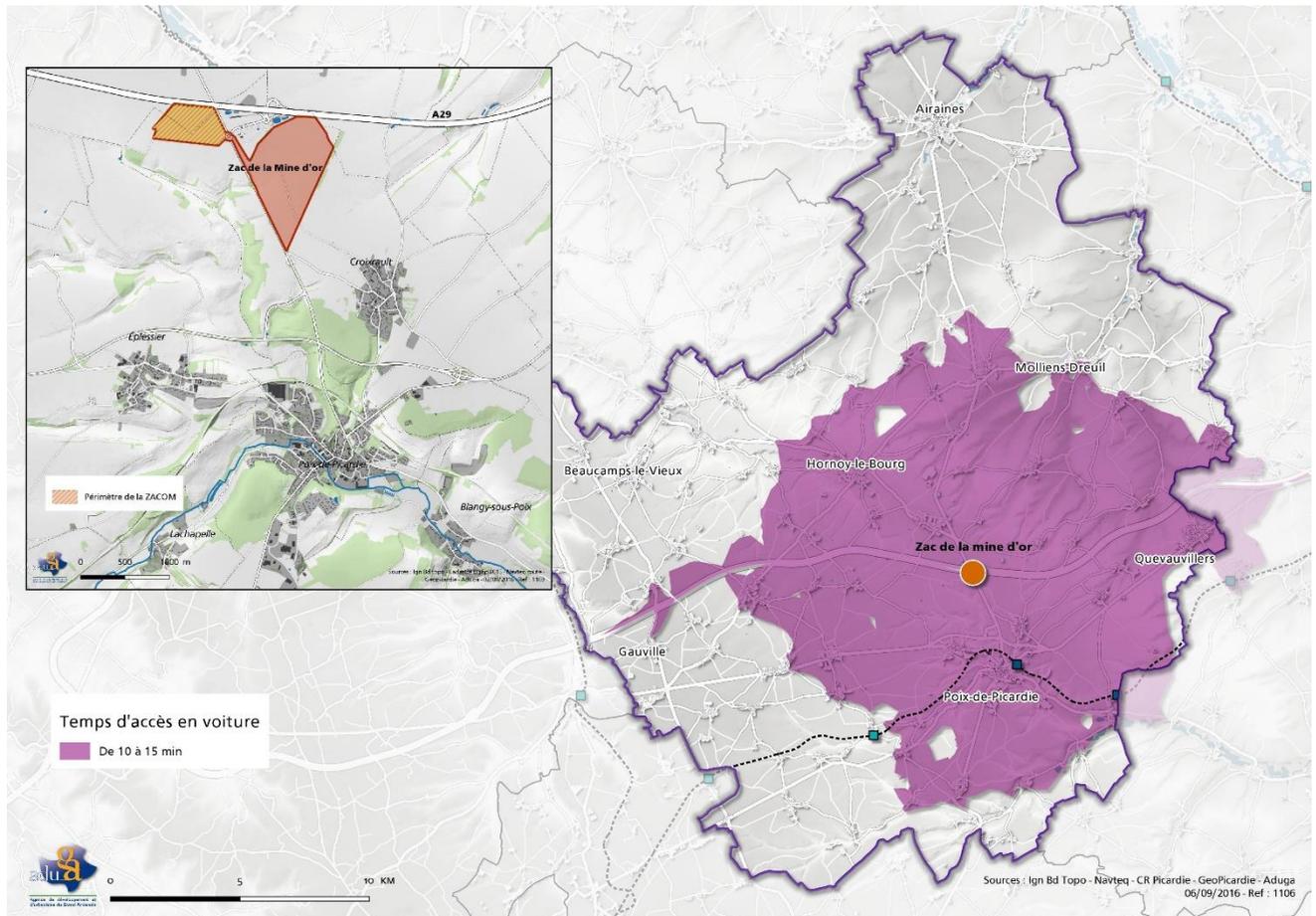
La première ZACOM est située à Airaines en extension du parc des Arènes situé sur la route d'Abbeville. Le SCOT rend possible l'implantation de nouvelles surfaces commerciales, dans une limite de 3,5 hectares, tout en tenant compte d'un potentiel de renouvellement urbain important en centre-ville.

La seconde est localisée à Croixrault dans le périmètre de la ZAC de la Mine d'or. Son développement commercial pourra s'appuyer dans un futur proche sur la fréquentation de nouveaux équipements (centre aquatique) et autres entreprises dans son voisinage. Disposant de 5 ha dédiés à l'implantation de grands équipements commerciaux supérieurs à 1000 m² de type occasionnel (de préférence « occasionnel lourd » : jardinerie, bricolage) ou exceptionnel, la ZACOM de Croixrault doit être en mesure de pouvoir tirer profit de sa situation stratégique : sa position centrale à l'échelle de la nouvelle intercommunalité (16 min d'Airaines, 17 min de Beaucamps-le-Vieux, 18 min de Conty, 22 min de Oisemont, 18 min d'Aumale) et le potentiel

commercial des flux de transit de l'A29. La procédure de ZAC et la densité minimale des opérations en ZACOM (0,35) sont autant d'arguments favorables à la conception d'un projet commercial qualitatif donc attractif.

Si la ZACOM de Croixrault offre un potentiel de développement commercial intéressant, certains risques sont à intégrer : sa localisation excentrée synonyme d'isolement par rapport aux autres équipements et services situés dans les centres urbains nécessite le recours à un véhicule motorisé. Par ailleurs, en fonction de la nature des commerces qui seront implantés sur la ZACOM, cette offre pourrait dans certains cas, fragiliser le commerce du centre-ville de Poix.

La situation stratégique de la ZAC de Croixrault



5.3 UNE OFFRE COMMERCIALE DE PROXIMITE INCOMPLETE

L'offre de commerce de proximité apparaît insuffisante en dehors de celle présente dans les pôles intermédiaires du territoire. La présence de petits commerces de proximité est conditionnée certes par la taille du bassin de population et l'accessibilité des commerces (situation géographique et horaires) mais aussi la concurrence de la grande distribution et celle incarnée par les polarités extérieures. Seules 10 communes sur 64 disposeraient de commerces de bouche (boulangerie, boucherie ou épicerie-supérette) selon le recensement de 2012 de l'INSEE.

Trois communes disposent d'un commerce multiservices, sous la forme d'un capé-épicerie : à Liomer (établissement communal), Croixrault et Neuville-Coppegueule.

L'absence de commerces ou de services de proximité dans les villages, liée à la ruralité du territoire, pose la question de la desserte des populations concernées et donc des enjeux de maintien voire de renforcement de

pôles à vocation intercommunale (Airaines, Poix-de-Picardie, Aumale-Gauville) et de diversification de l'offre relatif aux besoins courants dans les pôles relais et de proximité).

L'offre sédentaire est cependant compensée par le commerce ambulante : seulement 5 communes sur les 63 ne bénéficient d'aucune offre itinérante (généralement : boulangerie, boucherie-charcuterie, fruits et légumes : vente de produits agricoles *via la ruche qui dit « oui »*, produits surgelés, poissonnerie).

La vente directe constitue un autre canal de distribution de proximité, mais dont la viabilité reste à confirmer (Viandes à Fourcigny, Sainte-Segrée, à Méréaucourt et, fruits et légumes sur la commune d'Hescamps - maraîcher).

La présence de 6 marchés hebdomadaires, généralistes (Poix, Airaines) ou plus spécifiquement alimentaires (Beaucamps-le-Vieux, Hornoy-le-Bourg, Quevauvillers) participe au dynamisme commercial des centres-bourgs et complète leur offre. Toutefois, la disparition du marché de fruits et légumes bio de Blangy-sous-Poix révèle la difficulté de pérenniser une offre spécifique selon sa localisation (sa visibilité et son accessibilité).

5.3 LINEAIRES MARCHANDS ET QUALITE DE L'OFFRE COMMERCIALE DANS LES CENTRES-BOURGS : DIVERGENCES DES PERCEPTIONS

En ce qui concerne le centre-ville de Poix, la qualité et la diversité de l'offre commerciale de proximité est reconnue (notamment la qualité des produits du commerce de bouche : boulangerie, charcuterie) à la fois par les ménages qui ont été enquêtés par le bureau d'études AID en 2016, et par les élus locaux interrogés en atelier. Par contre, c'est le cadre urbain comme l'accessibilité de ses commerces qui ont tendance, de manière unanime, à être remis en cause. La place du centre-ville est considérée comme « trop minérale », avec une architecture et un patrimoine faiblement mis en valeur. D'un point de vue de l'activité commerciale, cette place se caractérise par un dynamisme dissymétrique entre la vitalité du linéaire côté sud et les difficultés rencontrées par certains commerçants du côté nord.

A l'inverse, l'offre commerciale du centre-ville d'Airaines est considérée comme relativement figée, caractérisée par des ruptures de linéaires marchands. Néanmoins, le cadre urbain, sa propreté et son accessibilité comme le stationnement, sont des éléments appréciés par les ménages enquêtés, se distinguant en tous points des perceptions de l'offre commerciale située en périphérie.



Place de Poix-de-Picardie, © ADUGA



Rue principale d'Airaines, © ADUGA



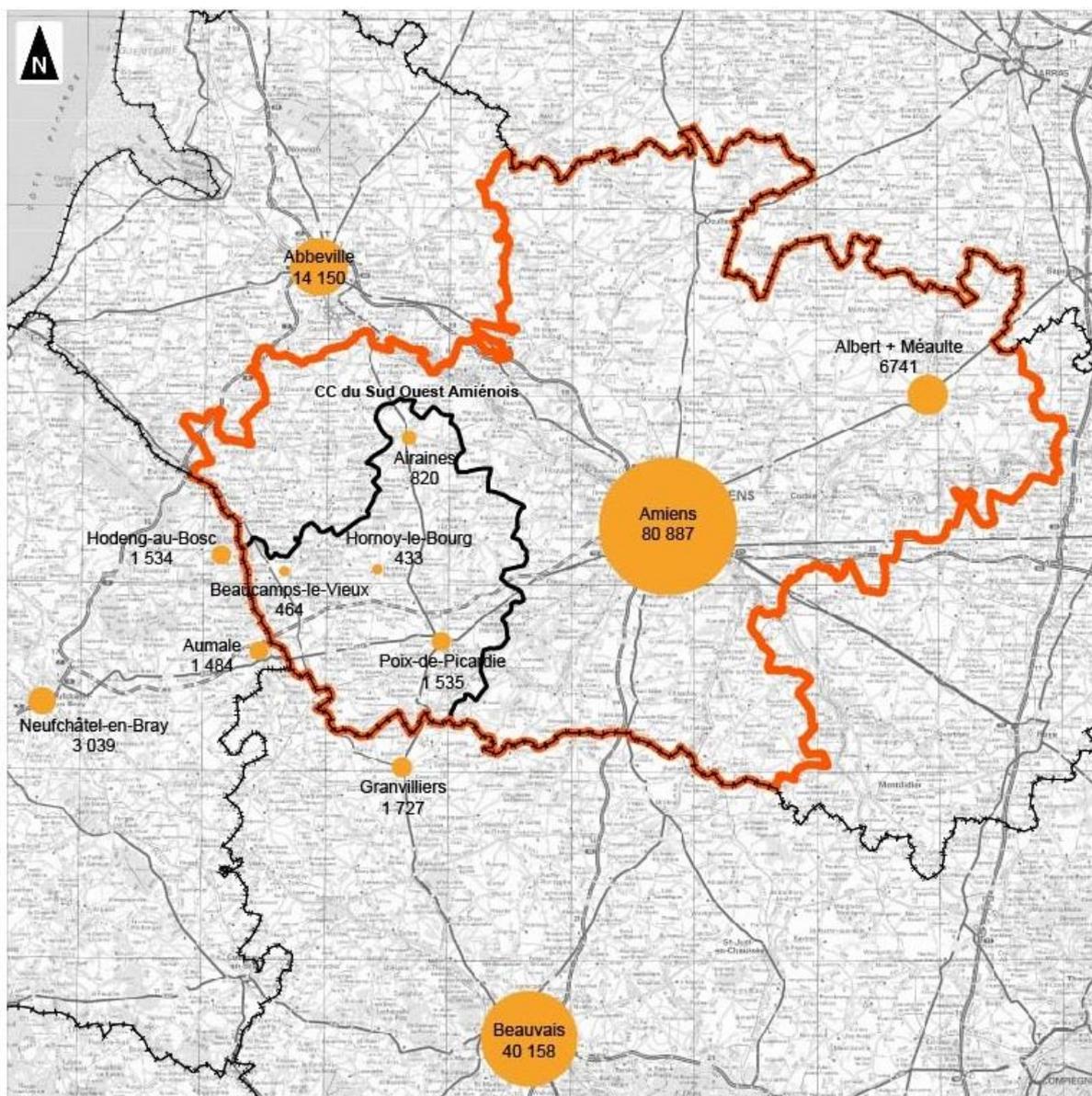
Les problématiques à considérer

- Les capacités d'évolution et de diversification des pôles intermédiaires : nouvelles gammes de commerces, rénovation et de requalification des linéaires marchands, qualité du cadre et les ambiances urbaines ;
- Le maintien de la complémentarité entre le commerce d'ampleur et le commerce de proximité ;
- La nécessité de repenser l'offre de proximité pour accroître son attractivité (innovations, projets d'aménagement qualitatifs, animation commerciale...) ;
- Une réduction de l'évasion commerciale que ce soit en alimentaire et en non alimentaire (secteur peu équipé au regard du reste du territoire du Grand Amiénois) ;
- La qualité et de la fonctionnalité des pôles commerciaux périphériques (Airaines, Croixrault), et notamment la recherche d'une polarisation des activités dans un objectif d'économie foncière, de mutualisation d'infrastructures (desserte, stationnement...) et de synergies entre activités.
- L'équilibre et la complémentarité de l'offre commerciale, tant au sein du territoire que dans un cadre élargi (vocation et du rayonnement des grandes polarités limitrophes).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION

1. COMMENT SE CARACTÉRISE L'EMPLOI AU SEIN DE LA CCSOA, QUE NOUS APPREND –T-IL SUR LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL ?

1.1. UNE GÉOGRAPHIE DE L'EMPLOI MULTIPOLAIRE



Les Pôles d'Emplois dans et autour de la CCSOA

Sources : Carte IGN (fond de carte), INSEE 2012 (nombre d'emplois)

A. La CCSOA se trouve à proximité de plusieurs pôles d'emplois importants

Le Sud-Ouest Amiénois présente la particularité d'être **entouré par plusieurs pôles d'emplois** d'importance diverse :

- **Amiens**, qui constitue le pôle urbain le plus important de la Somme. Capitale administrative, centre de services majeur à l'échelle régionale, et territoire productif (avec notamment la zone industrielle d'Amiens Nord), Amiens regroupe environ **80 000 emplois**. Le trajet depuis la CCSOA dure entre 25 (communes les plus à l'Est) et 50 minutes (communes les plus à l'Ouest). La CCSOA se trouve notamment à proximité du site « Sud » du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens.
- **La vallée de la Bresle et ses verreries**, qui se trouvent à la frange ouest du territoire. Avec environ **7000 emplois** dans le domaine du verre (source : la-glass-valee.com), ce territoire industriel dispose de savoir-faire uniques (notamment dans le domaine de la flaconnerie de luxe).
- **Abbeville**, qui se trouve aux portes de la Picardie maritime, est également un pôle d'emploi relativement important, et facilement accessible depuis le Nord de la CCSOA (30 minutes en voiture depuis Airaines).
- **Beauvais**, capitale de l'Oise, et polarité économique importante avec plus de 40 000 emplois dans des domaines variés (administration, services, mais aussi industrie). En revanche, cette ville est assez éloignée (55 minutes de trajet depuis Poix-de-Picardie) du Sud-Ouest Amiénois.

La proximité de ces polarités est importante pour l'économie de la CCSOA, car elle permet :

- elle permet au Sud-Ouest Amiénois d'**accueillir des actifs qui travaillent ailleurs**, et donc de développer avec les territoires voisins une complémentarité fonctionnant sur le mode lieu de résidence / lieu de travail.
- elle permet le développement de **relations proprement économiques** entre les territoires : par exemple certaines entreprises « alimentent » un réseau de sous-traitants et de prestataires (c'est notamment le cas des verreries).

Néanmoins, la présence de pôles économiques importants représente aussi une concurrence pour l'implantation des entreprises, d'où la nécessité d'élaborer une stratégie de développement économique permettant d'exister à côté de ces pôles. De ce point de vue les élus du territoire estiment que l'image de la CCSOA, qui lui permettrait de se différencier, reste à construire.

Les communications entre la CCSOA et les territoires voisins sont facilitées par **des réseaux de transports performants**. Il s'agit des **réseaux routiers** avec l'autoroute A 29 (axes Amiens – Le Havre, avec échangeur au niveau de Croixrault), plusieurs routes départementales (D901 sur l'axe Nord – Sud, la D1029 sur l'axe Est-Ouest, la D1010 qui longe la frange Ouest du territoire). **La voie ferrée dessert Poix-de-Picardie** (le trajet vers Amiens dure moins de 20 minutes).

B. La CCSOA est un territoire multipolaire

Le Sud-Ouest Amiénois ne comprend **pas de pôle économique « principal »**. **Poix-de-Picardie est la ville qui compte le plus d'emplois** (1 535), mais le territoire comprend **d'autres pôles** importants comme Airaines (820), Beaucamps-le-Vieux (464), Hornoy-le-Bourg (433).

La carte suivante, qui représente les effectifs des entreprises de plus de 10 salariés (inscrites à l'annuaire de la Chambre d'Industrie et de Commerce), **renforce ce constat de multipolarité** : on retrouve les pôles précédemment cités, mais également d'autres communes comme Liomer (qui accueille une entreprise d'emballage de parfum), Caulières (entreprise de fabrication d'engins agricoles), Quevauvillers, Famechon etc...

Une telle situation invite à réfléchir à la complémentarité entre les différents pôles économiques de la CCSOA.

La carte ci-dessous, réalisée par l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois, fait apparaître les lieux de travail des habitants.

Retour d'atelier : quel positionnement pour la CCSOA ?



Si de nombreux acteurs du territoire estiment que **la situation du Sud-Ouest Amiénois entre plusieurs grands pôles économiques est un atout**, ils soulignent également que se pose également la question de savoir « **comment exister par rapport à ces pôles ?** ».

En effet, la présence de ces villes est **une concurrence pour l'implantation des entreprises**, d'où la nécessité pour la CCSOA de faire valoir ses atouts, et de trouver un positionnement adéquat.

Aujourd'hui **l'image de la CCSOA**, nécessaire à sa différenciation avec les territoires voisins, **reste à construire**.

Au cours de leurs échanges, les acteurs du territoire ont fait le constat de cette **absence de « ville-centre »**. Ils ont relevé que cette situation invite à se poser la question des **complémentarités** entre les différents espaces accueillant des activités économiques au sein de la CCSOA.

Éléments à retenir au sujet de la géographie de l'emploi



La CCSOA se trouve à proximité de plusieurs pôles d'emplois :

- **Amiens** à l'Est,
- **La vallée de la Bresle** à l'Ouest,
- **Abbeville** au Nord,
- **Beauvais** au Sud.

Cette position est un avantage, à condition de trouver un positionnement adéquat par rapport à ces centralités économiques.

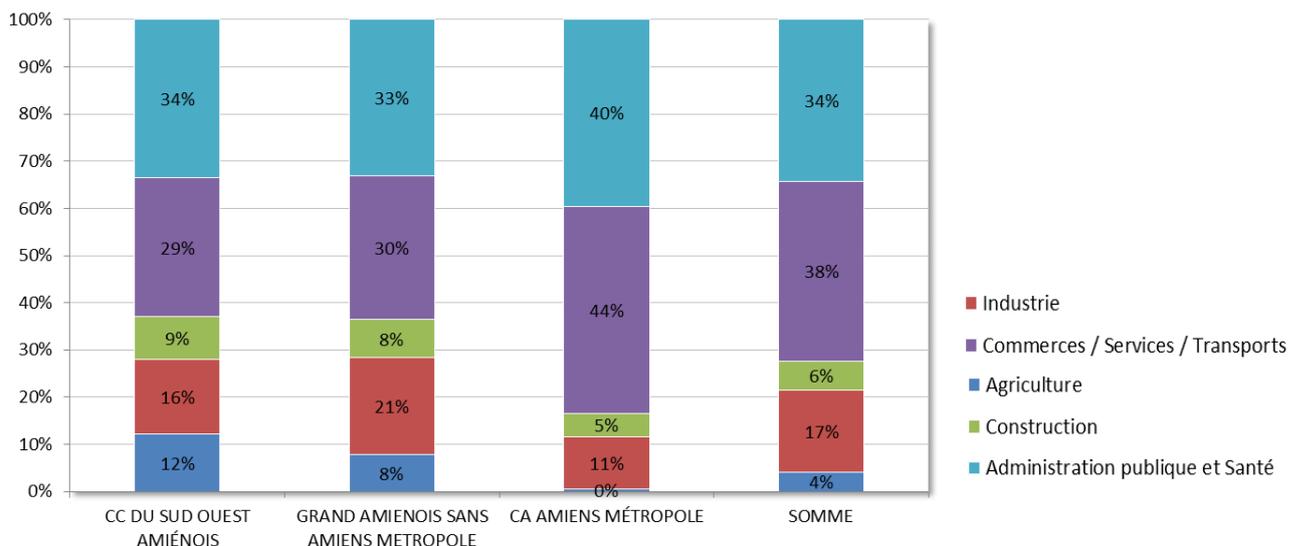
Sur son territoire, la CCSOA comprend plusieurs pôles d'emploi (Poix-de-Picardie, Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Hornoy-le-Bourg etc...). Cette économie **multipolaire** pose la question de la complémentarité entre les projets de développement économique du territoire.

1.2. UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE

A. Une répartition de l'emploi par secteur équilibrée, avec une agriculture importante

Le graphique suivant permet d'observer la répartition de l'emploi par secteur d'activité au sein de la CCSOA, et d'opérer une comparaison avec d'autres territoires :

Comparaison de la répartition des emplois par secteur d'activité en 2012



Source : INSEE 2012

Tous les secteurs sont représentés de manière significative au sein de la CCSOA, cette dernière présentant un profil proche de celui du Grand Amiénois hors Amiens Métropole.

Cependant, la Communauté de Communes présente deux traits remarquables :

- **un emploi agricole relativement important** (12%, contre 8% pour le Grand Amiénois hors Amiens Métropole, et 4% pour la Somme). Cette caractéristique atteste du caractère rural du territoire.
- **une industrie relativement peu développée** (16%, contre 21% pour le Grand Amiénois hors Amiens Métropole). Pourtant **il existe des implantations industrielles sur le territoire** (cartonnerie, fabrication de pièces automobiles, emballage de parfum etc...), ainsi que des savoirs faire traditionnels et spécifiques dans les domaines **du travail du bois, et de la fabrication de meubles**. Néanmoins, l'analyse statistique atteste que ce secteur n'est que le troisième employeur, assez loin derrière l'administration publique / santé, et les commerces / services / transports.

- **Une économie dominée par la sphère présentielle**

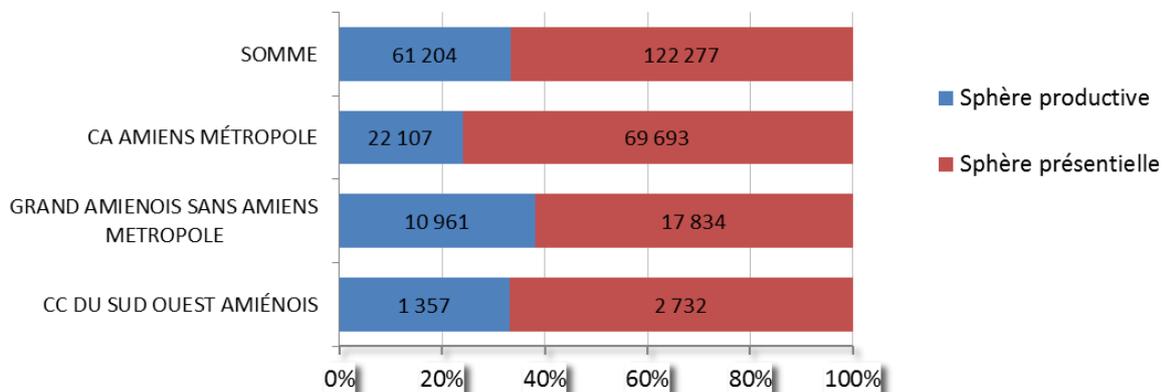
Les **activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les **activités productives** (non présentielles) sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

Le graphique ci-dessous montre que **la sphère présentielle recouvre 2 tiers des emplois (67%)**.

La domination de la sphère présentielle par rapport à la sphère productive est une caractéristique partagée par les territoires de comparaison. Cependant, on peut noter que **le déséquilibre est plus fort pour la CCSOA que pour le Grand Amiénois hors Amiens Métropole** : une situation liée notamment à la faiblesse relative de l'industrie.

Comparaison de la répartition des emplois par sphères d'activité en 2012



Source : INSEE 2012

Retour d'atelier : l'importance de la sphère présentielle, un constat ambivalent



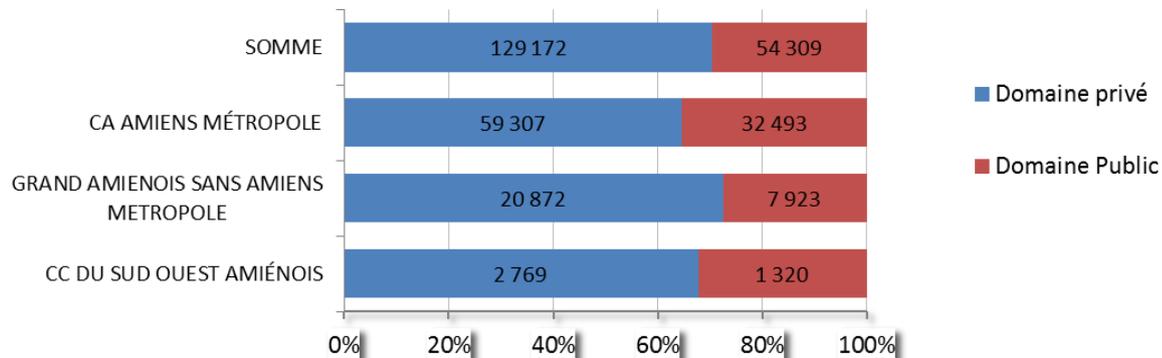
Au cours des ateliers Développement Economique, Emploi, Formation, l'importance de la sphère présentielle a été interprétée à la fois comme une force et comme une faiblesse :

- L'avantage des emplois de la **sphère présentielle** est qu'ils sont souvent **non délocalisables**, et **moins sensibles aux variations de conjoncture** que les emplois productifs,
- Cependant, de nombreux acteurs ont relevé **l'importance pour le territoire de développement également des activités productives.**

B. Un emploi public relativement important

Le graphique suivant permet de comparer emploi public et emploi privé :

Comparaison de la répartition des emplois par sphères d'activité en 2012



Source : INSEE 2012

Au sein de la CCSOA, comme dans les territoires de comparaison, **l'emploi privé est majoritaire** (68%). Néanmoins, on peut noter que l'emploi public est plus important au sein de la CCSOA que dans le Grand Amiénois hors Amiens Métropole.



Éléments à retenir au sujet de la répartition sectorielle de l'emploi

La répartition de l'emploi entre les secteurs d'activités dans Sud-Ouest Amiénois ressemble à celle que l'on trouve dans le Grand Amiénois hors Amiens Métropole : l'économie est diversifiée.

Néanmoins, la CCSOA présente 2 particularités : **une agriculture particulièrement importante**, et **une industrie moins développée que la moyenne**.

La sphère présentielle (production de biens et services répondant aux besoins des personnes présentes dans la zone) **est particulièrement importante au sein de la CCSOA** (deux tiers des emplois).

L'emploi public, même s'il est **largement minoritaire** (32%), est **relativement développé au sein de la CCSOA**.

1.3. UNE SITUATION GÉNÉRALE DE STAGNATION DE L'EMPLOI QUI CACHE DES DISPARITÉS SECTORIELLES ET TERRITORIALES

A. Un nombre d'emploi qui a stagné entre 1999 et 2012

Entre 1999 et 2012, la CCSOA a perdu 56 emplois. Une évolution très faiblement négative qui peut être assimilée à une stagnation.

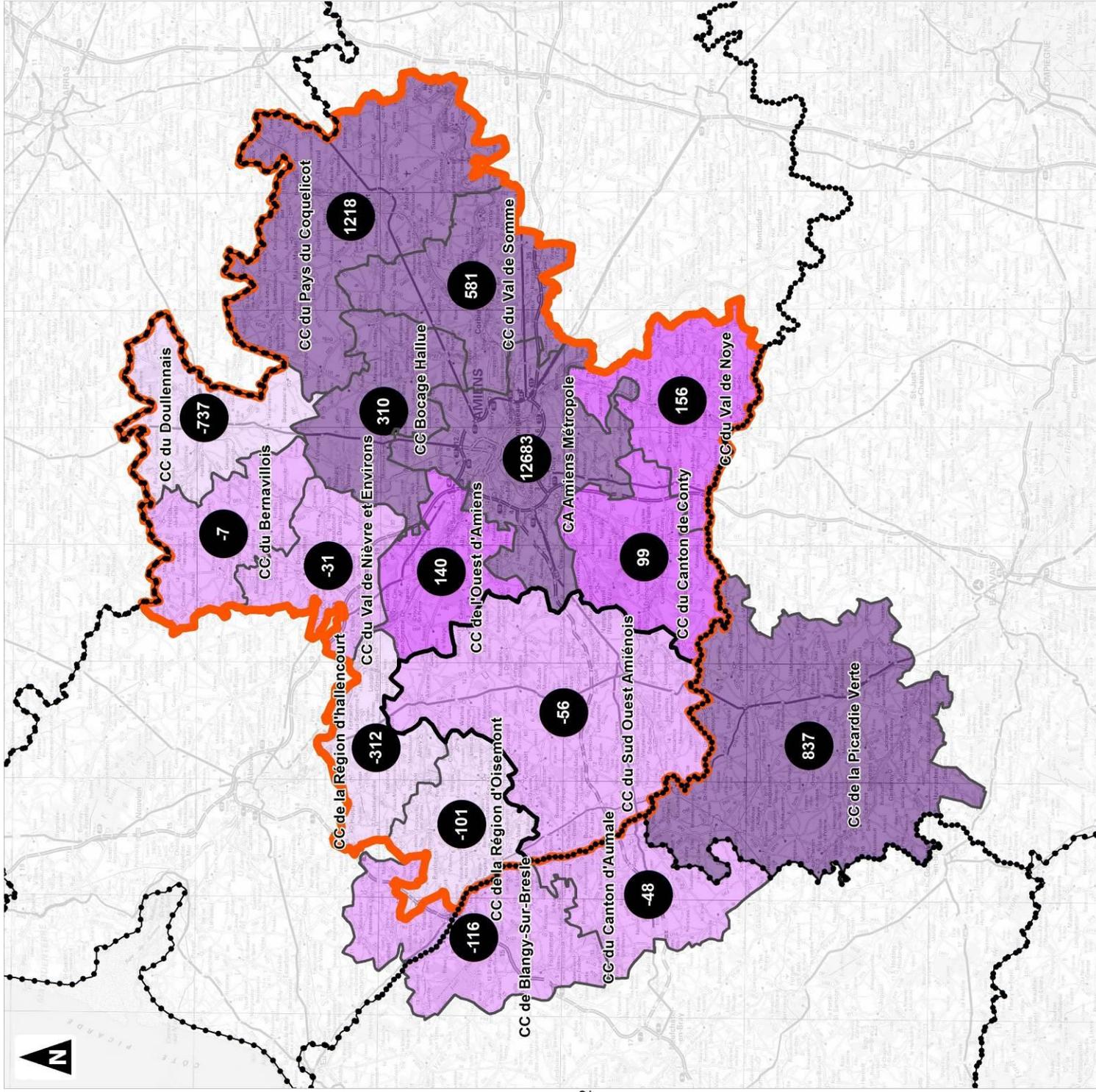
La carte exposée ci-après permet de comparer l'évolution observée au sein de la CCSOA, et celle qui a touché les territoires voisins.

Certains ont fait montre de dynamisme économique, et ont connu une progression nette du nombre d'emploi : Amiens Métropole (+12 600 emplois), le Pays du Coquelicot (+1 218 emplois), le Val de Somme (+581 emplois), la CC de Bocage Hallue (+310 emplois). La CC de la Picardie Verte, qui se trouve au Sud de la CCSOA (Département de l'Oise) a également connu une forte progression du nombre d'emplois (+837 emplois).

A l'inverse d'autres territoires ont perdu un nombre significatif d'emplois : la CC du Doulennais (-737 emplois), la CC de la Région d'Hallencourt (-312 emplois), la CC de la Région d'Oisemont (-101 emplois).

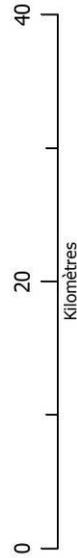
Ainsi, **la CCSOA se trouve dans une situation intermédiaire**, caractérisée par l'absence d'évolution forte.

Evolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2012



- Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois
 - Limites départementales
 - SCOT du Grand Amiénois
- Evolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2012 :**
- > - 5%
 - 5% à 0%
 - 0% à 10%
 - > 10%

Σ Evolution brute du nombre d'emplois entre 1999 et 2012



B. Des évolutions contrastées au sein du territoire

La stagnation observée à l'échelle intercommunale cache **des disparités locales**, comme en atteste la carte exposée ci-après.

Les communes qui ont **perdu un nombre significatif d'emplois** sont **Beaucamps-le-Vieux** (-68 emplois), **Saint-Germain-sur-Bresle** (-59 emplois), **Airaines** (-49 emplois), **Brocourt** (-48 emplois). On peut noter que plusieurs d'entre elles se trouvent à l'ouest du territoire.

Les communes qui ont vu leur emploi **progresser nettement** sont : **Poix-de-Picardie** (+190 emplois), **Thieulloy-l'Abbaye** (+68 emplois), **Gauville** (+45 emplois).

Evolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2012

-  Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois
-  Limites communales

Evolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2012 :

-  En baisse
-  En hausse
-  Pas d'évolution du nombre d'emplois

Evolution brute du nombre d'emplois entre 1999 et 2012 :

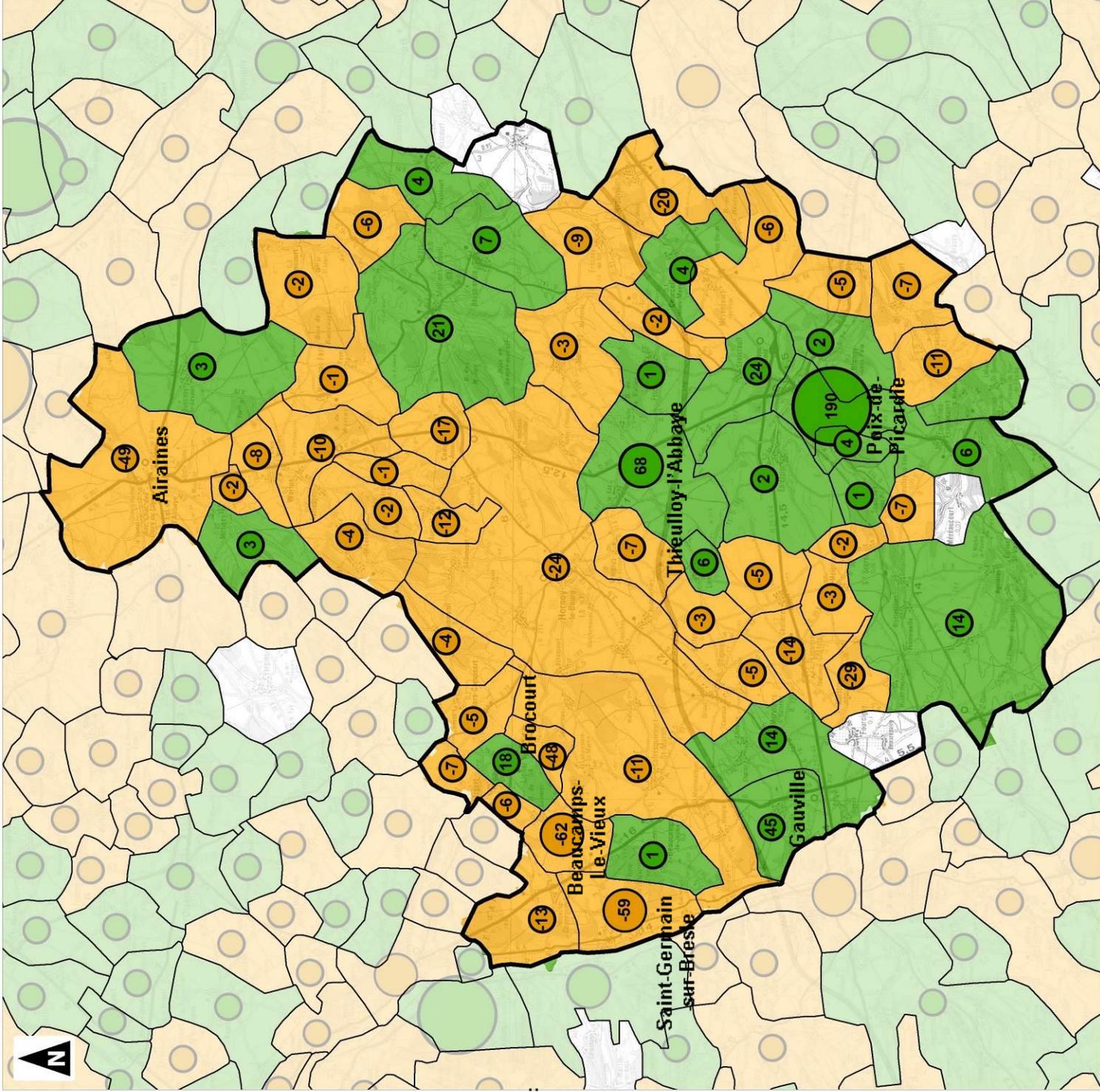
> 200

150 - 200

100 - 150

50 - 100

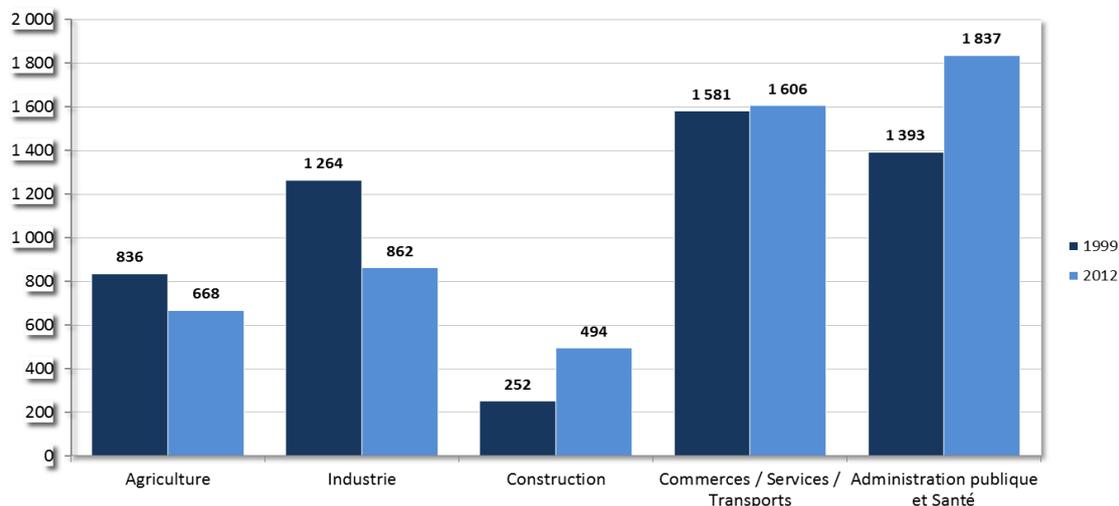
< 50



C. Des dynamiques sectorielles contrastées

Le graphique suivant indique l'évolution de l'emploi par secteur d'activité entre 1999 et 2012 :

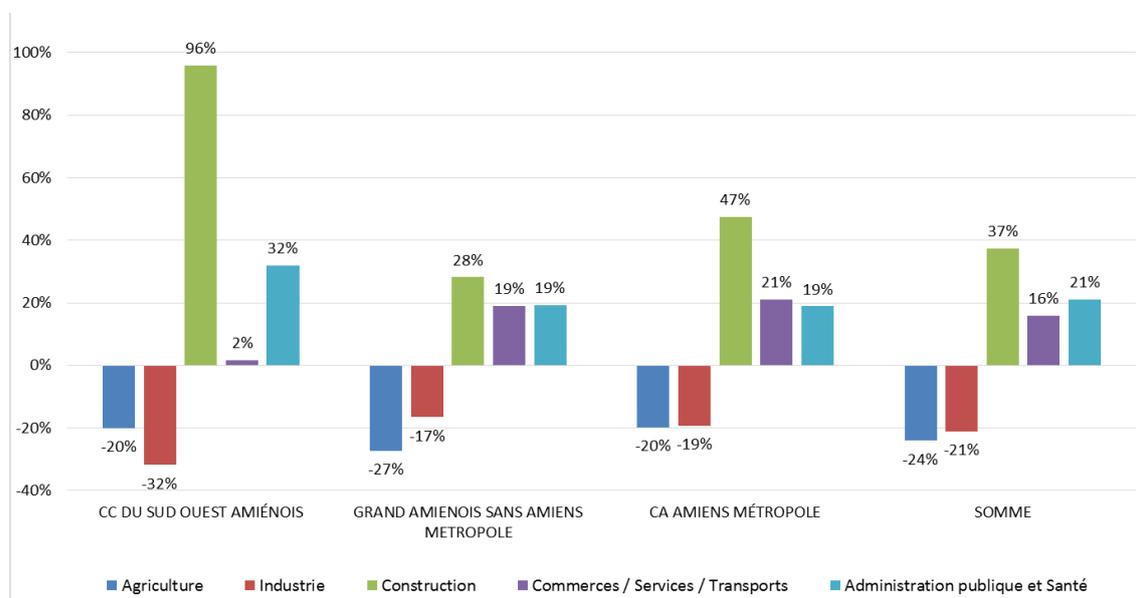
Evolution de l'emploi par secteur d'activités entre 1999 et 2012



Source : INSEE 1999 - 2012

Ce second graphique permet de visualiser l'évolution de chaque secteur en valeur relative, et de la comparer à celle observée sur les autres territoires :

Evolution de l'emploi par secteur d'activités entre 1999 et 2012



Source : INSEE 1999 - 2012

Les secteurs qui offrent moins d'emploi en 2012 qu'en 1999 sont : l'agriculture (-168 emplois), et l'industrie (-402 emplois).

Cependant, **la baisse connue par l'agriculture au sein de la CCSOA est moins importante qu'ailleurs** (-20%, contre -24% dans le Département, et -27% dans le Grand Amiénois hors Amiens Métropole), alors

qu'au contraire **le déclin de l'emploi industriel particulièrement marqué** au sein de la CCSOA. Sur ce dernier point, il est intéressant de noter que la dynamique n'est pas la même dans toutes les filières : si la filière travail du bois / meubles connaît de réelles difficultés, les activités liées au verre ont connu un rebond après une période difficile.

Les secteurs qui offrent de plus en plus d'emploi sont :

- Les commerces / services / transports (+25 emplois).
- La construction (+242 emplois),
- L'administration publique / santé (+444 emplois),

La progression du secteur de la construction s'observe à toutes les échelles, et **elle est particulièrement forte au sein de la CCSOA** (il faut tout de même noter que ce secteur représente assez peu d'emplois). **Il en va de même pour l'administration publique / santé** : ce secteur est globalement dynamique, mais il a particulièrement progressé dans le Sud-Ouest Amiénois (grâce notamment à l'Etablissement Public de Santé du Sud-Ouest Amiénois, qui est un employeur important).

A l'inverse, **la croissance des commerces / services / transports est faible** (proche de la stagnation) par rapport à ce que l'on peut observer aux autres échelles.



Retour d'atelier : regard sur les dynamiques sectorielles

L'expérience des acteurs du territoire permet de compléter et/ou de nuancer l'analyse des statistiques. Des réflexions échangées lors des ateliers, il ressort que :

- **En ce qui concerne le déclin de l'industrie, les constats sont nuancés** : si des fermetures ont effectivement eu lieu, certaines entreprises se portent bien. Les activités liées au verre ont connu une période difficile, puis un rebond. En revanche, **la filière du travail du bois et de la fabrication de meubles fait face à plusieurs difficultés** : multiplication des normes, nécessité de s'adapter à une demande en pleine évolution, difficultés de transmission des entreprises familiales.
- **La santé est effectivement un secteur important et porteur** avec non seulement l'hôpital d'Amiens sud (en dehors du territoire), mais également d'Etablissement Public de Santé du Sud-Ouest de la Somme, qui est un employeur important.
- **L'agriculture reste une activité importante pour le territoire**, même si paradoxalement elle offre peu (et de moins en moins) d'emplois.



Éléments à retenir au sujet des dynamiques de l'emploi

Entre 1999 et 2012, **l'emploi a stagné** au sein de la CCSOA.

Une tendance générale qui cache **des situations diverses** :

- d'un point de vue géographique : certaines communes ont perdu de l'emploi, notamment à l'Ouest, tandis que d'autres en ont gagnés comme Poix-de-Picardie,
- d'un point de vue sectoriel : l'emploi agricole et industriel ont décliné, contrairement à l'emploi dans la construction, et l'administration publique / santé. L'emploi dans les commerces / services / transports a stagné.

L'agriculture a perdu de l'emploi, mais comparativement moins qu'ailleurs. L'industrie a également perdu de l'emploi, avec un déclin qui est plus marqué au sein de la CCSOA que dans les territoires de comparaisons. **Les dynamiques qui sont plus fortes dans le Sud-Ouest Amiénois qu'ailleurs concernent la construction, l'administration publique / santé.**

2. QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS DU SUD-OUEST AMIÉNOIS ?

2.1. UN TISSU ÉCONOMIQUE MARQUÉ PAR LES PETITES STRUCTURES

D'après l'INSEE¹, la CCSOA compte 1672 entreprises et établissements (aussi bien dans le secteur marchand que non marchand). Ces 1672 établissements proposent 3950 postes de salariés².

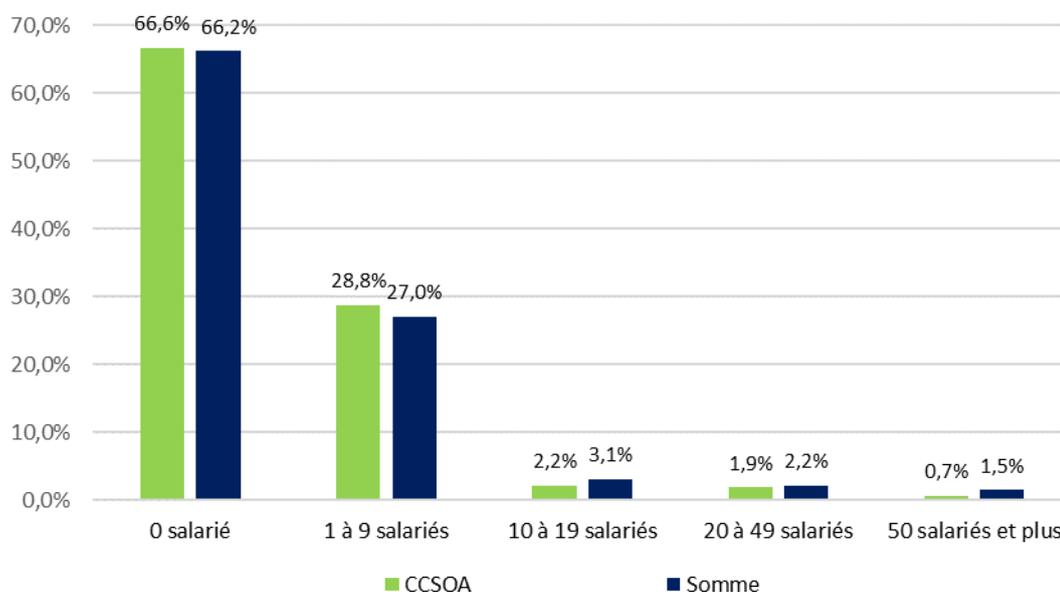
Le graphique exposé à la suite permet de constater que la majorité des établissements ne comptent aucun salarié (66,6% soit 1113 établissements) : il s'agit notamment de micro-entreprises composées uniquement de l'entrepreneur, des auto-entrepreneurs etc... Ces établissements sont particulièrement représentés dans deux secteurs : les commerces / transports / services divers (497), et l'agriculture (306). Cette forte proportion est également observée à l'échelle du Département.

Les établissements qui comptent entre 1 et 9 salariés représentent quant à eux 28,8%, contre 27% à l'échelle du département.

Sur les autres catégories, les chiffres de la CCSOA sont légèrement inférieurs à la moyenne départementale.

Ainsi le tissu économique local présente une structure proche de la moyenne départementale, avec néanmoins une part légèrement plus importante de structures de moins de 10 salariés.

Répartition des établissements selon les effectifs salariés



Source : INSEE, CLAP 2014

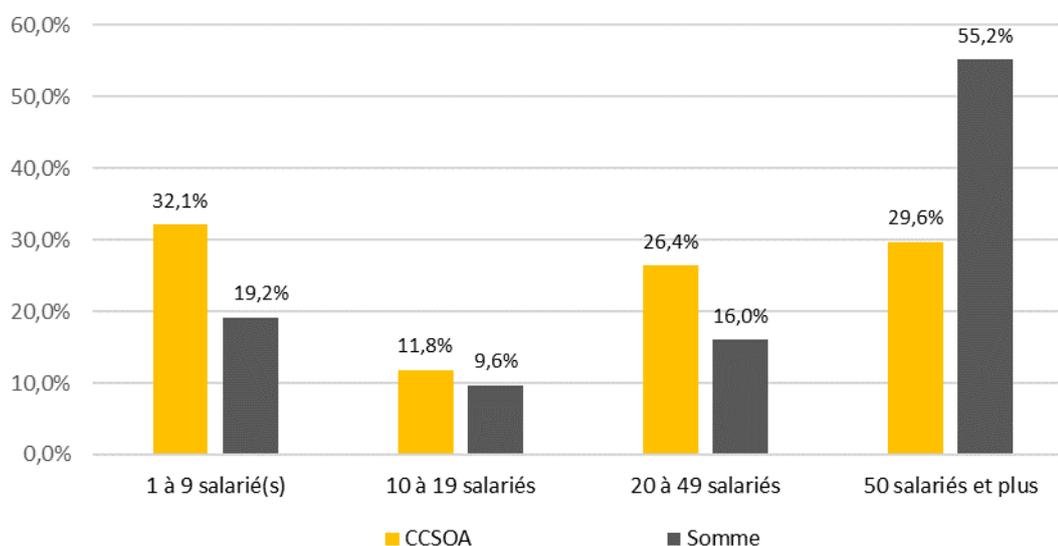
¹ Source : dispositif « Connaissance de l'Appareil Productif » (CLAP), année 2014

² Il s'agit de salariés au sens large : toute les personnes qui travaillent au titre d'un contrat en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Cela inclut notamment les fonctionnaires.

Le graphique présenté ci-dessous présente la répartition des postes salariés selon la taille des entreprises. Il permet d'observer une situation relativement différente de la moyenne départementale, avec :

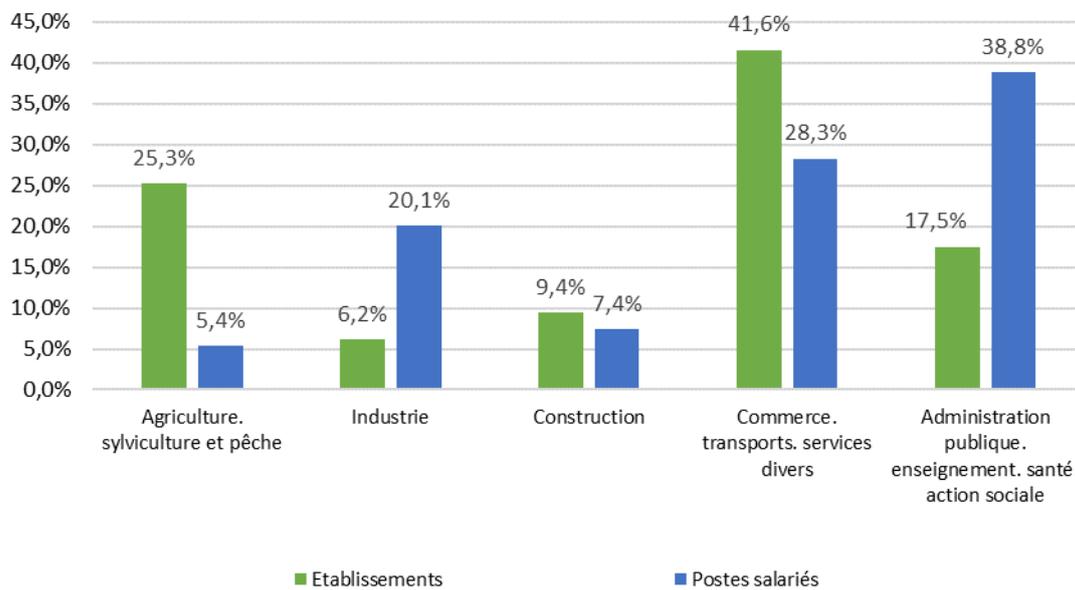
- **Une part importante des salariés travaillant dans des Très Petites Entreprises (moins de 10 salariés) nettement supérieure à la moyenne départementale (32,1% contre 19,2%),**
- Des proportions de postes salariés également plus importants dans des structures dont la taille est comprise entre 10 et 49 salariés,
- **Une**

Répartition des postes salariés selon la taille des structures



proportion de salariés travaillant dans des établissements plus importants (50 salariés et plus) nettement inférieure à la moyenne départementale.

Distribution du nombre d'établissements et des effectifs salariés par secteurs d'activités



Ainsi, il apparaît que le tissu économique de la CCSO A est caractérisé par un poids important des petites structures.

térisé par un poids important des petites structures.

Le graphique présenté à la suite permet d'observer la répartition des établissements et des postes salariés par secteur d'activité.

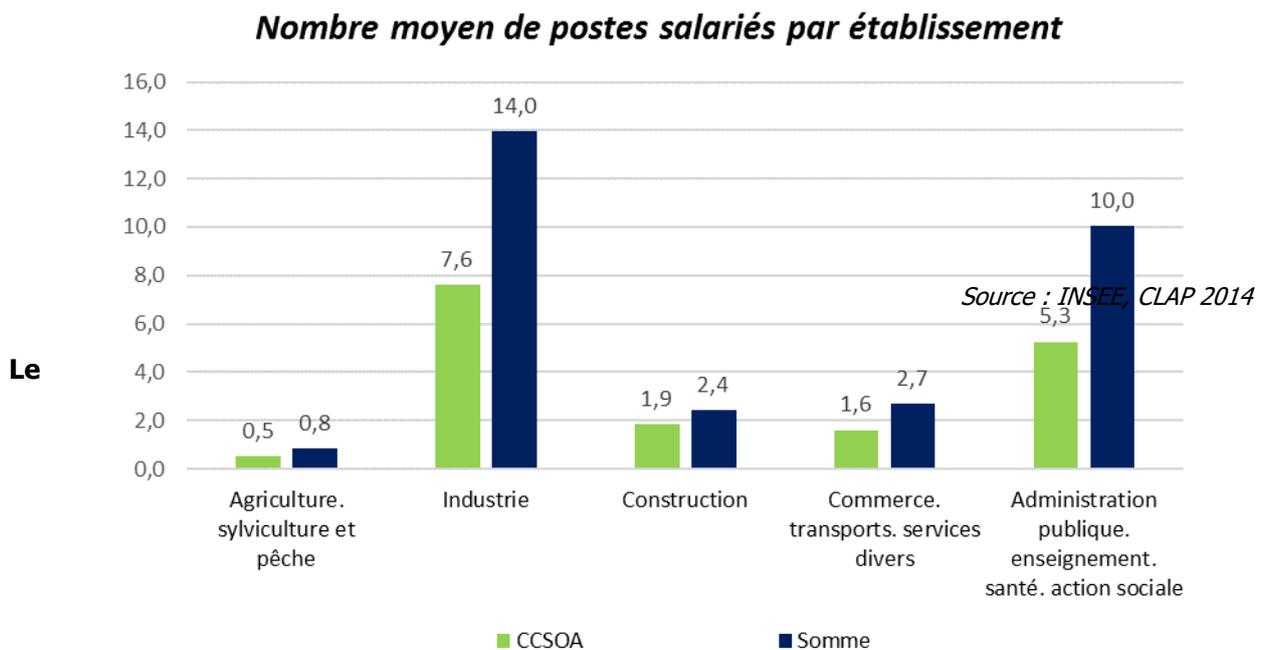
Il permet de tirer les enseignements suivants :

- Certains secteurs représentent une part nettement plus importante parmi les établissements que parmi les postes salariés. Il s'agit notamment de l'agriculture, où le salariat est peu développé, et des Commerces / Transports / Services Divers, où l'on compte de nombreuses micro-structures sans salarié,
- D'autres sont dans la situation inverse : ils représentent une part faible des établissements, mais une part forte des postes salariés. Il s'agit de l'Industrie, secteur qui mobilise une main d'œuvre relativement importante sous la forme du salariat, et de l'Administration Publique / Enseignement / Santé / Action Sociale.
- 1 secteur représente un part similaire des établissements et des postes salariés : la Construction.

:

INSEE, CLAP 2014

Ainsi, la mobilisation de l'emploi salarié est très variable selon les secteurs. Le graphique présenté à la suite permet de situer la CCSOA par rapport à la moyenne départementale, en indiquant le nombre moyen de poste salarié par établissement dans chacun des secteurs :

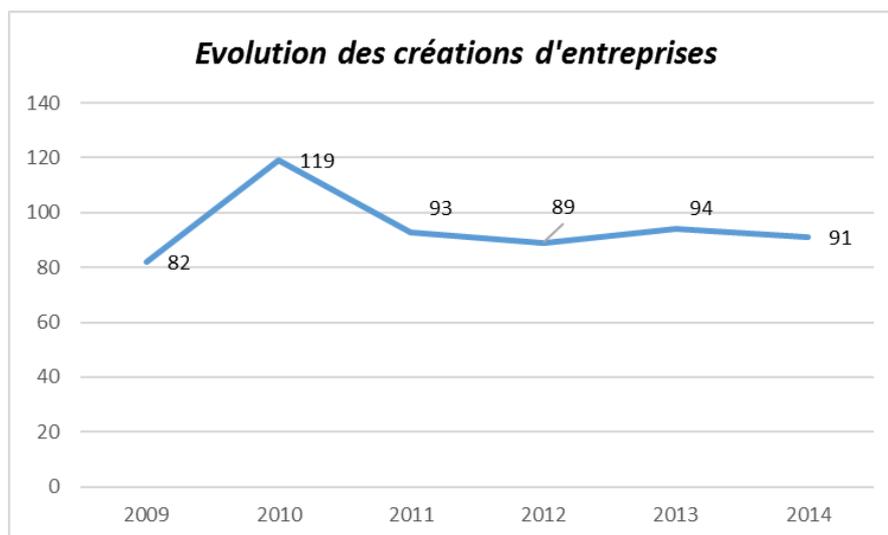


Le nombre moyen de salariés par établissement est plus faible dans la CCSOA que la moyenne départementale dans tous les secteurs, ce qui renforce le constat réalisé précédemment sur l'importance du tissu de petites entreprises.

2.2. CRÉATIONS D'ENTREPRISES

L'INSEE publie chaque année des statistiques sur la démographie des entreprises. Ces dernières permettent de connaître **la dynamique des entreprises dans le secteur marchand, hors agriculture.**

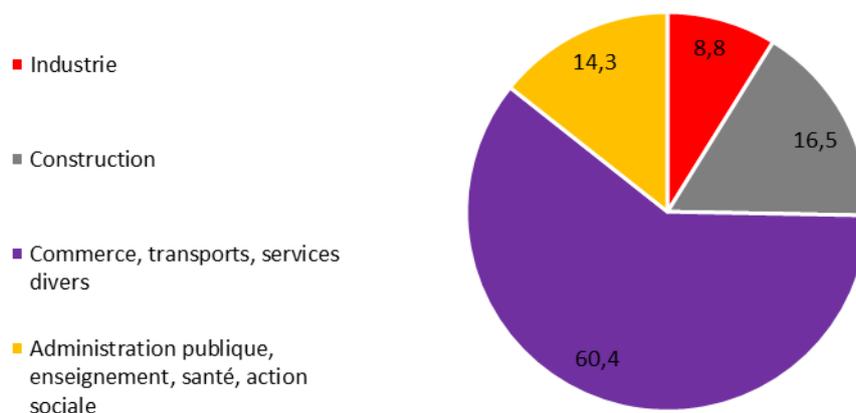
Depuis 2009, le nombre d'entreprises créées chaque année a évolué entre 82 et 119. 2009 a représenté un point bas, avant un rebond en 2010, puis une stabilisation depuis 2011 :



Source : INSEE, Démographie des entreprises, 2009 - 2014

Le graphique suivant indique la répartition par secteur des créations d'entreprises au cours des années 2012, 2013, 2014 :

Répartition des créations d'entreprises par secteur



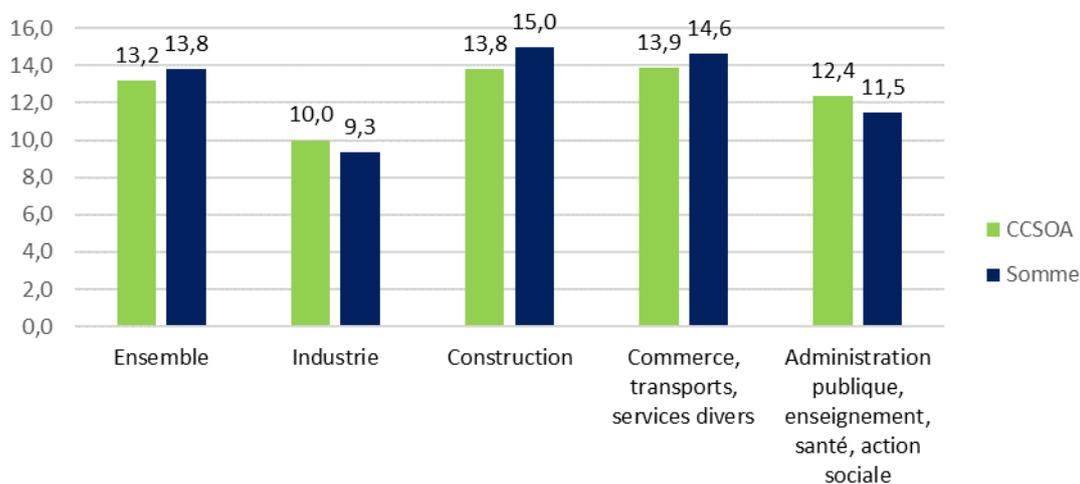
Source : INSEE, Démographie des entreprises, 2012 - 2014

Le secteur le plus dynamique est celui des Commerces / Transports / Services Divers, qui regroupe plus de la moitié des créations. Viennent ensuite la construction, l'Administration Publique / Enseignement / Santé / Actions Sociale (avec environ 15% des créations), puis l'industrie.

Ce résultat est cohérent avec les dynamiques sectorielles précédemment observées : le secteur tertiaire (services et commerces) a tendance à se renforcer, et l'économie est dominée par les activités présentes (activités qui répondent aux besoins des personnes présentes sur le territoire).

Par ailleurs, il est intéressant de comparer ces dynamiques avec ce qui est observé à l'échelle du Département. Le graphique suivant représente les taux de créations par secteur (nombre de création ramené au stock initial d'entreprises) :

**Taux de création d'entreprises par secteur d'activités
(moyenne 2012 - 2014)**



Source : INSEE, Démographie des entreprises, 2012 - 2014

Dans l'ensemble, le taux de création est légèrement plus faible dans le Sud-Ouest Amiénois, que la moyenne départementale. Cet écart est dû à un dynamisme moindre dans les secteurs de la Construction, et des Commerces / Transports / Services Divers.

En revanche, le taux de création est légèrement plus fort dans l'industrie (secteur qui demeure le moins dynamique néanmoins), et dans l'Administration Publique / Enseignement / Santé / Action Sociale.

On peut noter que dans l'ensemble, les écarts entre le Sud-Ouest Amiénois et la moyenne départementale sont relativement faibles.



Éléments à retenir au sujet du tissu économique local

Le tissu économique local est caractérisé par une présence importante de petites entreprises, avec notamment une proportion de salariés travaillant dans des entreprises de 50 salariés ou plus bien inférieure à la moyenne départementale.

La dynamique de créations d'entreprises depuis 2012 est légèrement moins forte au sein de la CCSOA que la moyenne départementale, sauf dans 2 secteurs : l'Industrie, et l'Administration Publique / Enseignement / Santé / Action Sociale.

3. COMMENT SE PORTE LA POPULATION ACTIVE DE LA CCSOA ?

3.1. LE TERRITOIRE ACCUEILLE PLUS D'ACTIFS QUE D'EMPLOIS

Comme indiqué dans le profil « Démographie », le territoire compte 61 emplois pour 100 actifs occupés (voir point 1.3 « Une certaine résidentialisation du territoire : des modes de vie de plus en plus périurbains »). Cet indicateur est appelé la concentration d'emploi.

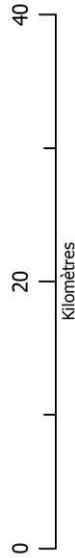
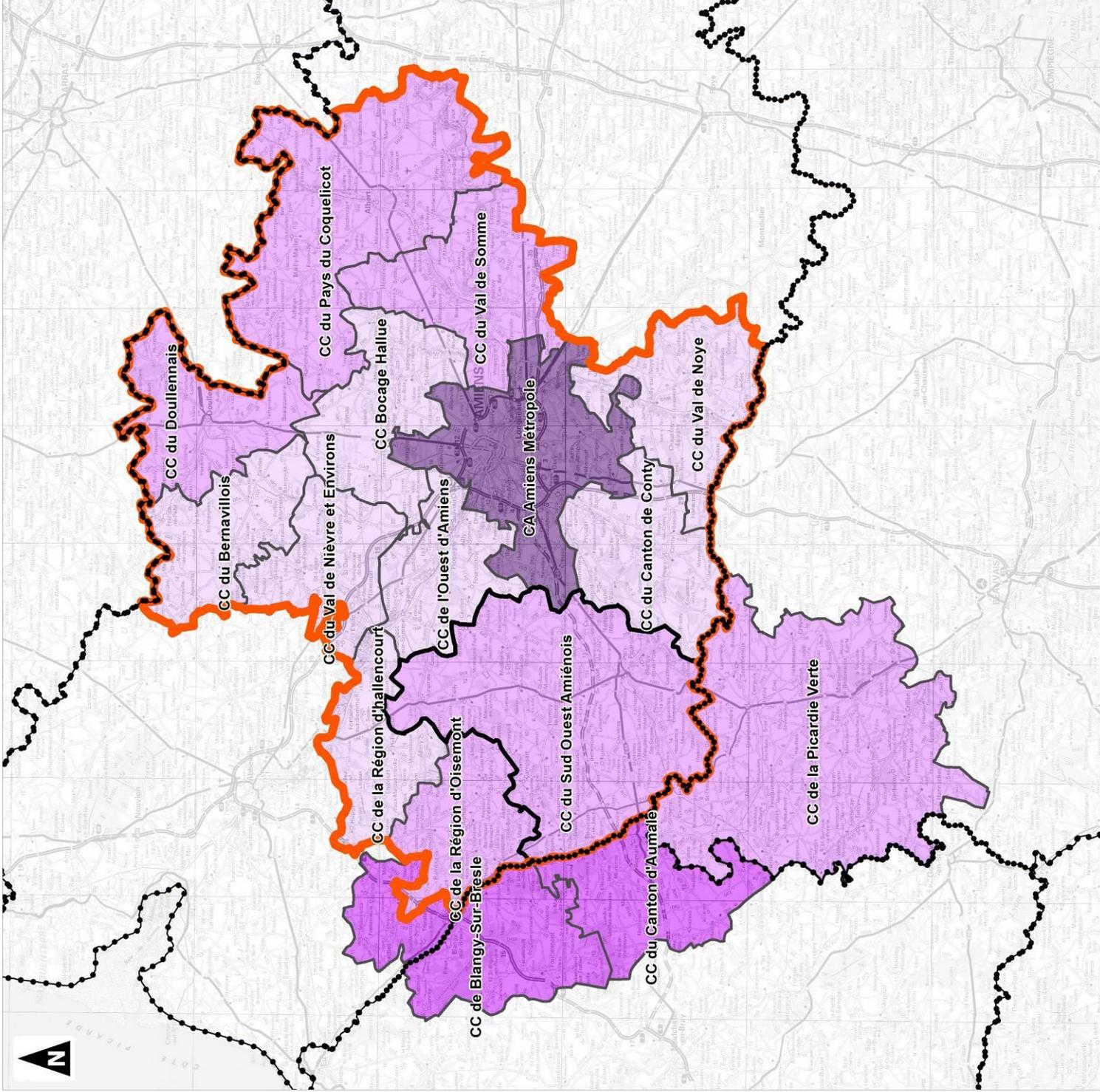
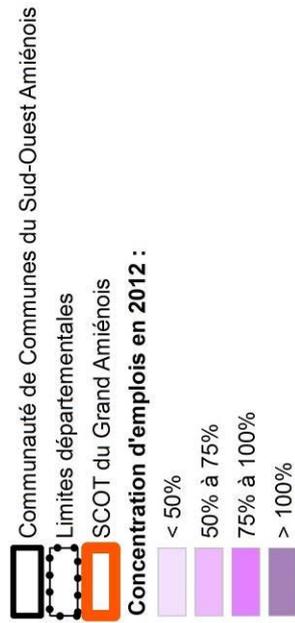
Cette situation est le signe d'une interdépendance économique forte entre le Sud-Ouest Amiénois et les pôles d'emplois qui l'entourent (en particulier Amiens Métropole) : les actifs habitant la CCSOA ont besoin des emplois proposés dans ces pôles, tandis que ces derniers ont besoin de la main d'œuvre qui habite dans la CCSOA. Comme indiqué dans le profil « Démographie », cette interdépendance s'est renforcée ces dernières années.

Les 2 cartes présentées à la suite permettent de spatialiser la concentration d'emploi. La première carte permet de comparer la concentration d'emploi de la CCSOA avec celle des autres EPCI du Grand Amiénois, et des EPCI voisins hors Grand Amiénois. Elle confirme que **la concentration d'emploi est faible dans le Sud-Ouest Amiénois**, même si **certains territoires sont dans une situation d'interdépendance avec Amiens Métropole encore plus forte**.

La seconde carte montre les concentrations d'emplois à l'échelle communale. Les enseignements qui peuvent en être tirés sont :

- **Seule Poix-de-Picardie présente une concentration d'emploi supérieure à 100.**
- Les communes où la concentration d'emploi est supérieure à 50 sont les autres pôles d'emplois du territoire précédemment identifiés : Hornoy-le-Bourg, Beaucamps-le-Vieux, Airaines, Gauville, Liomer etc...
- On note que certaines communes autour de la CCSOA présentent des concentrations supérieures à 100 : des communes de la vallée de la Bresle à l'Ouest, Oisemont, Halencourt (présence de l'usine FAVI), ou encore Flixecourt. Il s'agit de pôles d'emplois locaux.

Concentration d'emplois en 2012



Concentration d'emplois en 2012

Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Limites communales

Concentration d'emplois en 2012 :

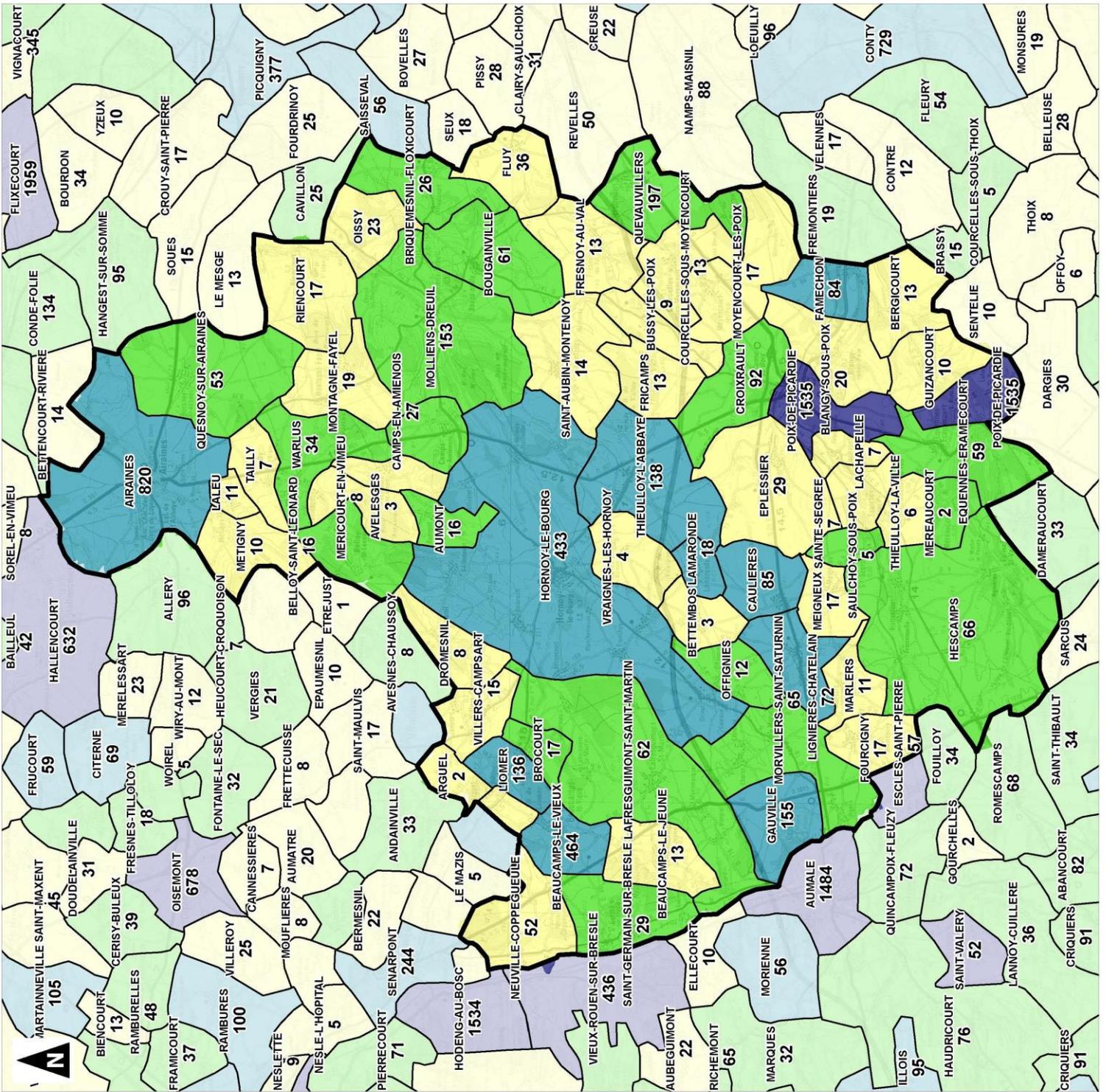
< 25%

25% à 50%

50% à 100%

> 100%

Σ Nombre d'emplois en 2012



1:130 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Éléments à retenir au sujet de la concentration d'emploi

Au sein de la CCSOA, il y a **plus d'actifs que d'emplois**. Le territoire dépend des emplois qui sont offerts autour, notamment dans l'agglomération d'Amiens.

Une seule commune du Sud-Ouest Amiénois comprend plus d'emplois que d'actifs : Poix-de-Picardie.

3.2. UN NIVEAU DE DIPLÔME EN PROGRESSION

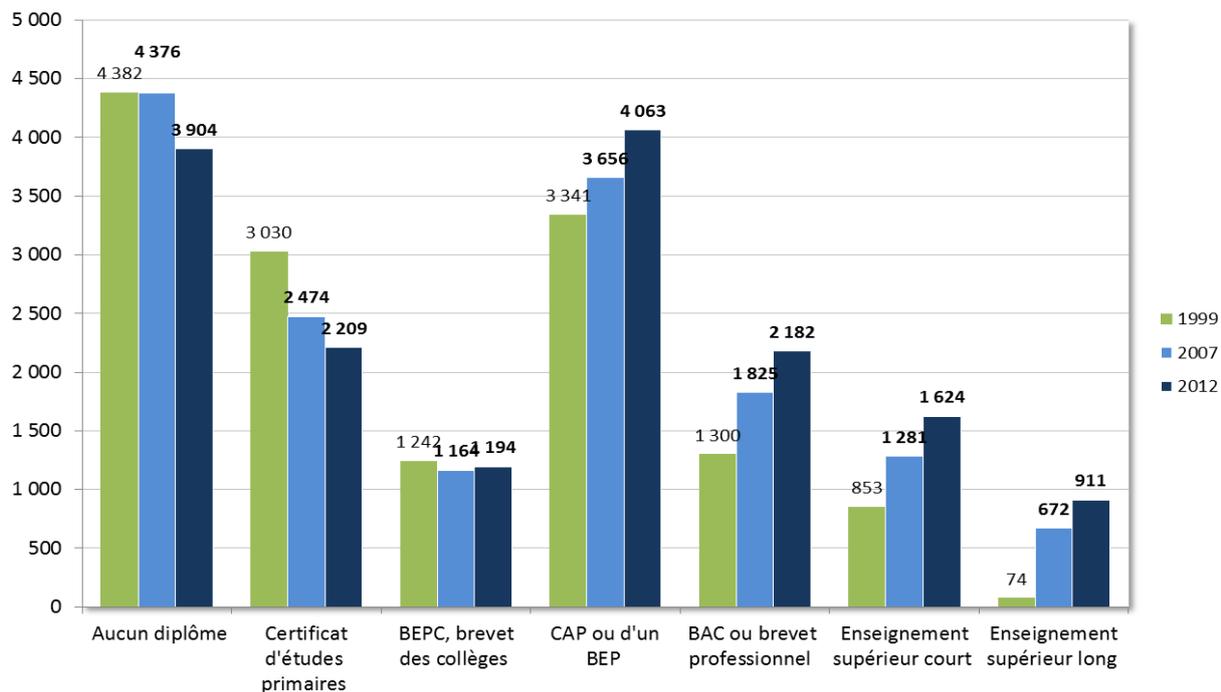
Le profil « Démographie » décrit le niveau de formations actuel de la population (voir point 3.2 « Les niveaux de formation »). Les principales caractéristiques de la CCSOA de ce point de vue sont :

- Un niveau de formation en retrait par rapport à la moyenne des Communautés de Communes du Grand Amiénois.
- De nombreuses personnes âgées peu diplômées,
- Un taux de sortie du système scolaire sans diplôme qualifiant relativement élevé.

Cette situation représente un inconvénient d'un point de vue économique : les acteurs du territoire estiment que des progrès sont possible pour mieux faire coïncider les besoins des entreprises en termes de main d'œuvre, et les niveaux de qualification des habitants.

Néanmoins, le graphique suivant permet de constater qu'entre 1999 et 2012, le nombre de personnes diplômées a nettement augmenté :

Evolution du niveau de diplôme de la population active entre 1999 et 2012



Source : INSEE 1999 – 2007 - 2012

Cette progression concerne aussi bien l'enseignement supérieur (+771 diplômés de l'enseignement supérieur court, +837 diplômés de l'enseignement supérieur long entre 1999 et 2012), que les BEP et CAP (+722 diplômés).

En dépit de cette dynamique positive, les acteurs du territoire estiment que l'accès au lycée (et aux niveaux supérieurs) n'est pas aisé à l'ouest du territoire (l'offre de formation étant éloignée).

La carte présentée à la suite permet de comparer entre **EPCI la part de diplômés de l'enseignement supérieur long** (Bac +3 et supérieur). Sur cet indicateur, **la situation de la CCSOA est moyenne** par rapport à son contexte local.

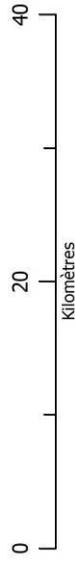
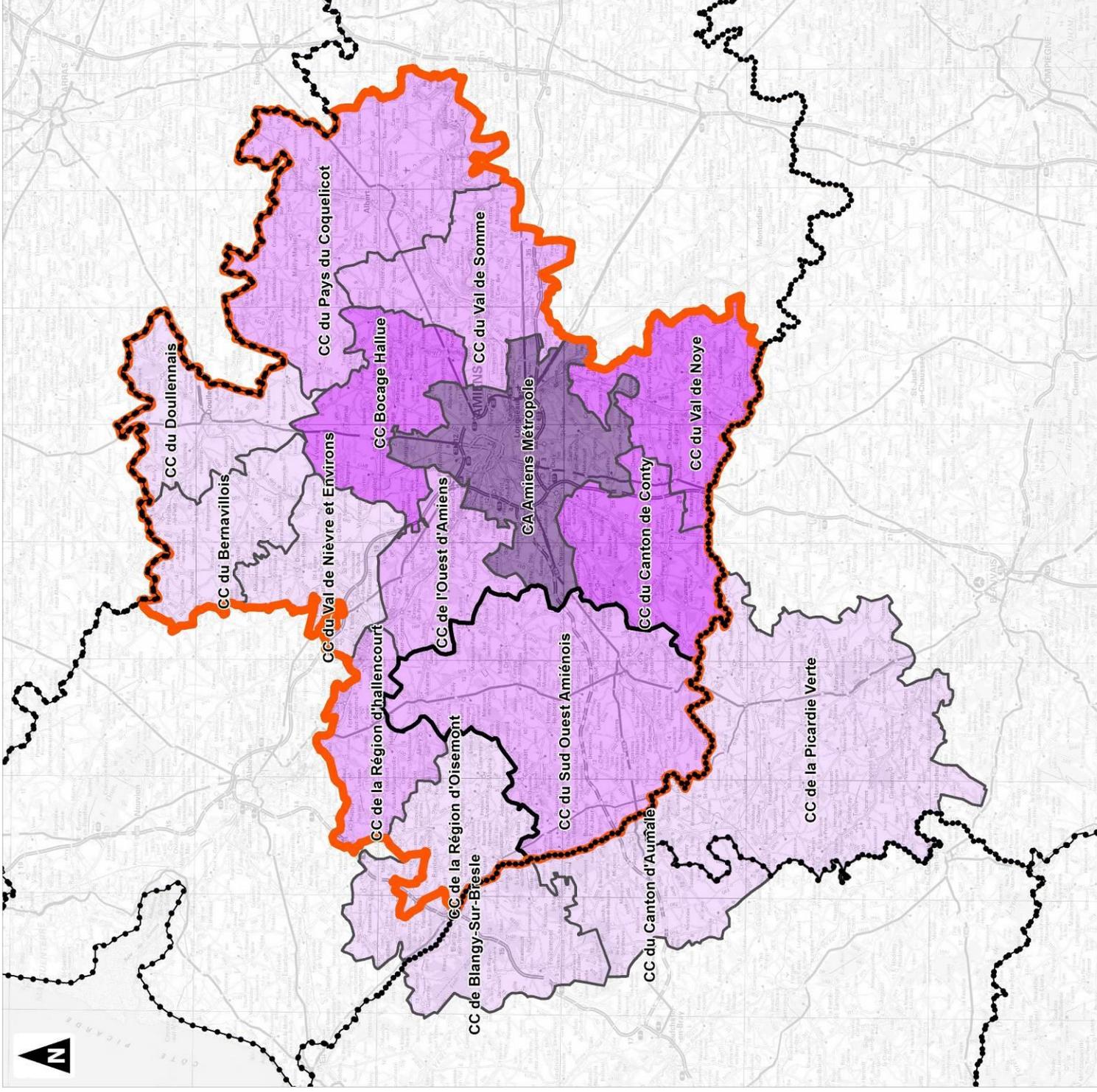
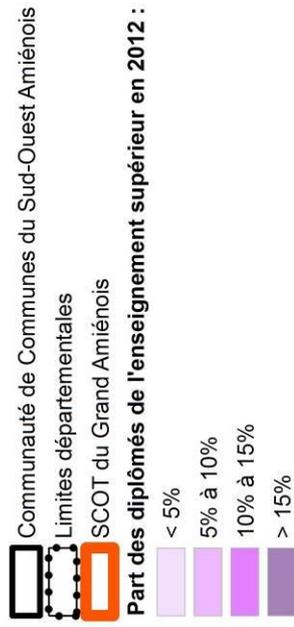
La seconde carte représente le même indicateur, mais à l'échelle communale. Les communes en rouge présentent un part de diplômés de l'enseignement supérieur long inférieure à la moyenne intercommunale. Les communes en vert sont, au contraire, au-dessus de la moyenne intercommunale. Elle permet de constater que **les communes où les diplômés de l'enseignement supérieur long sont le moins représentés sont aux franges Nord, Ouest, et Sud du territoire.**

Les deux cartes suivantes fonctionnent sur le même principe, mais représente la part des plus de 15 ans non scolarisés qui n'ont aucun diplôme. Elles montrent :

- que la part de non diplômés est relativement élevée au sein de la CCSOA, même si certains EPCI connaissent une valeur encore plus élevée, notamment à l'Ouest,
- que les communes où la part de non diplômés est plus importante qu'ailleurs se trouvent au Nord et à l'Ouest. Poix-de-Picardie est également concernée. **La géographie qui se dégage est donc cohérente avec celle des diplômés de l'enseignement supérieur long.**

Ces disparités spatiales peuvent s'expliquer par une identité économique plus industrielle (et donc plus ouvrière) sur certaines parties du territoire (Nord, Ouest, Poix-de-Picardie), et par un éloignement relatif des lieux de formation.

Diplômés de l'enseignement supérieur en 2012 :



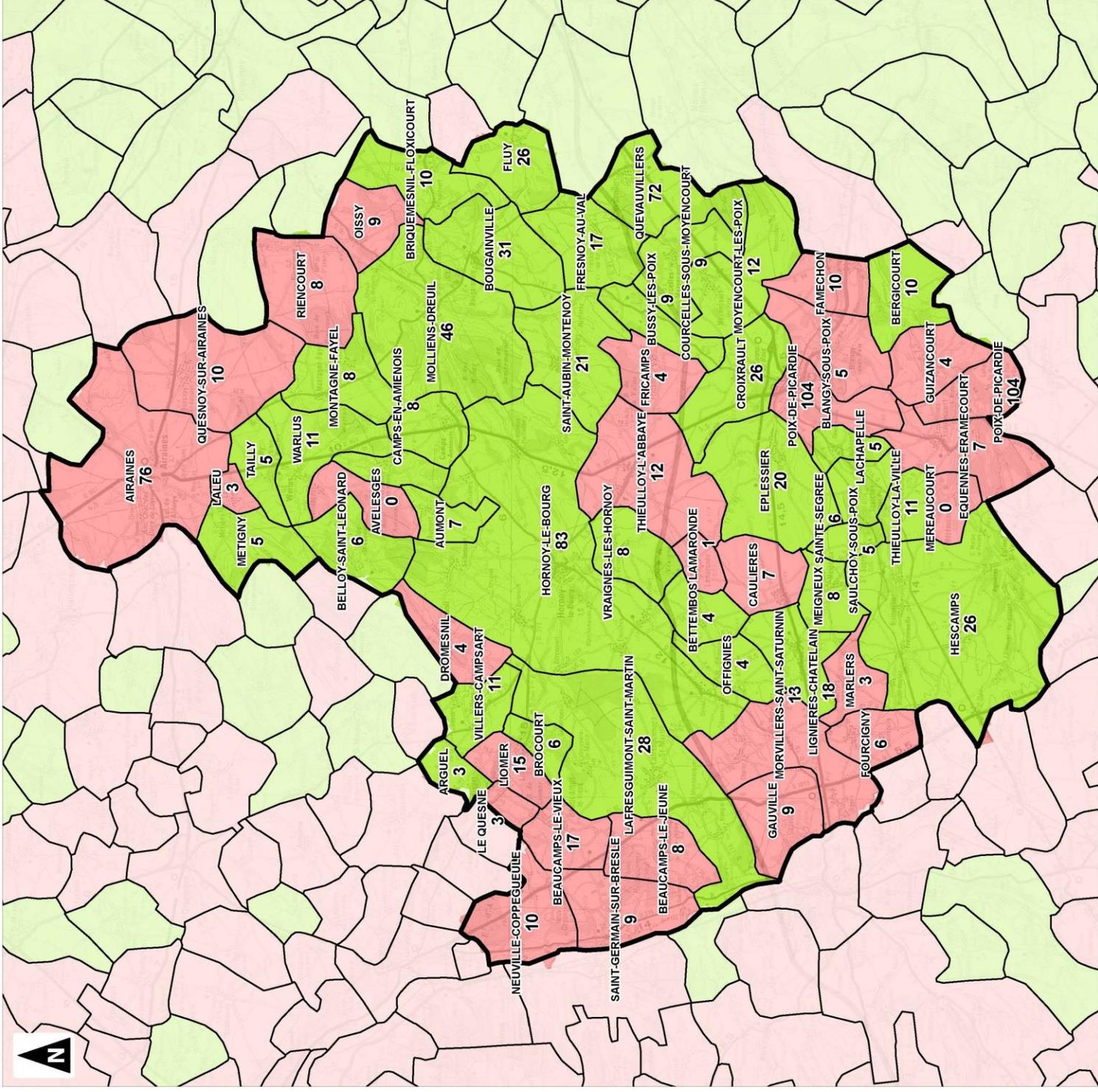
Part des plus de 15 ans non scolarisés titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur long en 2012

-  Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois
-  Limites communales

Part des plus de 15 ans non scolarisés titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur long en 2012 :

-  inférieur à la moyenne intercommunale de la CCSCOA
-  supérieur à la moyenne intercommunale de la CCSCOA

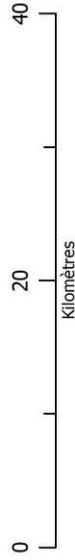
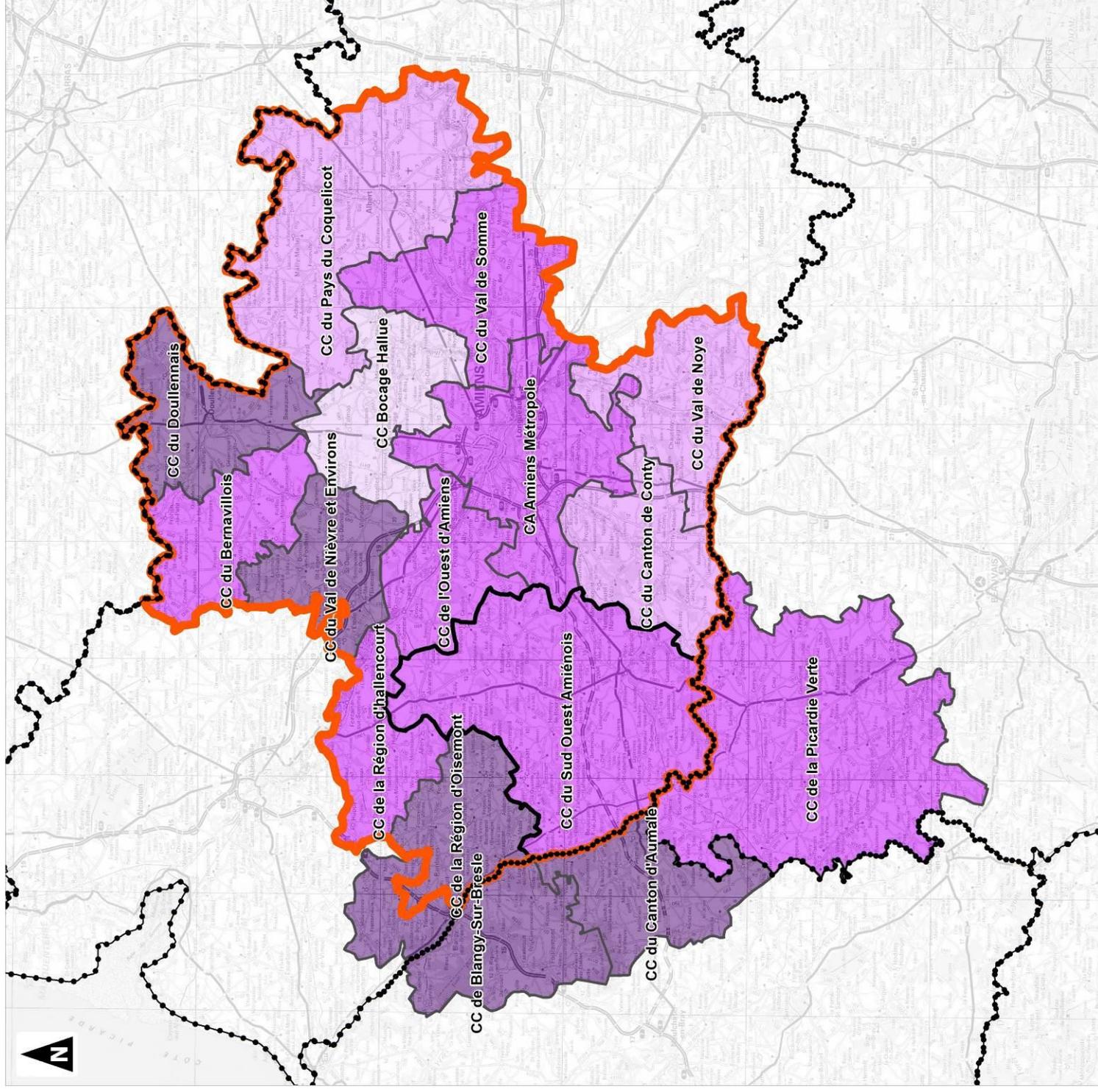
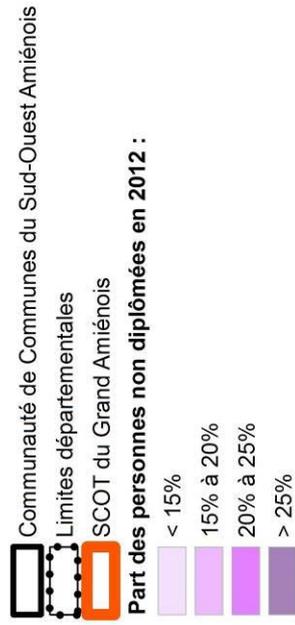
⌘ Nombre de personnes de plus de 15 ans non scolarisés titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur long en 2012



1:130 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Les personnes non diplômées en 2012



Part des plus de 15 ans non scolarisés non diplômés en 2012

 Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

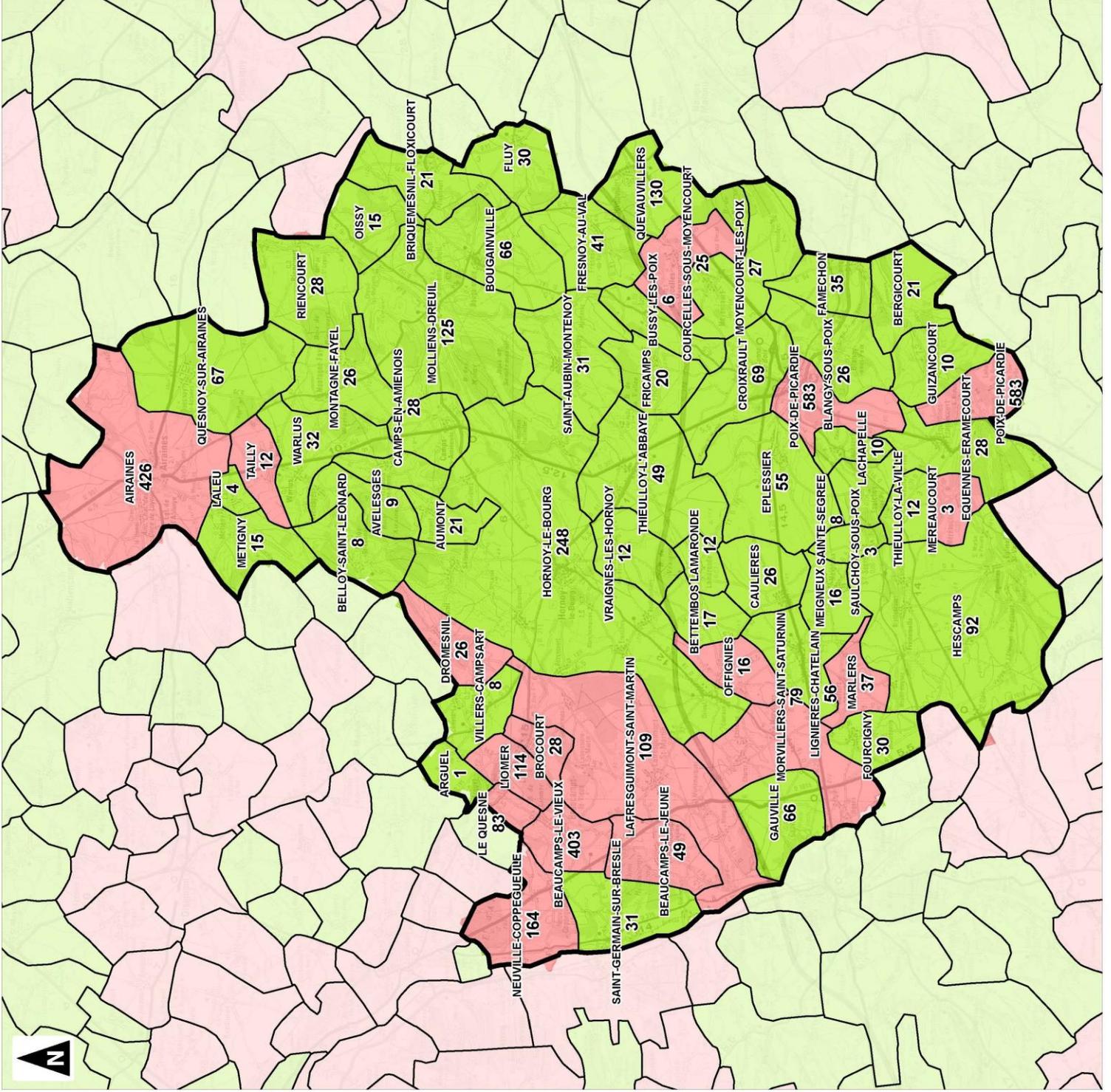
 Limites communales

Part des plus de 15 ans non scolarisés non diplômés en 2012 :

 inférieur à la moyenne intercommunale de la CCSSOA

 supérieur à la moyenne intercommunale de la CCSSOA

 Nombre de personnes de plus de 15 ans non scolarisés non diplômés en 2012



Retour d'atelier : l'importance de la formation



De nombreux acteurs du territoire ayant participé aux ateliers ont souligné **l'importance de la formation pour assurer l'avenir économique du territoire.**

Les phénomènes de **déscolarisation** sont préoccupants.

L'offre locale de formation est faible, et certaines parties du territoire (l'Ouest en particulier) sont **éloignées des lycées**. L'augmentation de place d'**internat** est donc une piste à étudier pour faciliter l'accès aux études.

Depuis quelques années, une **augmentation des entrées en seconde** est néanmoins observée, signe d'une évolution positive.

Des progrès sont possibles en termes d'offre de formation, ou de promotion de l'offre, pour **faire coïncider les besoins des entreprises en termes de main d'œuvre** (qui ont parfois du mal à recruter sur le territoire), **et les niveaux de qualification** des habitants.



Éléments à retenir au sujet du niveau des diplômes :

Le niveau de diplôme est relativement faible au sein de la CCSOA. **Cependant, il progresse.**

Le niveau de diplôme est plus faible sur certaines parties du territoire : au Nord, à l'Ouest, à Poix-de-Picardie notamment.

La formation a été identifiée par les acteurs du territoire comme une des questions importantes à travailler en matière de développement économique.

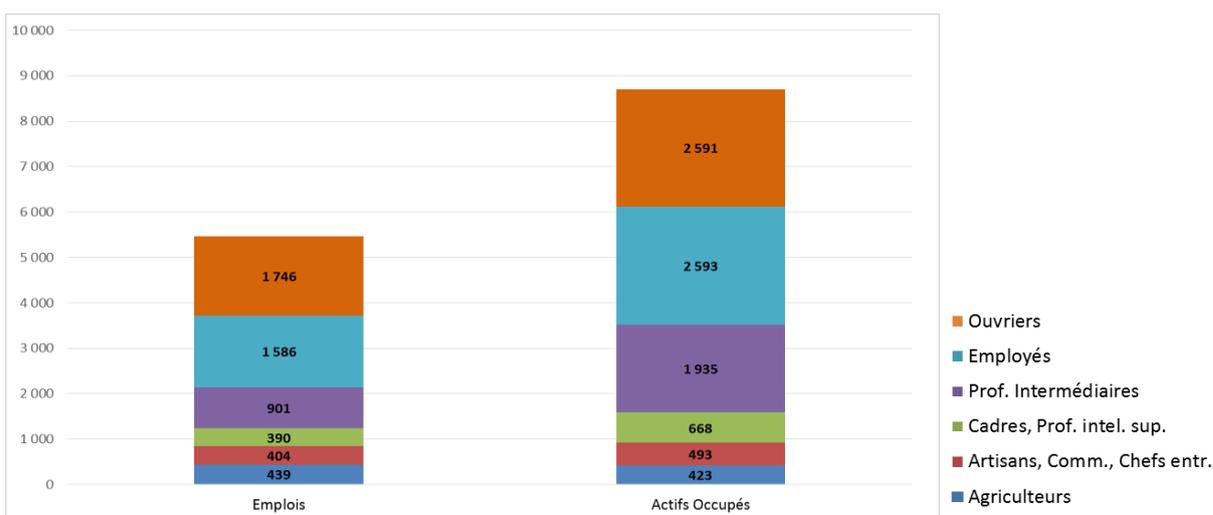
3.3. DES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (CSP) DOMINÉES PAR LES OUVRIERS ET LES EMPLOYÉS

La répartition de la population active par Catégories Socio-Professionnelles (CSP) est analysée dans le profil « Démographie » (voir point 3.3 « La structure socio-professionnelle des actifs (ayant un emploi et à la recherche d'un emploi). Les enseignements de cette analyse sont :

- Une structure socio-professionnelle proche de la moyenne des Communautés de Communes du Grand Amiénois, avec notamment 32% d'ouvriers, 30% d'employés, 21% de professions intermédiaires, et 7% de cadres.
- Une situation intermédiaire entre des Communautés de Communes au profil périurbain très affirmé (exemple : CC du Canton de Conty, qui compte plus de cadres et de professions intermédiaires), et des Communautés de Communes où l'influence d'Amiens métropole se fait moins sentir (exemple : CC de la Région d'Oisemeont, qui compte plus d'ouvriers, moins d'employés, de professions intermédiaires, et de cadres).

Le graphique ci-dessous permet de comparer les CSP des emplois proposés, et celles des actifs occupés :

Catégories socio-professionnelles des emplois et des actifs occupés en 2012



Source : INSEE 2012

Comme indiqué précédemment, il y a moins d'emplois que d'actifs occupés sur le territoire.

Il n'y a pas réellement de décalage pour les catégories des Artisans / Commerçants / Chefs d'entreprises, et des Agriculteurs, qui sont des emplois locaux par nature.

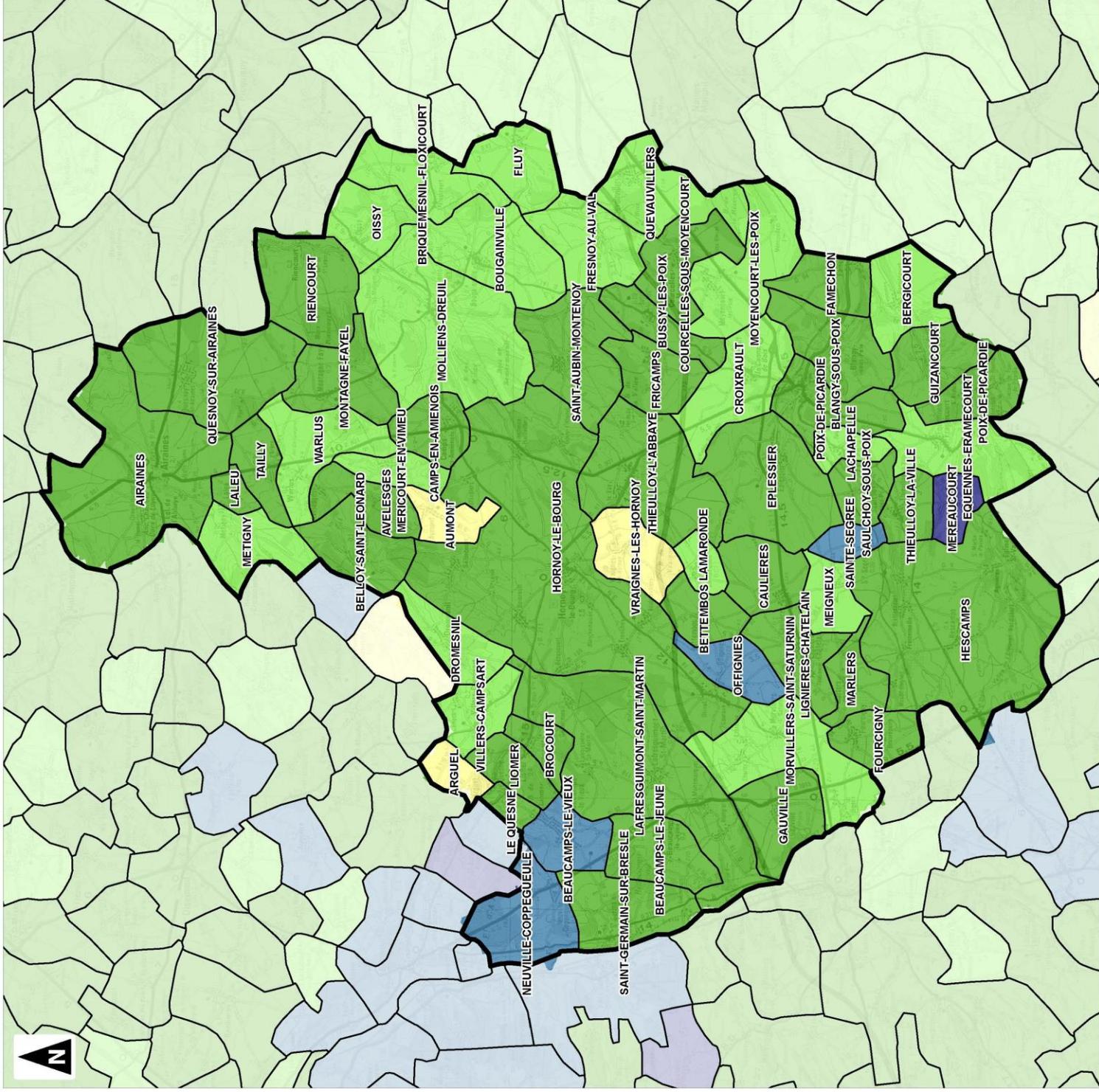
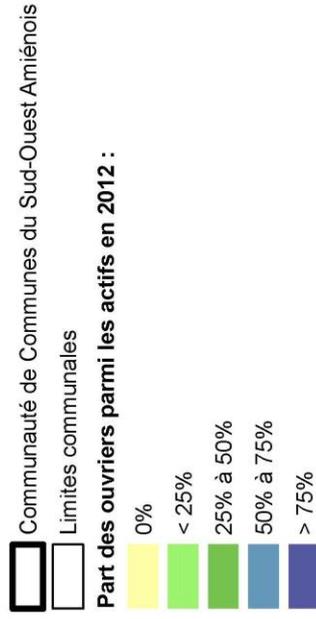
Il y a un décalage pour toutes les autres catégories, en particulier pour les Cadres / Professions Intellectuelles Supérieures et les Professions Intermédiaires : il y a environ deux fois plus d'actifs que d'emplois dans ces catégories. Cette situation est le résultat d'un phénomène de périurbanisation, comme exposé dans le profil « Démographie ».

La carte exposée à la suite représente la **part d'ouvriers parmi les actifs**. Elle permet de réaliser les observations suivantes :

- **Dans une zone à l'Est, cet indicateur est inférieur à 25%** : il s'agit de la zone où l'attraction de la métropole amiénoise est la plus forte. Par conséquent, elle accueille plus de cadres et professions intermédiaires, qui travaillent par exemple à l'Hôpital Sud.

- **Sur la majeure partie du territoire, la part d'ouvriers est supérieure à 25%** : cela reflète l'influence des installations artisanales et industrielles qui se trouvent sur le territoire (voire précédemment, répartition de l'emploi par secteur d'activité), mais également autour (verreries, usine Favi à Hallencourt...).

Part des ouvriers parmi les actifs en 2012





Éléments à retenir au sujet des CSP

Les CSP les plus représentées sont les ouvriers et les employés. Les agriculteurs sont plus représentés qu'ailleurs (mais restent très minoritaires).

Les cadres / professions intellectuelles supérieures, et les professions intermédiaires sont moins représentées qu'ailleurs.

Des disparités apparaissent sur le territoire : **l'Est (plus proche d'Amiens) comprend moins d'ouvriers.** Sur les franges Nord, Ouest, et à Poix-de-Picardie, les ouvriers sont plus représentés.

3.4. UN TAUX DE CHÔMAGE MODÉRÉ

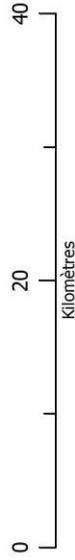
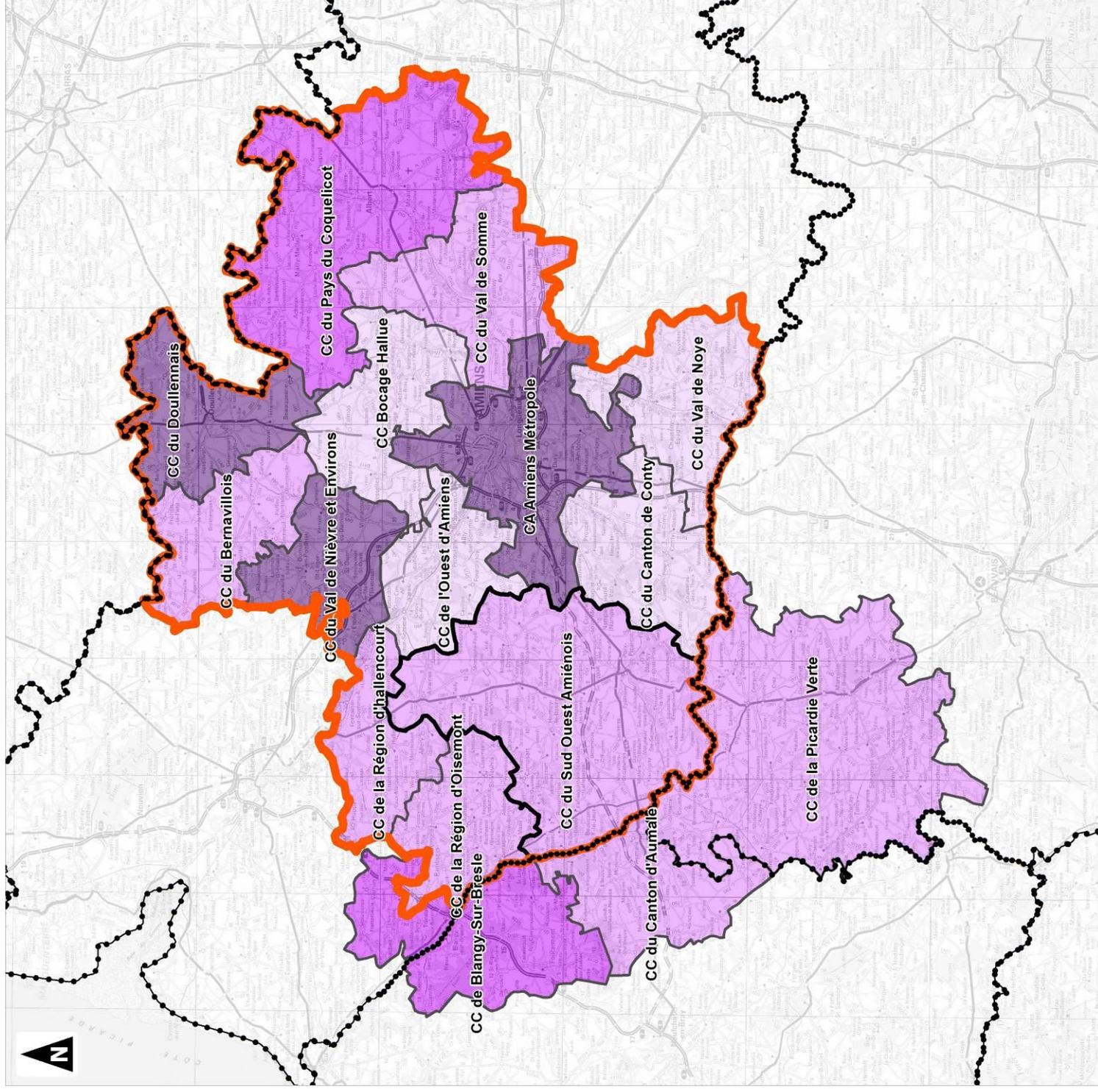
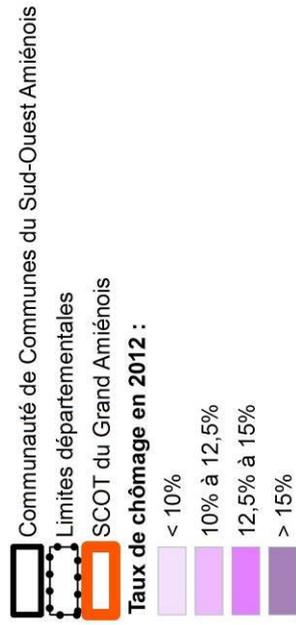
Il existe en France deux mesures du chômage : celle du ministère du travail (dont les chiffres proviennent de Pôle Emploi), et celle de l'INSEE (dont les chiffres proviennent de l'enquête emploi réalisée par l'INSEE). Celle qui est utilisée ici est la seconde, qui présente l'avantage d'être plus stable dans le temps. La définition utilisée est celle du Bureau International du Travail : **les chômeurs sont les personnes de 15 ans et plus privées d'emploi et en recherchant un.**

Le taux de chômage (au sens de l'INSEE) au sein de la CCSOA était de **11,8% en 2012**. A cette date, le taux de chômage était de 15,2% dans la Somme, et 12,7% en France. **La situation du Sud-Ouest Amiénois était donc plutôt meilleure que la moyenne.**

La carte présentée ci-après montre qu'à l'échelle du Grand Amiénois, la situation de la CCSOA est moyenne : alors que les territoires les plus épargnés présentent un taux de chômage inférieur à 10%, les plus touchés sont au-dessus de 15%.

La seconde carte représente le taux de chômage à l'échelle communale, en distinguant simplement deux catégories : les communes dont le taux de chômage est en dessous de la moyenne intercommunale (figurées en vert), et les communes dont le taux de chômage au-dessus de la moyenne intercommunale (en rouge). **Les franges Nord et Ouest du territoire (ainsi que Poix-de-Picardie) se dégagent comme les espaces les plus touchés par le chômage.**

Taux de chômage en 2012





Éléments à retenir au sujet du taux de chômage

Le taux de chômage (définition INSEE) de la CCSOA était de 11,8% en 2012, contre 15,2% pour la Somme, et 12,7% pour la France.

A l'échelle du Grand Amiénois, la CCSOA se trouve dans une situation intermédiaire.

Comme d'autres indicateurs, le taux de chômage donne une image de la santé économique de la CCSOA qui est « moyenne » : ni excellente, ni très mauvaise.

Les communes situées aux franges Nord et Ouest de la Communauté de Communes sont les plus touchées par le chômage.

4. ZOOM SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CCSOA

La compétence Développement Economique fait partie des compétences obligatoires des Communautés de Communes.

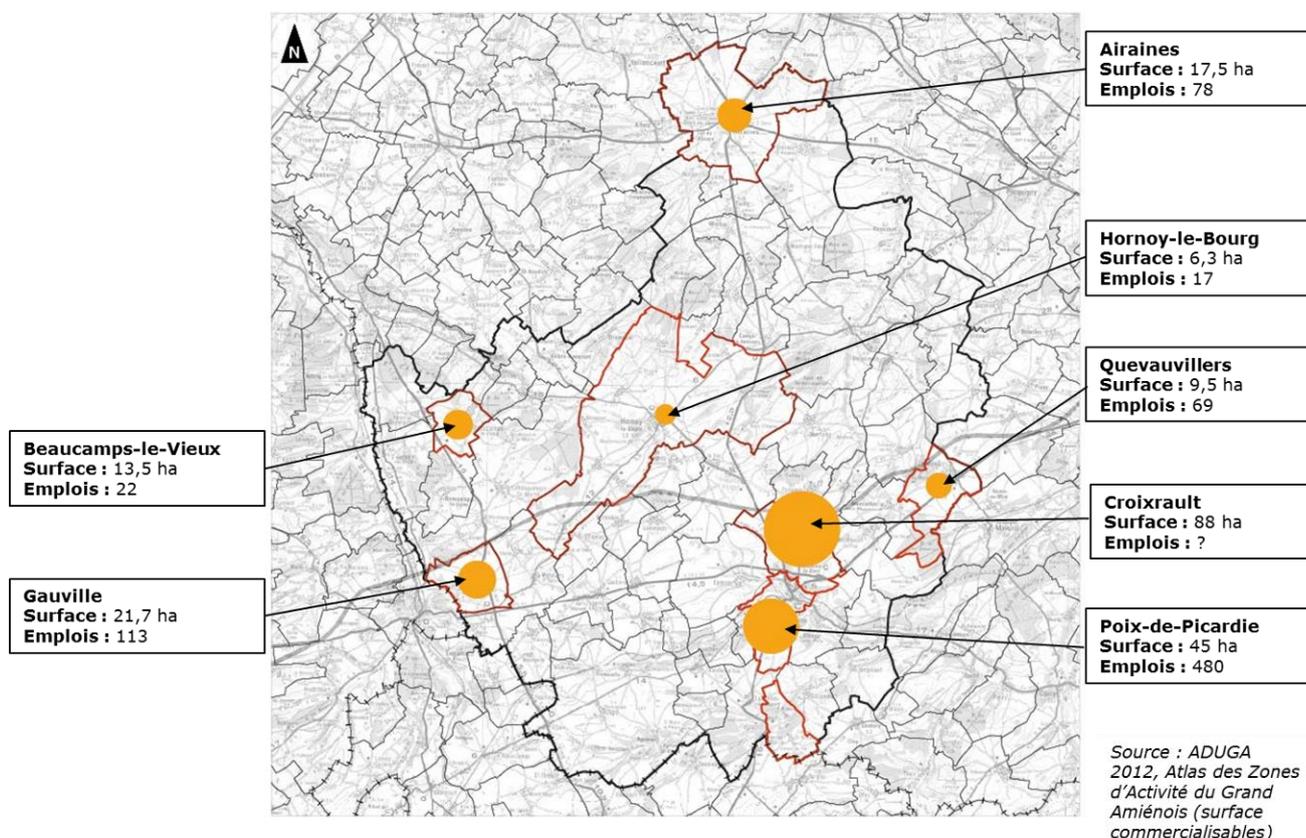
Aujourd'hui, la CCSOA exerce cette compétence en développant **la zone de la Mine d'Or**. Le recrutement de 2 développeurs économiques fin 2015 – début 2016, traduit **la montée en compétence de la Communauté de Communes** sur cette thématique. D'ailleurs en 2017, toutes les zones d'activités, le commerce, et l'artisanat relèveront de la compétence de la Communauté de Communes.

La production de **foncier à vocation économique** est un volet important de la politique locale de développement économique : en tant que support, le foncier est une ressource essentielle de l'économie. Néanmoins, le territoire dispose d'**autres ressources** (sur lesquelles la collectivité n'a pas toujours de prise), identifiées au cours des ateliers.

4.1. L'OFFRE DE FONCIER ÉCONOMIQUE

Ce chapitre constitue un état des lieux de l'offre à un moment donné. Il appartiendra au PLU de réadapter cette offre foncière en fonction des besoins, en cohérence avec les documents cadres (dont le SCOT).

D'après un état des lieux réalisés en 2012 par l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois, la CCSOA comprenait **8 zones d'activités** (réparties sur 7 communes), soit **environ 200 ha au total** (déjà occupés, ou encore disponibles), et **780 emplois** (un peu moins de 15% de l'emploi total de Communauté de Communes).



Les Zones d'Activités de la CCSOA, représentées selon leur surface

A. Un projet phare : la zone de la Mine d'Or

La **zone de la Mine d'Or** est un projet en cours de développement.

Aménagé via une procédure de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), cet espace de 88 ha (28 au Nord + 60 au Sud) se situe sur la commune de **Croixrault**, à proximité immédiate de **l'échangeur A29**.

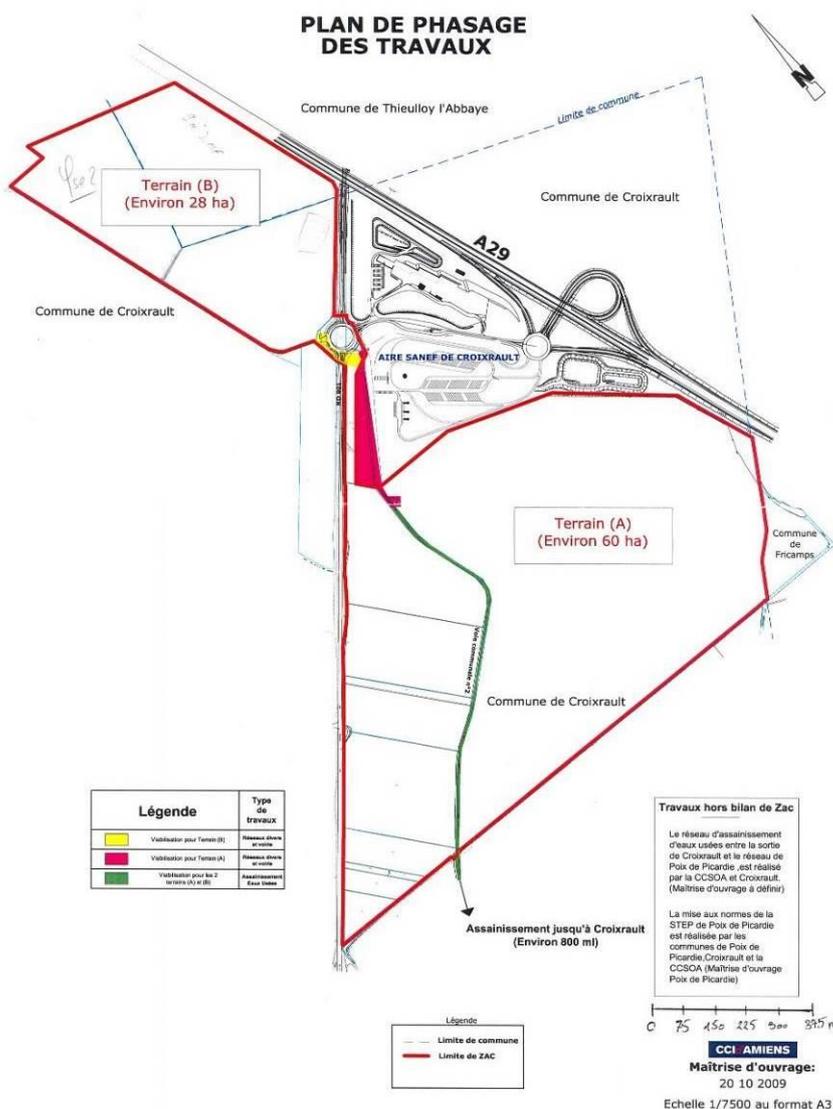
Cet **emplacement stratégique** doit être valorisé par :

- **Le développement d'activités liées aux Loisirs** (sur la partie Nord). Un centre aquatique communautaire est en cours de construction. Cette partie de la zone est une Zone d'Aménagement Commercial au sens du SCOT, ce qui en fait un lieu privilégié d'accueil des surfaces commerciales de plus de 1 000 m².
- **L'accueil d'activités industrielles et artisanales** (sur la partie sud).

Il s'agit d'un projet ambitieux, qui doit rayonner à une échelle qui dépasse la CCSOA, et constituer **la vitrine économique du territoire**.

Depuis 2015, **la CCSOA est propriétaire du foncier dans la zone** : elle a donc une maîtrise complète de son développement.

Zac du Sud-ouest Amiénois
Communes de Croixrault et Thieulloy l'Abbaye



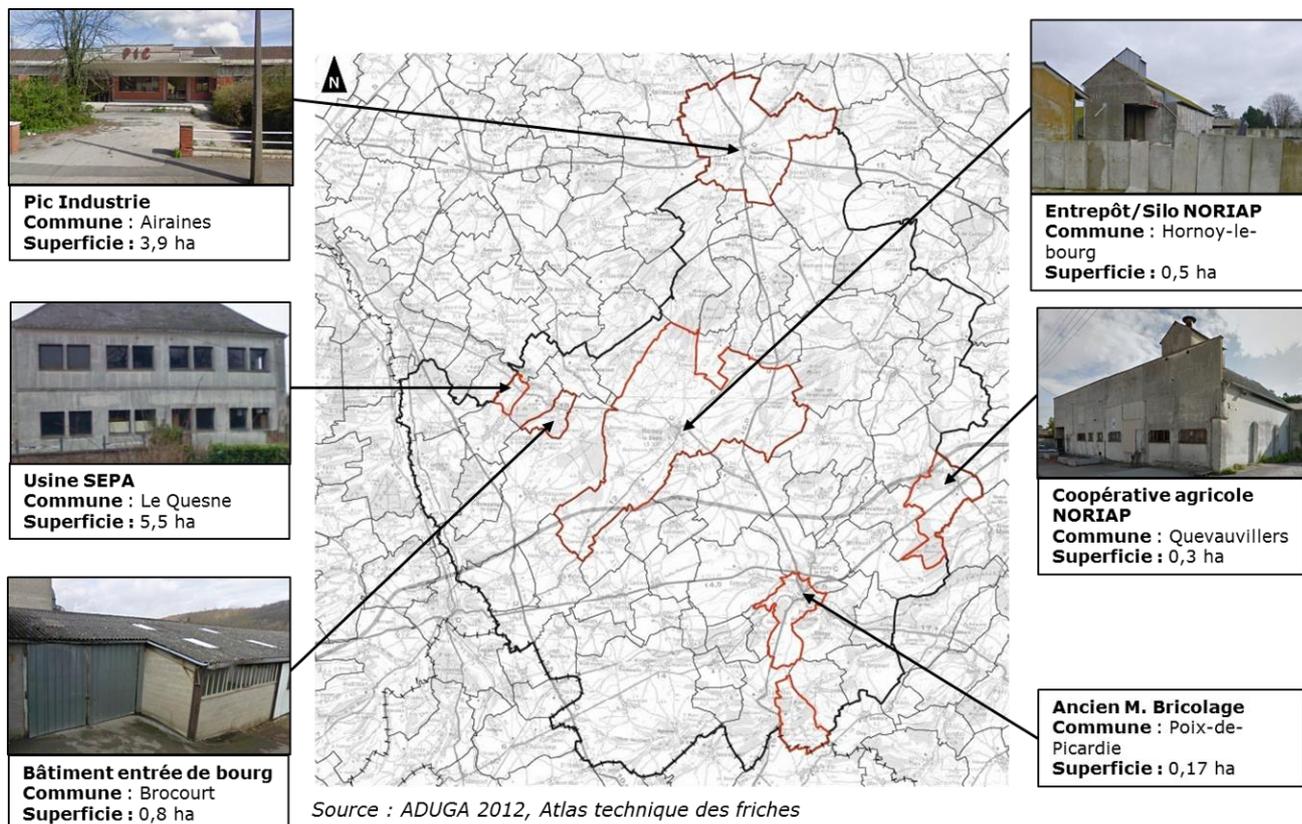
B. Une offre complémentaire développée à l'échelle communale

Plusieurs zones communales ont des possibilités d'extension. Ces zones et la zone de la Mine d'Or constituent des offres complémentaires : le fait de disposer d'une offre de proximité dans plusieurs communes, et d'une zone d'intérêt intercommunal dans un emplacement stratégique, donne du choix aux entreprises, qui peuvent opter pour la solution qui répond le mieux à leurs besoins.

La liste, et les représentations cartographiques des zones présentées ci-après sont issues d'un état des lieux réalisé en 2012 par l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Grand Amiénois (*Atlas des Zones d'Activités du Grand Amiénois*). A cette date, les zones disposant de possibilités d'extension étaient :

- **La Zone d'Activités du Frier à Poix de Picardie** (26 ha disponibles). Cette zone, située au sud du centre-bourg, bénéficie d'un **emplacement intéressant sur la D901** (axe Poix-de-Picardie – Airaines), non loin de l'A29. Elle dispose encore d'une quinzaine d'hectares disponibles, à développer en complémentarité de la zone de la Mine d'Or.
- **Le Parc des Arènes à Airaines** (14,5 ha disponibles). Cette zone est située **sur la route d'Abbeville**, au Nord d'Airaines. Elle a la particularité d'être une zone privilégiée pour l'accueil des surfaces commerciales de plus de 1 000 m² (Zone d'Aménagement Commerciale repérée dans le SCOT).
- **La Zone Artisanale d'Hornoy-le-Bourg** (3,5 ha disponibles). Cette zone répond à des besoins de proximité : elle accueillait en 2012 un garage, une usine de fabrication de remorques, et des hangars agricoles. Il lui reste des possibilités d'extension, voire de densification car la zone existante est peu dense.
- **La Zone d'Activités de Beaucamps-le-Vieux** (4 ha disponibles + 7 ouverts à l'urbanisation). Le secteur géographique de Beaucamps-le-Vieux est marqué par la présence d'établissements manufacturiers (domaines de l'ameublement et de l'automobile notamment). La zone devait bénéficier de cet environnement pour se développer, mais le contexte économique peu favorable a freiné ce projet. De fait, cette zone répond plutôt à des besoins de proximité (garages automobiles, entreprise de maçonnerie).
- **La Zone d'activités de Gauville** (4,5 ha ouverts à l'urbanisation). La zone est située au Sud de la commune, dans la continuité du bourg. Elle bénéficie de la **proximité de l'A29** (un échangeur se trouve à quelques kilomètres, après Aumale).

C. Les friches, un gisement à étudier



Comme le montre la représentation exposée ci-dessus, qui reprend les friches repérées par l'ADUGA dans son Atlas Technique des Friches, la CCSOA comprend des friches économiques. Certaines présentent une superficie importante, comme la friche de l'usine SEPA au Quesne, ou celle de Pic Industrie à Airaines. **Au total, ces friches recouvrent un peu plus de 11 ha.**

Elles constituent un **gisement foncier en renouvellement urbain**, qui peut être valorisé au bénéfice du développement économique, de l'habitat, des équipements publics, ou d'un usage mixte. Cet usage futur peut être réfléchi en amont, et inscrit au PLUi (exemple de Beaucamps-le-Vieux, voir encadré « Retour d'atelier »).

Le recyclage des friches permet de limiter l'extension urbaine, et améliore l'image du territoire réutilisant des lieux à l'abandon. **Certaines de ces friches sont d'ailleurs bien placées en cœur de bourg** comme le site de Pic Industrie à Airaines, l'ancien M. Bricolage à Poix-de-Picardie, le silo NORIAP à Hornoy-le-Bourg... Cependant, le renouvellement urbain est techniquement plus complexe et plus coûteux que l'extension urbaine (problématiques de pollution, de démolition des constructions existantes...).

La faisabilité de chaque projet dépend donc de l'usage futur envisagé, et des contraintes spécifiques de chaque site. La problématique est de trouver un nouvel usage assez valorisant pour surmonter les contraintes de reconversion du site.

Retour d'atelier : quel usage futur pour les friches ?



Sur la problématique de l'usage futur des friches, et de son anticipation, la commune de Beaucamps-le-Vieux a apporté le retour d'expérience suivant :

- Il existe sur la commune un ancien site industriel, qui appartenant à un propriétaire privé.
- La commune a souhaité que l'usage de ce site reste économique, et a rédigé le règlement de son PLU en ce sens.
- Aujourd'hui, le propriétaire du site souhaite une reconversion pour faire de l'habitat.
- La commune mène donc une réflexion pour choisir entre plusieurs possibilités : adapter son PLU pour autoriser le développement d'un projet d'habitat, ou maintenir le règlement actuel, au risque que le porteur de projet se désiste et que le site demeure en friche.

Cet exemple illustre à la fois l'importance d'anticiper l'usage futur des friches (notamment dans le PLU), et la nécessité d'adapter sa réflexion lorsqu'un porteur de projet se présente.

Éléments à retenir sur l'offre de foncier économique



L'offre foncière à vocation économique sur la CCSOA est riche, avec un projet phare à Croixrault (zone de la Mine d'Or, future vitrine du territoire), et des zones plus petites qui répondent à des besoins locaux.

La CCSOA abrite également des friches, qui peuvent constituer un gisement foncier. Ces friches présentent des inconvénients (recyclage complexe et coûteux), et des avantages (emplacement souvent stratégique, possibilité de substituer le renouvellement urbain à l'extension urbaine, possibilité d'améliorer l'image du territoire).

4.2. LES AUTRES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Retour d'atelier : les ressources de la CCSOA

Au cours des ateliers, les acteurs du territoire ont repéré un certain nombre de ressources de l'économie locale, sur lesquelles la CCSOA a une emprise variable. Les éléments cités sont :



- **Le cadre de vie** : en effet, pour attirer des entreprises et de la main d'œuvre, l'attractivité générale du territoire, et donc la qualité du cadre de vie, sont primordiales. La qualité du cadre de vie a de nombreuses composantes dont :
 - o Le patrimoine bâti et naturel, la qualité des paysages. La CCSOA comprend un patrimoine, notamment naturel, de qualité (avec par exemple la vallée des Evoissons),
 - o L'offre de loisirs. Dans ce domaine, la CCSOA a des atouts à valoriser : activités équestres, cinéma rénové à Poix-de-Picardie, centre aquatique en cours de construction, vie associative locale riche...
 - o L'offre de services. Le Sud-Ouest Amiénois offre notamment des services publics de qualité, par exemple dans le domaine de la santé ou des transports.

La CCSOA profite également des qualités des territoires voisins (et ce d'autant plus que la CCSOA bénéficie d'un réseau routier performant) : offre culturelle importante à Amiens, présence de la baie de la Somme à 1h de route...

- **Le potentiel agricole** : la CCSOA accueille une agriculture performante. Les acteurs du territoire espèrent d'ailleurs que la transformation des produits agricoles puisse se développer sur place (industries agroalimentaires), afin que les retombées de l'agriculture en termes d'emploi soient améliorées. Les circuits courts constituent une autre forme de valorisation locale, et d'après les acteurs du territoire, ils se développent progressivement dans le Sud-Ouest Amiénois.
- **Des savoirs faire traditionnels** : il s'agit notamment du travail du bois, et de la fabrication des meubles. Le territoire de la CCSOA abrite également des savoir-faire particuliers dans l'utilisation du torchis dans la construction, la fabrication de fers à cheval pour chevaux de courses, ou encore l'artisanat d'art (travail des feuilles d'or).
- **Les énergies renouvelables** avec notamment l'éolien, en plein développement, et la biomasse qui se développe également (un projet d'unité de méthanisation est en cours de développement à Croixrault).
- **Le tourisme**, et le tourisme vert en particulier. Cette activité est peu développée aujourd'hui, alors que la CCSOA pourrait être mieux intégrée aux circuits touristiques régionaux.
- **L'accès au numérique** : une ressource essentielle pour attirer ménages et entreprises. Dans ce domaine, les acteurs du territoire estiment qu'il existe des marges de progrès.



Éléments à retenir sur le diagnostic Développement Economique, Emploi, Formation

- L'analyse de l'économie locale permet de tirer les enseignements suivants :
 - **L'économie de la CCSOA est multipolaire** : d'une part le territoire est entouré de plusieurs pôles économiques importants (Amiens, Vallée de la Bresle, Albert, Beauvais), d'autre part il existe plusieurs pôles d'emploi locaux.
 - **L'économie de la CCSOA est diversifiée**. Elle se distingue tout de même par un secteur agricole particulièrement important, et par une industrie moins importante qu'ailleurs. La sphère présentielle (activités qui répondent aux besoins des personnes qui habitent ou visitent le territoire) est particulièrement importante : 2/3 des emplois.
 - **Entre 1999 et 2012, l'emploi a stagné**. La chute des effectifs dans l'agriculture (moins forte qu'ailleurs) et dans l'industrie (plus forte qu'ailleurs) a été compensée par la progression de l'administration publique / santé, et de la construction.

- Le tissu économique local est marqué par la présence de petites structures. La dynamique de création d'entreprises est légèrement inférieure à celle de la Somme, sauf dans 2 secteurs : l'Administration Publique / Enseignement / Santé / Action Sociale, et l'Industrie.

- La population active, quant à elle présente les caractéristiques suivantes :
 - **61 emplois pour 100 actifs occupés**. La CCSOA est interdépendante avec les territoires voisins,
 - **Un niveau de diplôme faible, mais qui augmente rapidement**,
 - **Un taux de chômage de 11,8% en 2012** (source INSEE) : un chiffre inférieur à la moyenne départementale (15,2%), et dans la moyenne départementale.

- Enfin le zoom sur la politique de développement économique de la CCSOA montre que :
 - **L'offre de foncier à vocation économique est riche**, avec un projet phare (zone de la Mine d'Or à Croixrault, au pied de l'échangeur autoroutier), et des zones plus petites qui répondent à des besoins locaux.
 - **Le développement local peut s'appuyer sur diverses ressources** : la qualité du cadre de vie, une agriculture forte, des savoir-faire traditionnels, des énergies renouvelables en développement, un potentiel touristique à exploiter, et un accès au numérique qui progresse.

DEPLACEMENTS - MOBILITÉ

1. INTRODUCTION

Le déplacement n'est pas une fin en soi mais un moyen de réaliser diverses activités

Étudier, travailler, se distraire, se soigner, faire des achats... : autant d'activités qui impliquent le plus souvent de se déplacer. Pouvoir se mouvoir quel que soit son âge, son statut social, son handicap, constitue donc un facteur essentiel d'autonomie et d'intégration dans la société.

De nombreux critères influencent nos modes de déplacements

Prendre la voiture, les transports collectifs, marcher ou faire du vélo... : autant de choix conditionnés par de nombreux facteurs. Il peut s'agir de facteurs propres aux individus comme leur lieu de résidence, leurs lieux d'activités, leur(s) moyen(s) de locomotion, le prix et le temps qu'ils sont prêts à consacrer à leurs déplacements... Il peut également s'agir de facteurs relevant de choix de la collectivité comme l'offre en infrastructures et services de transport, la localisation relative des logements, emplois, équipements, services et arrêts de transport collectifs...

Les conditions de déplacements jouent sur la qualité de vie

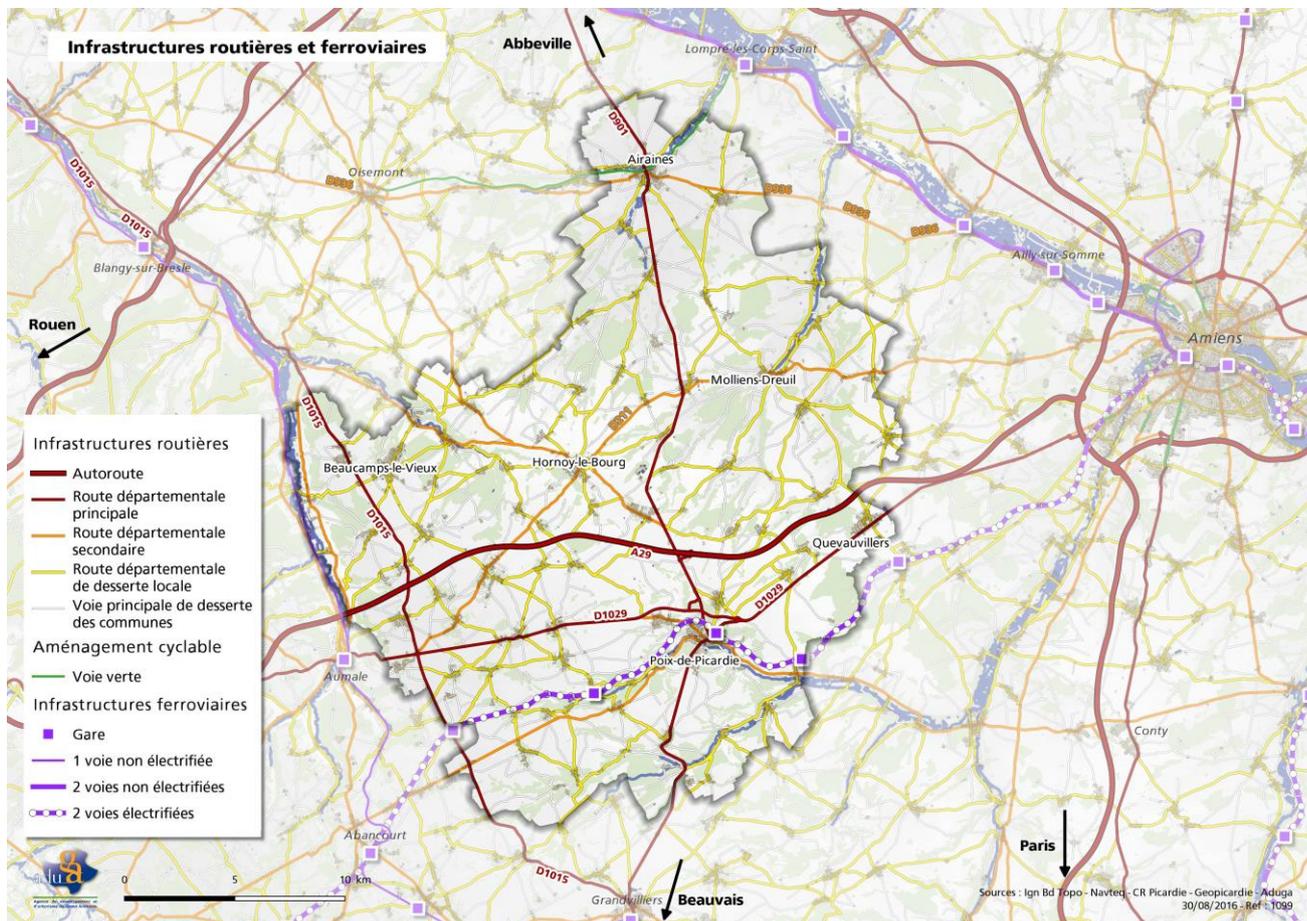
Les pratiques de mobilité, qui découlent des choix des individus et de la collectivité, influent sur la sécurité et le confort des déplacements de chacun. Elles ont également un impact sur l'animation et le dynamisme commercial des centres-villes et centres-bourgs, et jouent sur le cadre de vie de tous.

La prise en compte de la problématique de la mobilité dans le projet de territoire du Sud-ouest amiénois est donc essentielle pour « bien y vivre ».

Ce profil thématique a pour objet de dresser un premier panorama de l'offre en mobilité à disposition dans le Sud-ouest amiénois et d'apporter quelques éclairages sur les pratiques de mobilité des habitants.

2. LES INFRASTRUCTURES DU SUD-OUEST AMIÉNOIS

Grâce à sa proximité avec Amiens, Abbeville et les départements de l'Oise et de la Normandie, le Sud-ouest amiénois bénéficie d'une bonne desserte routière et ferroviaire.



2.1. UN RÉSEAU DE VOIRIE DIVERSIFIÉ

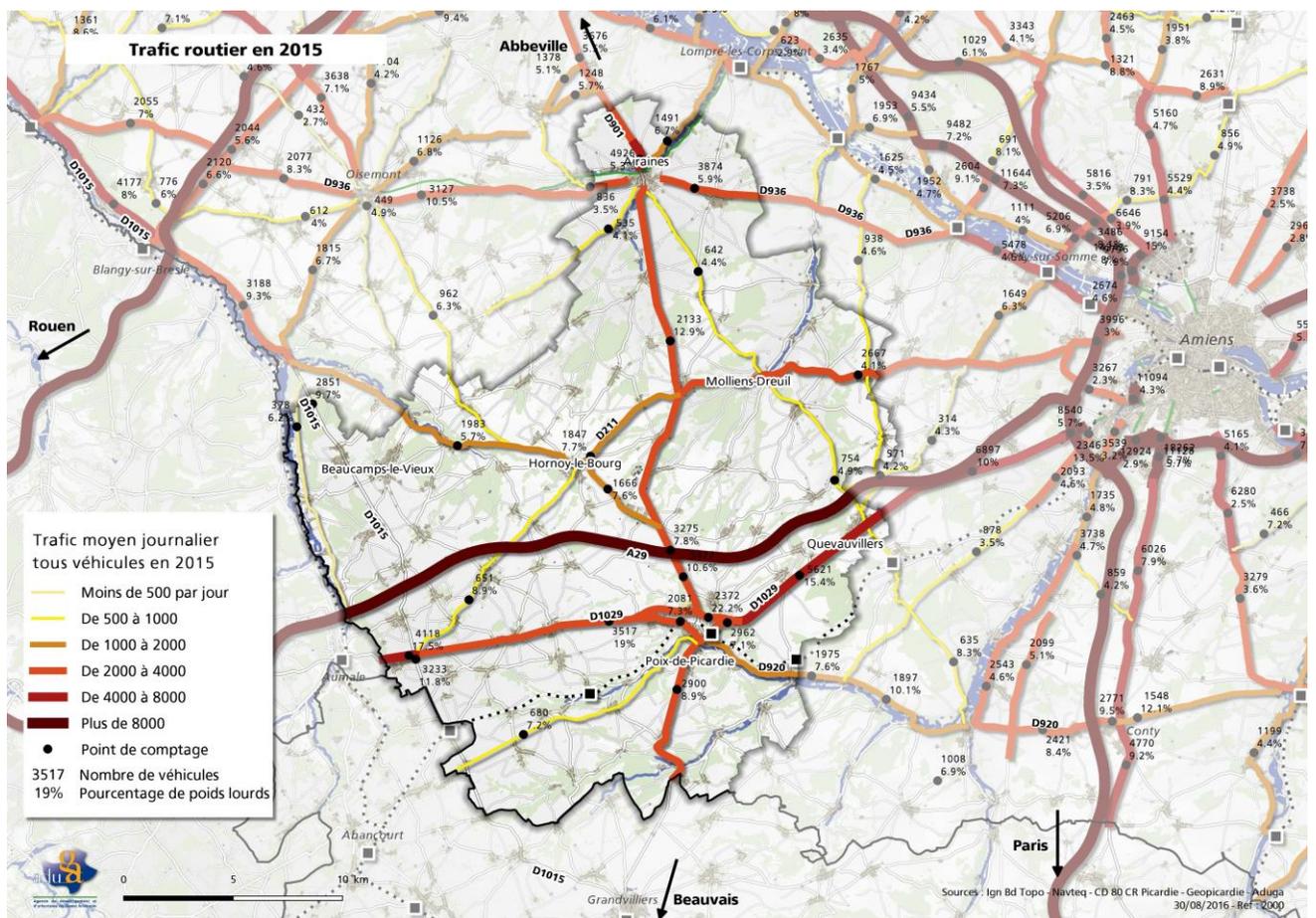
A. Un large panel de types de voies

Le Sud-ouest amiénois est irrigué par différents types de routes, allant de l'autoroute à la voie de desserte communale :

- l'autoroute A29 reliant Saint-Quentin à l'autoroute A 13 (autoroute de Normandie), accessible, depuis 2005, par le diffuseur de Poix-de-Picardie ou par les diffuseurs d'Aumale, en Seine-Maritime, et Salouël, sur le territoire d'Amiens Métropole. C'est la voie la plus chargée avec un trafic de l'ordre de 11 000 véhicules par jour.
- un réseau structurant de routes départementales, dont le trafic varie entre 1 900 et 6 900 véhicules par jour moyen annuel :
 - 3 routes départementales convergeant vers Amiens, dont le trafic s'intensifie à l'approche de l'agglomération amiénoise :
 - la D1029, ancienne route nationale reliant Sainte-Marie-des-Champs, près d'Yvetot, à La Capelle-en-Thiérache. Elle a été déclassée en route départementale en 2006 et constitue un

itinéraire alternatif gratuit à l'A29. 6 900 véhicules l'empruntent en moyenne chaque jour sur la section Amiens – Poix. Ce trafic est divisé par 2 après Poix-de-Picardie.

- la D936 reliant Gamaches à Picquigny, via Airaines ;
- la D211 reliant Sénarpont à Amiens, via Hornoy-le-Bourg et Moliens-Dreuil.
- 2 routes départementales transversales :
 - la D901 reliant Beauvais à Abbeville, via Airaines et Poix-de-Picardie, qui traverse le territoire sur un axe nord-sud ;
 - la RD 920, qui relie Poix-de-Picardie à Moreuil ;
- 1 route départementale longeant la frange sud-ouest du territoire : la D1015.
- des voies départementales et communales complètent ce maillage pour irriguer les communes du Sud-ouest amiénois et permettre d'accéder aux bourgs du territoire ou à ceux des territoires voisins (Oisemont, Longpré-les-Corps-Saints, Picquigny, Conty, Grandvilliers, Aumale). Ce réseau secondaire relativement dense s'avère essentiel au bon fonctionnement du territoire. Certaines communes sont néanmoins très isolées en cas de neige : c'est le cas d'Arguel et Saint-Germain-sur-Bresle qui peuvent rester bloquées plusieurs jours.





Retour d'atelier sur les axes structurants :

L'axe entre la RD936 et la RD211 (D95) est signalé comme étant de plus en plus utilisé par les automobilistes provenant d'Airaines et se rendant à l'hôpital sud.

Le prolongement de la D951 jusqu'à la 1029 est signalé comme autre axe structurant pour le territoire.

B. Routes : qui fait quoi ?

La CCSOA entretient 510 kilomètres de voirie communale répartis sur ses 63 communes. Sa compétence voirie porte sur :

- l'entretien des voies y compris bordures et caniveaux en agglomération (les trottoirs et espaces verts restant à la charge des communes);
- l'entretien des voies et accotements hors agglomération;
- la signalisation horizontale et verticale hors agglomération;
- le déneigement;
- la délivrance des alignements;
- l'instruction des déclarations d'intentions de travaux (DICT).

Sur les routes départementales, dans les traversées de bourg, en cas de travaux, le Département finance et assure la maîtrise d'ouvrage de l'intégralité de la couche de roulement (enrobé ou enduit) après réalisation du bordurage et de l'assainissement par les communes.

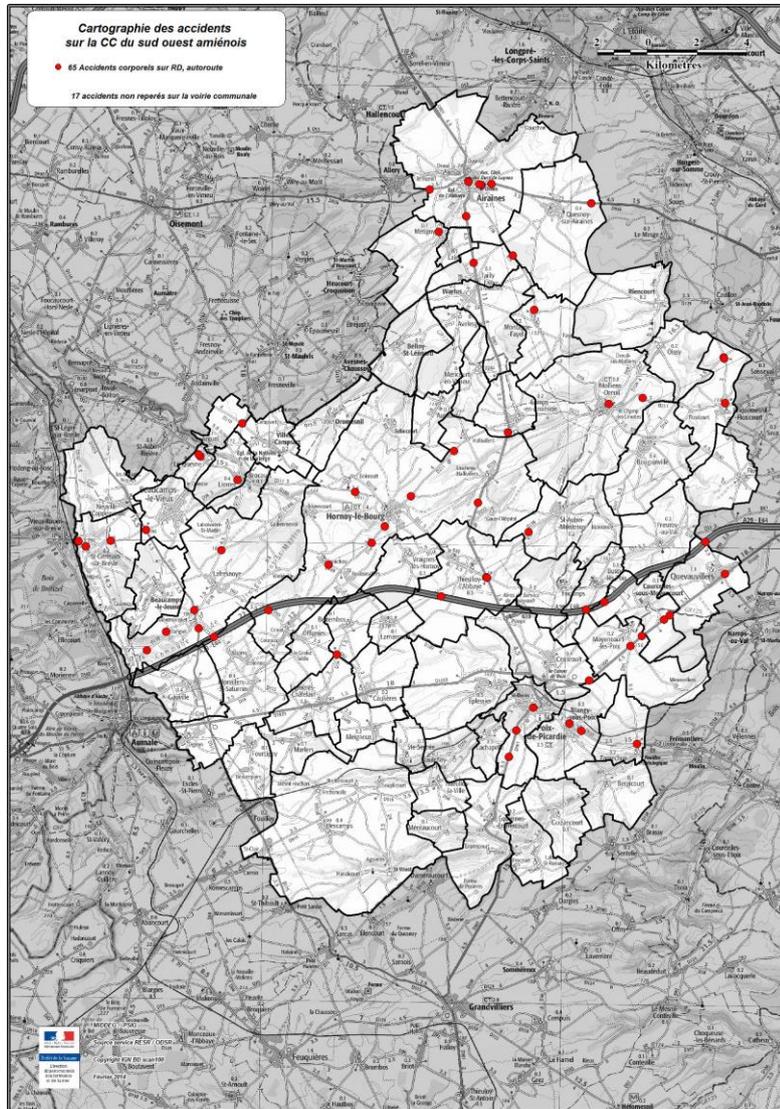
- *Sur une route départementale, en cas de problème de sécurité constaté par les communes dans leur traversée de bourg ou en d'autres points particuliers situés en agglomération, celles-ci peuvent solliciter un prédiagnostic auprès de l'agence routière départementale dont elles dépendent, afin de vérifier l'opportunité d'une étude plus poussée. Dans le cas d'une traversée de bourg, si le besoin s'avère justifié, c'est à la commune d'établir un cahier des charges pour recruter un bureau d'études pour réaliser cette étude. Sur la base du devis correspondant, la commune peut solliciter l'aide du Département avant de passer commande. Dans le cas d'un point particulier en agglomération, l'agence routière ou le service sécurité routière du département apportent une réponse à la commune qui choisit ou non de réaliser les travaux proposés.*

Hors agglomération, le Conseil départemental est compétent et intervient quel que soit le problème soulevé par la commune en faisant une étude préalable pour prioriser la demande et éventuellement programmer des travaux.

C. Accidents de la circulation

Le relevé d'accidentalité de 2010-2014 dénombre 73 accidents qui ont fait 13 tués (10 en véhicules légers, 2 en cyclomoteur et 1 en moto) et 98 blessés dont 67 blessés hospitalisés. Le taux de gravité le plus élevé se situe en juillet et les jours de fête. Sur la période 2010-2014, une zone d'accumulation d'accidents corporels est répertoriée au carrefour de la RD 95 et de la RD 141 sur la commune de Briquemessnil-Floxicourt ; les 4 accidents recensés ont fait 6 blessés hospitalisés et un blessé léger.

De plus, on peut recenser 12 accidents mortels, principalement sur des routes départementales et qui ont eu lieu sur les communes d'Airaines, Poix-de-Picardie (3 tués sur la RD 901), Hornoy-le-Bourg (1 tué sur la RD 901), Lafresguimont-Saint-Martin, Courcelles-sous-Moyencourt, Thieulloy-l'Abbaye (1 tué sur la RD 901), Beaucamps-le-Jeune, Croixrault, Bettembos et Villers-Campart.



Lors des entretiens menés fin 2015 auprès des communes, plusieurs d'entre elles ont fait part de problèmes de sécurité dans leur traversée :

- Épléssier : une étude a été confiée à V3D (bureau d'études de Dieppe) pour sécuriser la traversée du village (aménagement de ralentissement)
- Gauville : la traversée de la commune par 2 routes départementales très circulées, notamment par les camions, est source de nuisance et d'insécurité au quotidien. Le carrefour pour aller au cimetière est très dangereux alors que la zone U près du cimetière présente encore des disponibilités foncières.
- Villers-Campart et Famechon font le constat d'une vitesse excessive sur la route départementale.

2.2. DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La carte interactive du site Internet www.chargemap.com permet de localiser les bornes de chargement de véhicules électriques. Aucune n'est recensée dans la communauté de communes du Sud-ouest amiénois. Toutefois, les infrastructures de charge sont amenées à se développer sur le territoire.

A. Un déploiement d'infrastructures publiques de recharge de 2016 à 2018

La France s'est fixée comme objectif de réduire de 30% sa consommation d'énergie fossile en 2030 par rapport à 2012 afin réduire les émissions de gaz à effets de serre et leurs impacts sur la santé et l'environnement.

L'État a adopté, en 2012, un plan national en 14 actions pour le développement des véhicules électriques et hybrides. Le soutien aux territoires pour déployer les infrastructures de recharge publiques en fait partie. La

charge des batteries de ce type de véhicule est majoritairement réalisée à domicile, mais l'installation de points de charge sur la voie publique est indispensable pour rassurer les acheteurs et pour permettre aux propriétaires actuels de faire des pleins d'énergie intermédiaires.

La Fédération départementale d'énergie de la Somme (FDE 80), autorité organisatrice de la distribution d'énergie sur le département, a élaboré un schéma de déploiement de 186 bornes dans la Somme. Le projet table sur 22 bornes accélérées et 164 bornes semi-accelérées opérationnelles. Aucune borne de recharge rapide ne sera déployée.

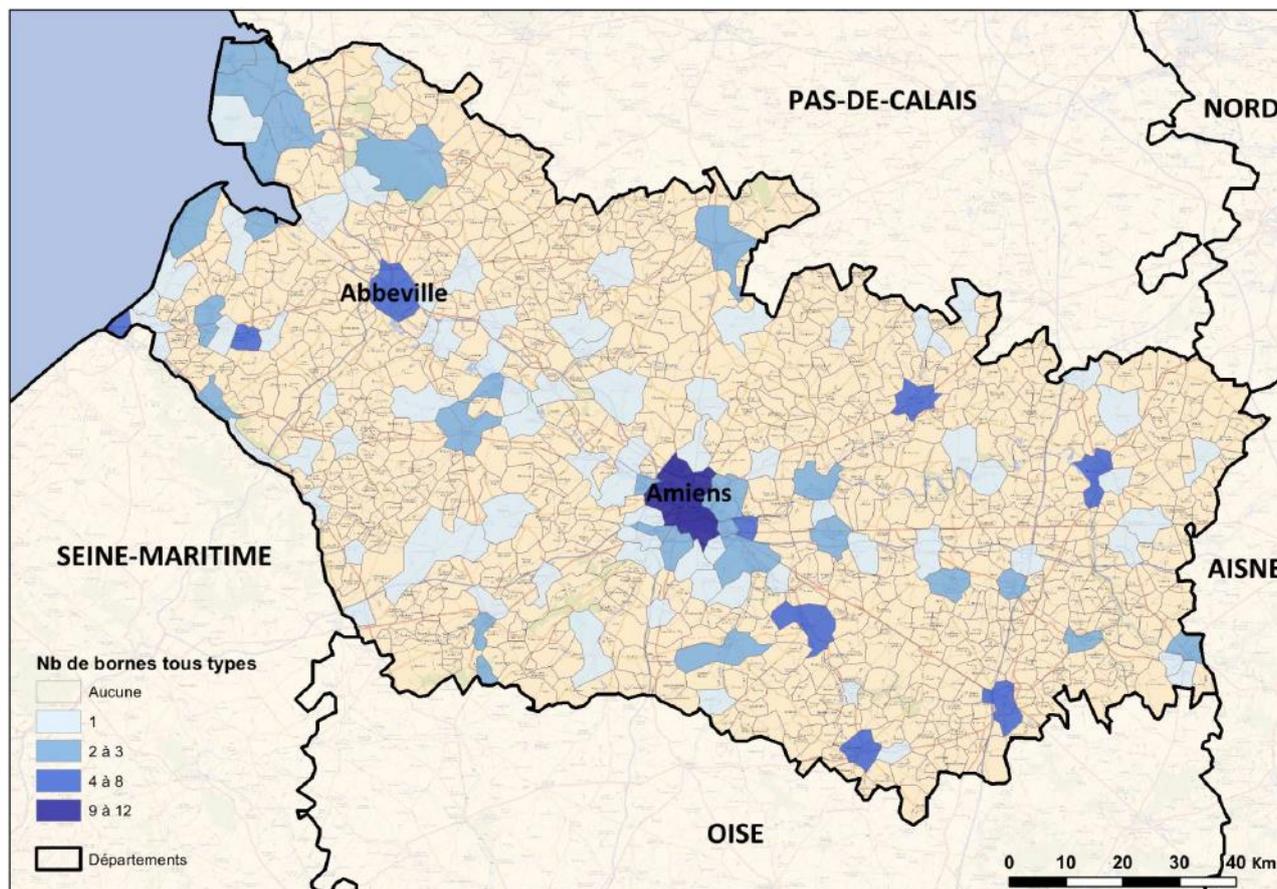
Installée prioritairement sur les aires de covoiturage, les parkings-relais, les parkings des gares SNCF et routières, le long des grands axes de circulation, les centres-villes et les zones d'activités, l'infrastructure permettra à la citadine électrique Renault ZOE, par exemple, de faire le plein en 4 heures (borne semi-accelérée en 7 kW) ou en 1h30 (borne accélérée en 22 kW) et à la compacte hybride rechargeable Volkswagen Golf GTE en 2h30 (quel que soit le type de borne).

Ce projet, retenu dans le cadre de l'appel à projets national « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides », en décembre 2015, est subventionné à hauteur de 50% par l'État. La FDE 80 installera entre 2016 et 2018 les bornes dans les communes lui ayant transféré la compétence et prendra en charge 70% de la dépense, le reste étant à la charge des communes, soit 3 600 € par borne (une borne pouvant charger 2 véhicules). Elle se chargera de l'exploitation et de la maintenance de ces bornes.

Une dizaine de bornes semi-accelérées figurent au schéma départemental dans le sud-ouest amiénois, réparties sur les communes suivantes : Poix-de-Picardie, Airaines, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Beaucamps-le-Vieux, Gauville, Croixrault, Quevauvillers.

Proposition de maillage communal de bornes de recharges de véhicules électrique ou hybrides

Source : Fédération de l'énergie de la Somme



B. Des incitations et des obligations pour développer les infrastructures privées de recharge

La loi sur la transition énergétique fixe l'objectif de 7 millions de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides à l'horizon 2030 en France.

Pour faciliter l'installation de ces bornes dans le parc privé, la ministre de l'Écologie a signé, le 10 février 2016, la convention relative au programme d'Aide au développement des véhicules électriques grâce à de nouvelles infrastructures de recharge (Advenir). Ce programme se donne pour ambition de financer l'acquisition du matériel et l'installation de plus de 12 000 points de recharge privés avant la fin 2018.

Les bornes de recharge électrique éligibles sont :

- les bornes partagées sur les parkings des entreprises et des personnes publiques, accessibles aux salariés et aux flottes ;
- les bornes partagées accessibles au public sur des espaces privés, tels les parkings de magasins et services publics ou les parkings en ouvrage ;
- les bornes privées en habitat collectif détenues et gérées par les particuliers, les bailleurs sociaux, les syndicats ou les propriétaires privés.

Les taux d'aides varient de 40% à 50% et sont plafonnées selon le type de projet suivant l'hypothèse de travail suivante, qui peut être amenée à évoluer.

Type de borne	taux aide Advenir	plafond
Entreprise : Parking privé	40%	1 240 €
Entreprise : Parking semi-public	40%	1 760 €
Résidentiel Collectif : solution individuelle	50%	850 €
Résidentiel Collectif : solution collective	50%	1 550 €

Tableau 1: Taux de financement maximal par point de charge selon le segment de marché.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2017, par décret d'application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte³, les parcs de stationnement des constructions neuves à usage principal tertiaire ou industriel, commercial, résidentiel collectif ou accueillant un service public ou un cinéma, doivent être conçus de manière à pouvoir accueillir ultérieurement des bornes de recharge de véhicules électriques, dont le nombre et les caractéristiques sont précisés dans le décret.

Enfin, depuis septembre 2014, l'installation de bornes de recharge pour les voitures électriques par les particuliers bénéficie d'un crédit d'impôt à hauteur de 30 %.

2.3. UNE VOIE FERRÉE ACTIVE

La communauté de communes est traversée par la voie ferrée qui relie Saint-Roch à Amiens à Darnétal, près de Rouen, qui supporte la ligne TER Lille-Amiens-Rouen et du trafic de marchandises. Celle-ci comporte 2 voies électrifiées et compte 3 haltes ferroviaires en service sur le territoire du Sud-ouest amiénois : Namps-Quevauvillers, Poix-de-Picardie et Sainte-Segrée, et une à proximité (Fouilloy, dans l'Oise, à côté d'Hescamps).

³ Décret n°2016-968 du 13 juillet 2016 relatif aux installations dédiées à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et aux infrastructures permettant le stationnement des vélos lors de la construction de bâtiments neufs

La halte de Sainte-Segrée ne comprend plus que des dessertes en taxi-TER depuis 2012. Celle de Famechon était dans le même cas mais n'est plus desservie par taxi-TER depuis décembre 2014.

Aucune des haltes n'est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Dans les territoires limitrophes, deux voies ferrées intéressent le territoire :

- au nord, la voie ferrée Amiens – Boulogne, ligne non électrifiée à 2 voies qui supporte le trafic de trains voyageurs Intercités Paris – Boulogne et TER Amiens – Calais, ainsi que du trafic de fret. Le projet d'électrification de cette voie a été soumis à concertation durant l'été 2015, pour un démarrage des travaux envisagé en 2018.
- au sud, la voie ferrée Beauvais-Le Tréport, ligne à voie unique non électrifiée sur la majeure partie de son tracé, qui supporte la ligne TER 21 Beauvais – Le Tréport et des trains de fret.

Sur ces infrastructures, plusieurs gares ont été rendues accessibles aux personnes à mobilité réduite par la région Picardie :

- les gares de Longpré-les-Corps-Saints et Abancourt grâce à l'aménagement d'une passerelle et d'ascenseurs;
- celles d'Ailly-sur-Somme et Grandvillers avec une traversée de voie piétonne.

2.4. UNE VOIE VERTE

L'emprise de l'ancienne voie ferrée Arras – Le Tréport a été aménagée en voie verte entre Oisemont et Longpré-les-Corps-Saints, via Airaines, sur une vingtaine de kilomètres, en 2013. La « véloroute du Vimeu à l'Airaines » est ouverte aux randonneurs, cyclistes et cavaliers, mais inaccessible aux rollers, en raison de son revêtement en stabilisé-gravillonné.



« Véloroute du Vimeu à l'Airaines » à Airaines (hameau de Dreuil)

Photo : ADUGA



Éléments à retenir au sujet des infrastructures

Un territoire bien desservi

Un large panel de types de voies : de l'autoroute aux voies communales

Des bornes de recharge de véhicules électriques en déploiement

Un territoire bordé et traversé par 3 lignes ferroviaires

3 haltes ferroviaires sur le territoire, dont une à Poix-de-Picardie

Une voie verte

3. LES PRINCIPAUX GÉNÉRATEURS DE DÉPLACEMENTS

Établissements scolaires, grandes surfaces alimentaires, centres-bourgs concentrant offre d'équipements et de services, grands équipements de loisirs, gros établissements employeurs sont les principaux points d'attraction pour les personnes qui habitent ou fréquentent le territoire.

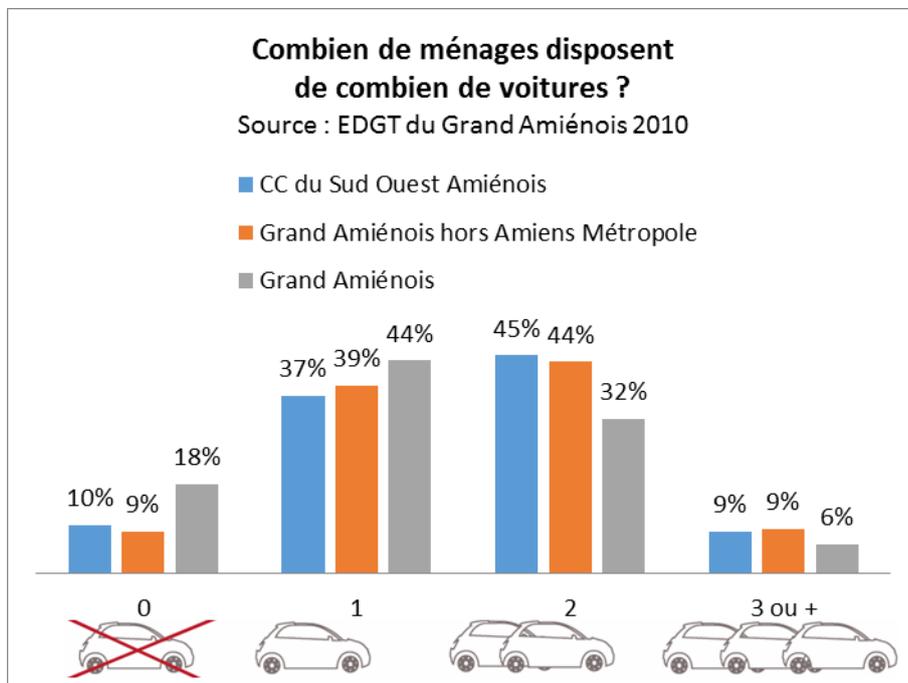
Type de générateur	Nature / Nom	Lieu
Établissements scolaires	Collèges (3)	Airaines Beaucamps-le-Vieux Poix-de-Picardie
	Regroupements pédagogiques intégrés (4)	Croixrault, Éplessier, Meigneux et Caulières Gauville, Lignièrès-Châtelain, Morvillers-Saint-Saturnin Équennes-Éramecourt, Guizancourt Quesnoy-sur-Airaines, Warlus, Aveslesges, Tailly
	Regroupements pédagogiques concentrés (2)	Molliens-Dreuil, Riencourt, Montagne-Fayel Quevauvillers, Fresnoy-au-Val, Courcelles-sous-Moyencourt
	Écoles (6)	Airaines Liomer Beaucamps-le-Vieux Hornoy-le-Bourg Hescamps Poix-de-Picardie
Équipements de loisirs	Cinéma	Poix-de-Picardie
	Piscine	Croixrault (ouverture en 2017)
Centres-bourgs	Concentration de commerces et services	Airaines Poix-de-Picardie Beaucamps-le-Vieux Hornoy-le-Bourg Quevauvillers Molliens-Dreuil
Grandes et moyennes surfaces alimentaires	Carrefour market	Airaines
	Carrefour market	Poix-de-Picardie
	Carrefour contact	Beaucamps-le-Vieux
	Intermarché	Gauville
Établissements de plus de 50 salariés	Communauté de communes du Sud-ouest amiénois	Poix-de-Picardie
	SMIRTOM Picardie Ouest (centre de tri)	Thieulloy-l'Abbaye
	EHPAD	Airaines
	ESAT	Poix-de-Picardie
	Foyer de vie de Frocourt	Poix-de-Picardie
	Rehau Entreprise SARL	Poix-de-Picardie
	Emin Leydier	Poix-de-Picardie
	Commune de Poix-de-Picardie	Poix-de-Picardie
	Intermarché	Gauville
Maison de retraite	Airaines	

Retour d'entretiens :

Lors des entretiens menés avec les communes en 2015, Brocourt a fait part du fait que l'entreprise Sannier Moules Industriels employait souvent des apprentis qui ne trouvaient pas à se loger sur le territoire et qu'aucune offre de transport collectifs ne permet actuellement de les amener dans la commune.

4. L'OFFRE DE MOBILITÉ DANS LE SUD-OUEST AMIÉNOIS

4.1. UN ÉQUIPEMENT EN VOITURE IMPORTANT MAIS DANS LA MOYENNE



En 2010, 90% des ménages du Sud-ouest amiénois disposent d'au moins une voiture, contre 91% des ménages du Grand Amiénois hors Amiens Métropole. On compte en moyenne 1,6 voitures à disposition par ménage (soit autant que les ménages du pays hors agglomération), soit au total 13 540 voitures. Les personnes composant les près de 860 ménages sans voiture sont le plus souvent des personnes vivant seules, et/ou âgées de plus de 70 ans, et/ou des femmes.

Près de 2000 personnes, soit 13 % des habitants du Sud-ouest amiénois âgés de 18 ans ou plus, n'ont pas le permis. Cette proportion est la même dans le Grand Amiénois hors Amiens Métropole. Hommes et femmes ne sont pas égaux sur ce plan, puisque 19 % des femmes ne savent pas conduire pour 4 % des hommes seulement.

4.2. LE COVOITURAGE

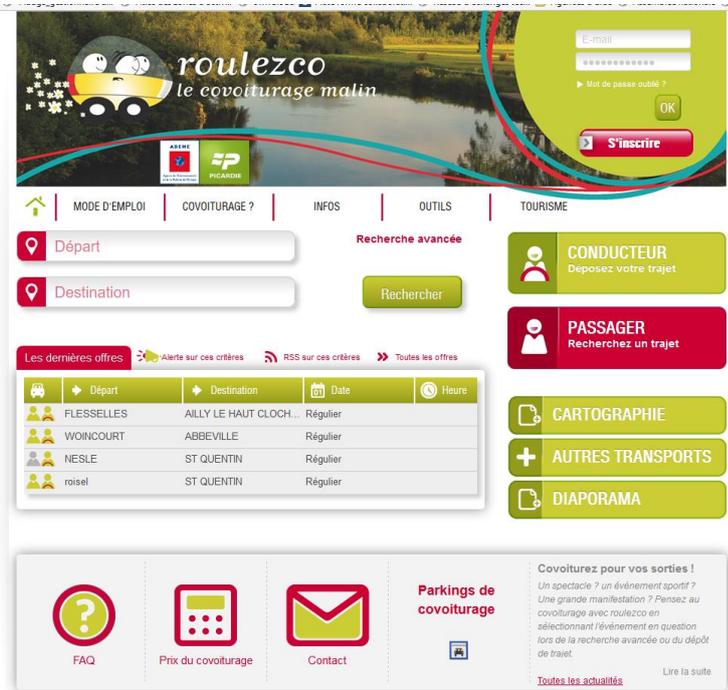
A. Une nouvelle offre de mobilité dans le Grand Amiénois

Depuis 2010, le pays des Trois Vallées, devenu Baie de Somme 3 Vallées, voisin du Grand Amiénois, réalise des actions en faveur du covoiturage, avec le soutien de la région Picardie et de l'ADEME : création d'une plateforme gratuite de covoiturage www.roulezco.fr, parkings de covoiturage, communication... L'objectif est de faciliter la mise en relation entre conducteurs et passagers désireux de partager leur trajet.

Le syndicat mixte du pays du Grand Amiénois, en juin 2013, puis le pays Santerre-Haute-Somme, en juillet 2014, ont adhéré à cette démarche afin de mutualiser les moyens techniques, financiers et de communication. Ce partenariat comprend la promotion de la plateforme, la refonte du site Internet et son adaptation pour Smartphones et tablettes, ainsi que le développement de parkings de covoiturage avec une signalétique harmonisée.

Dans ce cadre, 3 aires de covoiturage ont été matérialisées dans le Sud-ouest amiénois, les premières du Grand Amiénois. 3 autres aires de covoiturage sont en projet. Poix-de-Picardie et Quevauvillers sont

intéressées pour accueillir chacune un parking. Par ailleurs, la plateforme de mobilité du Sud-ouest amiénois relaie l'information concernant le site roulezco.fr.



Aire de covoiturage à Molliens-Dreuil

Photo : ADUGA



B. Des obligations imposées aux sociétés concessionnaires d'autoroutes

L'article 53 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte énonce que :

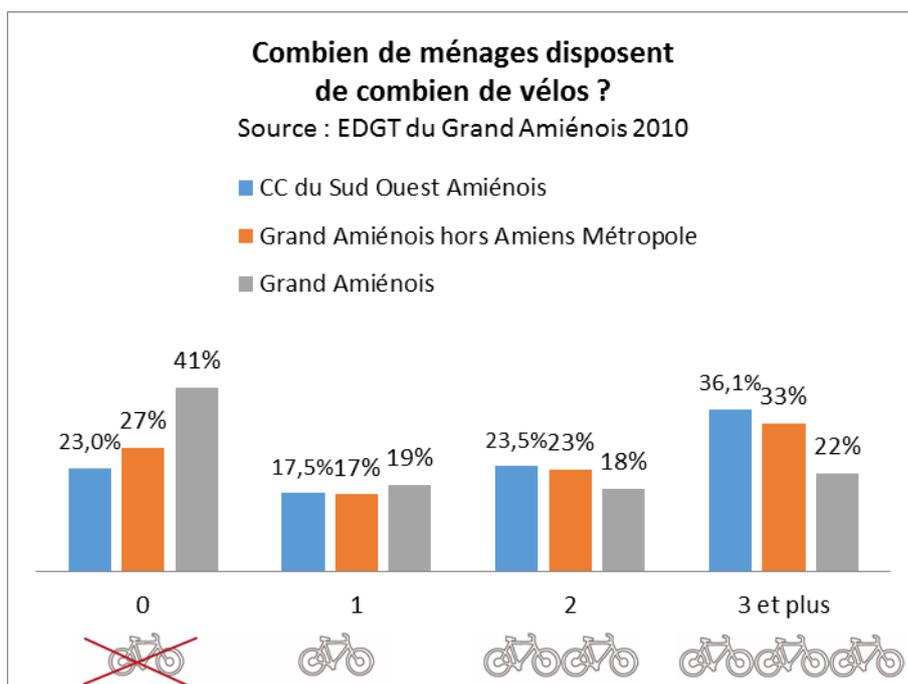
« Les sociétés concessionnaires d'autoroutes s'engagent dans la création ou le développement de places de covoiturage adaptées aux besoins identifiés, à l'intérieur ou à proximité immédiate du domaine public autoroutier, sous réserve des contraintes techniques et de disponibilité foncière, le cas échéant en participant à une opération menée sous maîtrise d'ouvrage publique définie avec les collectivités territorialement concernées. Elles mettent en place, sous leur responsabilité et à leurs frais, des actions d'information et de communication en faveur du covoiturage sur autoroute. Ces actions visent notamment à renforcer la visibilité de la pratique du covoiturage par les usagers de l'autoroute et à faciliter la mise en relation de conducteurs et de passagers. »

Sur le territoire de la CCSOA, la SANEF est concernée par cet article au niveau du diffuseur de Croixrault.

4.3. LES MODES DOUX (MARCHE, VÉLO)

A. Un équipement en vélo supérieur à la moyenne

En 2010, 77 % des ménages du Sud-ouest amiénois disposent d'au moins un vélo en état de marche, contre 73% des ménages du Grand Amiénois hors Amiens Métropole. On compte en moyenne 2,10 vélos par ménage (contre 1,91 en moyenne), soit au total 18 300 vélos.

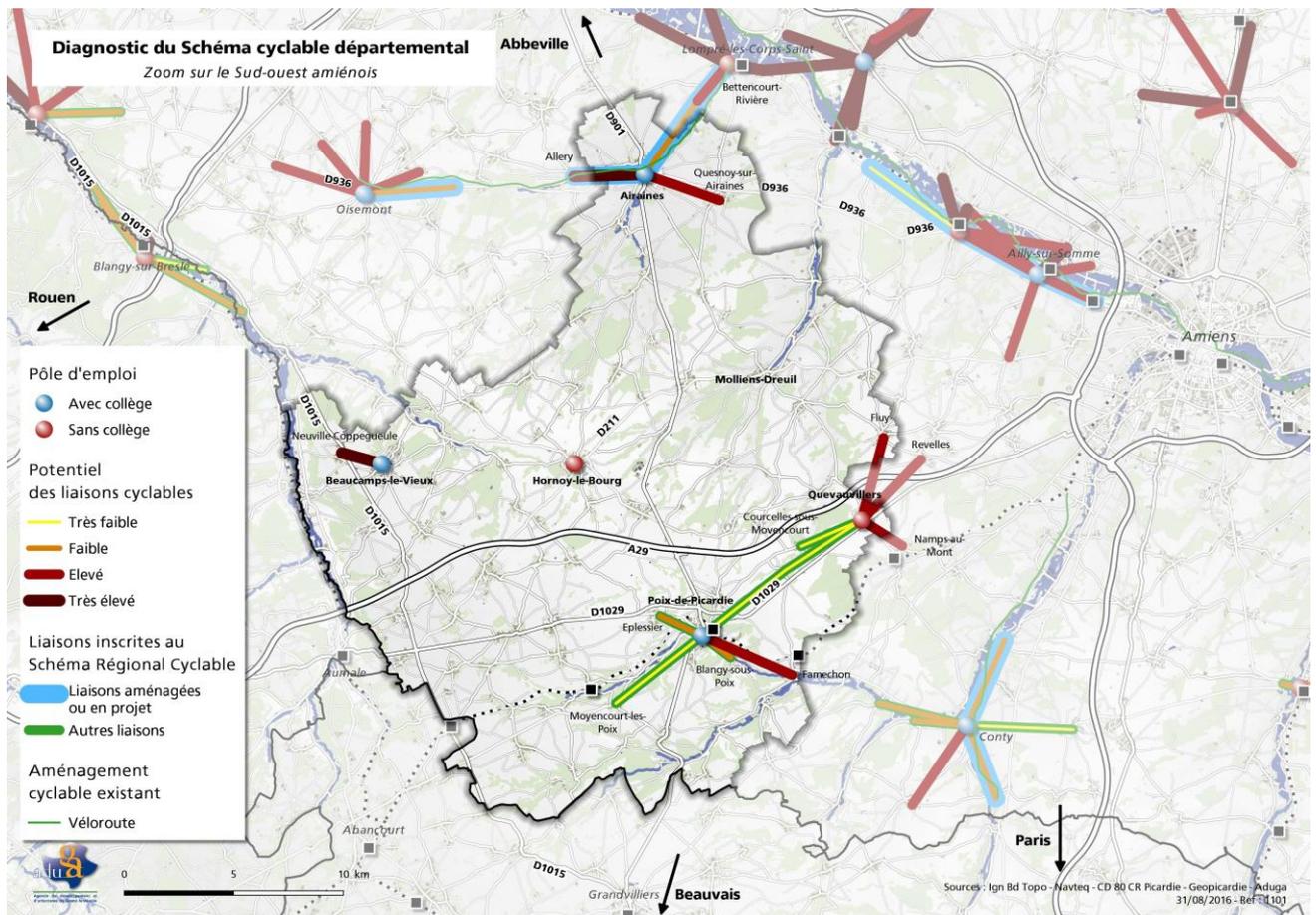


B. Peu d'aménagements cyclables, mais des potentialités identifiées

Il n'existe pas d'aménagements cyclables pour les déplacements quotidiens dans le Sud-ouest amiénois, excepté la voie verte entre Oisemont et Airaines, à vocation de loisirs, qui peut avoir un usage quotidien à certaines périodes de l'année, n'étant pas éclairée.

Le Département a adopté un schéma cyclable début 2015. Le diagnostic de ce schéma identifie les relations à fort potentiel entre les pôles de services de la Somme et les communes situées à moins de 5 km, en fonction de la topographie, des pratiques des actifs et scolaires. Ce schéma constitue une base sur laquelle les communautés de communes peuvent s'appuyer pour développer leur réseau.

La carte suivante identifie les liaisons disposant d'un potentiel cyclable intéressant selon ce schéma, qui intègre également le schéma régional des véloroutes voies vertes adopté en 2006. D'autres potentialités peuvent être identifiées pour tenir compte des déplacements de loisirs, comme par exemple, pour accéder à la nouvelle piscine de Croixrault.



4.4. DES CONFIGURATIONS DE BOURGS PLUS OU MOINS FAVORABLES À LA MARCHÉ ET AU VÉLO

La pratique de la marche ou du vélo est étroitement liée à configuration urbaine. Une organisation compacte et un réseau dense de voies praticables par les piétons et cyclistes, qui permettent de rallier commerces, services, lieux d'emplois ou arrêts de transports collectifs depuis les lieux de résidence dans un temps acceptable à pied ou à vélo, sont favorables à l'usage des modes doux. A l'inverse, une organisation étalée ou éclatée et un réseau viarie lâche ne le sont pas.

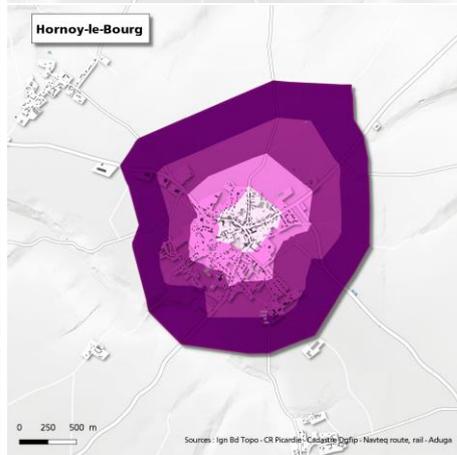
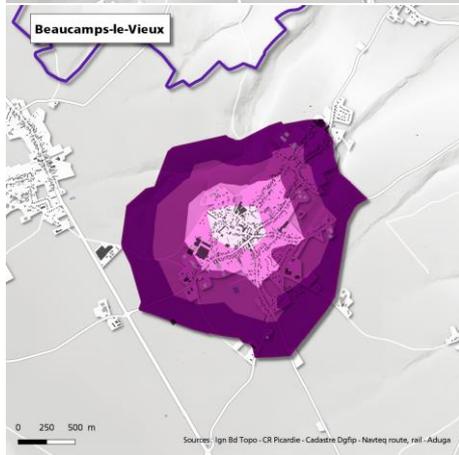
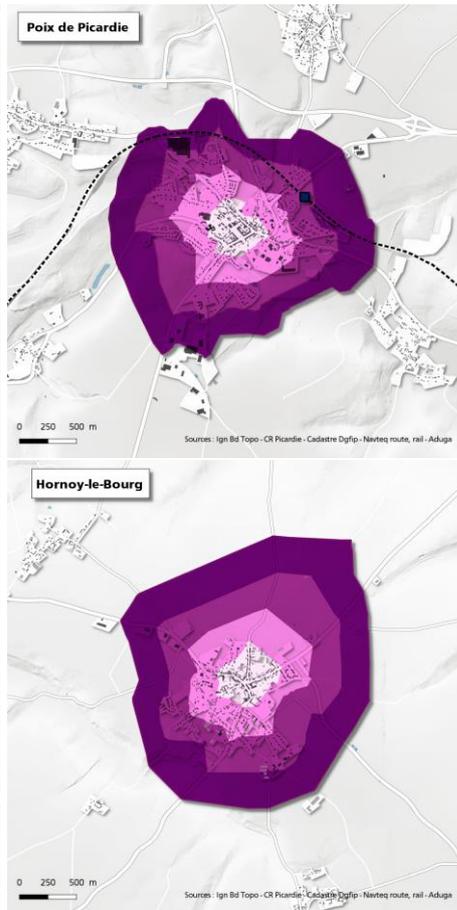
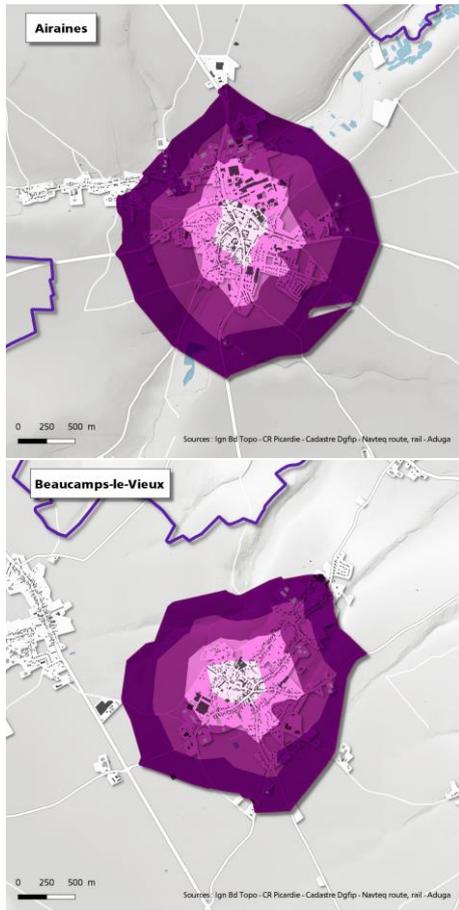
D'autres paramètres interviennent également comme le relief, le confort et la sécurité des itinéraires, l'éclairage, la qualité de l'environnement urbain (architecture, espaces publics, ambiance sonore...), la possibilité de stationner son vélo en toute sécurité...

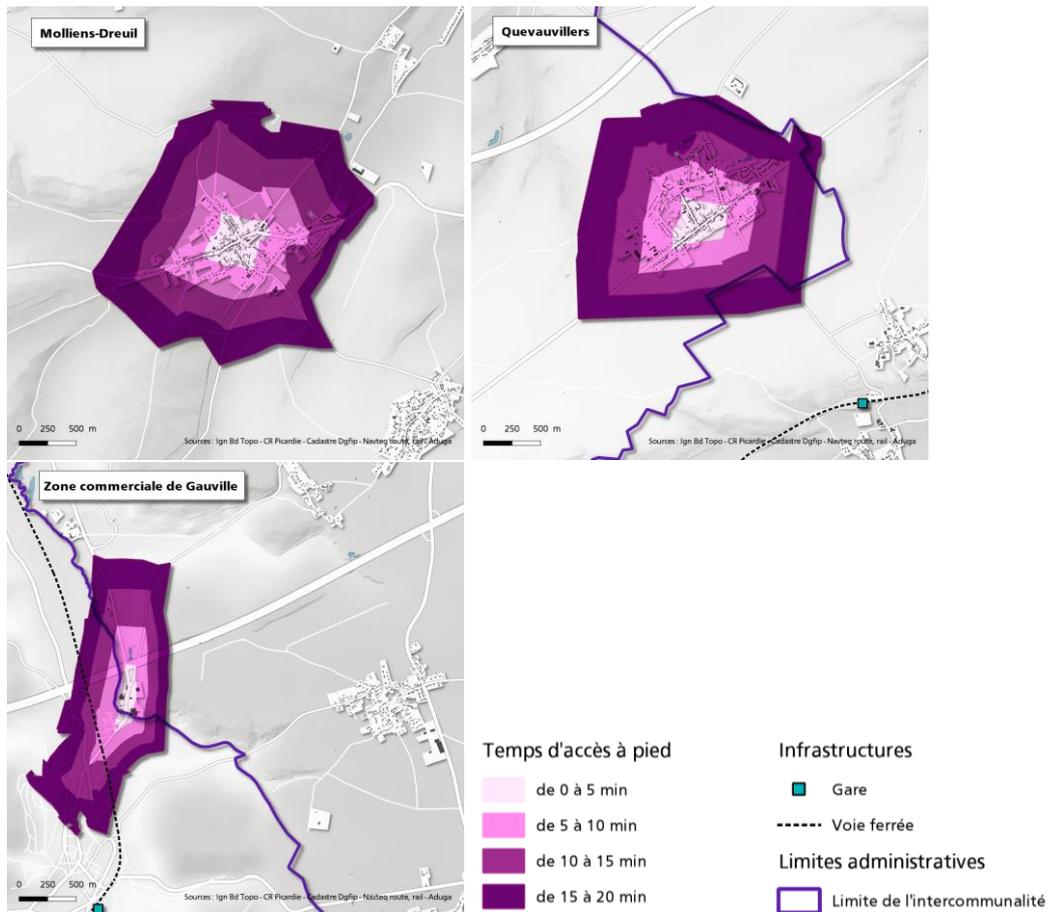
Les cartes ci-après représentent, pour chaque pôle de commerces et services du territoire, les secteurs à moins de 20 minutes à pied du centre.

Hormis à Airaines et Beaucamps-le-Vieux, la plupart des habitations sont à moins de 15 minutes à pied (soit 5 minutes à vélo) des centres. A Airaines et Beaucamps-le-Vieux, les extensions linéaires sortent du périmètre d'accessibilité à moins de 15 minutes du centre.

A Airaines et Poix-de-Picardie, les zones d'activités se trouvent également hors de ce périmètre et sont d'autant plus difficiles d'accès qu'elles se situent sur le plateau, tout comme l'extension de la zone d'activités et l'établissement Comptoir du meuble à Beaucamps-le-Vieux.

La zone commerciale de Gauville/Aumale, attenante à Aumale, n'est accessible qu'en voiture et transports collectifs uniquement depuis Gauville.





4.5. L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose deux principes fondateurs vis-à-vis de l'accessibilité :

- prendre en compte toutes les situations de handicap ou de mobilité réduite (y compris les difficultés temporaires)
- rendre accessible l'intégralité de la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Cette loi impose aux communes de 1000 habitants et plus d'établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 21 décembre 2009⁴. A l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale, il fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.

Concernant le cadre bâti, tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) devaient mettre en accessibilité leur établissement avant le 1^{er} janvier 2015. Dans le cas contraire, ils devaient faire connaître au Préfet leur situation, soit en attestant de l'effectivité des travaux avant le 1er mars 2015,

⁴ Cf Décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

soit en déposant un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) indiquant la programmation des travaux et les financements précis.

Dans le Sud-ouest amiénois, Ces dispositions concernent les 4 communes les plus peuplées : Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Hornoy-le-Bourg et Poix-de-Picardie.

4.6. LES TRANSPORTS COLLECTIFS

A. Des compétences qui vont évoluer

Dans le Sud-ouest amiénois, en 2016, 3 autorités organisatrices de transport interviennent pour le transport de voyageurs :

- **la région Hauts-de-France** pour les services ferroviaires et d'autocar d'intérêt régional (TER) et taxis-TER en substitution de points d'arrêt ferroviaires. Elle en confie l'exploitation à la SNCF et à des transporteurs privés d'autocar.
- **le conseil départemental de la Somme** pour les lignes interurbaines départementales (réseau trans'80), dont il confie l'exploitation à 4 sociétés autocaristes par l'intermédiaire d'un marché public. Sur le territoire de la CCSOA, il a transféré sa compétence transport scolaire, pour ce qui concerne le transport des élèves de la maternelle au collège. Pour les primaires et collégiens du département, le conseil départemental prend totalement en charge le coût du transport. Dans le cadre de sa délégation de compétence à la CCSOA, il verse une compensation financière afin que celle-ci assure la gratuité des transports scolaires. Les lycéens participent financièrement à hauteur de 150 € par an. Lorsqu'ils prennent le train, le conseil départemental paie le transport à la SNCF.
- **la communauté de communes du Sud-ouest amiénois**, autorité organisatrice de second rang, par délégation du conseil départemental de la Somme du transport scolaire de la maternelle au collège, et du transport à la demande. Cette prise de compétence s'inscrit dans le cadre du projet « Innovation-Santé-Autonomie » (ISA) du Pôle d'excellence rurale (PER)⁵, dont l'objectif premier est d'assurer le maintien de la personne âgée à son domicile. Constatant que l'offre de transport du réseau Trans'80 ne desservait pas toutes les communes, que le Département ne disposait pas de moyens pour renforcer cette offre et que le transport scolaire desservait chaque commune plusieurs fois par jour, la CCSOA a cherché à optimiser les moyens existants et améliorer le service tout en maîtrisant les coûts. En prenant la compétence, elle a pu créer sa propre régie de transport qui intervient dans 3 domaines complémentaires : le ramassage scolaire, le transport à la demande (sur réservation) et l'activité commerciale (réutilisation des cars scolaires pour des sorties du club de foot, des aînés...).

Dans l'agglomération amiénoise toute proche, Amiens Métropole organise le transport urbain (réseau Ametis), qui est exploité par Keolis au travers d'une délégation de service public.

Plusieurs évolutions vont avoir des conséquences sur l'organisation des transports :

- En application de la loi portant Nouvelle organisation territoriale (NOTRe) du 7 août 2015, seront transférés aux régions : le transport routier départemental (régulier et à la demande) au 1^{er} janvier

⁵ La CCSOA a répondu à l'appel à projet national «Pôle d'excellence rurale » (PER), en lien avec les communautés de communes du Canton de Conty et de la Région de Oisemont et de l'Établissement public intercommunal de santé du sud-ouest Somme (EPISSOS) visant à réaliser des projets innovants dans les territoires ruraux. Le PER a été validé en juillet 2010.

2017 et les transports scolaires au 1^{er} septembre 2017. A l'heure actuelle, les modalités de ce transfert et le fait que la région délègue ou non ces compétences au département ne sont pas connus.

- En application de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) du 27 janvier 2014 et de l'ordonnance n°2016-1028 du 27 juillet 2016, la région est devenue chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transport et doit intégrer la planification régionale de l'intermodalité dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Dans la nouvelle région issue de la fusion des régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais coexistent 2 syndicats mixtes de transport collectifs qui ne couvrent pas la totalité de la nouvelle région : le syndicat mixte des transports de l'Oise (SMTCO) et le syndicat mixte intermodal régional des Transports (SMIRT) auquel adhèrent l'ensemble des autorités organisatrices du Nord Pas-de-Calais. La nouvelle région exprime, dans son rapport prospectif de juillet 2016⁶ sur les transports, son objectif de disposer, à l'horizon 2023, de politiques et de services unifiés à l'échelle des Hauts-de-France.

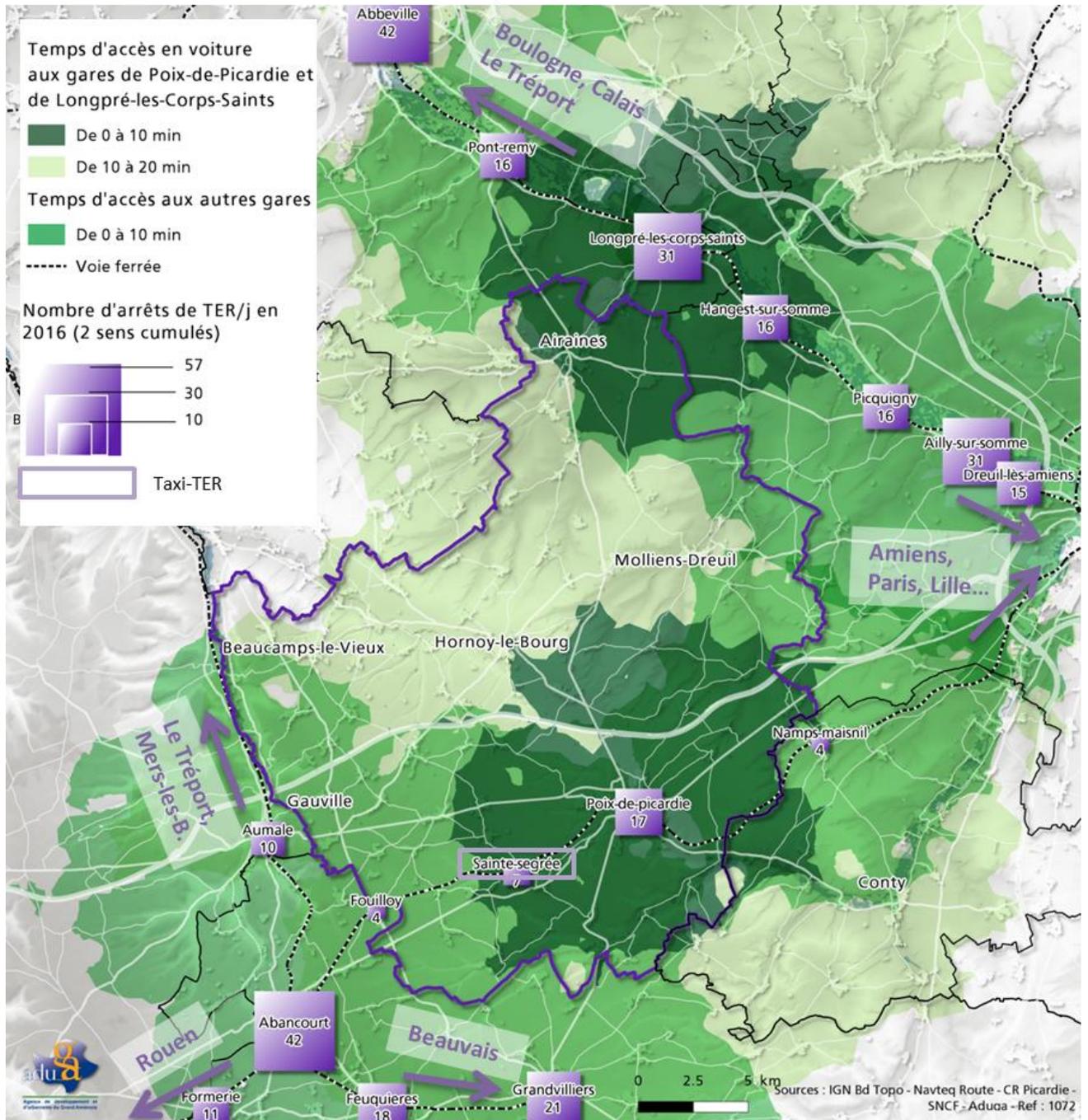
B. Le TER

Toutes les communes de la CCSOA se trouvent à moins de 20 minutes d'une halte ferroviaire. Dans ce rayon d'accessibilité, 10 haltes réparties sur 3 lignes TER concernent la CCSOA. Toutefois, le niveau d'offre n'est pas identique selon les lignes et les haltes :

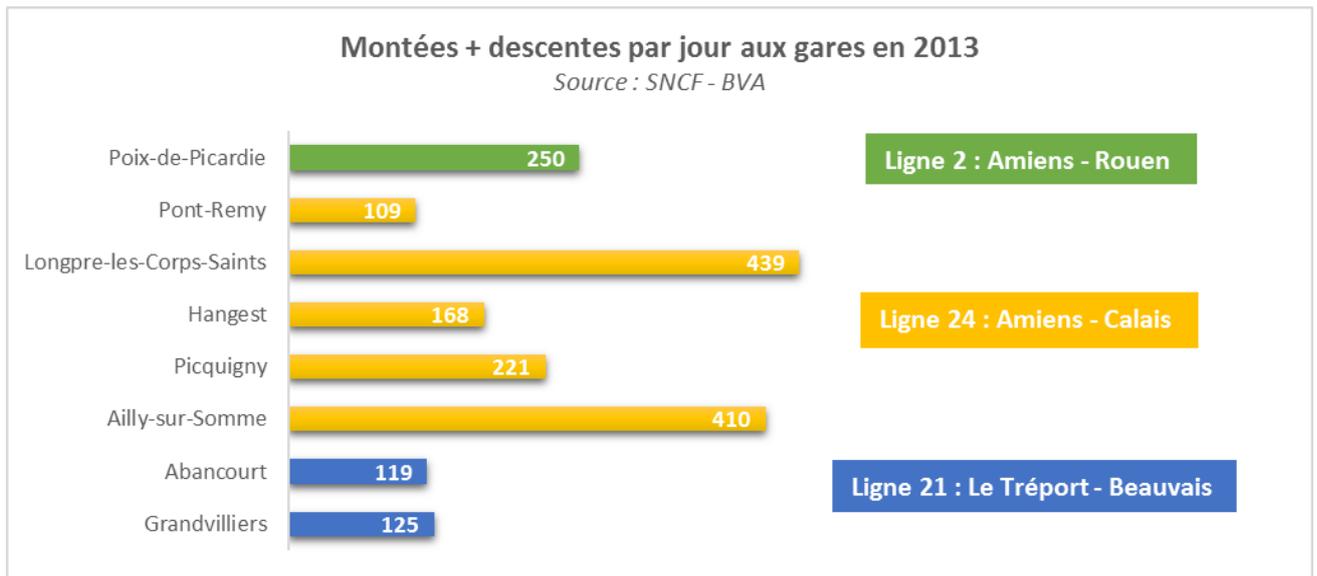
- La ligne 24 : Amiens – Calais, offre les dessertes les plus fréquentes, jusqu'à 31 passages (2 sens cumulés) par jour à Longpré-les-Corps-Saints, qui permet de gagner Amiens en 21 à 30 minutes et Abbeville, en 10 à 16 minutes.
- La ligne 2 : Amiens – Rouen, dessert directement la CCSOA de 4 à 17 fois par jour (2 sens cumulés) selon les haltes, la mieux desservie des trois étant Poix-de-Picardie, qui permet de se rendre à Amiens en 16 à 18 minutes, et à Rouen en 53 minutes à 1h10.
- La ligne 21 : Beauvais – Le Tréport dessert les gares limitrophes du territoire 10 à 21 fois par jour (2 sens cumulés), Abancourt et Grandvilliers étant les mieux desservies. Le parcours entre Grandvilliers et Beauvais dure 41 minutes en TER.

32 communes, soit 11 000 habitants résident à moins de 10 minutes des haltes de Longpré-les-Corps-Saints, Poix-de-Picardie, Picquigny.

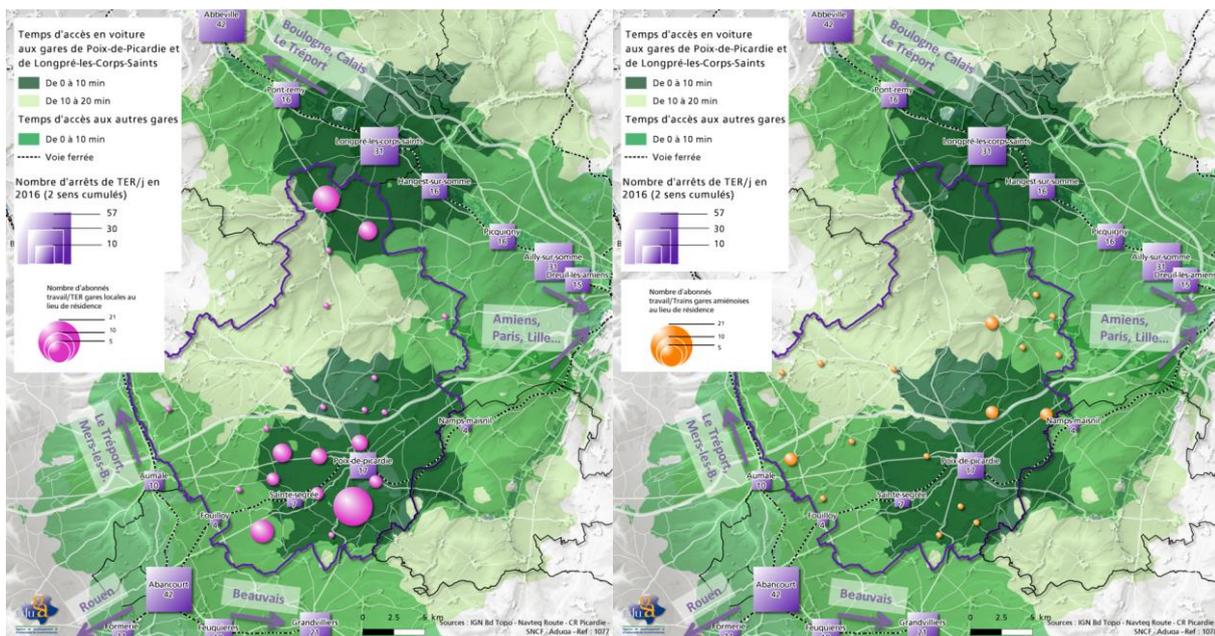
⁶ <http://www.nordpasdecalspicardie.fr/rapport-prospectif-transports/>



La fréquentation des gares est sensible à l'offre. Les 3 haltes les plus fréquentées sont Longpré-les-Corps-Saints, Ailly-sur-Somme et Poix-de-Picardie avec 250 montées et descentes un jour de semaine en 2013.



84 habitants du Sud-ouest amiénois sont abonnés au train pour les déplacements domicile-travail au 1er juin 2012 :



- 63 abonnés-travail au train utilisent les gares de la CCSOA ou proches : ils sont domiciliés essentiellement à moins de 15 minutes de leur gare de montée. Le plus souvent, ils vont travailler à Amiens et plus rarement à Paris via Picquigny ou Longpré-les-Corps-Saints ou Beauvais (via Grandvilliers) ;
- 21 abonnés-travail au train utilisent les gares de Longueau ou Amiens pour se rendre à Paris, les horaires en gare de Poix n'étant sans doute pas adaptés à leurs besoins : ils permettent d'arriver au plus tôt à Paris à 8h29 (avec un départ de Poix à 6h43) et de quitter Paris au plus tard à 17h31 (le dernier train en provenance d'Amiens pour Poix arrivant à 19h27).

C. Des lignes régulières d'autocar du réseau Trans'80, tournées vers Amiens, principalement fréquentées par les scolaires mais ouvertes à tous

Du lundi au samedi, 3 lignes de cars régulières du réseau trans'80 desservent 31 communes sur les 67 que compte la communauté de communes. Elles proposent des allers arrivant au plus tard à 7h40 à Amiens, et des retours au départ d'Amiens le soir, à partir de 18h. Les mercredis et samedis, l'offre est complétée le midi et en fin d'après-midi. Pour chaque service, elles empruntent un itinéraire différent.

- La ligne 1 – Mers-les-Bains – Oisemont – Amiens dessert 2 communes de la CCSOA : Quesnoy-sur-Airaines et Airaines à raison de respectivement 2 et 3 allers (avant 8h et le midi) et 2 et 3 retours (le midi et après 18h) par jour, ce qui permet aux personnes se rendant à Amiens d'y passer la matinée ou l'après-midi seulement.
- La ligne 4 – Blangy-sur-Bresle – Amiens concerne à elle seule 13 communes, dont Beaucamps-le-Vieux, Hornoy-le-Bourg et Molliens-Dreuil. Elle offre, chaque jour, selon les communes, 1 à 2 allers avant 8h et 1 à 2 retours après 18h. En complément, il est possible, pour les habitants de certaines communes, de se rendre à Amiens sur une demi-journée les mercredis et samedis.
- La ligne 31 – Aumale – Poix-de-Picardie – Amiens intéresse 17 communes dont Poix-de-Picardie et Quevauvillers. 7 communes ne sont desservies que les mercredis et samedis de façon à permettre de passer l'après-midi à Amiens. Dans les 10 autres communes, la ligne passe 1 fois par jour dans chaque sens : le matin, vers Amiens, entre 6h et 7h ; le soir, dans le sens inverse entre 19h et 19h40. Les mercredis et samedis, un retour supplémentaire le midi permet de ne passer que la matinée à Amiens.

Ces lignes sont ouvertes à tous les publics. Compte tenu de leurs horaires, elles sont essentiellement fréquentées par des scolaires se rendant à Amiens mais les services en milieu de journée peuvent satisfaire également les usagers occasionnels. Les lignes 1 et 4 peuvent intéresser aussi des actifs résidant dans les bourgs et travaillant dans l'Amiénois.

2 lignes occasionnelles, tournées vers Abbeville et Aumale complètent la desserte régulière :

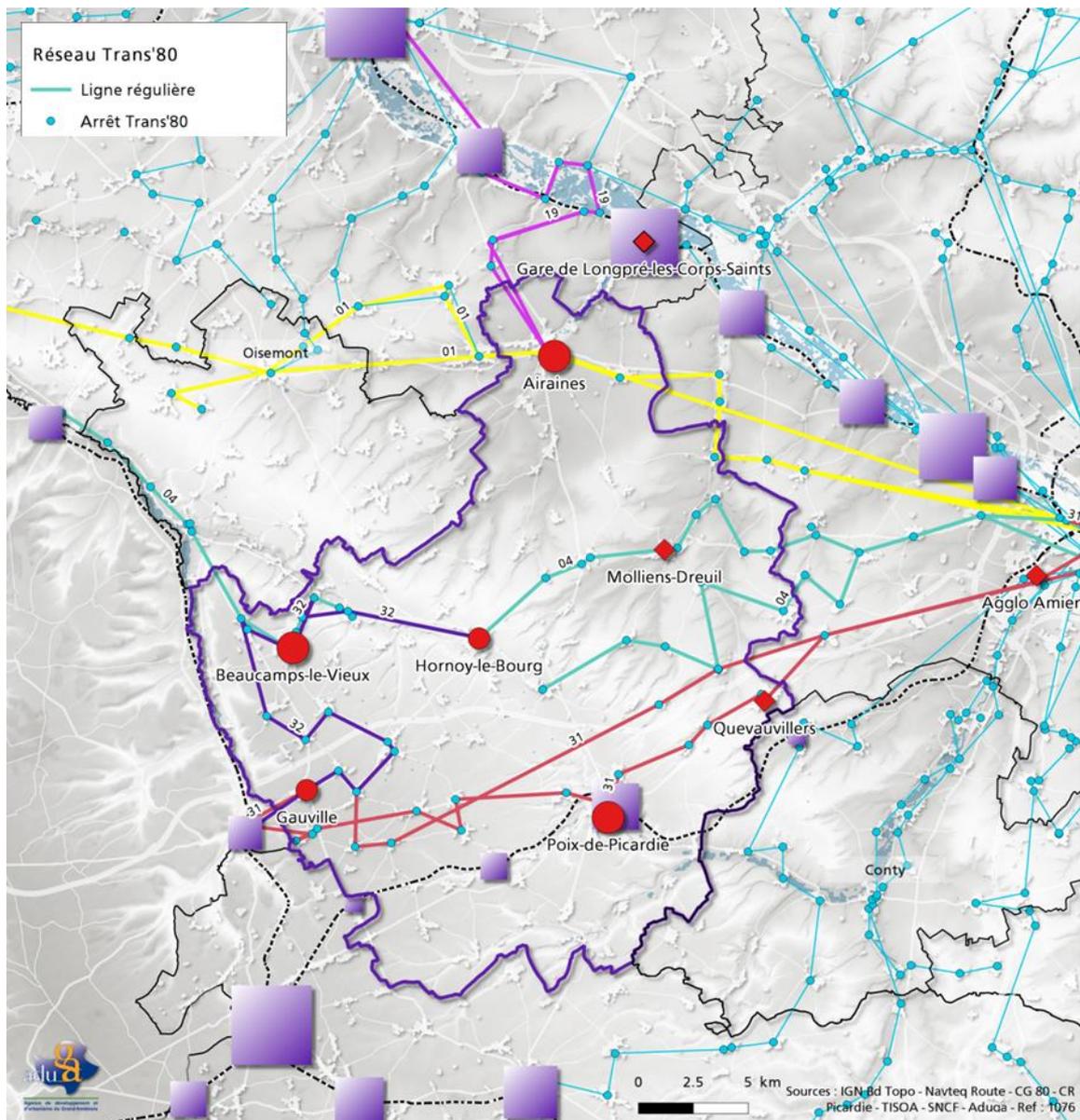
- La ligne 19 – Airaines – Abbeville dessert Airaines à raison d'un aller-retour pour Abbeville : le matin, les jours de marché ; l'après-midi, les mercredis et samedis.
- La ligne 32 Hornoy-le-Bourg – Aumale circule uniquement les mercredis et samedis à raison d'un aller-retour vers Aumale l'après-midi.

Les 12-25 ans bénéficient d'un tarif à 1 € le trajet les mercredis et samedis après-midi et pendant toutes les vacances. Pour les adultes, l'aller-retour coûte de 3,40 € à 7,20 € selon la commune de départ. Avec la prise en charge à hauteur de 50% de l'abonnement par l'employeur, le trajet d'un actif lui revient au maximum à 0,84 €.

De 2009 à 2015, le Département a mené des actions pour faire connaître son réseau et le rendre plus attractif : adoption d'une charte graphique et d'un nom de réseau « trans'80 », édition de fiches horaires plus lisibles, création d'un site Internet dédié www.trans80.fr et d'une application pour mobiles, matérialisation progressive des arrêts de car, équipement de certains cars d'une livrée trans'80... Depuis l'été 2013, l'offre est étoffée durant l'été pour satisfaire les besoins des travailleurs.

Lors des entretiens avec les communes, plusieurs d'entre elles⁷, situées dans un triangle Gauville – Sainte-Segrée – limite départementale avec l'Oise, ont signalé les difficultés de transports pour les lycéens pour se rendre à Amiens. De ce fait, beaucoup sont internes ou sont conduits au lycée par leurs parents.

⁷ Gauville, Morvillers-Saint-Saturnin, Hescamps, Thieulloy-la-Ville, Sainte-Segrée, Fourcigny, Marlers.

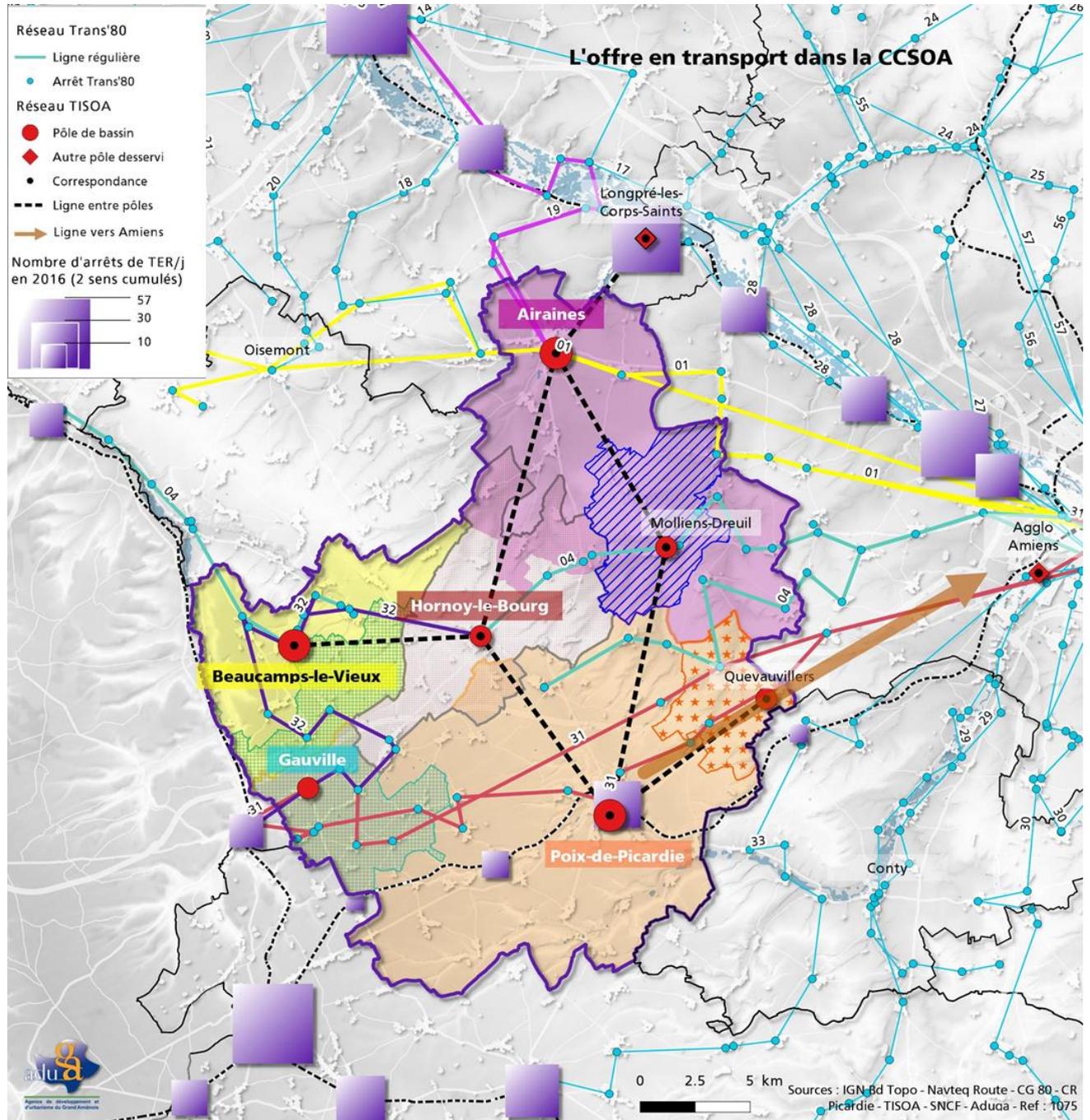


D. TISOA, le transport à la demande du Sud-ouest amiénois

La CCSOA a mis en place son service de transports à la demande depuis juin 2013. Le service propose, sur réservation, une ouverture à tous publics des lignes scolaires qui desservent toutes les communes de la CCSOA le matin entre 7h30 et 8h30 et le soir, entre 17h et 18h, ainsi que des dessertes complémentaires à la demande en milieu de journée. Ces lignes sont organisées en 7 secteurs (voir carte) autour des établissements scolaires : ainsi les résidents d'un secteur (ou « bassin ») ont la possibilité de se rendre vers le pôle de leur bassin et d'en revenir. On compte 7 pôles : Poix-de-Picardie, Airaines, Hornoy-le-Bourg, Beaucamps-le-Vieux, Gauville, Quevauvillers et Molliens-Dreuil.

Ce réseau est complété par des lignes transversales entre les bourgs, incluant un pôle extérieur à la CCSOA : Longpré-les-Corps-Saints et sa gare. Les correspondances entre services TISOA en rabattement et lignes transversales sont possibles dans tous les pôles sauf Gauville.

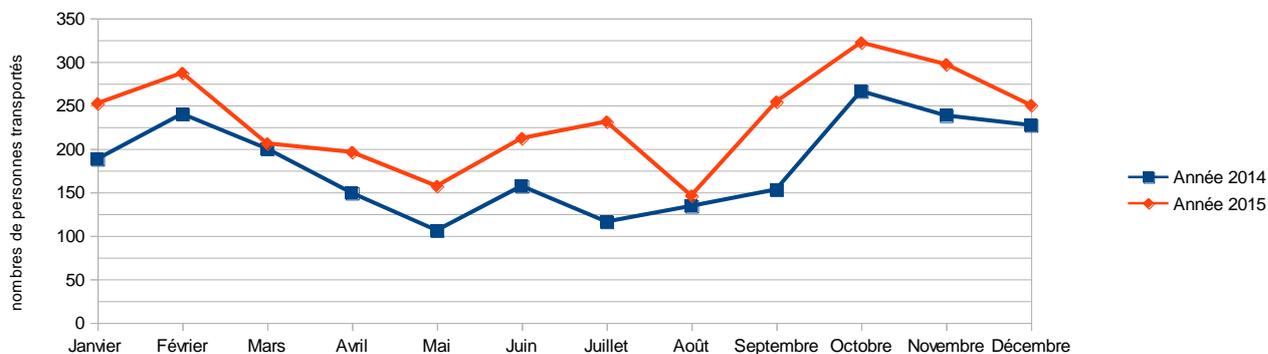
Des correspondances vers Amiens permettant de se rendre à Pôle emploi de Dury, au CHU, à la Polyclinique, au Cirque et à la Gare Routière sont également proposées les mardis et jeudis, au collège de Poix-de-Picardie, avec arrêt à Quevauvillers.



Depuis le 1^{er} novembre 2014, une convention entre le Conseil départemental et TISOA a été établie pour faciliter les déplacements des personnes bénéficiaires du RSA et en dessous du seuil de pauvreté. Un Pass Mobilité de couleur leur est délivré après consultation de chaque situation. Le pass de couleur bleue permet au détenteur de bénéficier de la gratuité sur le réseau Tisoa ; pour le pass de couleur grise, le taux de participation du département est de 80%, les 20% restant à la charge de l'utilisateur.

Début 2016, 70 Pass Mobilité avaient été attribués et 728 trajets allers-retours effectués.

En 2015, une autre convention a été établie entre l'Agence Pôle Emploi et TISOA pour les personnes inscrites à Pôle Emploi afin de se rendre facilement et à moindre coût à Amiens lors de leur rendez-vous avec leur conseiller ou autre.



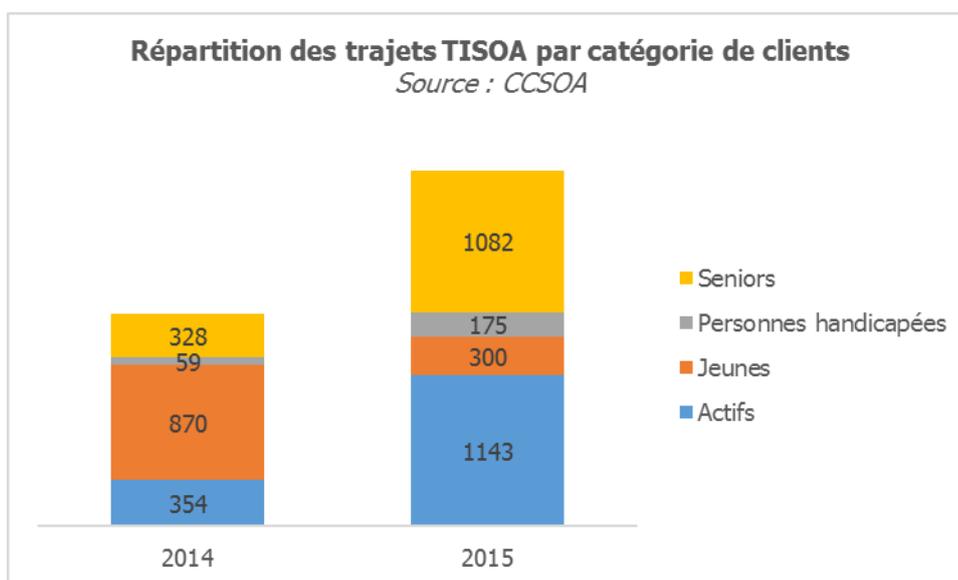
Évolution du nombre de trajets sur le réseau TISOA en 2014 et 2015

Source : CCSOA

Lancé en 2013, le service TISOA a réalisé 1 611 trajets en 2014 et 2 700 en 2015. Sur les deux années, la fréquentation atteint toujours un pic entre septembre et mars. En automne et en hiver, le besoin de transport de personnes âgées pour se rendre chez le médecin ou un spécialiste est plus fréquent, et, en hiver, les actifs se servent moins de leurs moyens de locomotion en raison des intempéries.

En mai et août, la fréquentation est au plus bas du fait d'une baisse d'activité liée aux ponts de mai et congés d'été.

En moyenne mensuelle en 2015, une trentaine de clients différents empruntent le réseau TISOA et réalisent 225 trajets.



En 2015, actifs et seniors utilisent le plus fréquemment le service. Les trajets des actifs, seniors et personnes handicapées ont été multipliés par 3,2 en une année. Seuls les jeunes ont utilisé beaucoup moins le transport à la demande : cela est lié au fait qu'en 2014, beaucoup de jeunes stagiaires prenaient le Tisoa tous les jours.

Retour d'atelier sur le « défi mobilité » :

Il avait été demandé aux participants de rechercher les horaires et le coût d'un trajet donné sur le réseau TISOA.



- La nécessité de s'inscrire sur le site Internet pour pouvoir consulter les horaires a été soulignée comme un frein à l'utilisation du service.
 - Il est préférable d'appeler le service TISOA qui sera en mesure de renseigner la personne sur l'offre adaptée à son cas :
 - Pour des personnes ayant des difficultés de mobilité, TISOA assure un service porte à porte aux horaires convenus avec la personne (une charte doit être rédigée afin de définir les critères permettant de bénéficier de ce service).
 - Pour les personnes valides, elles doivent utiliser les transports scolaires aux horaires indiqués sur les fiches, après réservation, mais des services à la demande peuvent être déclenchés pour organiser un retour le midi plutôt que le soir. TISOA transporte une vingtaine de personnes âgées par semaine.
- Plusieurs communes ont exprimé leur souhait de disposer des horaires en mairie.

4.7. L'INTERMODALITÉ

L'intermodalité est le fait de pouvoir combiner différents moyens de locomotion au cours d'un même déplacement.

A. Intermodalité entre TISOA et TER

Cette possibilité est offerte en gare de Longpré-les-Corps-Saints, mais pas à la gare de Poix-de-Picardie, les horaires des trains ne coïncidant pas avec les horaires des transports scolaires, et les amplitudes horaires de travail des chauffeurs étant réglementées.

B. Intermodalité entre TISOA et le réseau de bus de l'agglomération (Ametis)

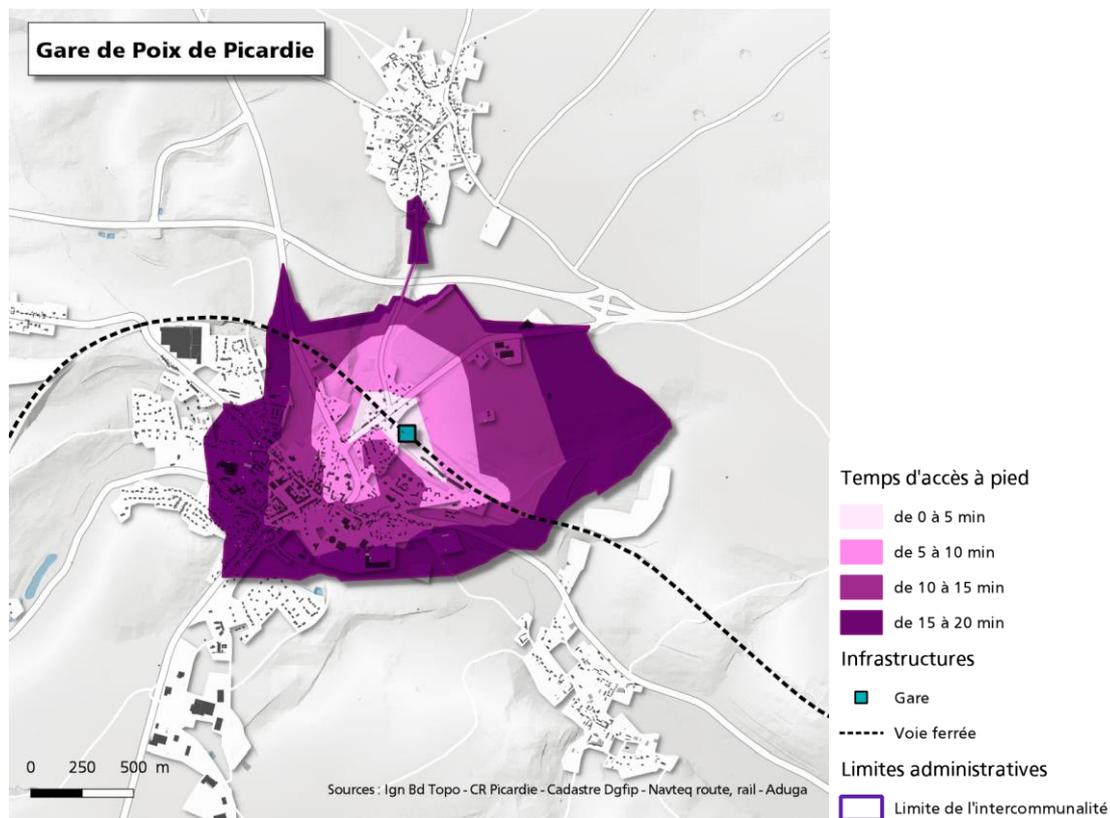
Pour la ligne TISOA à destination d'Amiens, les arrêts dans l'agglomération sont communs avec ceux du réseau Ametis et des correspondances sont possibles.

C. Intermodalité entre TISOA et le réseau de cars Trans'80

Les arrêts du TISOA sont communs avec Trans'80 mais il n'y a pas de correspondance possible, les horaires des cars Trans'80 étant calés sur ceux des établissements scolaires amiénois, et ceux de TISOA, sur les horaires des écoles et collèges de la CCSOA.

La gare ne dispose pas de stationnement pour les vélos. Il est possible d'embarquer son vélo dans le train mais la passerelle de la gare de Poix-de-Picardie peut dissuader de le faire.

Lors des entretiens avec les communes, Poix-de-Picardie a évoqué un projet de piste cyclable pour relier les quartiers à la gare à vélo ; Croixrault a fait part de son souhait de sécuriser le cheminement vers la gare car cet axe, non aménagé pour les piétons est fréquenté par les voyageurs allant prendre le train.



Éléments à retenir au sujet de l'offre de mobilité



10% de ménages sans voiture en 2010, 77% équipés en vélos

La CCSOA : pionnière pour le déploiement d'aires de covoiturage dans le Grand Amiénois

Quelques axes à fort potentiel pour le vélo

3 autorités organisatrices de transports collectifs dans le sud-ouest amiénois, mais des évolutions en perspective

3 lignes de TER intéressantes pour le territoire

3 haltes ferroviaires dans la CCSOA dont la gare de Poix-de-Picardie desservie 17 fois par jour

Moins d'une commune sur 2 desservies par 3 lignes régulières de car Trans'80, tournées vers Amiens

Tisoa, le service de transport à la demande de la CCSOA, en fort développement, tourné vers les pôles du territoire et quelques pôles extérieurs

Une intermodalité peu développée.

5. LES DÉPLACEMENTS DES HABITANTS DU SUD-OUEST AMIÉNOIS

Ce chapitre fournit quelques clés de connaissance sur les pratiques de déplacements des habitants du Sud-ouest amiénois. Où se déplacent-ils ? Pour quoi faire ? Avec quels moyens de locomotion ?

Ces données sont issues de l'enquête déplacements grand territoire (EDGT) du Grand Amiénois réalisée d'octobre 2009 à mars 2010 auprès d'un échantillon d'habitants âgés de 5 ans ou plus du Grand Amiénois sur leurs pratiques de déplacements quotidiennes. Le cœur de l'enquête consistait à recenser, auprès de chaque personne interrogée, l'ensemble des déplacements effectués la veille. Après redressement des résultats, cela permet de reconstituer les pratiques de déplacements des habitants du Grand Amiénois âgés de 5 ans ou plus, un jour de semaine (lundi-vendredi) hors vacances scolaires et jours fériés.

Quelques notions pour comprendre les résultats de l'enquête déplacements du Grand Amiénois...

> Déplacement

Action de se rendre d'un lieu à un autre pour y réaliser une activité, en utilisant un ou plusieurs moyens de locomotion sur la voie publique.

Dans l'enquête, un déplacement est caractérisé par un lieu, un horaire et une activité à chacune de ses extrémités (origine et destination), ainsi que par le moyen de transport principal utilisé. Seuls les déplacements ayant au moins une extrémité dans le Grand Amiénois ont été recensés. Par conséquent, les déplacements réalisés intégralement à l'extérieur du Grand Amiénois n'ont pas été comptabilisés.

> Moyen de locomotion (ou mode de transport ou mode de déplacement)

Marche, vélo, voiture – que l'on soit conducteur ou passager – bus urbain, autocar interurbain, train, transport scolaire ou d'entreprise, taxi, vélomoteur, cyclomoteur, moto, poids-lourds, véhicule utilitaire, tracteur...

Si plusieurs moyens de locomotion autres que la marche ont été utilisés au cours d'un même déplacement, le moyen de transport principal est le plus lourd.

> Part modale ou part de marché d'un moyen de locomotion

Nombre de déplacements réalisés avec un moyen de locomotion donné rapporté au nombre total de déplacements.



Exemple de déplacements d'une personne :

Dans le cas ci-contre, la personne qui se rend au travail et qui, sur le chemin du retour, fait un achat réalise au total 3 déplacements :

- le 1^{er} : domicile – travail,
- le 2^{ème} : travail – achat,
- le 3^{ème} : achat domicile.

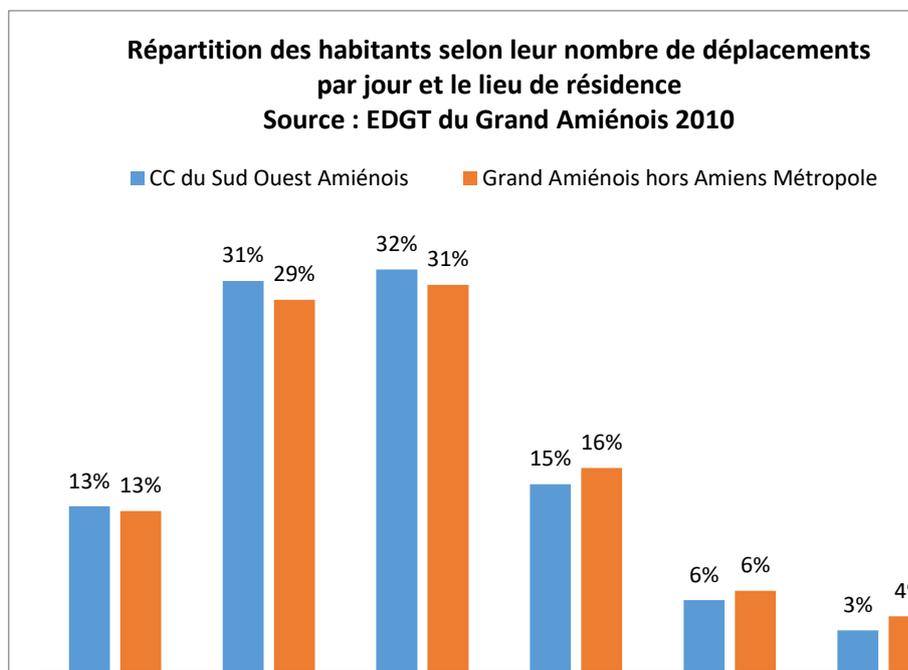
Pour chaque déplacement, elle utilise un ou plusieurs moyens de locomotion. Dans le premier déplacement, le moyen de transport principal est le car.

5.1. DES HABITANTS MOINS MOBILES QUE DANS LE GRAND AMIÉNOIS HORS AGGLOMÉRATION

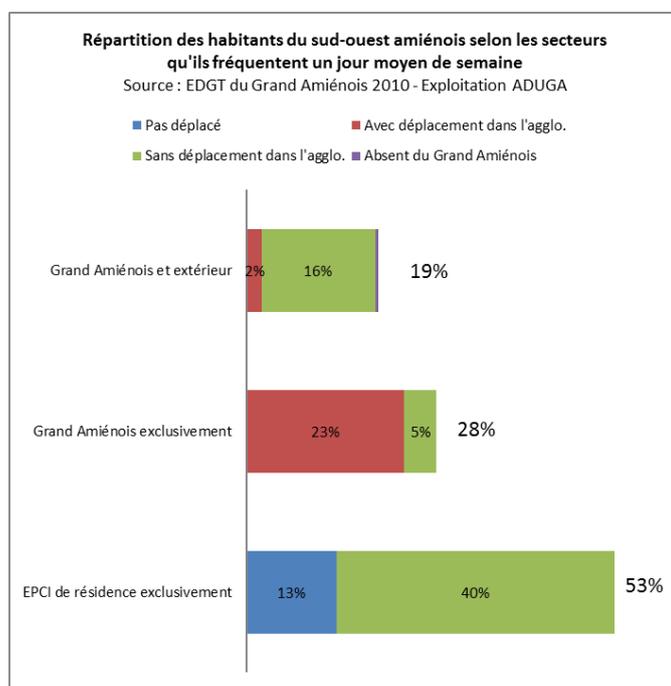
Un jour moyen de semaine en 2010, parmi les 20 200 habitants du Sud-ouest amiénois âgés de 5 ans ou plus :

- 13% restent à leur domicile, soit autant, en proportion que la moyenne du Grand Amiénois hors Amiens Métropole ;

- 87% se déplacent et effectuent 67 400 déplacements. Comparés aux habitants du reste du Grand Amiénois, ils sont moins nombreux, en proportion, à effectuer plus de 4 déplacements par jour en lien avec le Grand Amiénois. Cela s'explique en partie par le fait que les habitants du Sud-ouest amiénois réalisent une part plus importante de leurs déplacements à l'extérieur du Grand Amiénois, déplacements qui n'ont pas été recensés dans l'enquête.



5.2. 1 HABITANT SUR 2 RESTE DANS LE SUD-OUEST AMIÉNOIS UN JOUR DE SEMAINE



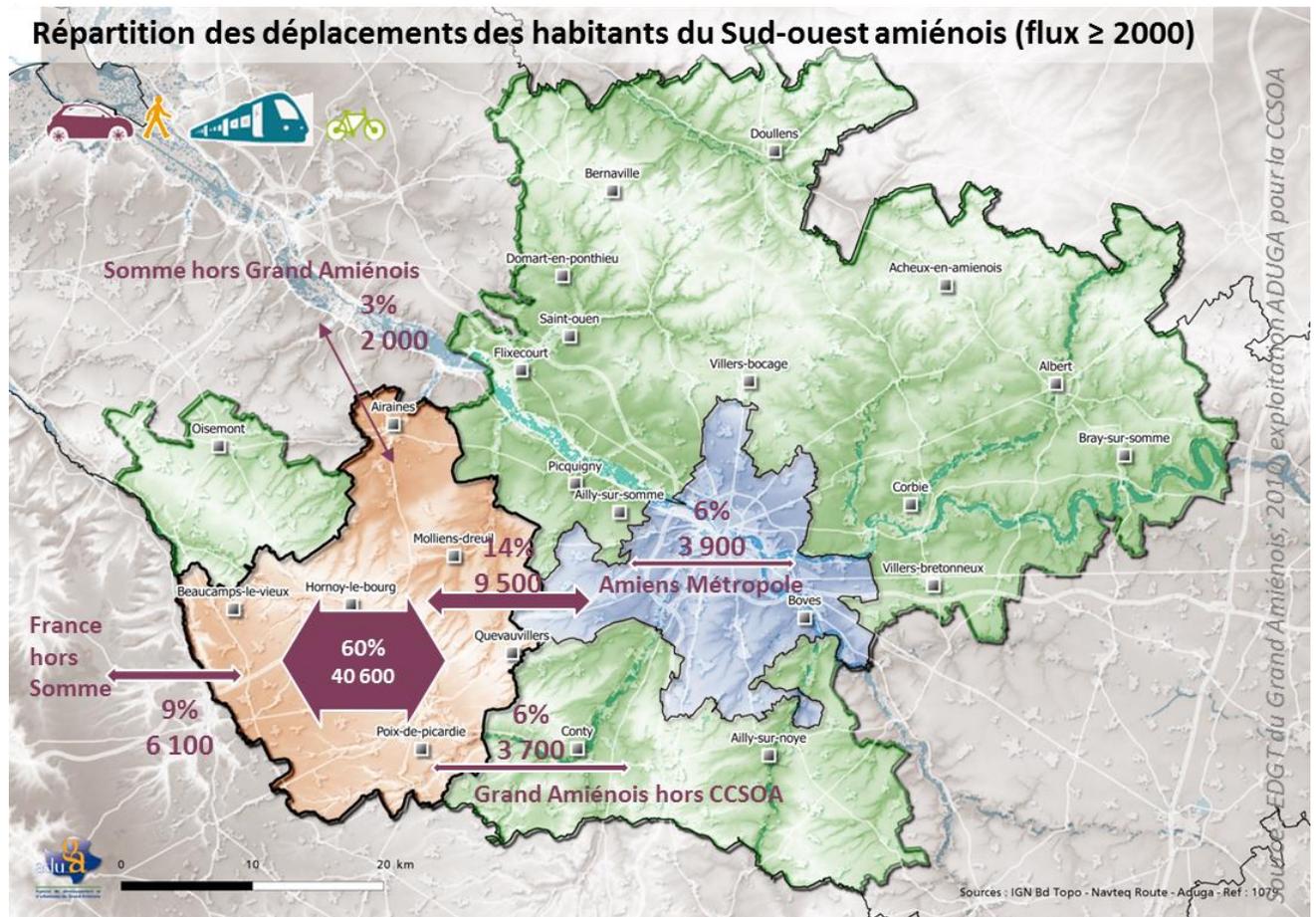
Comparés aux autres communautés de communes du Grand Amiénois, le Sud-ouest amiénois est la troisième intercommunalité où les habitants sont les plus nombreux, en proportion, à réaliser leurs activités sur le territoire (derrière le Pays du Coquelicot et le Doullennais), ce qui révèle une certaine autonomie du territoire.

Les habitants qui en sortent fréquentent en premier lieu l'agglomération amiénoise et ensuite les territoires voisins (Ouest de la Somme, Oise, Normandie et reste du Grand Amiénois).

5.3. UNE FORTE PROPORTION DE DÉPLACEMENTS INTERNES

Si l'on s'intéresse aux déplacements des habitants du Sud-ouest amiénois âgés de 5 ans ou plus, tous moyens de locomotion confondus, 60% sont effectués dans leur intercommunalité de résidence, contre en moyenne 55% pour les déplacements des habitants des autres communautés de communes du Grand Amiénois.

Amiens Métropole est la première destination hors de l'intercommunalité : 20% des déplacements sont liés à l'agglomération. Les déplacements en lien avec d'autres intercommunalités du Grand Amiénois (essentiellement les intercommunalités voisines : Continois, région d'Oisemont et Val de Nièvre) sont deux fois moins nombreux que ceux en lien avec l'extérieur du Grand Amiénois (principalement avec l'ouest de la Somme, l'Oise et la Seine Maritime).

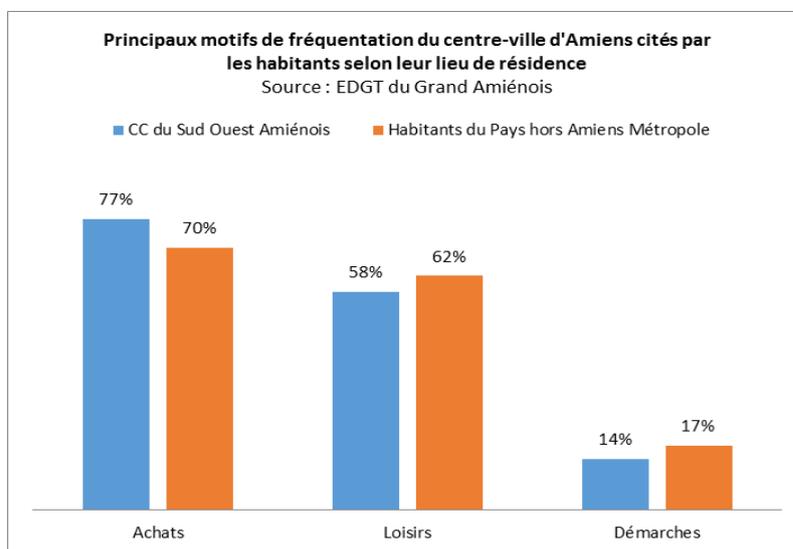
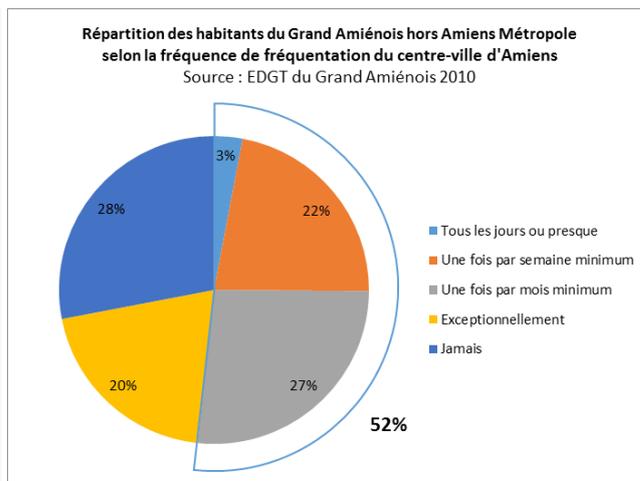
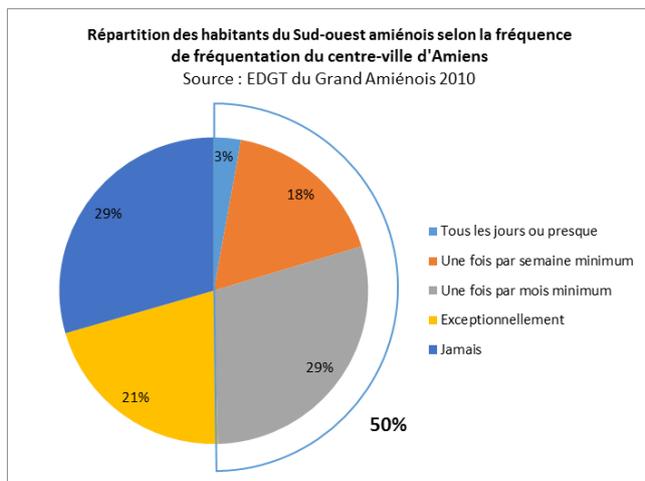


5.4. LE CENTRE-VILLE D'AMIENS : UN SECTEUR FRÉQUENTÉ RÉGULIÈREMENT PAR LA MOITIÉ DES HABITANTS DU SUD-OUEST AMIÉNOIS

50% des habitants du Sud-ouest amiénois âgé de 5 ans ou plus fréquentent le centre-ville d'Amiens au moins une fois par mois.

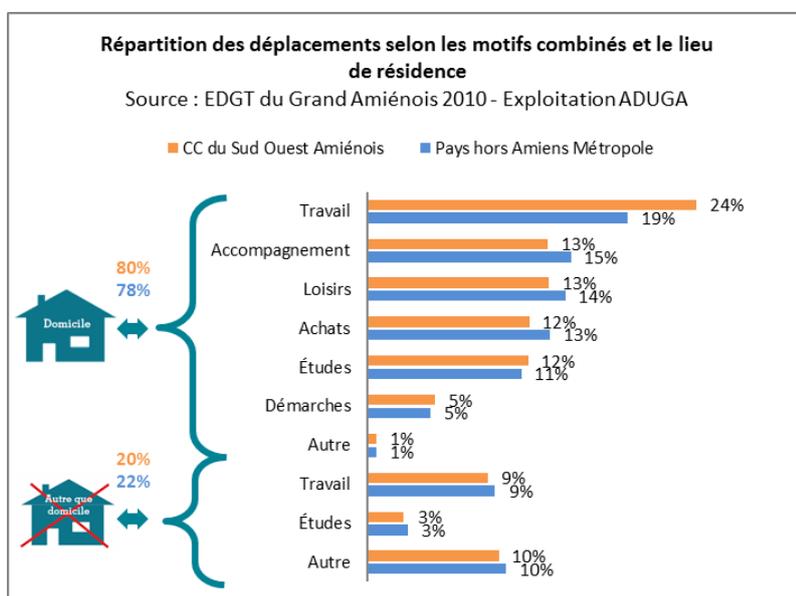
21% le fréquentent au moins une fois par semaine.

Ils sont un peu moins nombreux que les habitants du Grand Amiénois hors Amiens Métropole (52%).



Achats et loisirs sont les motifs de fréquentation du centre-ville privilégiés, loin devant les démarches. La fréquentation du centre-ville par les habitants de la CCSOA est plus souvent motivée par les achats que chez les habitants du Grand Amiénois hors Amiens Métropole.

5.5. DES DÉPLACEMENTS PRINCIPALEMENT MOTIVÉS PAR LE TRAVAIL, ET PLUS QU'AILLEURS



Lecture du graphe :

80 % des déplacements des habitants de la CCSOA ont au moins une extrémité au domicile. 33 % ont une extrémité au lieu de travail (habituel ou non) [24% en lien avec le domicile + 9% en lien avec un autre lieu].

Comme dans le Grand Amiénois hors Amiens Métropole, travailler motive le plus de mouvements : 33% des déplacements sont liés au travail. Un déplacement sur 5 se fait entre le domicile et le travail. Cette proportion est nettement plus élevée que pour les habitants du Grand Amiénois hors Amiens Métropole.

Les habitants du Sud-ouest amiénois effectuent proportionnellement moins de déplacements pour les loisirs et pour les achats que les habitants du Grand Amiénois hors Amiens Métropole. Les déplacements pour achats sont, dans 8 cas sur 10, à destination de petits ou moyens commerces.

Accompagner ou aller chercher quelqu'un constitue également un motif important de destination des déplacements. On se déplace non pas pour soi mais pour quelqu'un d'autre : le plus souvent il s'agit d'accompagner ou d'aller chercher un enfant sur son lieu d'études ou à la crèche.

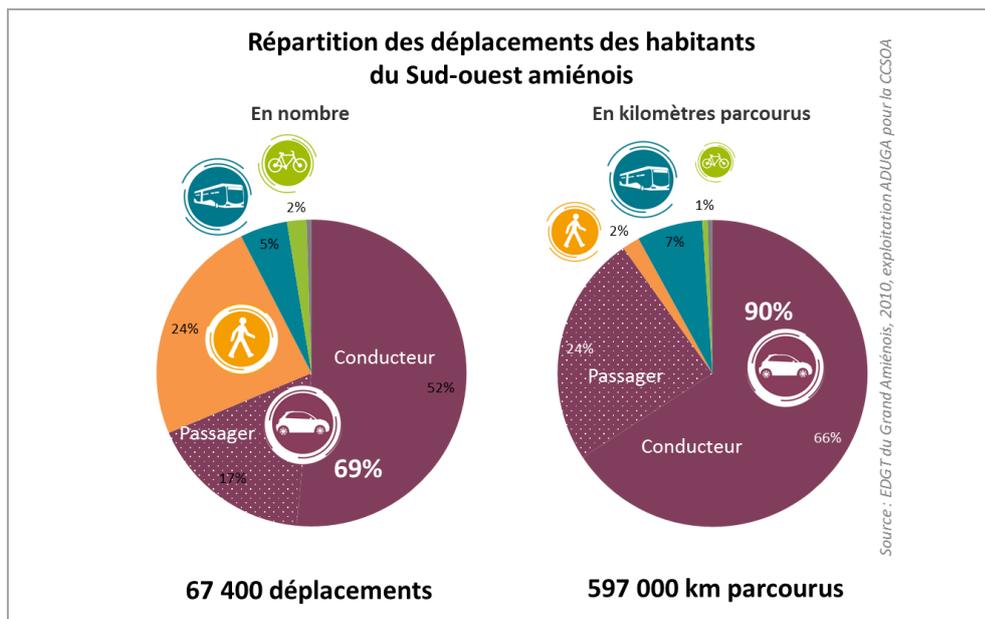
5.6. LE DOMICILE : LIEU DE DÉPART OU DE DESTINATION POUR 8 DÉPLACEMENTS SUR 10

Par rapport aux habitants du Grand Amiénois hors Amiens Métropole, ceux du Sud-ouest amiénois effectuent un peu plus de déplacements au départ ou à destination de leur domicile (80% contre 79%) et moins de déplacements entre lieu de travail ou d'études et un autre lieu que le domicile.

5.7. LA MARCHÉ, 2^{ÈME} MOYEN DE LOCOMOTION APRÈS LA VOITURE

Sans surprise, les habitants du Sud-ouest amiénois effectuent la majorité de leurs déplacements au volant d'une voiture et plus rarement en tant que passager. La marche est cependant le deuxième moyen de locomotion, si l'on considère le nombre de déplacements, et elle est surtout pratiquée sur le territoire même du Sud-amiénois où les habitants réalisent près d'un déplacement sur 3 à pied.

Les transports collectifs sont autant utilisés que la moyenne : il s'agit surtout de cars scolaires. L'usage du vélo est supérieur à la moyenne. Il est à mettre en relation avec le niveau d'équipement des ménages en vélos.

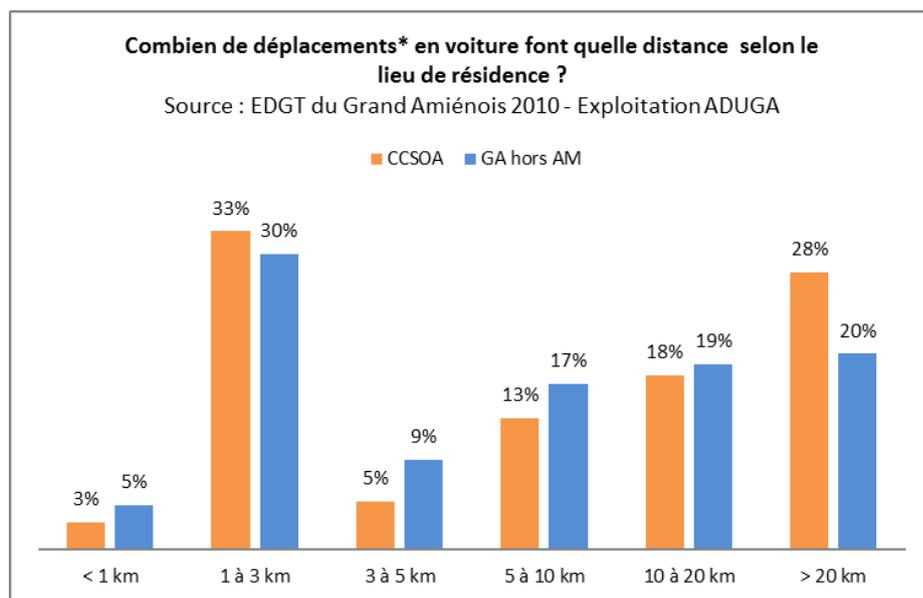


En termes de distances parcourues par les habitants de la CCSOA quotidiennement, ce sont les transports collectifs qui arrivent en 2^{ème} position, loin derrière la voiture (90% des kilomètres parcourus).

5.8. DES DISTANCES PARCOURUES EN VOITURE IMPORTANTES

Les conducteurs résidant dans le Sud-ouest amiénois réalisent les déplacements en voiture les plus longs des habitants du Grand Amiénois hors Amiens Métropole : 13,6 km en moyenne pour les premiers, contre 11,1 pour les seconds. 28% des déplacements en voiture font plus de 20 km, soit nettement plus que pour les habitants du Grand Amiénois hors agglomération (20%). La voiture n'est pas utilisée que pour les longs trajets : 1 déplacement en voiture sur 3 se fait sur une distance réalisable à pied ou à vélo (1 à 3 km).

Chaque jour de semaine, en 2010, les conducteurs de voiture résidant le Sud-ouest amiénois parcourent l'équivalent de 10 tours de la Terre et consomment l'équivalent de 400 pleins de réservoirs. Leurs véhicules émettent 67 tonnes de gaz à effet de serre.

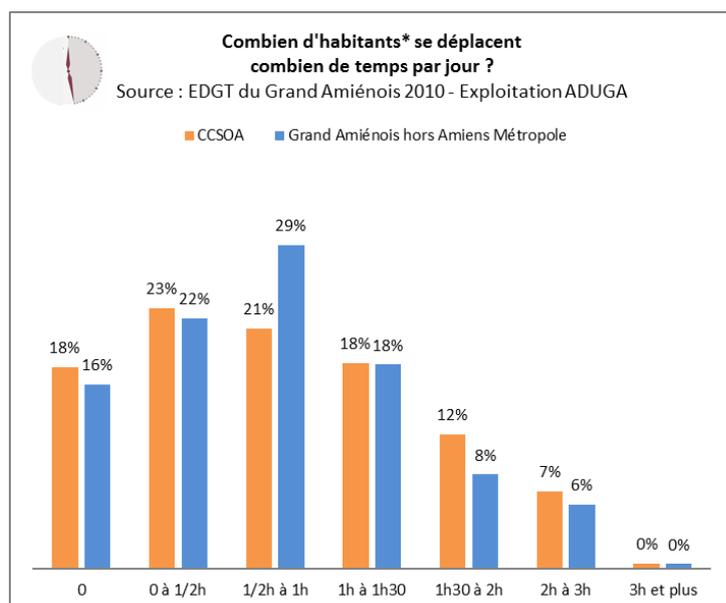


* Il s'agit de déplacements intégralement réalisés dans le Grand Amiénois, hors motifs « tournée » et « promenade ».

Lecture du graphe : 33% des déplacements* en voiture réalisés par les habitants de la CCSOA font 1 à 3 km.

5.9. PRÈS DE 50 MINUTES PAR JOUR CONSACRÉES AUX DÉPLACEMENTS

En moyenne, un habitant du Sud-ouest amiénois consacre 47 minutes par jour à se déplacer, soit 2 minutes de plus qu'un habitant du Grand Amiénois hors Amiens Métropole. **38% des habitants passent plus d'une heure par jour à se déplacer**, contre 32% en moyenne.



* Attention :

Les personnes retenues pour les calculs sont les personnes de 5 ans et plus qui, au cours de la journée :

- ne sont pas sorties du Grand Amiénois,
- n'ont pas effectué de promenade ou de tournée,
- et n'ont pas utilisé de moyen de locomotion qualifié dans l'enquête de « autres modes ».

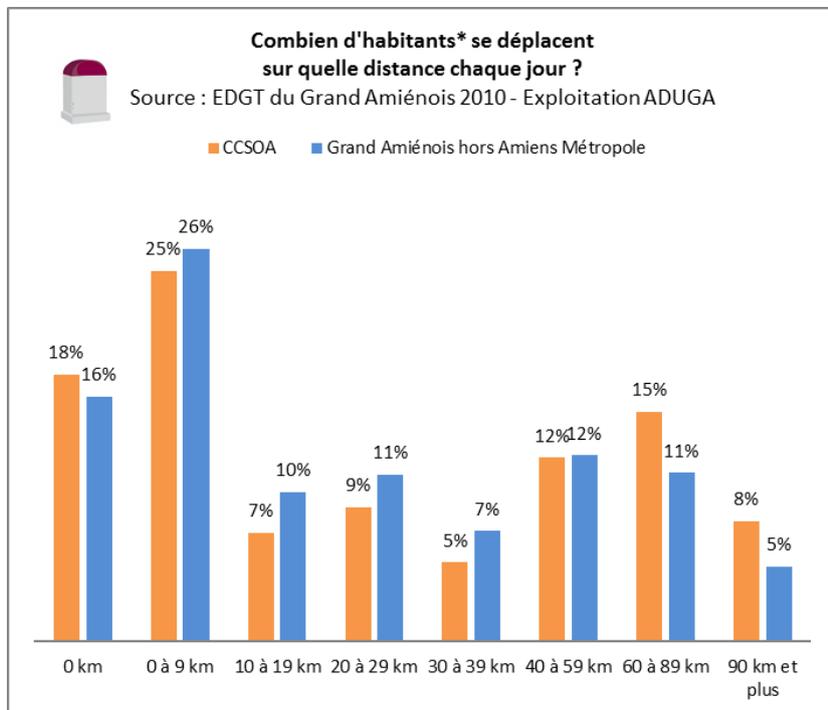
Cela concerne 14 700 habitants, soit 73 % des 5 ans et plus.

Lecture : 7% des habitants du Sud-ouest amiénois consacrent 2 à 3 h à se déplacer chaque jour.

5.10. DES DISTANCES PARCOURUES ET

DES CONSOMMATIONS DE CARBURANT PLUS ÉLEVÉES QUE LA MOYENNE

Un habitant du territoire parcourt 33 km par jour pour réaliser l'ensemble de ses activités dans une journée, soit 5 km de plus qu'un habitant des communautés de communes du Grand Amiénois en moyenne.



*** Attention :**

Les personnes retenues pour les calculs sont les personnes de 5 ans et plus qui, au cours de la journée :

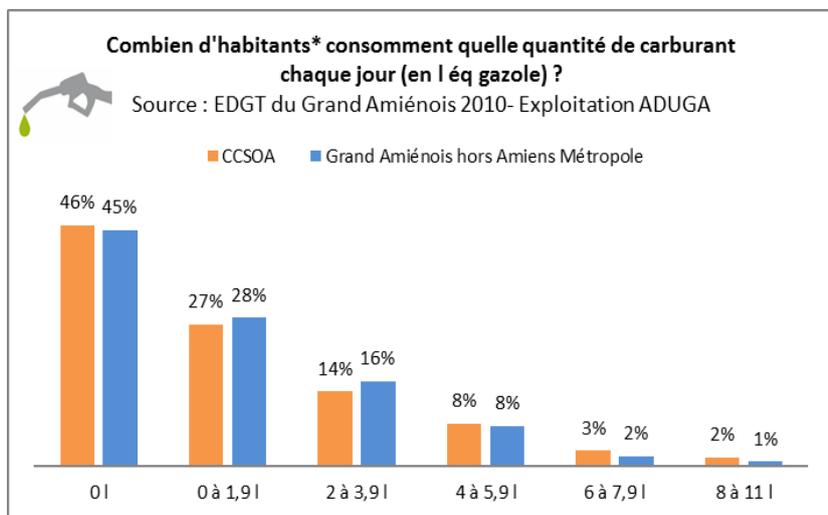
- ne sont pas sorties du Grand Amiénois,
- n'ont pas effectué de promenade ou de tournée,
- et n'ont pas utilisé de moyen de locomotion qualifié dans l'enquête de « autres modes ».

Cela concerne 14 700 habitants, soit 73 % des 5 ans et plus.

Lecture : 7 % des habitants du Sud-ouest amiénois parcourent 10 à 19 km pour réaliser l'ensemble de leurs activités chaque jour.

35% des habitants parcourent plus de 40 km par jour, contre 28% des résidents du pays hors agglomération. En proportion, les résidents du Sud-ouest amiénois sont plus nombreux à se déplacer sur des distances supérieures à 60 km. Par conséquent, la consommation moyenne quotidienne de carburant d'un habitant du Sud-ouest amiénois est également plus élevée : 1,4 l équivalent gazole contre 1,3 l.

Près de 2000 habitants consomment 4 à 10 litres équivalent diesel par jour, soit un budget mensuel par personne de 60 à 180 € en carburant pour les déplacements de semaine (avec un gazole à 1 € en 2016).



*** Attention :**

Les personnes retenues pour les calculs sont les personnes de 5 ans et plus qui, au cours de la journée :

- ne sont pas sorties du Grand Amiénois,
- n'ont pas effectué de promenade ou de tournée,
- et n'ont pas utilisé de moyen de locomotion qualifié dans l'enquête de « autres modes ».

Cela concerne 14 700 habitants, soit 73 % des 5 ans et plus.

Lecture : 14 % des habitants du Sud-ouest amiénois consomment 2 à 3,9 litre équivalent gazole chaque jour pour se déplacer.

Un jour de semaine, plus de 4 habitants sur 10 ne consomment pas directement de carburant : il s'agit des personnes qui ne se déplacent pas, mais aussi des personnes, qui, au cours de leurs déplacements sont exclusivement passagers de voiture, marcheurs ou cyclistes... Elles sont, en proportion, un peu plus nombreuses que dans le Grand Amiénois hors Amiens Métropole.



Éléments à retenir au sujet de la mobilité des habitants du Sud-ouest amiénois en 2010

13% des habitants du Sud-ouest amiénois âgés de 5 ans ou plus restent chez eux un jour moyen de semaine

Un habitant sur 2 sort de la CCSOA un jour moyen de semaine : 1 habitant sur 4 effectue au moins une activité dans l'agglomération amiénoise

50 % des habitants se rendent régulièrement le centre-ville d'Amiens

60% de leurs déplacements sont internes à la CCSOA

33% de leurs déplacements sont liés au travail

26% des déplacements se font à pied ou à vélo

90% des distances parcourues sont réalisées en voiture

28% des déplacements en voiture font plus de 20 km

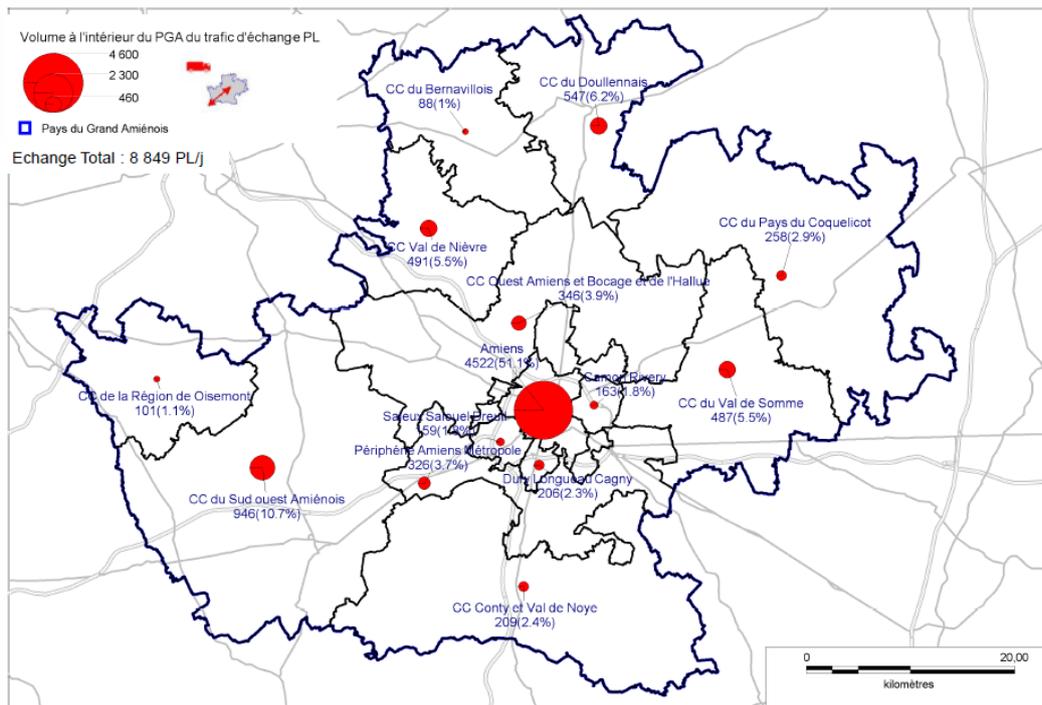
Près de 2000 habitants consomment 4 à 10 l équivalent diesel par jour, soit un budget mensuel de carburant de 60 à 180 €

6. LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Le transport de marchandises en lien avec le Sud ouest amiénois se fait par voie routière et ferroviaire.

6.1. LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

L'A29, les routes départementales 1029, D901, D1015 et D315 (prolongement de la D1015 dans l'Oise) sont empruntées par les transports exceptionnels. Ces axes sont, avec la D901 et la D936, les axes les plus fréquentés par les poids-lourds (voir carte des trafics dans le chapitre sur les infrastructures). L'A29 supporte un trafic de l'ordre de 2000 poids-lourds par jour ; la D1029, près de 700 à 800 ; la D 1015, la D901 et la D936 de l'ordre de 300. Les communes de Poix-de-Picardie et d'Airaines, au carrefour de plusieurs de ces axes, sont donc impactées dans leur traversée par ce trafic.

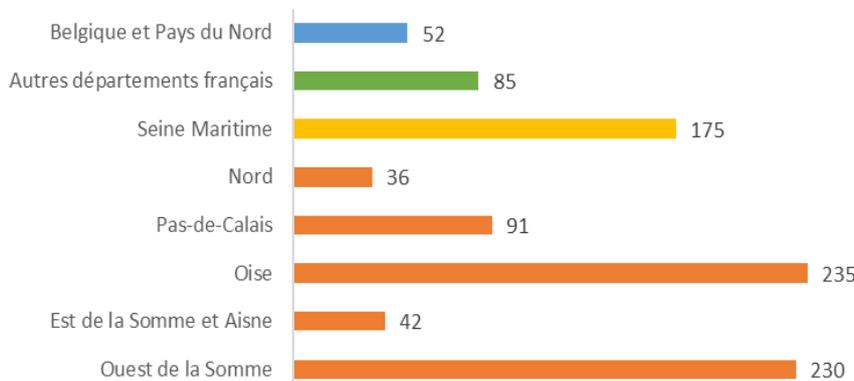


Carte 19: Répartition du trafic d'échange PL en lien avec le pays du Grand Amiénois

Conception : CETE Nord-Picardie - © BD Carto IGN

Nombre de poids-lourds en échange avec le Sud-ouest amiénois par jour en 2010 selon la provenance ou la destination

Source : Enquête cordon du Grand Amiénois 2010 - Exploitation ADUGA



L'enquête cordon routière, réalisée par le pays du Grand Amiénois en 2010, permet d'apprécier les flux de poids-lourds entrant ou sortant du Grand Amiénois, par les principaux axes routiers, qui ont pour origine ou destination le Sud-ouest amiénois. En moyenne, un jour de semaine, 946 poids-lourds effectuent un déplacement entre le Sud-ouest amiénois et un lieu situé hors du Grand Amiénois ou inversement. Ce lieu est, dans 7 cas sur 10, situé dans l'ouest de la Somme, l'Oise ou la Seine Maritime tous proches.

Les principaux sites générateurs de flux de poids-lourds sont les silos de la Noriap à Poix-de-Picardie et Hornoy-le-Bourg, Intermarché à Poix-de-Picardie, Trinoyal (centre de tri) à Thieulloy-l'Abbaye....

7. INVENTAIRE DES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT DE VÉHICULES MOTORISÉS, DE VÉHICULES HYBRIDES ET ÉLECTRIQUES ET DE VÉLOS DES PARCS OUVERTS AU PUBLIC ET DES POSSIBILITÉS DE MUTUALISATION DE CES CAPACITÉS

La loi ALUR a introduit l'obligation de réaliser cet inventaire dans les PLU.

Seule la méthodologie proposée est présentée à ce stade. L'inventaire sera intégré au rapport de présentation.

7.1. DÉFINITIONS

A. Parcs de stationnement ouverts au public

Les parcs de stationnement ouverts au public recensés dans cet inventaire comprennent :

- les emplacements permettant le stationnement des véhicules motorisés et de leurs remorques ou des vélos en dehors de la voie publique, à l'exclusion de toute autre activité ;
- sur une aire aménagée ou non pour le stationnement ;
- intégralement sur parcelle sous maîtrise publique ou sur parcelle privée (parking des grandes surfaces commerciales uniquement), ou sur le domaine public, lorsque l'emplacement est lié à un bâtiment lui-même construit sur le domaine public ;
- librement accessibles en permanence ou à certaines heures ;
- pour lesquels aucun panneau ne signale leur caractère privé et n'en limite l'accès.

On entend ici par voie publique, l'ensemble des surfaces non bâties et non privatives (parties non masquées dans l'exemple ci-dessous).



Source : Ign Bd-Ortho 2013 – Cadastre Dgfiip 2015

Sont donc exclus de cet inventaire :

- le stationnement sur voirie, ainsi que les places engazonnées ou accotements servant occasionnellement de parking dans les villages. L'usage de ces espaces publics est mutualisé de fait.
- les stationnements résidentiels privés,
- les parkings d'activités autres que commerciales (industrie, bureaux).

B. Mutualisation du stationnement

Mutualiser le stationnement consiste à ne plus affecter un parc de stationnement à un usage unique. L'intérêt est, notamment, de limiter la consommation foncière liée au stationnement et de permettre des économies sur les coûts de construction des nouvelles opérations proches du parc de stationnement.

Il peut y avoir deux façons de partager l'usage d'un même parc de stationnement, sous réserve d'accord formalisé entre le propriétaire et/ou gestionnaire du parc et les structures souhaitant mutualiser le stationnement, particulièrement lorsque le propriétaire n'est pas une collectivité ou établissement public :

- soit par un partage spatial du parc : dans ce cas, les places sont gérées nominativement et chaque place du parc est affectée à un usage spécifique. Cela est adapté lorsque le parc a été surdimensionné par rapport à l'usage qui en est fait.

Exemple : Un parking de surface commerciale largement dimensionné peut comporter quelques places affectées à du covoiturage. A titre d'illustration, Amiens Métropole, ainsi que le pays Baie de Somme Trois Vallées, ont signé une convention avec des hypermarchés ou supermarchés leur permettant d'installer des panneaux de signalétique de covoiturage sur quelques places que les surfaces commerciales ont accepté d'affecter à cet usage.



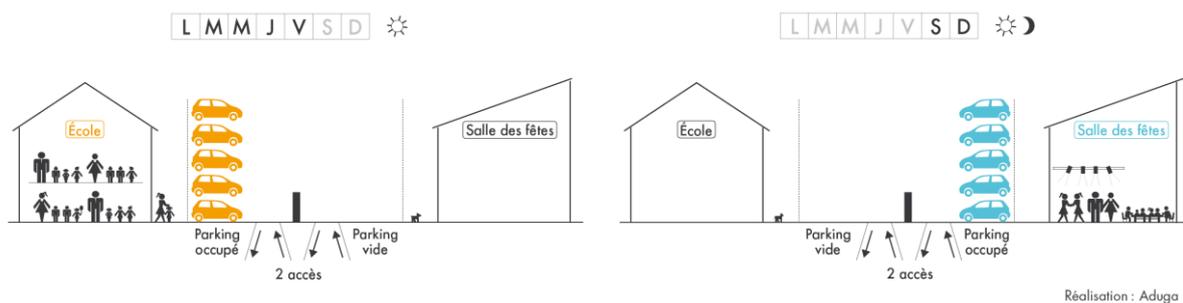
Places affectées au covoiturage sur le parking d'Auchan à Dury (Crédit photo : Amiens Métropole).

- soit par un partage temporel : dans ce cas, une même place peut être utilisée alternativement par des usagers fréquentant divers espaces (résidentiels, commerciaux, activités, services publics, équipements....), situés dans un environnement proche, à des horaires différents.

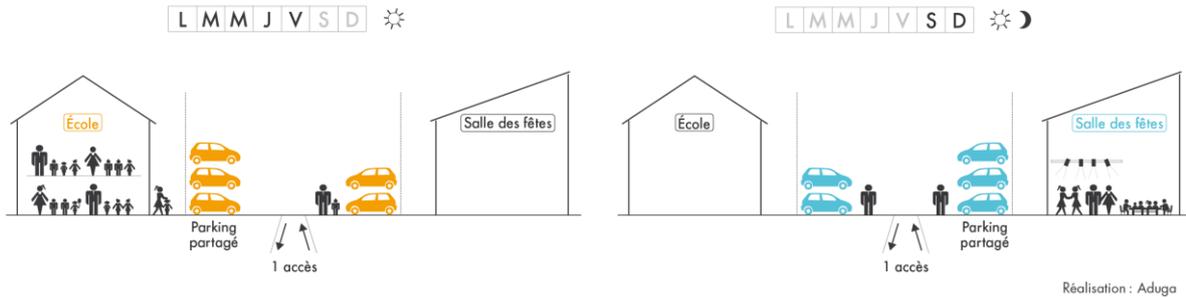
Exemples :

- Un parking d'équipement de loisir plutôt utilisé les soirs et week-end et durant les vacances scolaires peut être mutualisé avec un équipement scolaire ou des services publics plutôt utilisés en semaine.
- Un parking de surface commercial avec un pic d'utilisation en semaine après 17 h et les week-ends peut être mutualisé avec une activité fonctionnant en semaine avant 17h...

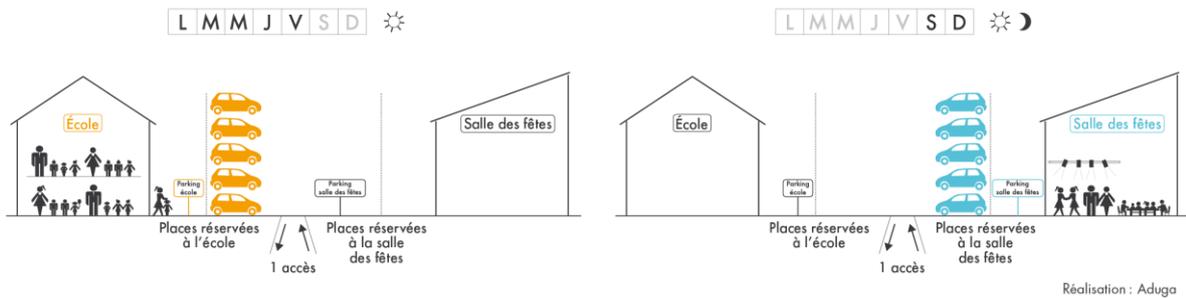
SANS MUTUALISATION



MUTUALISATION AVEC PARTAGE TEMPOREL DES PLACES



MUTUALISATION AVEC PARTAGE SPATIAL DU PARC



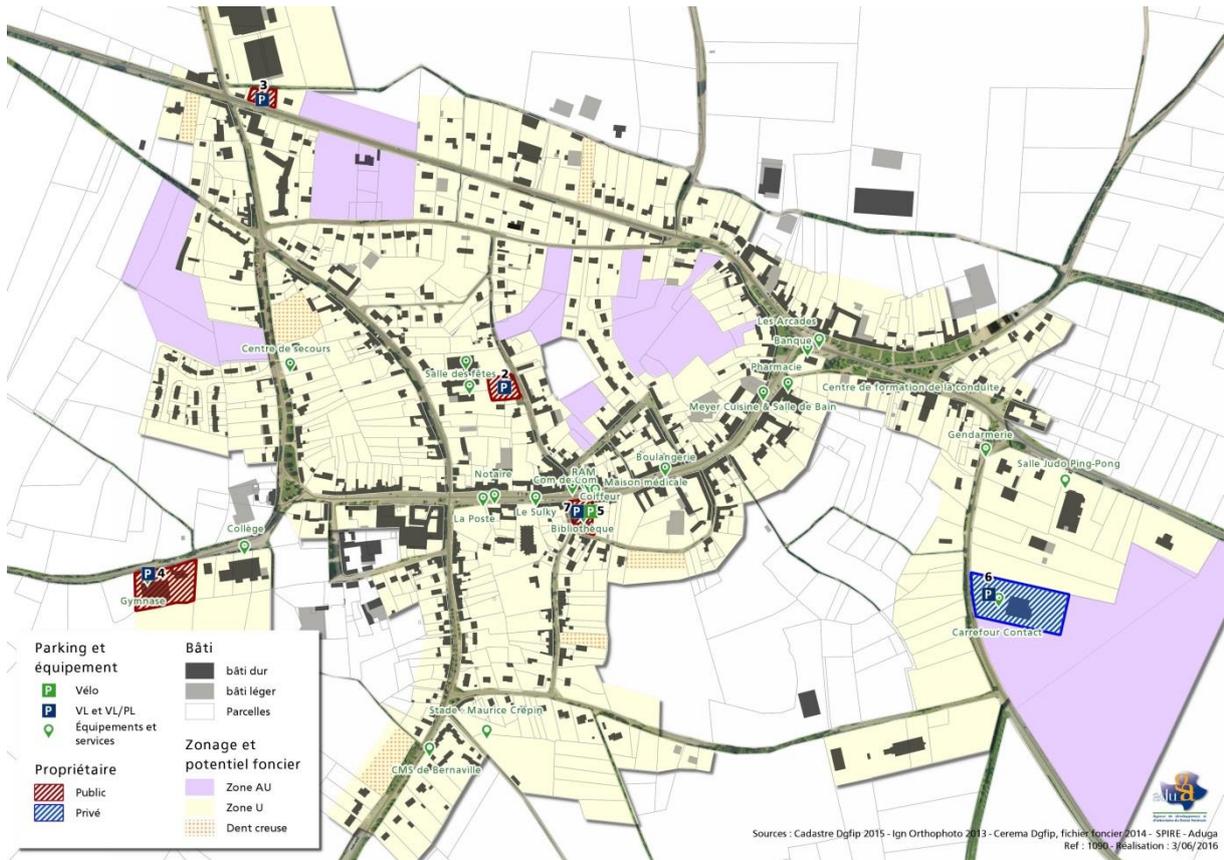
C. Possibilité de mutualisation d'un parc de stationnement

La possibilité de mutualisation d'un parc de stationnement s'apprécie au regard de plusieurs critères :

- l'usage actuel du parc : la possibilité de mutualisation est d'autant plus probable que le parc n'est affecté qu'à un seul usage sur une période temporelle bien définie ou qu'il n'est jamais saturé ;
- la présence, à moins de 50 m du parc, de gisement foncier dans l'enveloppe urbaine : s'il n'y a pas de terrains potentiellement disponibles à proximité, il n'y aura pas de projet susceptible de mutualiser le stationnement avec le parc existant ;
- la complémentarité temporelle d'usages possibles (voir exemples dans le paragraphe précédent) ;
- la situation du parc par rapport aux axes routiers, dans le cas de mutualisation avec du covoiturage : si le parc est enclavé, isolé ou peu visible depuis les principaux axes routiers, il ne présente pas les conditions favorables pour y implanter des places de stationnement pour du covoiturage.

La mutualisation effective du stationnement n'est possible que sous réserve d'accord entre le propriétaire du terrain et l'entité souhaitant mutualiser le stationnement, après analyse plus approfondie de l'occupation du parc considéré.

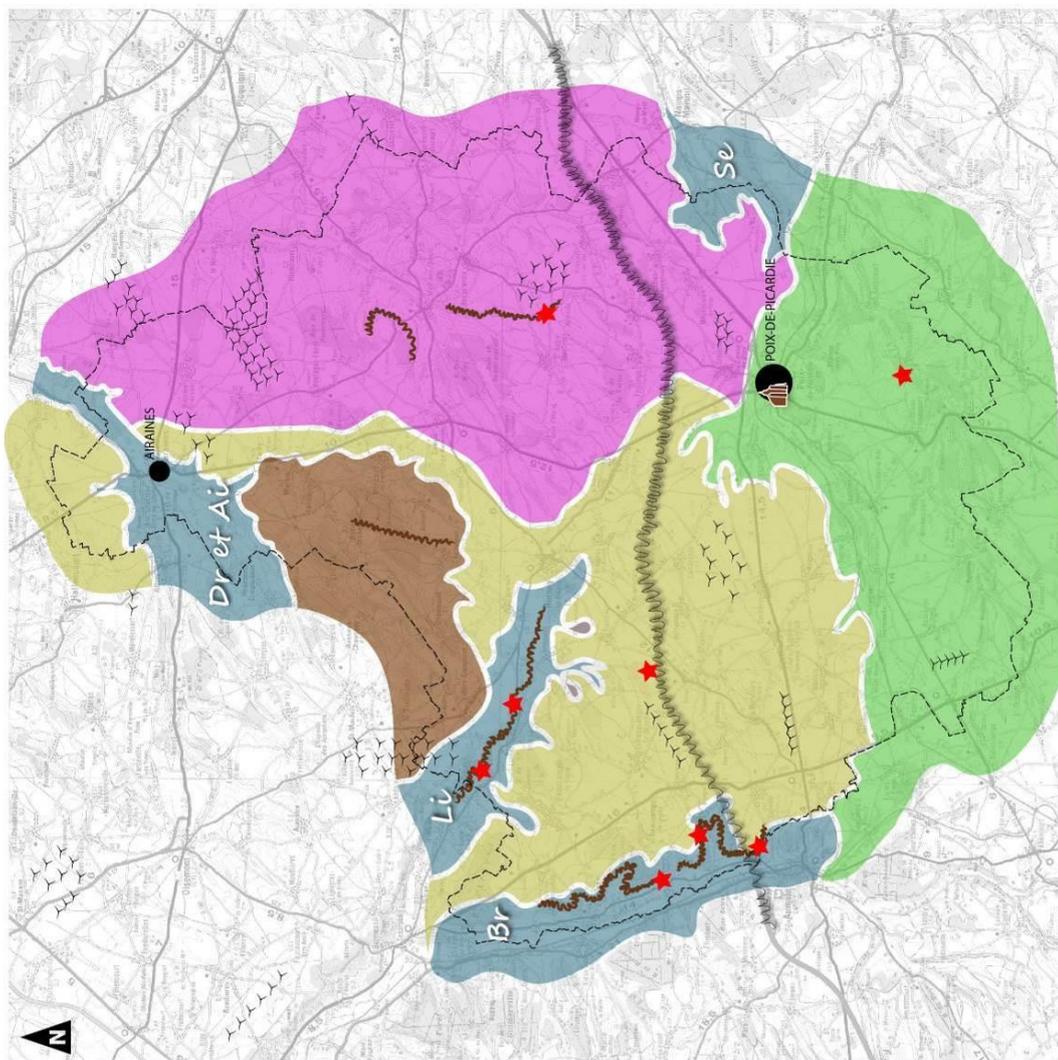
Zoom sur ce mode de représentation (ex de Bernaville)



PAYSAGE, PATRIMOINE ET MORPHOLOGIE URBAINE

1. LE PAYSAGE

1.1. LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE



Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Entités paysagères

Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Entités paysagères :

Le plateau agricole du Vimeu

Vallées humides :

- Dreuil et le ruisseau d'Airaines
- Li : le Liger
- Br : la Bresle
- Se : la Selle

Vallées sèches patrimoniales entre la vallée d'Airaines et le Liger

Les Evoissons

Le Saint-Landon

Paysages particuliers :

Larris

Coupure paysagère :

Autoroute A29

Éléments structurants du relief :

Relief escarpé structurant

Eoliennes :

Parc éoliens en activité



1:130 000

(pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Édition : ENVIRONNEMENT CONSEIL - 2016

Source de fond de carte : IGN, SCAN100

Sources de données : LADYSE-CHS - IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016

Les entités paysagères – Source données : Dreal NPC/Picardie et compléments d'analyse de terrain Environnement Conseil

Le territoire de la Communauté de Communes comprend **8 entités paysagères** :

A. Le plateau agricole du Vimeu

Localisation : le plateau agricole du Vimeu s'étend majoritairement entre la vallée humide de la Bresle et du Liger, aux abords de la D901 au Sud d'Airaines et au Nord de vallée du Dreuil.

Caractéristiques : Il s'agit d'un paysage d'openfield largement ouvert. La polyculture céréalière domine sur de grandes étendues dans un contexte de relief de plateau. Les villages et bourgs de l'entité sont majoritairement implantés sur le plateau à l'exception de Vraignes-les-Hornoy, présent à flanc de coteau. Les formes urbaines sont variées. On dénombre 9 villages en noyau (forme dominante), 6 étalés le long des voies, un à l'habitat diffus et 2 villages rues. Parmi ces deux derniers, Morvillers-Saint-Saturnin doit sa structure de village-rue à la vallée sèche et Lignièrès-Châtelain à l'axe traversant de la D1029.

La D901 est l'itinéraire privilégié de découverte de l'entité paysagère. Les mutations principales du paysage agricole sont l'autoroute A29 et le développement de l'énergie éolienne (partie Sud de l'entité et périphérie Sud-Ouest d'Airaines). On note aussi la forte présence visuelle des bâtiments industriels, des hangars agricoles et silos ou d'anciennes industries textiles (exemple : Beaucamps-le-Vieux).



Le plateau agricole du Vimeu et ses mutations : parcs éoliens, hangars agricoles

B. Les vallées humides du Dreuil et du ruisseau d'Airaines.

Localisation : Sud-Ouest et Nord-Est d'Airaines

Caractéristiques : Il s'agit d'un paysage où les grandes vues panoramiques sont rares sauf à l'approche des vallées. Les deux vallées humides ont un profil en travers dissymétrique. Ainsi le Dreuil a un relief plus escarpé au Nord. Au Nord-Ouest d'Airaines, le versant Nord-Ouest de la vallée est plus abrupt que le versant Sud-Est où le travail lent de l'érosion lui a donné un profil moins escarpé. En fond de vallée, l'identité humide est révélée par la présence de saules têtards et de peupleraies. On note la présence aussi de rideaux picards, forme paysagère caractéristiques des pentes cultivées dans la vallée d'Airaines. Au Nord-Ouest de la ville, la vallée d'Airaines comprend un complexe d'étangs dont l'origine vient de l'exploitation passée de la tourbe. Airaines adopte une forme urbaine en noyau. La ville est marquée par la période de la reconstruction 1950 qui lui confère une unité architecturale.

Dreuil et le Hamel épousent de la vallée de la rivière du Dreuil en forme de village-rue. L'ancienne voie ferrée reconverte en liaison douce permet de découvrir les deux vallées humides.

La mutation principale est le nouveau quartier d'habitat présent au Sud-Est d'Airaines sur un point haut de la ville. Son impact visuel est fort puisqu'on le perçoit depuis Méricourt-en-Vimeu. Egalement, le parc éolien de la

plaine du Montoir (6 aérogénérateurs) est fortement présent dans le paysage urbain de la ville. Enfin, on note la présence d'industries en friche dans le paysage urbain.



Vallée humide de la rivière de Dreuil / Soubassement de ferme en Pierre de Silex, briques et calcaire

C. La vallée humide du Liger

Localisation : Axe Sud-Est à Nord-Ouest au départ d'Hornoy-le-Bourg

Caractéristiques : Le Liger déroule son cours dans une vallée dissymétrique avec un versant nord abrupt, un coteau calcaire, domaine des friches, des bois et des pâtures et un versant sud en pente douce car plus soumis à l'érosion, plus urbanisé et cultivé. Le fond de la vallée est urbanisé et on y trouve des cultures, des pâtures et des peupleraies. Le Quesne, Brocourt/Liomer sont influencés par la vallée dans leur forme urbaine adoptant une structure de village-rue. La perception la plus marquante est le relief boisé escarpé fermant au Nord la vallée. On trouve des formes paysagères identitaires : saules têtards, vergers et pâtures. La D211 est la route privilégiée pour la perception du paysage de la vallée humide.



Saules têtards, prairies humides, peupleraies en fond de vallée et versant abrupt Nord de la vallée du Liger.

D. La vallée humide de la Bresle

Localisation : En frange du territoire, dans la limite Sud-Ouest de Neuville-Coppegeule à l'A29

Caractéristiques : Comme souvent, la vallée est dissymétrique dans son profil en travers particulièrement dans le secteur de Saint-Leger-sur-Bresle. Le versant Est est beaucoup plus abrupt que le versant Ouest. La vallée possède des boisements sur ses deux versants. Au début du XIXème siècle, le développement du chemin de fer a engendré le développement de carrières de Ballast dans la vallée. Ceci explique le complexe actuel des étangs issu de ces anciennes carrières. Des peupleraies marquent le fond de vallée. La D316 occupe une position stratégique en encorbellement à l'Est de la vallée. Son gabarit resté inchangé a permis le maintien d'alignements discontinus de tilleuls adultes. Cela entretient une richesse visuelle avec la vallée. La verrerie de Vieux-Rouen-sur-Bresle, le viaduc d'Aumale sont deux points focaux importants depuis la D316. On observe peu de mutations dans l'entité hormis des pavillonnaires en frange directe à flanc de coteau préjudiciables à la perception depuis la D316 à hauteur de Bretizel.



La D316 et ses alignements de Tilleuls adultes permettent de découvrir la vallée de la Bresle en la surplombant par l'Est

E. La vallée humide de la Selle

Localisation : Famechon (il s'agit de la confluence de la rivière des Evoissons et de Poix, affluents de la Selle)

Caractéristiques : La vallée possède un large fond de +/- 360 m mètres de large. Elle est boisée sur son flanc Sud. Le fond de vallée alterne entre étangs issus d'anciennes tourbières, peupleraies fermant la vue. On note la présence de larris sur les coteaux calcaires escarpés.



La vallée humide à Famechon : un complexe d'étangs issu d'anciennes tourbières

F. Les vallées sèches patrimoniales entre la vallée d'Airaines et le Liger

Localisation : Entre la vallée du Liger et la vallée du ruisseau d'Airaines

Caractéristiques : Partie de territoire à l'écart des grands axes au caractère rural préservé marqué par un paysage onduleux de vallées sèches. Les sensations visuelles y sont riches par la présence de boisements sur coteaux, de villages aux implantations géographiques variées : Métigny et Laleu dans une vallée humide, Dromesnil dans une vallée sèche. Méricourt-en-Vimeu, Belloy-St-Léonard, Arguel, Aumont, Selincourt sont implantés sur une butte. Les architectures traditionnelles en torchis sont omniprésentes dans toute l'entité, particulièrement à Dromesnil. On observe également un patrimoine bâti protégé de châteaux, églises visibles par la D157, axe intime et pittoresque de l'entité : château et village de Dromesnil, château de Selincourt, église de Warlus, église de Villers-Campsart. Un relief escarpé Nord/Sud marque aussi le passage entre deux boisements au Nord de Selincourt. Toutefois, on note à l'Ouest de l'entité une mutation importante du paysage par le développement de l'énergie éolienne. Les architectures traditionnelles en torchis sont aussi fragilisées avec une tendance à l'introduction de matériaux de consolidation bas de gamme (bac acier, parpaings nus). Ils dégradent souvent la volumétrie ou la qualité de l'architecture vernaculaire d'origine.



Château de Selincourt à Hornoy-le-Bourg



Architecture vernaculaire fragile en torchis à Dromesnil

G. Les Evoissons

Localisation : Au sud du territoire, au commencement d'un paysage vallonné à partir d'Eplèsier par la D901.

Caractéristiques : Paysage très onduleux par la vallée humide de Poix, la vallée humide des Evoissons et un réseau riche de vallées sèches. Dans ces dernières, le relief favorable a été exploité pour de petites liaisons routières (ex : de Blangy-sous-Poix à Equennes, de Croixrault à Poix-de-Picardie, de Handicourt à Méreaucourt). Les architectures traditionnelles en torchis sont présentes à l'écart des grands axes. Poix-de-Picardie est marqué par la période de reconstruction 1950 avec une place publique structurante par son bâti homogène. L'église classée à flanc de coteau constitue l'élément dominant de la ville. Dans l'entité paysagère le paysage est fermé hormis à l'approche des vallées où les percées visuelles sont remarquables. La D266 constitue un itinéraire privilégié de découverte de l'unité paysagère.



**Place de la République à Poix-de-Picardie
et son bâti de la reconstruction de 1950**

**Percée visuelle furtive sur la vallée humide de la rivière de Poix à
Sainte-Segrée**

H. Le Saint-Landon

Localisation : Grande entité au Nord-Est du territoire dont le cœur est le bourg de Molliens-Dreuil.

Caractéristiques : Plateau onduleux ouvert avec des grandes cultures. Boisements de feuillus épars donnant une richesse visuelle supplémentaire au paysage. Entre Montenois et Molliens-Dreuil on remarque un boisement fort dans le paysage présent sur coteau escarpé dans un axe étroit Nord/Sud avec un larris préservé et entretenu. Dans le secteur de Rencourt et de Quesnoy-sur-Airaines, de petits bois rectangulaires ou « remises » jalonnent le paysage et signalent des poches d'argile. On observe une importante présence de villages bosquets avec leur tour de village préservé dans leur forme historique ou agrandie de manière réfléchie en intégrant les nouvelles extensions urbaines (Bougainville, Fricamps, Saint-Aubin-Montenois). Molliens-Dreuil a une présence singulière au cœur de l'entité paysagère par son implantation géographique en fond de vallée humide. Les structures urbaines en noyau sont dominantes. On remarque des formes urbaines de structure médiévale préservées comme Bougainville, Quesnoy-sur-Airaines. Les mares historiques au cœur des villages sont souvent représentées (Fricamps, Fayel, Fluy, Bougainville, Fresnoy-au-Val, Quevauvillers, Courcelles-sous-Moyencourt. Le petit patrimoine est marqué par des puits couverts en dalle de craie, élément singulier de l'entité. Les architectures traditionnelles en torchis sont moins représentées qu'à l'Ouest du territoire entre le Liger et le ruisseau d'Airaines ou dans les vallées au Sud de Poix-de-Picardie.

La dynamique d'évolution du paysage est forte par l'implantation d'éoliennes, l'apparition de nouveaux hangars agricoles en périphérie des villages bosquets. Ces derniers généralement peu intégrés avec du végétal tendent à fragiliser de manière significative la silhouette des villages bosquet.



Structure urbaine médiévale de Bougainville, village bosquet au tour de village intact.
Mare abreuvoir au centre du village de Fluy

1.2. CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES LOCALES

A. Les Larris

Les pentes des reliefs sont très différenciées selon leur exposition. Alors que les versants nord sont adoucis par les différences de températures et se prêtent à l'activité agricole, les versants Nord et Est sont généralement les plus abrupts. Ils ont été de ce fait davantage consacrés à l'activité pastorale. Sur ces versants abrupts ou la craie du sous-sol affleure parfois, l'activité pastorale a entretenu l'ouverture du milieu et le maintien d'une faune et d'une flore spécifique calcicole des milieux secs. On y trouve notamment des arbustes disposés de manière clairsemée sur des pelouses calcicoles. Sans la pratique pastorale l'évolution de ce type de milieu tend vers le boisement avec une banalisation de la flore. On perd ainsi le panel variétal spécifique du milieu ouvert calcicole.



Larris à Monteno

Retour d'atelier : conservation et mise en valeur des larris



L'atelier tourisme a permis de déterminer que **les acteurs du territoire ont conscience de la valeur patrimoniale des larris**, et ont à cœur de mettre ces paysages en valeur.

Ainsi, **4 itinéraires de randonnées sont proposés par le Département de la Somme et la Communauté de Communes pour découvrir les larris**. Les sites concernés sont les suivants :

- La montagne de Guizancourt,
- La montagne de Monteno,
- Les larris de Le Quesne et le mont Arguël,
- Les larris de Blangiel.

De plus, les acteurs locaux ont connaissance du risque de laisser la végétation « refermer » les larris, et les collectivités interviennent désormais pour sauvegarder ces espaces.

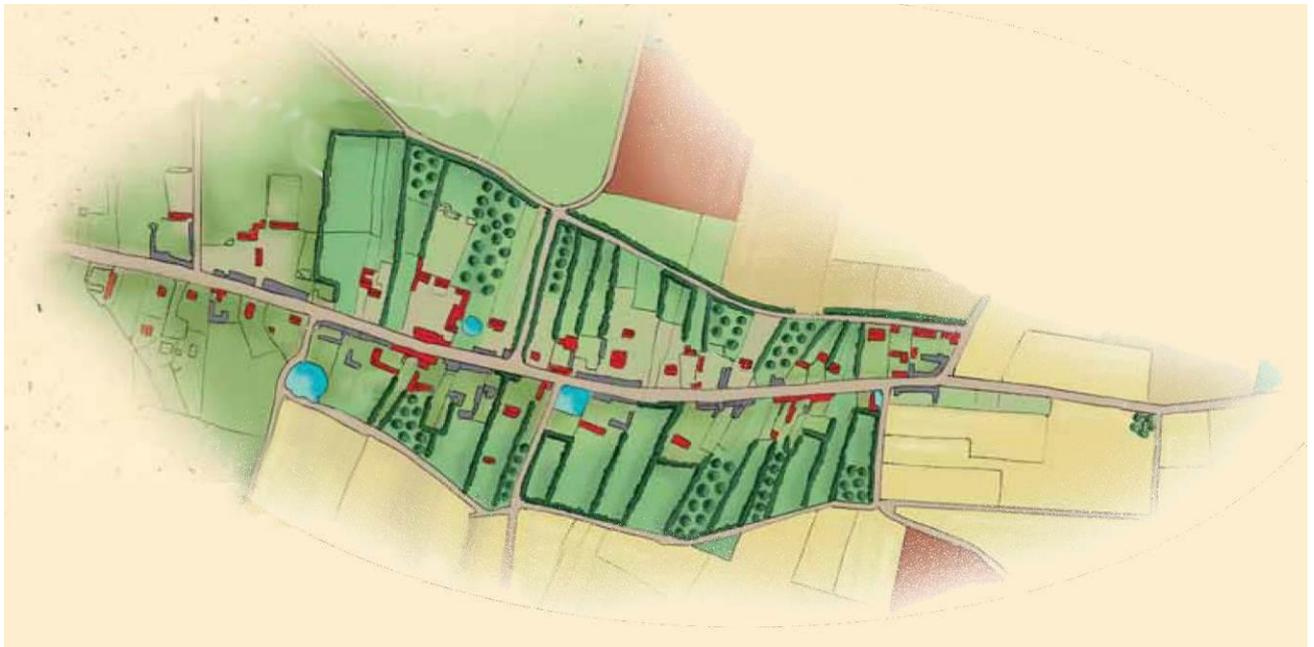
B. Les rideaux picards

Les rideaux ou talus résultent des premiers défrichements avec la mise en culture de terrains en pente. Ces espaces résiduels accompagnés d'une végétation arbustive et arborée structurent les versants en des lignes horizontales fortes dans le paysage. Emblématiques de Picardie, « les rideaux picards » jouent également un rôle majeur dans la lutte contre l'érosion des terres. Ils sont aussi des espaces naturels relais participant à la trame verte. Comme les larris, ce sont des espaces fragilisés. Les rideaux picards tendent à disparaître avec les remembrements. Ils convient donc de les protéger.



Rideaux Picards présents dans le territoire communal de Saint-Aubin-Montenoy

C. Les tours de village



Tour de village (source document : Extrait de « Arbres et haies de Picardie, observer, projeter, gérer et protéger le patrimoine arboré » CAUE de Picardie)

Chemin périphérique, le tour de village fut créé pour assurer la circulation du bétail d'une prairie à l'autre. Le réseau de haies entoure le chemin, délimite les propriétés et assure une protection des animaux contre les vents froids et l'humidité, incidemment aussi celle du village. La dynamique d'extensions des villages, le

remembrement font que les tours de villages sont le plus souvent partiels, rarement préservés dans leur intégralité. Pérenniser les tours de villages avec les nouvelles extensions est possible. Cela suppose une réflexion en amont sur le réseau existant de connexions douces autour du village.

Ainsi, le présent diagnostic met en évidence 38 cas avec un tour de village complet de 70 à 100%.



Tour de village de Camp-en-Amiénois



Tour de village de Beaucamps-le-Jeune



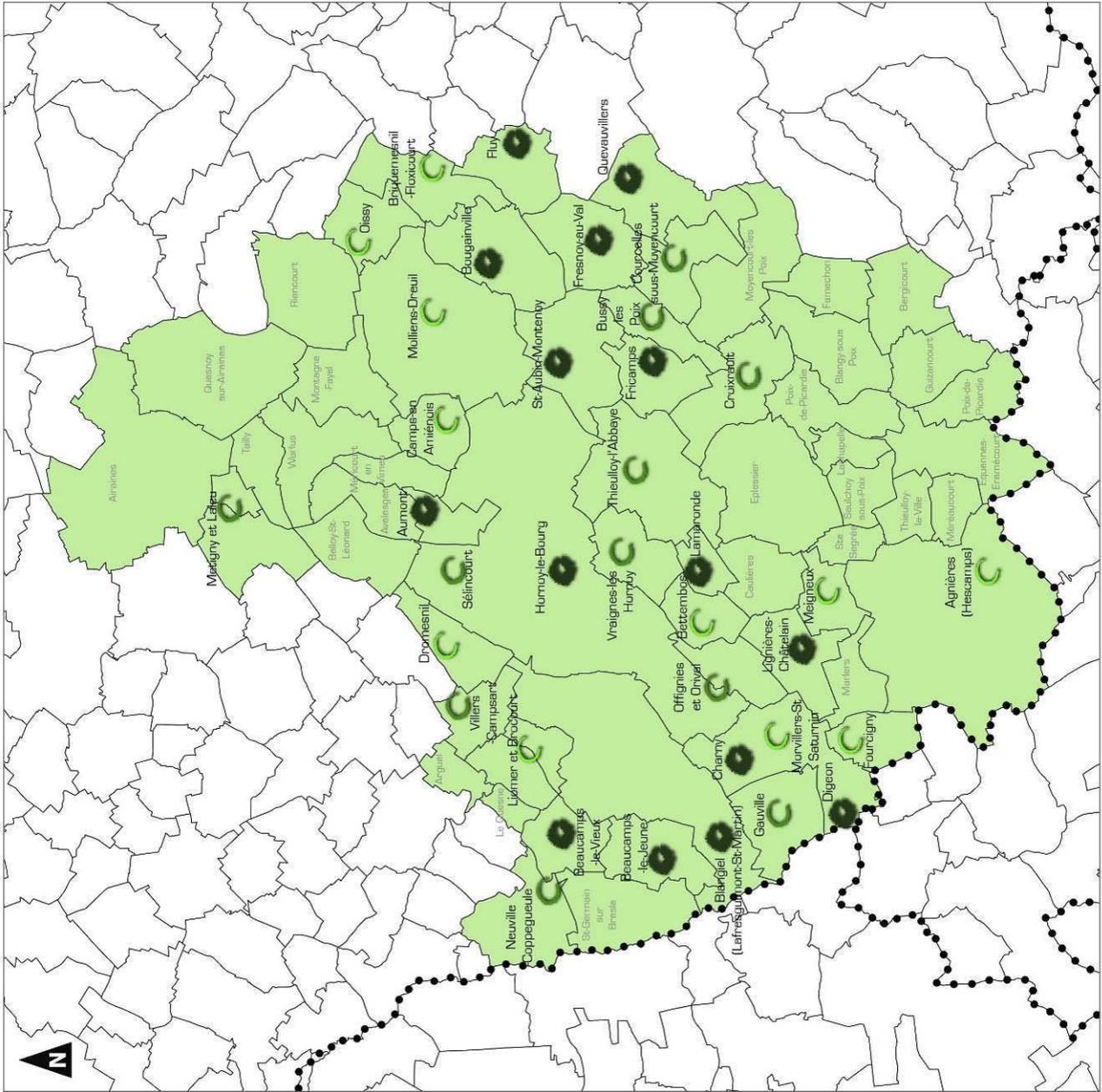
Retour d'atelier : quel avenir pour les tours de village ?

Les participants à l'atelier Paysages, Environnement et Cadre de Vie ont mis en lumière **les menaces qui pèsent sur les tours de village**. Elles sont au nombre de 2 :

- **Les projets urbains**, qui prévoient de goudronner le tour de village pour en faire une rue, entourée d'habitations,
- **L'évolution des pratiques agricoles** : la baisse de rentabilité des pâtures entraîne leur disparition, ainsi que celle des haies qui les délimite, et des chemins qui les desservent.

De nombreux participants ont souligné **l'apport des tours de village en termes de qualité du cadre de vie**. En effet, lorsque les communes ont été invitées à caractériser le paysage et le cadre de vie sur leur territoire en 3 mots clef, l'expression « tour de village » est l'une de celles qui a été le plus souvent citée (8 occurrence sur 26 communes participantes, derrière « église » qui a été le plus citée avec 9 occurrences). Les haies ont également été citées (quoique moins souvent : 4 occurrences).

Certaines communes se sont lancées dans une démarche de **préservation des tours de village**, comme Croixrault qui a entrepris d'acquérir son tour de village.



Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Bilan des tours de village

-  Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Tour de village complet
-  Tour de village complet de 80 à 95%
-  Tour de village complet de 70 et 80 %



1:130 000
Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille

Cloudes
audice
Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL 2015
Sources de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL 2015

D. L'omniprésence du tilleul (places vertes, calvaires et chapelles)

La religion chrétienne accorde au tilleul un caractère sacré, dû à l'odeur de ses fleurs. On en plantait déjà près des églises au Moyen-Âge. Egalement, la forme de la feuille en cœur était associée à la représentation du « sacré cœur ». Le tilleul est souvent planté par ensemble de trois arbres, symbole religieux de la trinité. Leur présence dans le paysage du territoire de la communauté de communes est une constante. Ils constituent des éléments repères fort du paysage. Associés aux calvaires et chapelles, ils nous renseignent sur les limites anciennes des villages.



***Calvaire signal
entouré de 3 tilleuls
à Saint-Germain-
sur-Bresle***



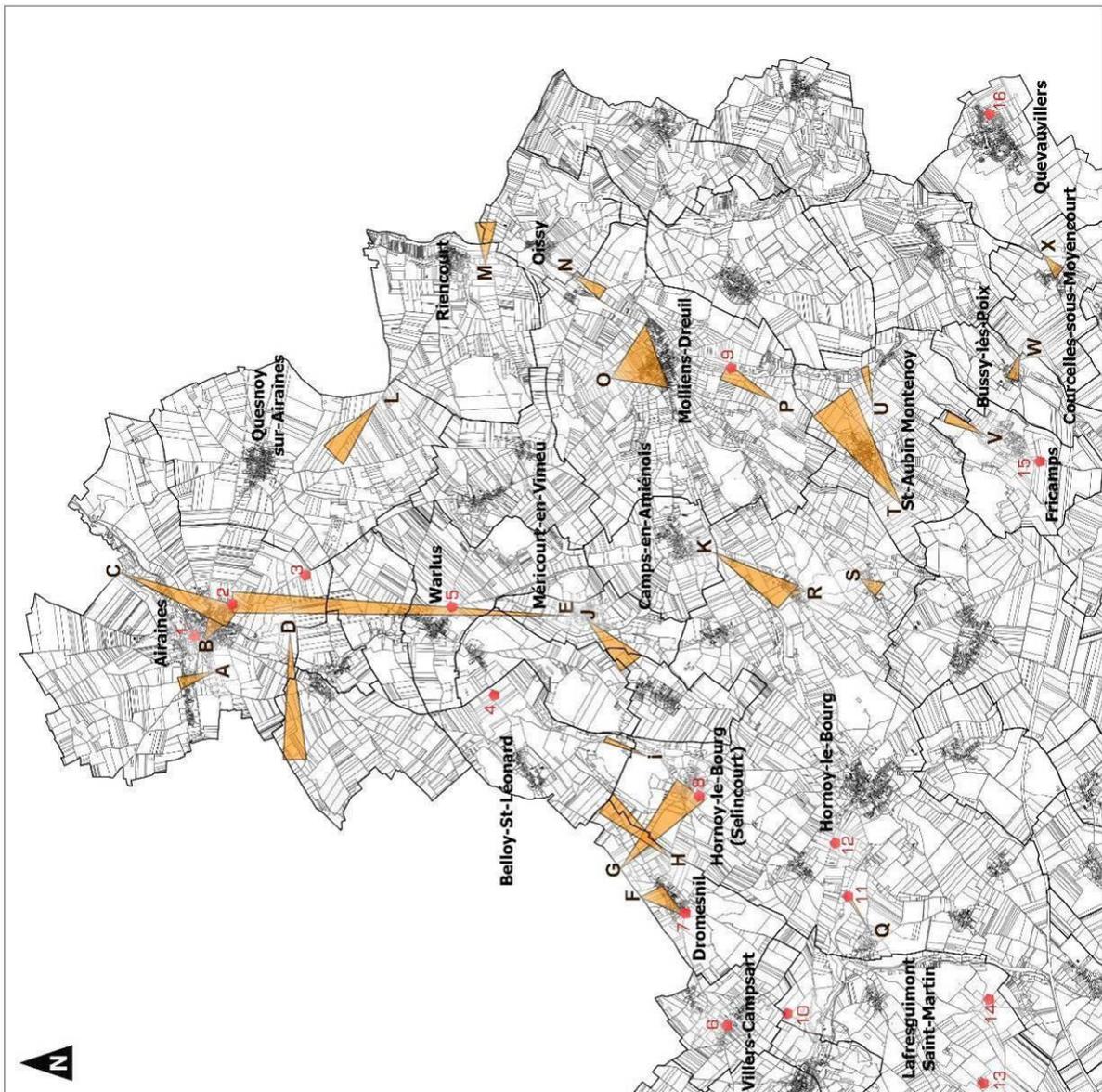
Place verte de Camps-en-Amiénois structurée par des tilleuls formés en rideau

1.3. LES PERCEPTIONS VISUELLES

Certaines vues, par l'intérêt paysager particulier qu'elles présentent, structurent notre perception du territoire et participent à l'identité paysagère de ce dernier. Parmi les perceptions visuelles intéressantes, on trouve :

- Des sites rendus emblématiques par la présence d'un monument (exemple : Tours des Ducs de Luynes à Airaines, qui se dressent sur un promontoire dominant la ville),
- Des points hauts, qui offrent des vues lointaines,
- Des couloirs visuels où le regard est guidé par le relief (par exemple la vallée du Lin à Dromesnil),
- Les points de séparation entre deux types reliefs (le passage d'un paysage de plateau à un paysage de vallée par exemple),
- Les silhouettes de villages qui se découpent dans le paysage,
- Les reliefs abrupts (comme les larris).

28 perceptions visuelles intéressantes ont été repérées sur le territoire de la CCSOA. Leur emplacement est indiqué sur les cartes présentées à la suite.



Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Vues et éléments repères au Nord du territoire

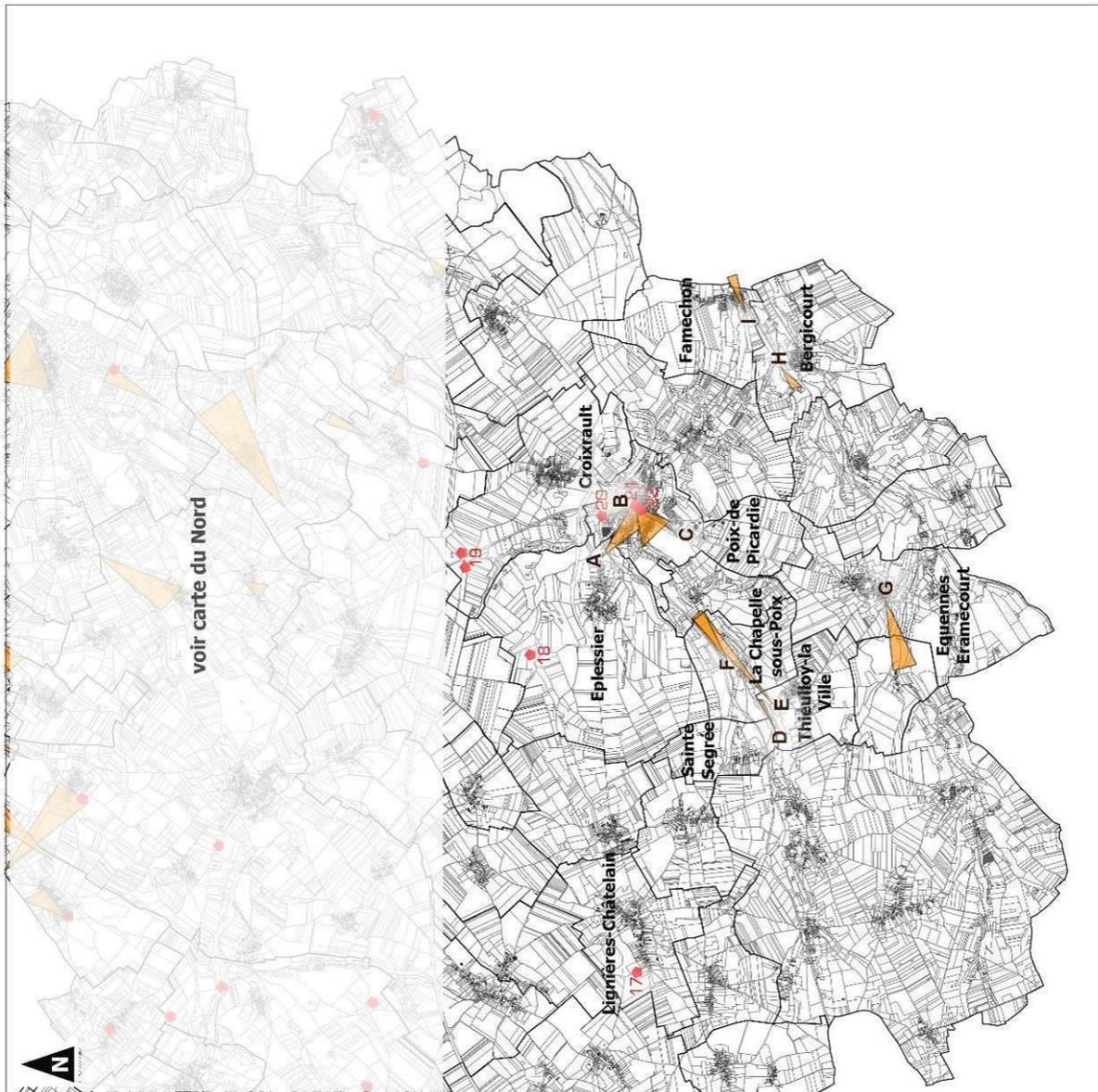
Cône de vue remarquable
(les lettres font référence aux photos du diagnostic)

Élément repère du grand paysage
(les chiffres font référence aux photos du diagnostic)

- 1 - Silo en béton
- 2 - Lotissement sur point haut
- 3 - Hangar agricole
- 4 - Cimetière et chapelle
- 5 - Maison bourgeoise sur la D901
- 6 - Manoir
- 7 - Château de Dromesnil
- 8 - Château de Selincourt
- 9 - Larris
- 10 - Château d'eau
- 11 - Larris
- 12 - Silo
- 13 - Ferme du Moulin
- 14 - Ferme de Watiéville
- 15 - Cimetière
- 16 - Coopérative agricole

1:80 000

 Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016
 Sources de données : IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016



Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Vues et éléments repères au Sud-Est du territoire

 **Cône de vue remarquable**
(les lettres font référence aux photos du diagnostic)

 **Élément repère du grand paysage**
(les chiffres font référence aux photos du diagnostic)

- 17 - Silo
- 18 - Ancienne carrière au calcaire apparent
- 19 - Equipements du péage et zone d'activités sur point haut
- 20 - Viaduc ferroviaire
- 21 - Eglise de Poix-de-Picardie sur coteau
- 22 - Halles au centre de la place



Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

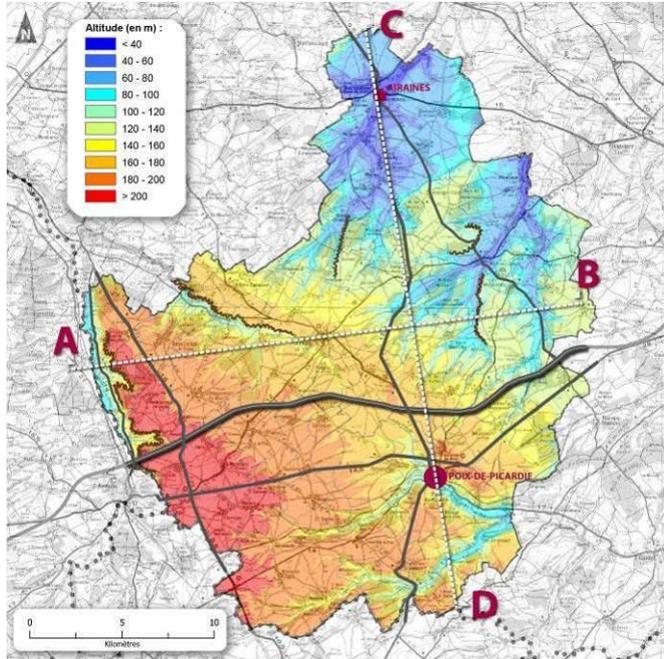
Vues et éléments repères au Sud-Ouest du territoire

 **Cône de vue remarquable**
(les lettres font référence aux photos du diagnostic)

 **Élément repère du grand paysage**
(les chiffres font référence aux photos du diagnostic)

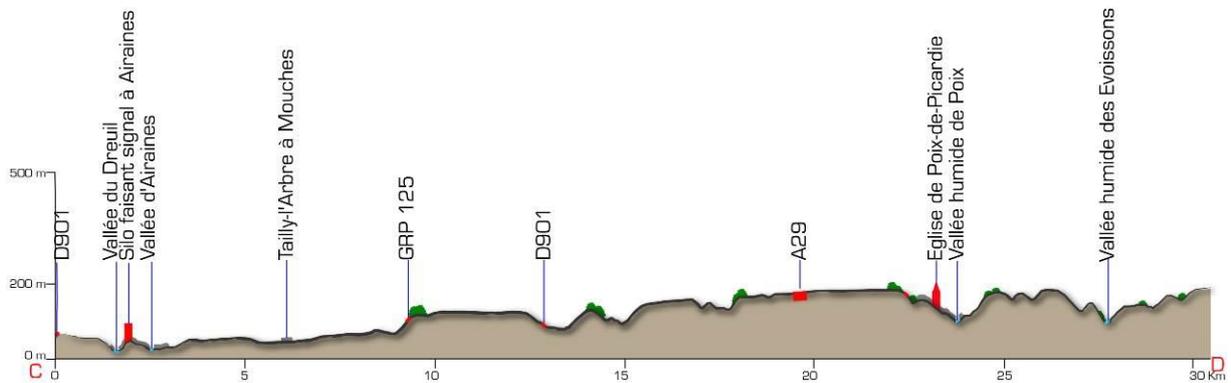
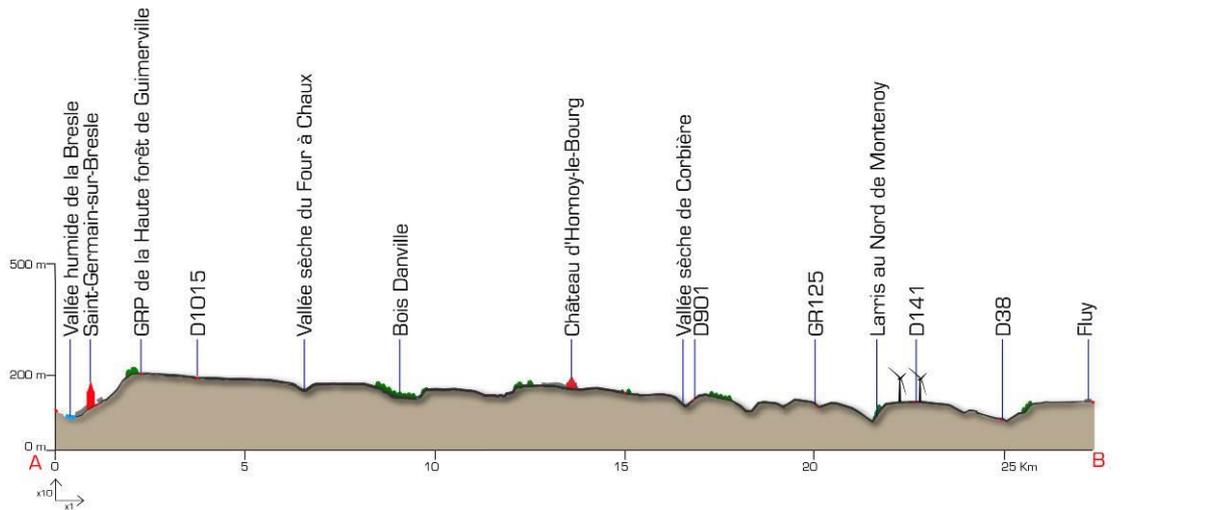
- 23 - Larris
- 24 - Bâtiments industriels
- 25 - Calvaire et Tilleuls associés
- 26 - Chêne remarquable sur la D316
- 27 - Eglise isolée de Saint-Saturnin
- 28 - Parc éolien linéaire renforçant l'axe de la D1029

1.4. PERCEPTIONS VISUELLES ET RELIEF

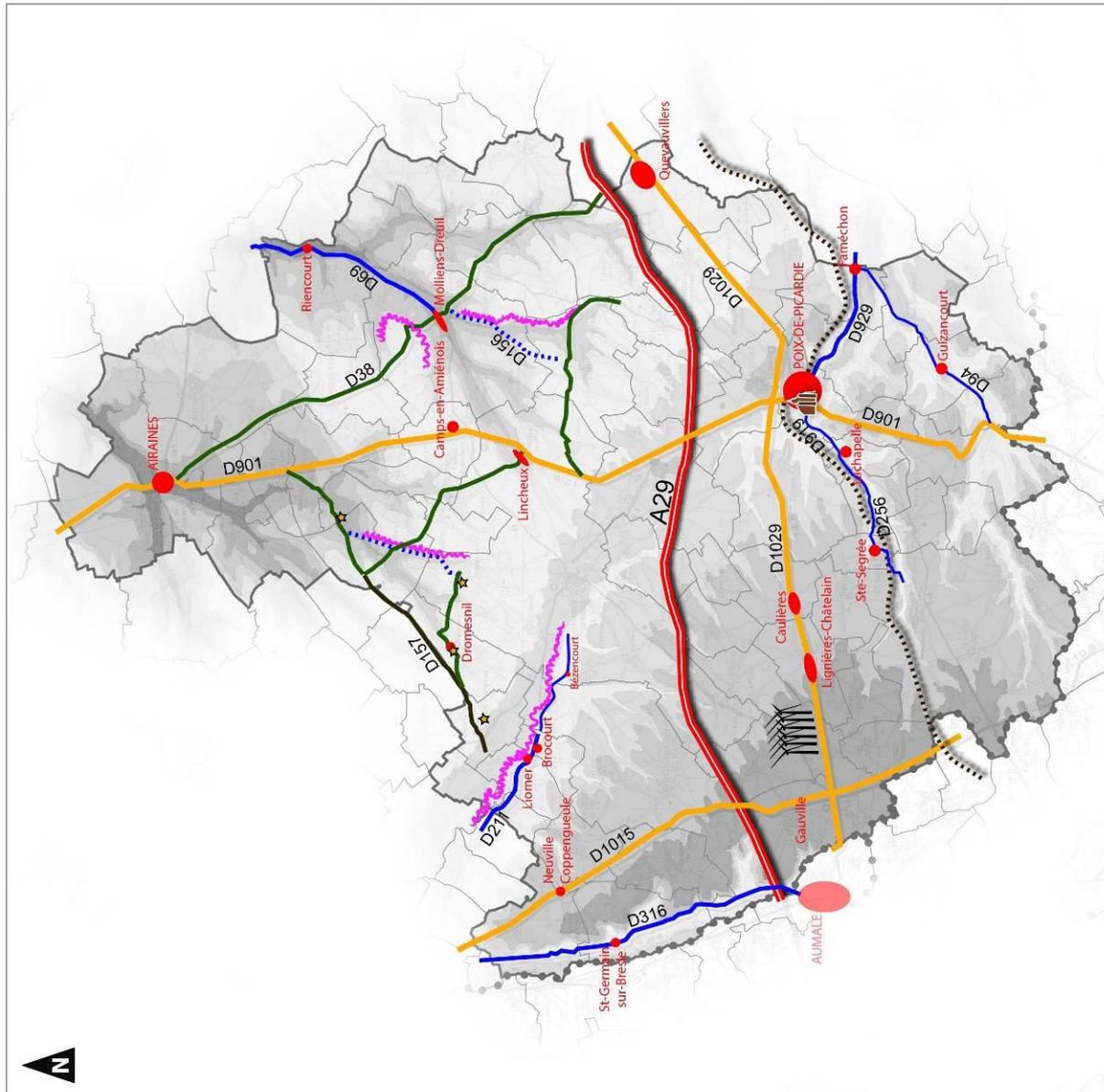


Coupe AB : La coupe AB est réalisée d'Ouest en Est. Elle permet de se rendre compte de l'importance de la vallée de la Bresle dans le relief du territoire et aussi du plateau onduleux descendant en direction de l'Est.

Coupe CD : Cette coupe qui suit l'axe de la D901 au Sud d'Airaines montre le relief ascendant du plateau onduleux jusqu'à l'approche de Poix-de-Picardie. La dernière section Sud se fait de façon plus accidentée et induit des perceptions visuelles d'autant plus riches (vallée humide de Poix, vallée humide des Evoissons).



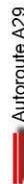
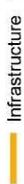
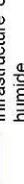
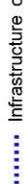
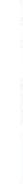
1.5. PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES INFRASTRUCTURES



Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Perception du paysage par les infrastructures

-  Autoroute A29
-  Infrastructure majeure du territoire d'ambiance routière
-  Parc éolien de Monvillers-St-Saturin soulignant la D1029
-  Infrastructure ou itinéraire de découverte de vallée humide
-  Infrastructure ou itinéraire de découverte de vallée sèche
-  D157, route belvédère mettant en scène le patrimoine bâti
-  Monuments en lien visuel avec la D157
-  route rurale d'intérêt paysager
-  Voie ferrée
-  relief très structurant du paysage
-  Eglise de Poix-de-Picardie emblématique de l'entrée Sud de la ville par la D901



1:130 000
Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
audicé
Élaboration : ENVIRONNEMENT CONSEIL 2015
Source de fonds de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL 2015

A. L'autoroute A29

L'autoroute A29 se trouve le plus souvent en dépression par rapport au paysage environnant. Bien qu'elle engendre une coupure territoriale, son impact paysager visuel reste faible par sa situation le plus souvent en creux. Depuis l'A29, les événements visuels majeurs sont :

- La perception du parc éolien de la Chaude Vallée dont l'alignement suit l'autoroute à hauteur de Hornoy-le-Bourg ;



- Les traversées de boisements (ex : bois de Vraignes) ;
- La perception furtive de la vallée du Quesnoy à hauteur de Fresnoy-au-Val.

Signalons également les équipements du péage de Croixrault ayant une présence visuelle forte sur l'axe de la D901 à l'altitude +182 mètres. A ces équipements s'associe un projet de Z.A.C. en cours de travaux avec une piscine communautaire à l'Est de l'échangeur de Croixrault.

B. La D901

En se rendant du Sud au Nord, la D901 est marquée par :

- L'entrée Sud de Poix-de-Picardie et la perspective de l'église sur coteau, la traversée de ville ;
- L'échangeur de Croixrault et la Z.A.C. de la mine d'or présente sur un point haut ;



- La vue sur la silhouette villageoise dominée de Lincheux ;
- La traversée de Camps en Amiénois ;
- Une maison bourgeoise faisant signal à Warlus ;
- La vue sur le paysage Ouest des monts à hauteur de l'embranchement pour Laleu ;

- La vue sur Airaines et sa vallée humide ;
- Le silo en béton faisant un signal fort au cœur du paysage urbain d'Airaines.



C. La D1029

La D1029 est assez rectiligne, marquée par 3 longues traversées de villages : Lignières-Châtelain, Caulières, Quevauvillers. Le parc éolien de Morvilliers-Saint-Saturnin entretient un rapport visuel fort avec la D1029 en soulignant dans la composante verticale le caractère rectiligne de la route (implantation des six éoliennes parallèlement à la route).



D. La D1015

La D1015 traverse un paysage de plateau très ouvert dans lequel les hangars isolés, les zones d'activités ont un impact visuel fort. L'infrastructure traverse Neuville-Coppegueule avec un espace piéton souvent limité, en conflit avec le stationnement.

E. Les infrastructures de découverte des vallées humides

La D316 suit la vallée de la Bresle en la surplombant par l'Est. La D94 suit la vallée de la rivière des Evoissons entre la D901 et Faméchon. Entre Molliens-Dreuil et Riencourt, la D69 accompagne la vallée humide du ruisseau de Saint-Landon. La D211 suit la vallée asymétrique du ruisseau du Liger, affluent de la Bresle. On y retrouve au Nord un relief escarpé que l'on peut découvrir aussi par des routes rurales depuis Bézencourt.



Relief escarpé au Nord du Liger depuis les routes rurales à Bézencourt (Hornoy-le-Bourg)

La rivière de Poix et sa vallée se découvrent dans son cœur par des itinéraires sinueux très ruraux (ex : D256). Elle se découvre aussi par des infrastructures plus importantes qui la surplombent : la D919 et la D929.

F. Les infrastructures de découverte des vallées sèches

En quittant Selincourt (hameau de Hornoy-le-Bourg) par le Nord, une route remarquable empreinte le trajet de la vallée sèche et rejoint la D157 entre Belloy-Saint-Léonard et Avelesges (voir vue I : vallée Tillette au Nord de Selincourt). Le relief escarpé longeant cette petite route par l'Est marque fortement le paysage.

La D156 présente ce type avec relief structurant à l'Est entre St-Aubin-Montenoy et Molliens-Dreuil. Elle fait également partie d'une vallée sèche.



Entre Molliens-Dreuil et Saint-Aubenoy, la vallée sèche se découvre par la D156

G. La D157, route belvédère mettant en scène le patrimoine bâti

La D157 permet la découverte de quatre monuments : La chapelle du cimetière excentré entre Aveslesges et Belloy-St-Léonard, le château de Selincourt encadré de ces boisements, le château de Dromesnil, un manoir à Villers-Campsart (dessin à droite). La situation en belvédère met aussi particulièrement en scène le village de Dromesnil étiré dans le même sens et présentant des architectures en torchis remarquables.



H. Les routes rurales d'intérêt paysager

Il s'agit de dessertes peu larges le plus souvent qui alternent entre paysage de vallées sèches et belvédères sur le paysage. Elles permettent notamment la visite de villages promontoires tels que Méricourt-en-Vimeu, Aumont, Selincourt et Saint-Aubin-Montenoy. Elles offrent aussi des vues dominantes sur des villages de vallées (ex : Molliens-Dreuil).



Château de Selincourt, église, cimetière excentré et route rurale sinueuse de grand intérêt paysager

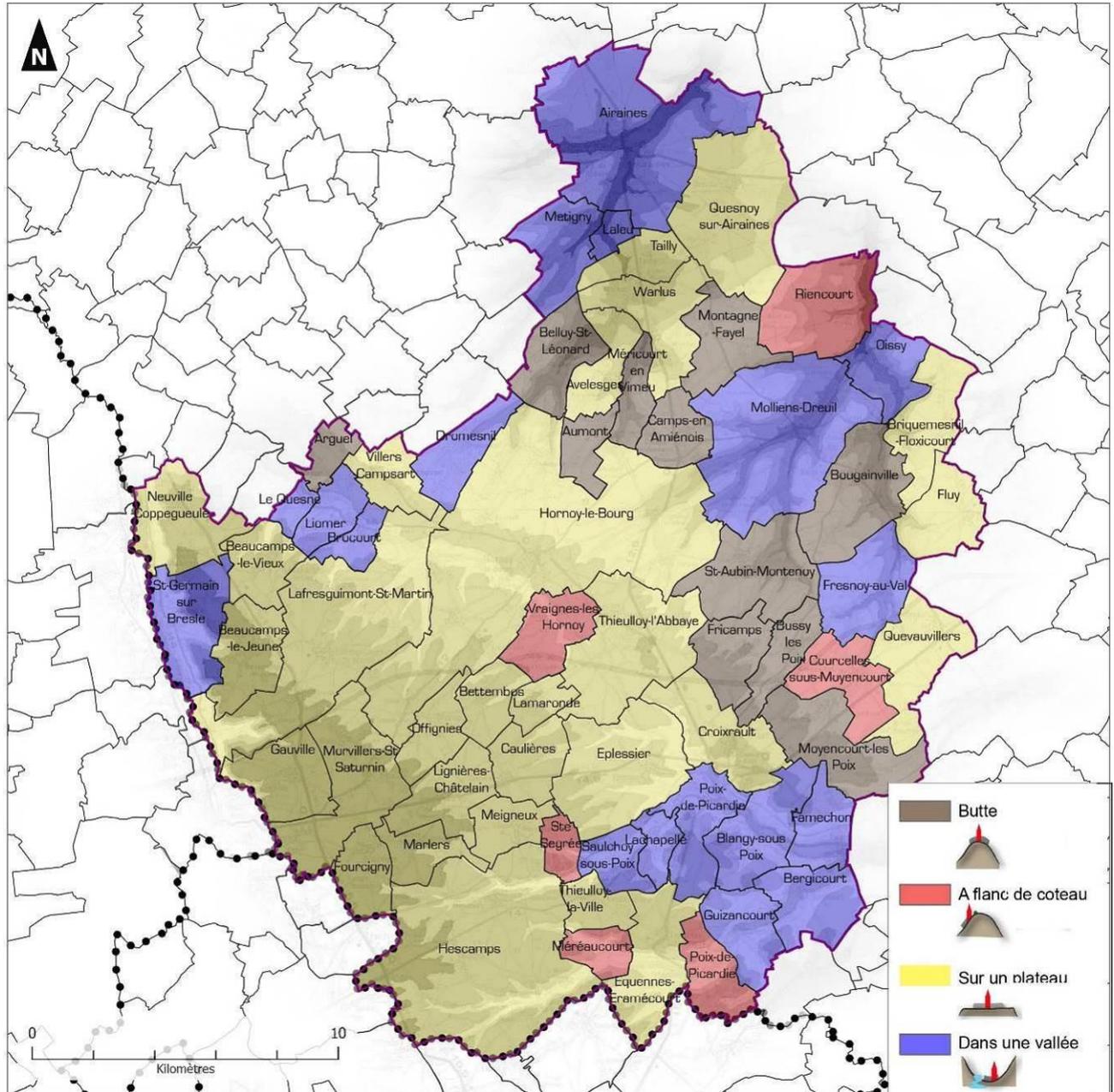
I. La voie ferrée

Avec l'A29 et la D1029, la voie ferrée occasionne une troisième physique du territoire dans le sens Ouest/Est. Il s'agit de la ligne desservant Amiens à Rouen (TER). Sur le territoire de la CCSOA, la ligne dessert les communes de Namps-Quevauvillers et Poix-de-Picardie. L'arrêt de Sainte-Segrée n'est plus desservi depuis 2012. La voie ferrée suit le coteau de la vallée de la rivière de Poix jusque Faméchon. Ensuite elle traverse un réseau de vallées sèches entourées de boisements jusqu'à Amiens. Hormis le viaduc remarquable de Poix-de-Picardie, élément repère (photo ancienne à droite), la voie ferrée à une présence discrète dans le paysage par le cordon boisé qui l'accompagne.



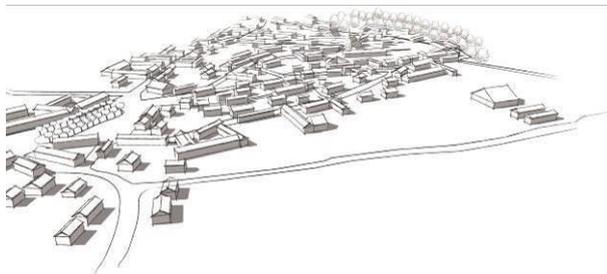
2. MORPHOLOGIE URBAINE ET PATRIMOINE

2.1. LES IMPLANTATIONS GÉOGRAPHIQUES DES COMMUNES

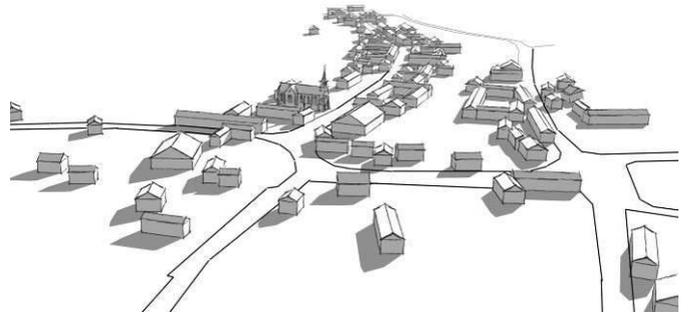


La communauté de communes comprend une diversité d'implantations géographiques des villages. Ces dernières influencent la forme urbaine. Ainsi, très souvent, les villages implantés dans les vallées humides (Saint-Germain-sur-Bresle, Brocourt, Le Quesne, hameau de Dreuil de la commune d'Airaines) ont une structure de village-rue par la contrainte du relief. Parmi les villages sur butte, lorsque la butte est oblongue, elle a tendance aussi à engendrer ces formes urbaines de village rue : Montagne-Fayel, Arguel, Belloy-Saint-Léonard. Le relief d'Aumont génère une forme urbaine de village carrefour mais dont l'axe majeur reste celui du sens du relief de Sud-Est à Nord-Ouest.

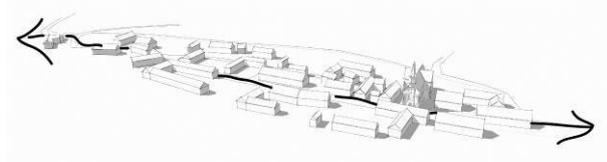
2.2. LES FORMES URBAINES



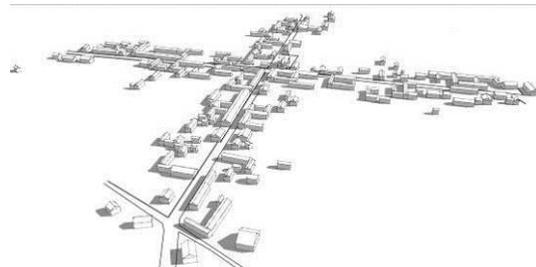
En noyau : structure compacte regroupée autour d'un centre accueillant les bâtiments institutionnels, les équipements, une place, une mare historique



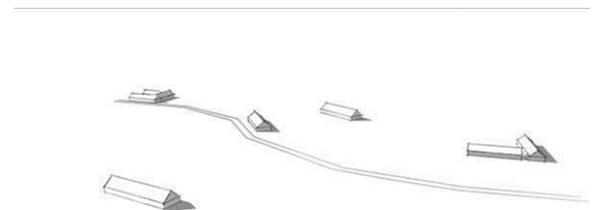
Étalé le long des voies : la seule disponibilité du sol a permis aux communes de s'étaler le long des voies au gré des opportunités foncières. A noter que la forme historique a pu être différente (en noyau, village-rue)



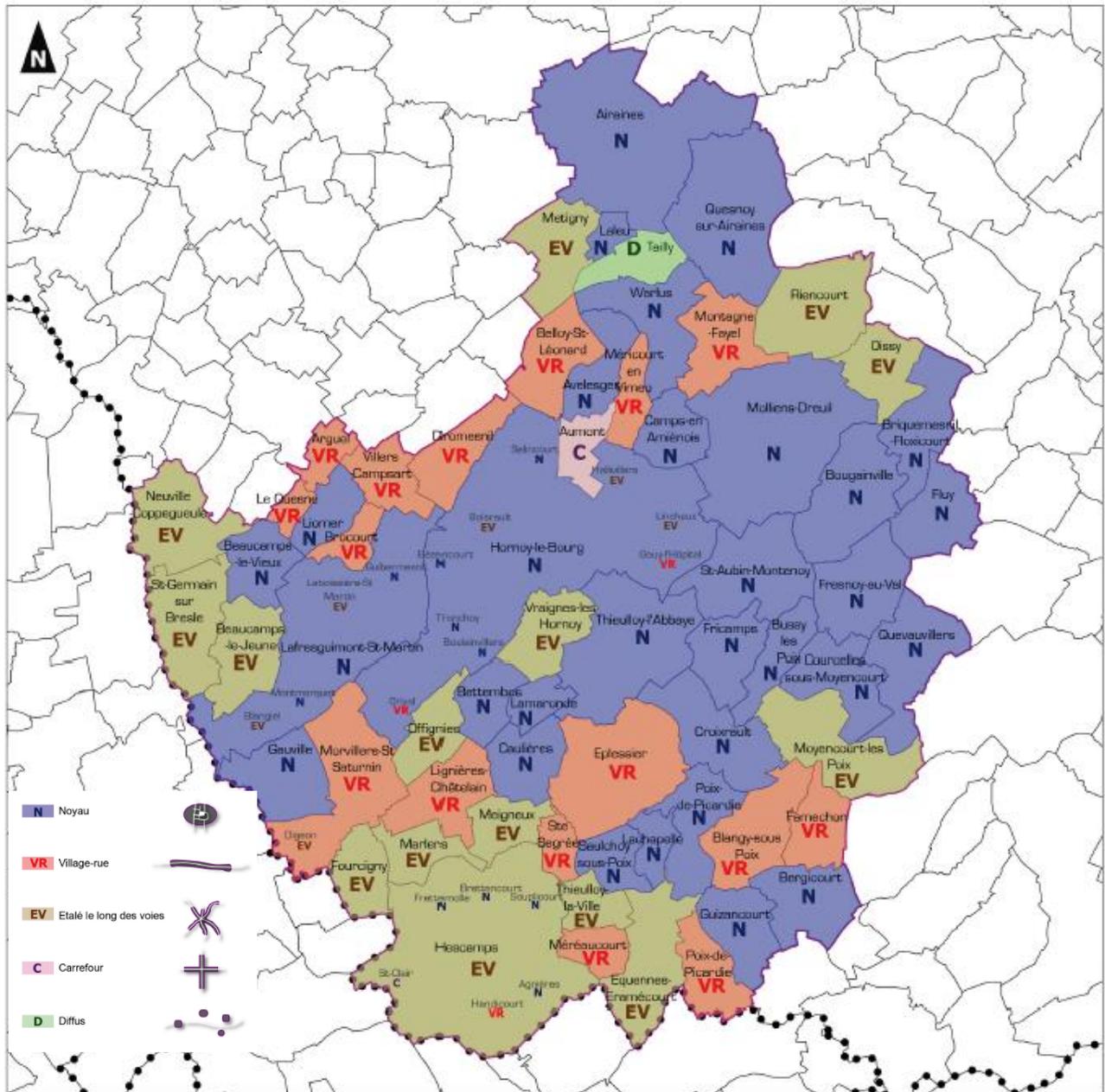
Village-rue : une urbanisation linéaire le long d'un axe de communication (le plus souvent une route départementale) caractérise cette forme.



Village carrefour : Village implanté au carrefour de deux voies de circulation. Un bâtiment ou un espace public marque le carrefour. Le développement actuel se fait le long des voies sans apporter d'épaisseur urbaine au village. On parle d'étalement linéaire.



Diffus : il s'agit de structures morcelées, égrenées. Elles sont préjudiciables aux paysages urbains de qualité

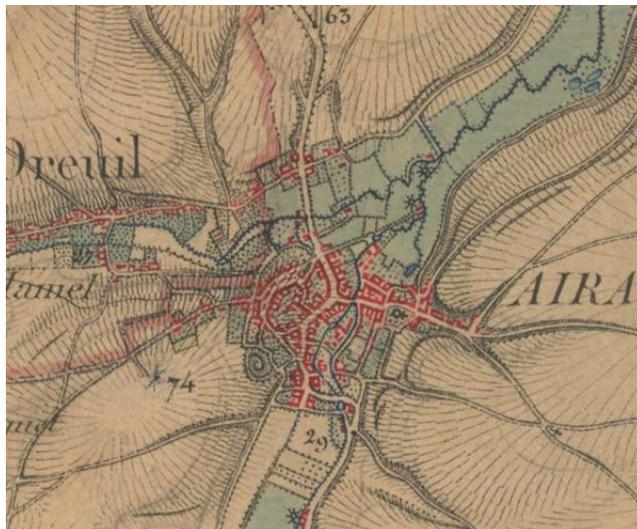


La forme urbaine dominante est celle de village en noyau. Elle représente 49% des communes. Parmi ces formes en noyau, certaines ont une structure parcellaire médiévale préservée : Bougainville, Saint-Aubin-Montenoy, Fricamps.

Les structures de villages-rue représentent le quart des communes. Parmi ces structures, quelques une ont été influencées par des voies à caractère passant (ex : Lignières-Châtelain). Les structures de villages étalés le long des voies représentent le quart des communes. Les communes carrefours ou diffuses sont marginales.

2.3. EVOLUTION URBAINE D'AIRAINES ET DE POIX-DE-PICARDIE

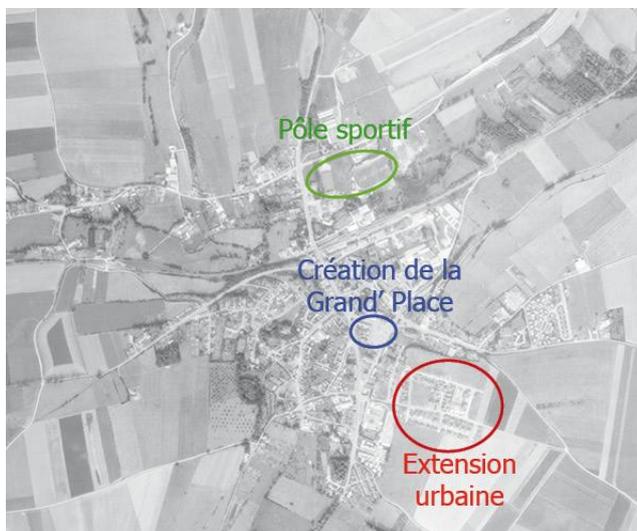
A. Airaines



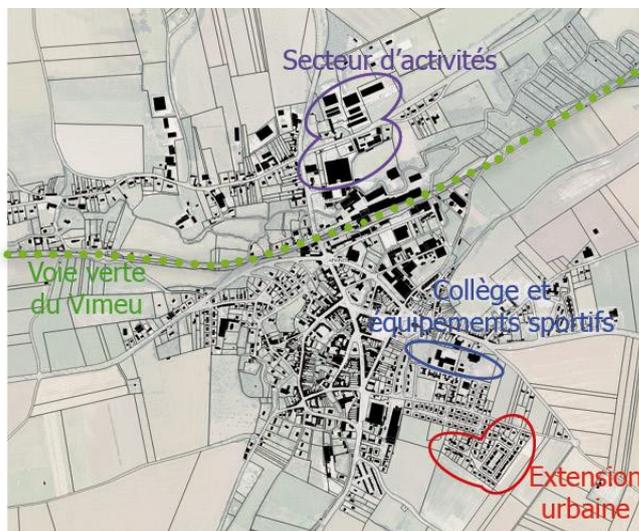
1900 – Carte d'Etat-Major : La ville est dans son emprise historique à la confluence du Dreuil et de la rivière d'Airaines. La voie ferrée n'est pas encore présente.



1947 : Des extensions urbaines sont créés à l'Est (cité St-denis) et au sud de la ville (cité Notre Dame). La cité Saint-Denis investit le plateau surplombant la ville. On remarque aussi le tracé de la voie ferrée.



1974 : Une nouvelle extension urbaine se crée à l'Est. La grand place est créé ainsi qu'un pôle sportif au Nord de la ville.



2016 : L'extension urbaine se poursuit en point haut (visible depuis Méricourt-en-Vimeu). La voie ferrée est reconvertie en voie verte de 20 km d'Oisemont à Longpré-lès-Corps-Saints suite à son arrêt en 1993. Un collège est créé à l'Est. Le pôle sportif du Nord évolue en secteur d'activités

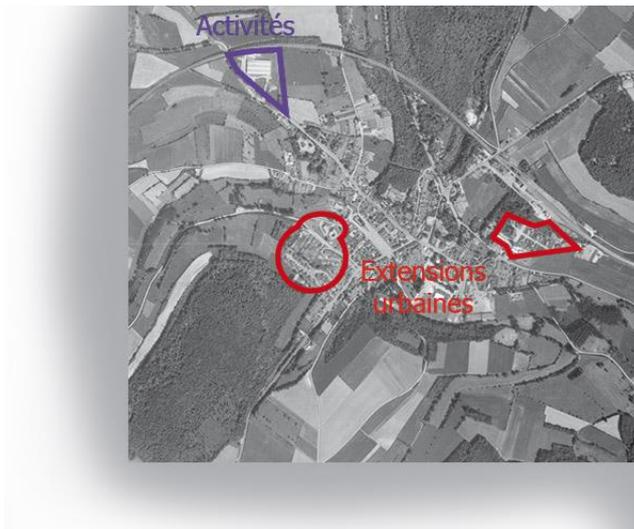
B. Poix-de-Picardie



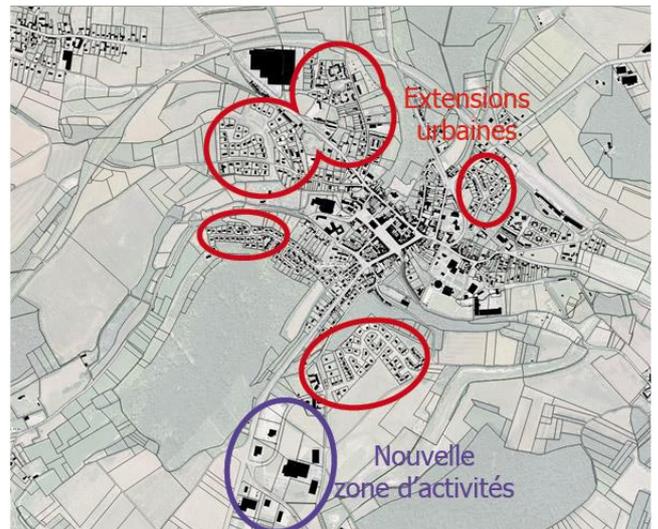
1900 – Carte d'Etat-Major : La ville épouse le relief de la vallée



1961 : Des nouvelles voies sont créés dans le secteur de la gare ainsi que quelques extensions.

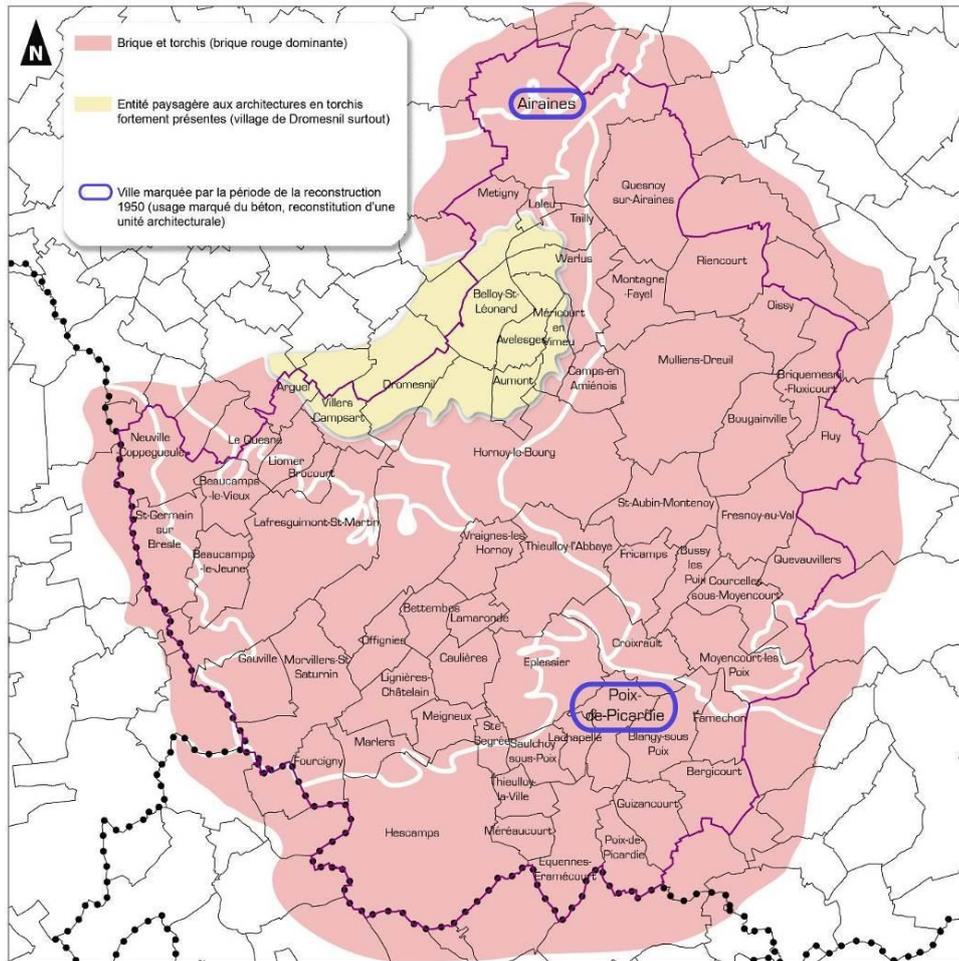


1975 : Le flanc de coteau au Nord du Bois du Quesnoy est urbanisé de manière monofonctionnelle par de l'habitat pavillonnaire. A l'Ouest du viaduc ferroviaire, une industrie se crée.



2016 : Les extensions pavillonnaires s'accroissent de manière marquée en opération d'ensemble. Au Sud le plateau haut est investi avec une nouvelle zone d'activités sur un point haut en entrée de ville.

Matériaux de construction dans le contexte des unités paysagères régionales (Atlas des paysages de la Somme)
En rouge : le territoire de la CCSOA



L'analyse des matériaux à l'échelle des unités paysagères montre que l'entité paysagère des vallées sèches patrimoniales entre la vallée d'Airaines et le Liger présente une architecture en torchis plus marquée que dans le reste du territoire où la brique rouge est dominante. Cette présence du torchis (notamment dans le village de Dromesnil) amorce la transition avec le Vimeu à l'Ouest où le bâti rural ancien est majoritairement en torchis.

La fragilité du matériau impose une vigilance pour sa pérennisation pour les générations futures (voir encadré « Retour d'atelier ». Les croquis qui suivent illustrent les étapes de la dégradation des architectures en torchis et leur incidence sur le bâti, la parcelle et le village picard entier.



Décollement du pignon par manque d'entretien, infiltration de pluie, craquellement du torchis formant l'enduit extérieur

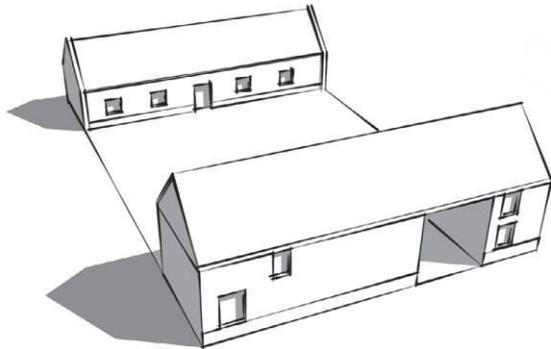
Amorce de la désintégration des assemblages de la charpente, désordre de la structure, lessivage du torchis

Déformation de la toiture, pourriture du lattis, effondrement partiel de la couverture, étaieement du pignon devenu nécessaire

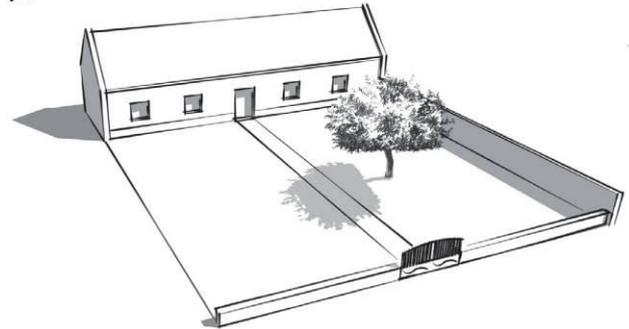
de l'ossature bois

***Dégradation des architecture en torchis à l'échelle de l'habitation
(D'après « CAUE 80 : il faut sauver l'habitat rural picard »)***

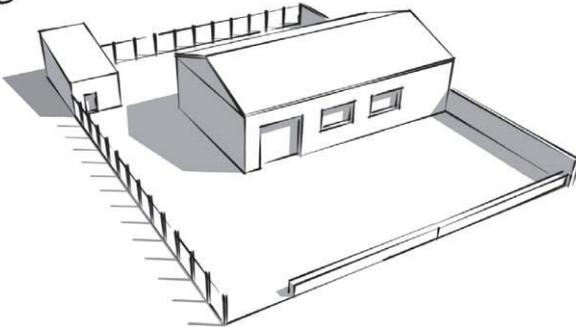
1



2



3

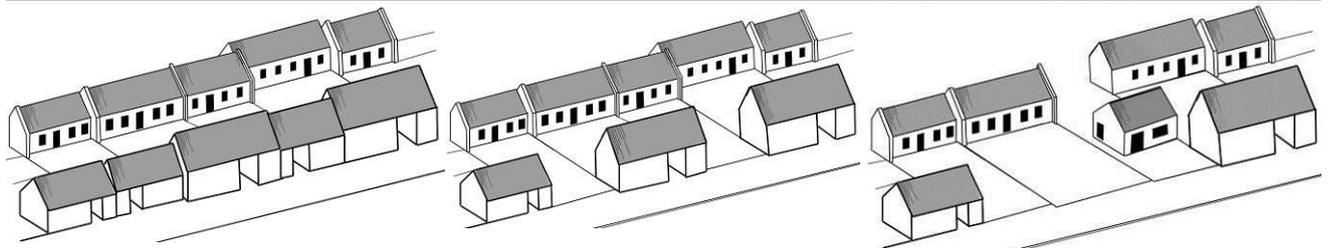


1 – Un habitat traditionnel picard dans sa forme d'origine avec sa grange alignée sur la rue et la maison d'habitation en fond de parcelle

2 – Démolition de la grange sur rue dont le torchis s'est dégradé. Aménagement d'un jardin d'agrément

3 – Remplacement de la maison d'habitation par une maison de lotissement (maison modèle) figurant en milieu de parcelle

*Incidence de la dégradation des architecture en torchis à l'échelle de la parcelle
(D'après « CAUE 80 : il faut sauver l'habitat rural picard »)*



1 - Ordonnement de bâti de village traditionnel picard avec granges alignées sur rue et habitation en fond de parcelle

2 - Destruction ponctuelle des granges sur rue devenues sans usage et dégradées par le temps. **Perte de la définition spatiale initiale par la destruction de la continuité bâtie fédérant la rue.**

3 - Corps traditionnels d'habitation subsistants devenus très éloignés de la rue par la perte de la grange, nouvelles maisons implantées en milieu de parcelle n'entretenant aucune relation avec les maisons traditionnelles. Rue villageoise devenue un espace banal et indifférencié. Village formé d'un conglomérat d'habitats disparates.

Grange après grange, maison après maison, c'est toute la forme du village traditionnel qui disparaît.

Incidence de la dégradation des architecture en torchis à l'échelle du village picard

(D'après « CAUE 80 : il faut sauver l'habitat rural picard »)



Retour d'atelier : l'avenir des constructions traditionnelles en torchis

Lors de l'atelier Patrimoine et Tourisme, les participants ont pu débattre de l'avenir des constructions en torchis.

La valeur patrimoniale de cette architecture traditionnelle est une idée assez récente, qui n'est pas partagée par tous les acteurs du territoire.

De plus même pour ceux qui pense qu'il est intéressant de conserver les constructions traditionnelles en torchis (pour conserver le caractère des villages, mais aussi parce que ce matériau a des qualités d'isolation et de respiration), la manière d'y parvenir pose question. Les participants ont relevé qu'il était délicat d'imposer une technique de construction, sachant que celle-ci a un coût (en effet, la pose du torchis nécessite de la main d'œuvre). Le risque d'un excès de contrainte serait de bloquer les rénovations, et de voir ces bâtiments tomber en ruine (ce qui arrive parfois).

La question a été soulevée de savoir s'il serait pertinent de concentrer les efforts en matière de conservation de l'architecture traditionnelle sur certains secteurs particulièrement intéressants.

La conservation des constructions traditionnelles en torchis ressort donc comme un enjeu à prendre en compte dans le PLUi.

2.5. LES TYPOLOGIES BÂTIES

On recense 12 typologies différentes sur le territoire :



Collectif R+5 à Poix-de-Picardie



Petits collectifs R+2+C à Airaines



Pavillonnaire groupé par 2 R+1+C avec garage semi-enterré en retrait de l'espace public à Quevauvillers.



Pavillonnaires récents R+1+C semi-groupés à Airaines. En retrait de l'espace public.



Maison de bourg R+1+C groupée structurante (reconstruction 1950) avec commerces en RDC à



Maison de bourg R+1+C groupée structurante (reconstruction 1950) à Airaines. A l'alignement de

Poix-de-Picardie. A l'alignement de l'espace public.



Pavillons groupés R+C à Airaines en retrait de la voie en impasse.



Fermes à plan carré avec anciennes granges en front à rue: caractéristique du village picard préservé à Quesnoy-sur-Airaines.



Maisons villageoises groupées R+C à Airaines.

l'espace public.



Pavillons groupés par deux. Disposition du faîtage non parallèle à la voie à Poix-de-Picardie. En retrait de l'espace public avec un jardin privé.



Evolution caractéristique de la ferme picarde à Lafresnoye : perte de la grange en torchis située à front de rue. Transformation de l'espace avant en jardin/cour au détriment de la qualité du village picard (voir chapitre précédent). Bâti devenu très éloigné de l'espace rue.



Maison villageoise isolée R+C à Camps-en-Amiénois.

Disposées à l'alignement de l'espace public.



Pavillonnaire dans une opération d'ensemble à Poix-de-Picardie



Maison bourgeoise dans un jardin d'apparat à Poix-de-Picardie



Ecart traditionnel ancien (Ferme Sainte-Larme à Hornoy-le-bourg)

2.6. LES ENTRÉES DE COMMUNES



Entrée avec vue remarquable (élément de patrimoine bâti ou naturel) : enjeu de préservation de la vue. (exemple : entrée Sud-Ouest de Poix de Picardie par la D901 et vue sur l'église classée).



Entrée sur infrastructure passante, infrastructure rectiligne : enjeu de sécurité fort (exemple : entrée Nord-Est de Quevauvillers par la D1029 rectiligne).



Entrée de commune en section descendante marquée : enjeu de sécurité fort lié à la prise de vitesse (exemple : entrée Nord d'Airaines par la D901).



Entrée de commune à caractère rural, entrée de hameau par petite route : pas à peu d'enjeux de sécurité. (exemple : entrée Est de Saulchoy-sous-Poix par la D266).

La carte présente en page suivante met en évidence les principaux enjeux de sécurité et de cadre de vie liés aux entrées de communes. On remarque également des traversées de bourg problématiques en raison du stationnement sauvage sur l'espace piéton :



Conflit de stationnement avec l'espace piéton à Brocourt



Conflit de stationnement avec l'espace piéton à Liomer



Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Les entrées de commune à enjeux

● Entrée	Enjeu :
Ai1	Sécurité en section descendante sur infrastructure importante
Ai2	idem
Ai3	idem
Ai4	idem
Ta1	Sécurité sur infrastructure importante, section rectiligne
Ta2	idem
CaM1	idem
CaM2	idem
Lin1	idem
Lin2	idem
Th1	idem
Th2	idem
P1	Sécurité en section descendante sur infrastructure importante
P2	idem + vue sur église classée MH (cadre de vie)
P3	Sécurité en section descendante sur infrastructure importante
N1	Sécurité sur infrastructure importante, section rectiligne
N2	idem
SGSB1	vue sur vallée de la Bresle (cadre de vie) : vigilance pavillons sur coteau
SGSB2	vue sur église (cadre de vie) : vigilance pavillons sur coteau
Lig1	Sécurité sur infrastructure importante, section rectiligne
Lig2	idem
Cau1	Sécurité sur infrastructure importante, section rectiligne
Cau2	idem
E1	Infrastructure peu importante mais contexte proche de Poix-de-Picardie
E2	Vue sur Poix-de-Picardie, section descendante l'Est
Ou1	Sécurité sur infrastructure importante, section rectiligne
Ou2	idem
●	Entrée avec radar pédagogique
Traversée	Enjeu :
●	diminution des conflits véhicules en stationnement et piétons
●	Amélioration de la sécurité des piétons et cycles





Retour d'atelier : entrées de ville dangereuses

Lors de l'atelier Paysage, Environnement, et Cadre de Vie, les participants ont été interrogés sur les entrées de ville dangereuses présentes sur le territoire. Les entrées de villes dangereuses, à prendre en compte pour la suite des travaux d'élaboration du PLUi, sont les suivantes :

- Airaines : D936 (entrée Est),
- Beaucamps-le-Jeune : D496 (entrée Nord),
- Beaucamps-le-Vieux : D96 (entrées Sud-Ouest et Nord-Est), et D496 entre Beaucamps-le-Vieux et Le Quesne,
- Briquemesnil-Floxicourt : D211 (traversée de Floxicourt), et D95 (entrées Nord et Sud de Briquemesnil),
- Croixrault :
 - o D341 (entée Sud-Est),
 - o D141 (entrées Nord et Sud),
 - o Rue du Faubourg (entrée Ouest),
- Equennes-Eramécourt : D901 (entrée Sud),
- Hescamps : entrée Nord de Frettemole,
- Hornoy-le-Bourg : D211b au Sud de Selincourt,
- Lafresguimont-Saint-Martin :
 - o D316,
 - o D1015 à Montmarquet,
 - o D178 et D92 à Lafresnoye,
 - o D178 à Laboissière-Saint-Martin,
 - o Entrée de Guibermesnil par l'Ouest,
- Marlers : D96 par l'Ouest, route entre Marlers et Frettemole
- Moliens-Dreuil :
 - o D211 (entrées Est et Ouest),
 - o D38 (entrées Nord et Sud),
 - o D156 et D69 à Dreuil,
- Montagne-Fayel : D38 (entrée Sud),
- Neuville-Coppegueule : D1015 (entrées Nord et Sud),
- Offignies : traversée du village trop rapide,
- Saint-Aubin-Montenoy : D156 à Saint-Aubin, entrée Nord de Montenoy (rue des Larris),
- Saint-Germain-sur-Bresle : D96 (entrée Est), et D316 à plusieurs endroits,

- Villers-Campsart : D29 (entrées Nord et Sud).

2.7. LE PATRIMOINE BÂTI

A. Le patrimoine bâti protégé au titre des M.H. (base Mérimée), les sites inscrits et classés

Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le patrimoine protégé au Nord du territoire

Classé MH :

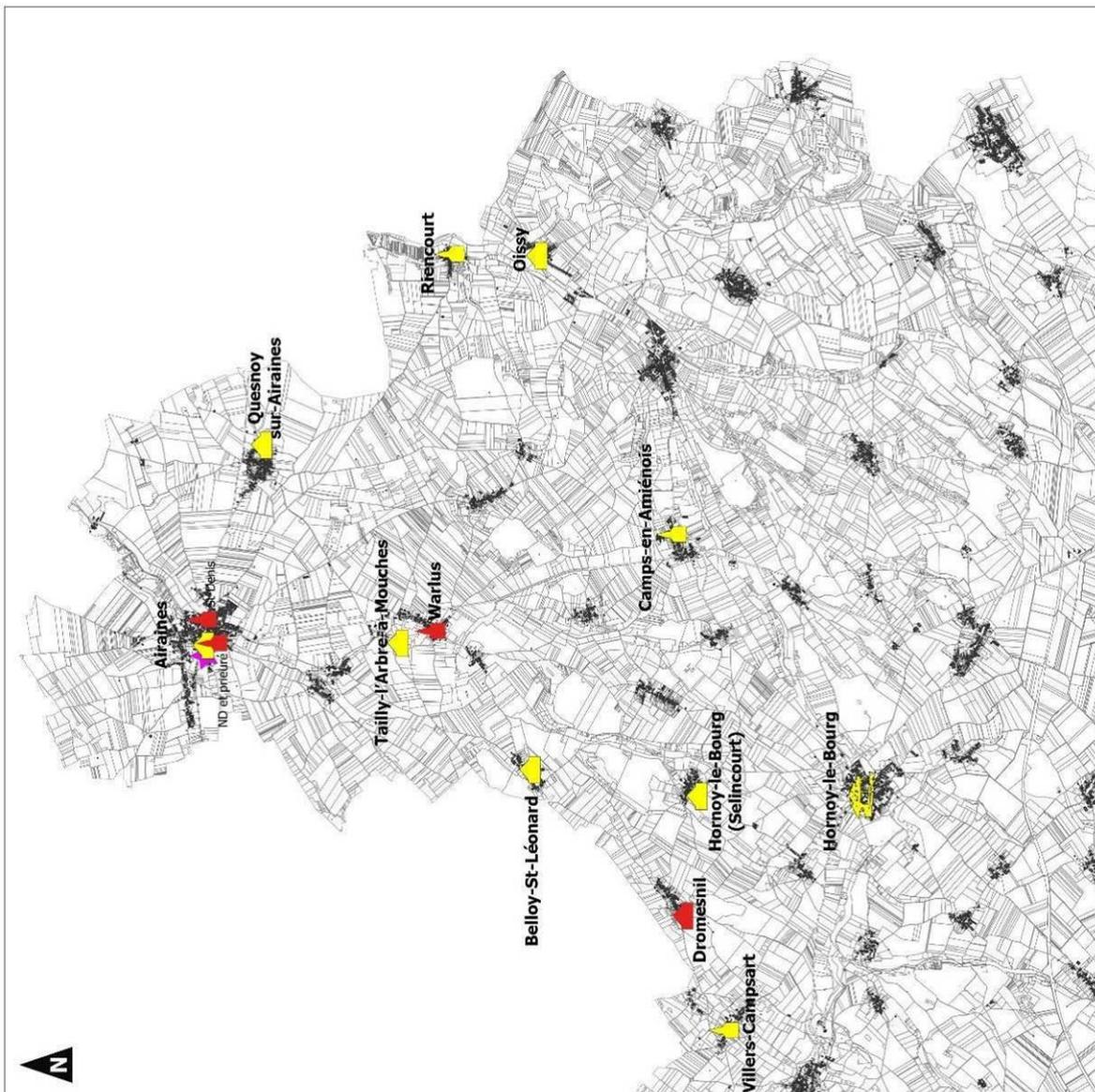
-  Eglise
-  Château

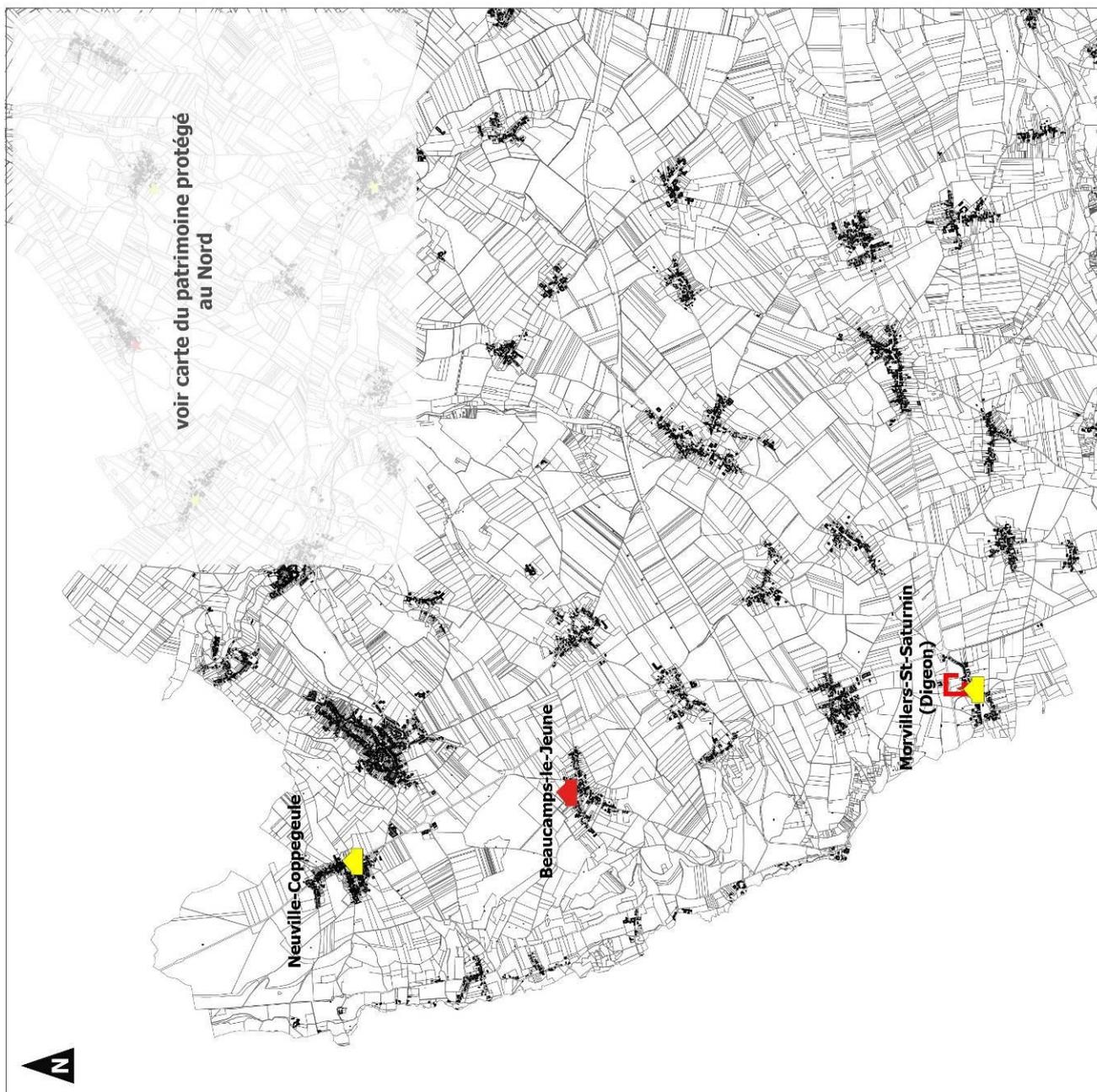
Inscrit MH :

-  Eglise
-  Château
-  Halles

Site Classé :

-  Site pittoresque des ruines du château des ducs de Luyne et leurs abords à Airaines





Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le patrimoine protégé au Sud-Ouest du territoire

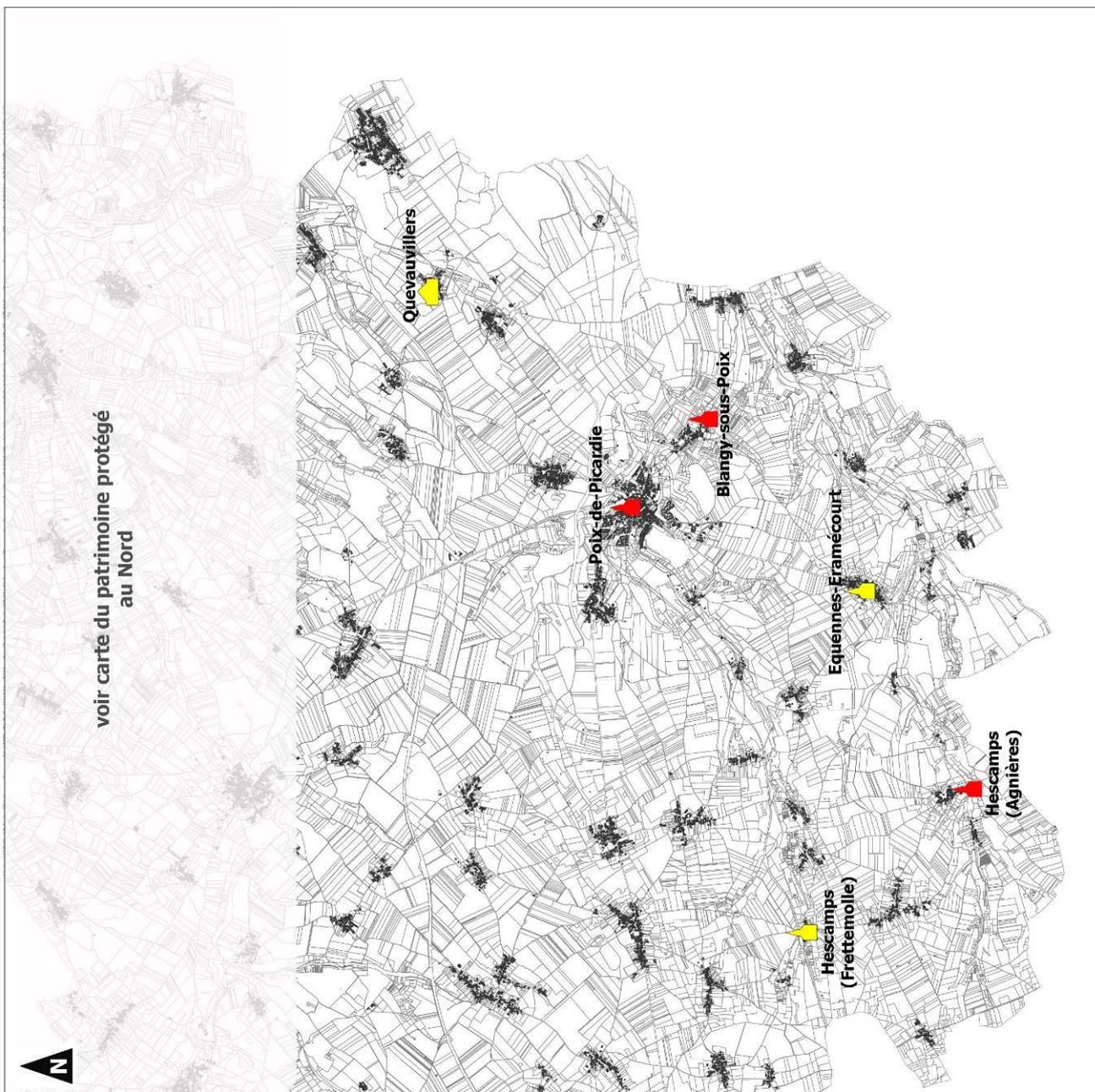
Classé MH :

 Ferme modèle du château de Digeon

 Château

Inscrit MH :

 Château, manoir



Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Le patrimoine protégé au Sud-Est
du territoire**

Classé MH :
Eglise

Inscrit MH :
Eglise
Château

1:80 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Groupement
audicé
urbanisme

Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016
Mise à jour : 2016
Sources de données : IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016

Château de Beaucamps-le-Jeune



Classé MH : Façades et toitures du château ; le grand salon (y compris les deux consoles en marbre) et le petit salon avec leur décor au rez-de-chaussée (cad. C 215).

Inscrit MH : Façades et toitures du manoir et des bâtiments de la ferme (à l'exception des hangars et des appentis modernes le colombier du château (cad. C 215, 218).

Eglise de Blangy-sous-Poix



Classé M.H. : le clocher. De style roman

Château (Courcelles-sous-Moyencourt)



Classé MH : Façades et toitures ainsi que le portail d'entrée et le jardin à la française (cad. A 468).

Inscrit MH : Boiseries directoires de la chambre du rez-de-chaussée ; château d'eau ; façades et toitures de l'ensemble des communs ; arboretum et sa grotte ; la grille du parc ; la statue par Jacquemart (cad. A 468).

Château (Dromesnil)



Classé MH : Façades et toitures du château ; le grand salon (y compris les deux consoles en marbre) et le petit salon avec leur décor au rez-de-chaussée (cad. C 215).

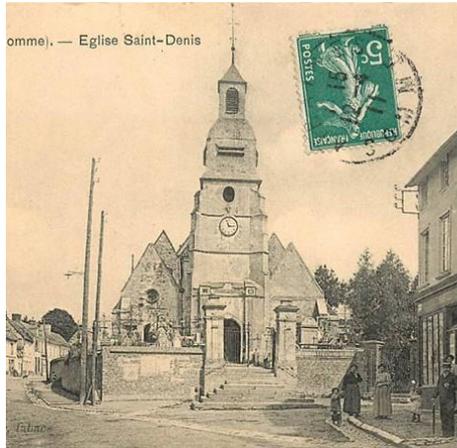
Inscrit MH : Façades et toitures du manoir et des bâtiments de la ferme (à l'exception des hangars et des appentis modernes le colombier du château (cad. C 215, 218).

Eglise Saint-Apré (Warlus)



Eglise du XVIème siècle classée MH. (cad. B 53)

Eglise Saint-Denis (Airaines)

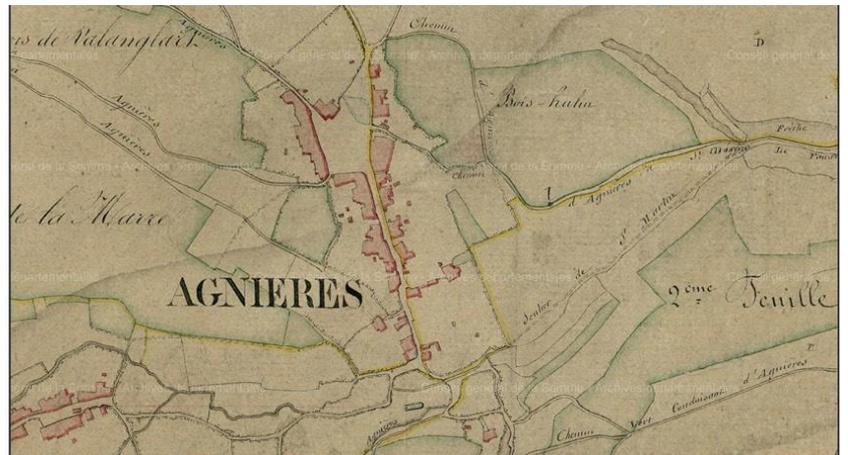


Classée MH. Edifice du XVIème à trois nefs dont les pignons et portails sont de véritables œuvres d'art : mise au tombeau polychrome, Christ en croix, vitraux du XVIème, statue du Saint patron

Eglise Notre-Dame et Prieuré (Airaines)



Eglise Saint-Vaast d'Agnières (Hescamps)



Classée MH. Choeur de la fin du 12e siècle ou du début du 13e siècle. Nef et clocher-porche du 16e. Travaux de consolidation au 17e ou 18e siècle. Interventions importantes dans la seconde moitié du 19e siècle. Vitraux médiévaux du 13e siècle dans le chœur.

Nef à appareillage en damiers de pierres, silex et briques. Porche à décor flamboyant.

Eglise Saint-Denis (Poix-de-Picardie)



Classée MH : L'église paroissiale de Poix-de-Picardie est assise pittoresquement sur Montcille dominant la ville qu'elle semble protéger. L'église Saint-Denis est construite en pierre calcaire selon un plan en croix latine sans collatéraux. Elle est de style gothique flamboyant.

Château de Digeon (Morvillers-Saint-Saturnin)



Classé MH : La ferme modèle du château de Digeon (1860-1868), en intégralité (cad. AM 36).

Inscrit MH : L'ensemble comprenant le château (façades et toitures et parc (cad. AM 31 à 37, 110)

Château (Belloy-Saint-Léonard)



Inscrit MH : Façades du château (à l'exclusion de l'aile en retour d'équerre qui le prolonge au Nord et de la véranda accolée à la façade Est), des communs, du pigeonnier (cad. C 116, 119).

Eglise de Camps-en-Amiénois



Inscrit MH : Portail.

Eglise d'Equennes-Eramécourt



Inscrit MH : Eglise y compris les sols (cad AC 123). L'église est reconstruite vers 1895 par l'architecte parisien Alphonse-Augustin Richardière. Elle est précédée d'un porche néo-flamboyant. L'église est construite en briques avec bandeaux et remplages des baies en pierre de taille. Elle est formée d'une nef unique, d'un transept saillant et d'un chœur terminé par un chevet à trois pans.

Manoir de Neuville-Coppegeule



Inscrit MH : Façades et toitures des bâtiments suivants : manoir proprement dit, y compris les ailes ajoutées au 19e siècle ; pigeonnier ; bâtiment des communs fermant la cour au Sud--Est (cad. AE 52, 54, 55)

Château d'Oissy



Inscrit MH : L'ensemble du domaine, à savoir le portail d'entrée, les deux pavillons, les restes du château, le jardin, le parc et le canal (cad. A 133 à 135, 198 ; D 9, 246, 249).

Château construit au 18e siècle par François II Trudaine. Brique et pierre avec soubassement grès.

Château à Quesnoy-sur-Airaines



Inscrit MH : Façades et toitures du château ; écurie du 18e siècle, bâtie en pierre de taille ; glacière (cad. B 68, 95). Ce château se compose d'un corps de logis en brique daté 1682 par ancrages de fer forgé et flanqué de deux ailes en pierre de taille en retour d'équerre sur la cour, édifiées au 18e siècle.

Eglise St-Gervais et Saint-Protais à Riencourt



Inscrit MH : Chœur datant du 16ème s.

Château et domaine de Tailly-l'Arbre à Mouches



Inscrit MH : Château ; ancien bâtiment de la cidrerie ; ensemble des bâtiments de la ferme ; parc, y compris l'avenue à l'Est du château (cad. A 148, 178, 179, 180).

Eglise de la Nativité de la Vierge à Villers-Campsart



Inscrit MH : Eglise. Construction du 16ème

Ancien château des ducs de Luynes à Airaines



Inscrit MH : Château

Eglise St-Martin à Hescamps (hameau de Frettemolle)



Inscrit MH : Portail datant du 16ème siècle. Anciennement église de la commune de Frettemolle.

Château de Selincourt (Hornoy-le-Bourg)



Inscrit MH : Le château, le pavillon de l'Intendant, les communs, les caves, la carrière souterraine et le parc et jardin (cad. A 648 à 654, 730). Datant de 1734, l'édifice est de proportions modestes mais équilibrées. Le château est précédé d'une cour limitée par un saut de loup, au centre duquel la grille d'entrée

s'ouvre entre deux piliers de pierre surmontés chacun d'un lion.

Halle en bois (Hornoy-le-Bourg)



Inscrit MH : Partie ancienne de la halle, se composant de 12 travées formées par 29 poteaux et couvrant un espace d'environ 31,25 m de long sur 6,80 m de large (cad. AC 69).

Retour d'atelier : périmètre de protection des monuments historiques

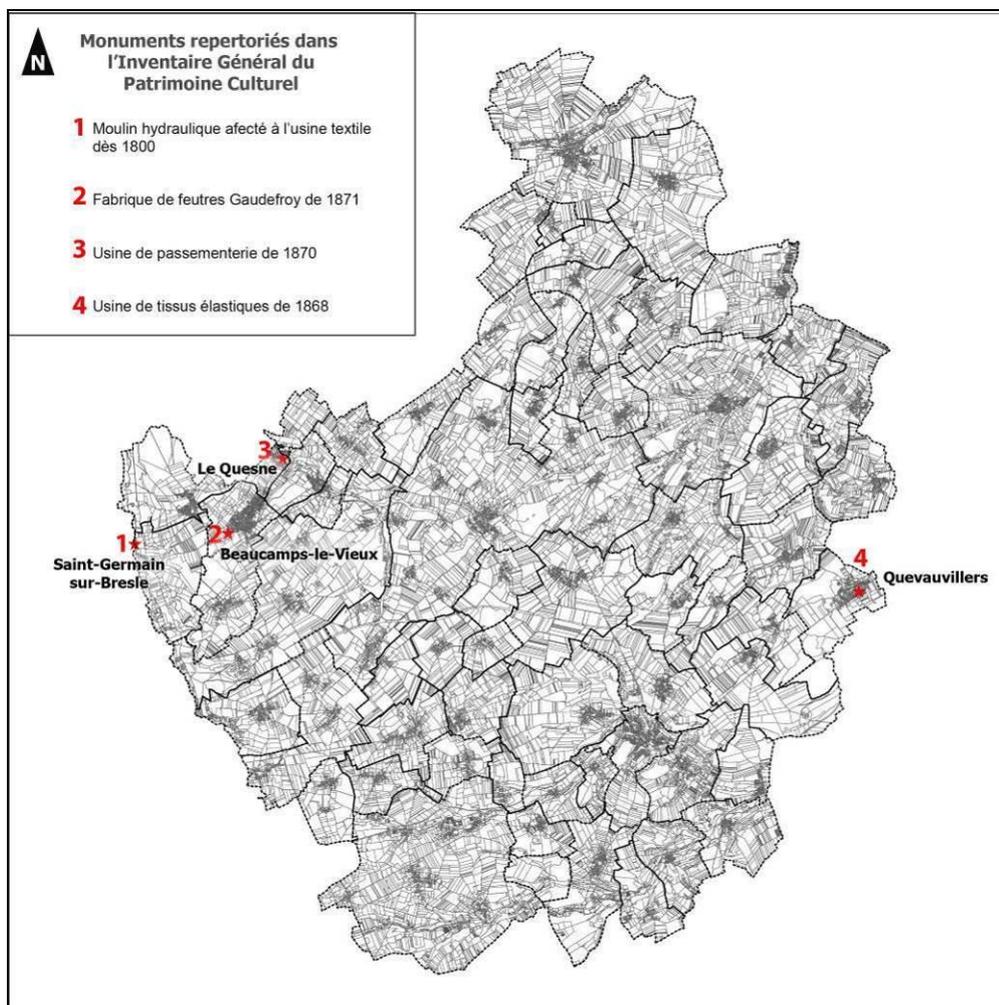


Les monuments historiques sont protégés par un périmètre de co-visibilité de 500m, à l'intérieur duquel l'Architecte des Bâtiments de France émet un avis sur les projets de travaux.

Ce périmètre ne correspond pas toujours à la réalité, selon le relief du site, ou la hauteur du bâti.

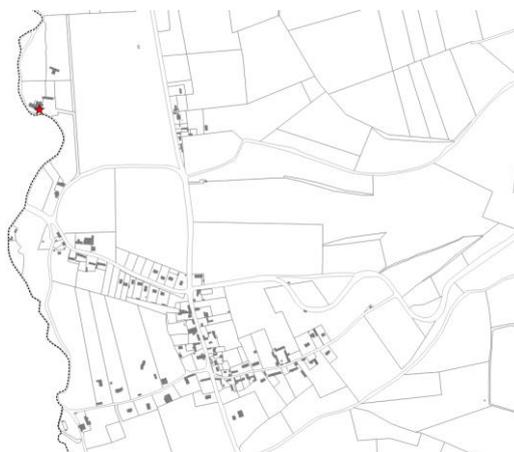
Il est possible d'émettre une demande (justifiée) auprès de l'Architecte des Bâtiments de France pour modifier ce périmètre. Cependant, cette demande doit être présentée très en amont pour aboutir.

B. Le patrimoine bâti inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel (base Mérimée)



4 monuments sont inventoriés dans la Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois :

1 - Moulin hydraulique « La Mécanique » à Saint-Germain-sur-Bresle



Moulin dont le bâtiment principal, affecté après 1825 à l'activité textile date de la limite 18e siècle 19e siècle. Après 1900, le moulin a notamment servi de scierie. Une maison a été juxtaposée au bâtiment d'eau au cours du 20e siècle. Actuellement magasin de commerce. Roue hydraulique verticale à structure de fer.

2 – Fabrique de feutres Gaudefroy à Beaucamps-le-Vieux, 24 rue du Haut



Tissage mentionné en 1871 en tant que fabrique de feutres Gaudefroy, devenue Gaudefroy Frères, qui se spécialise dans les thibaudes, tissage de poils de vache.

3 – Usine de passementerie à Le Quesne



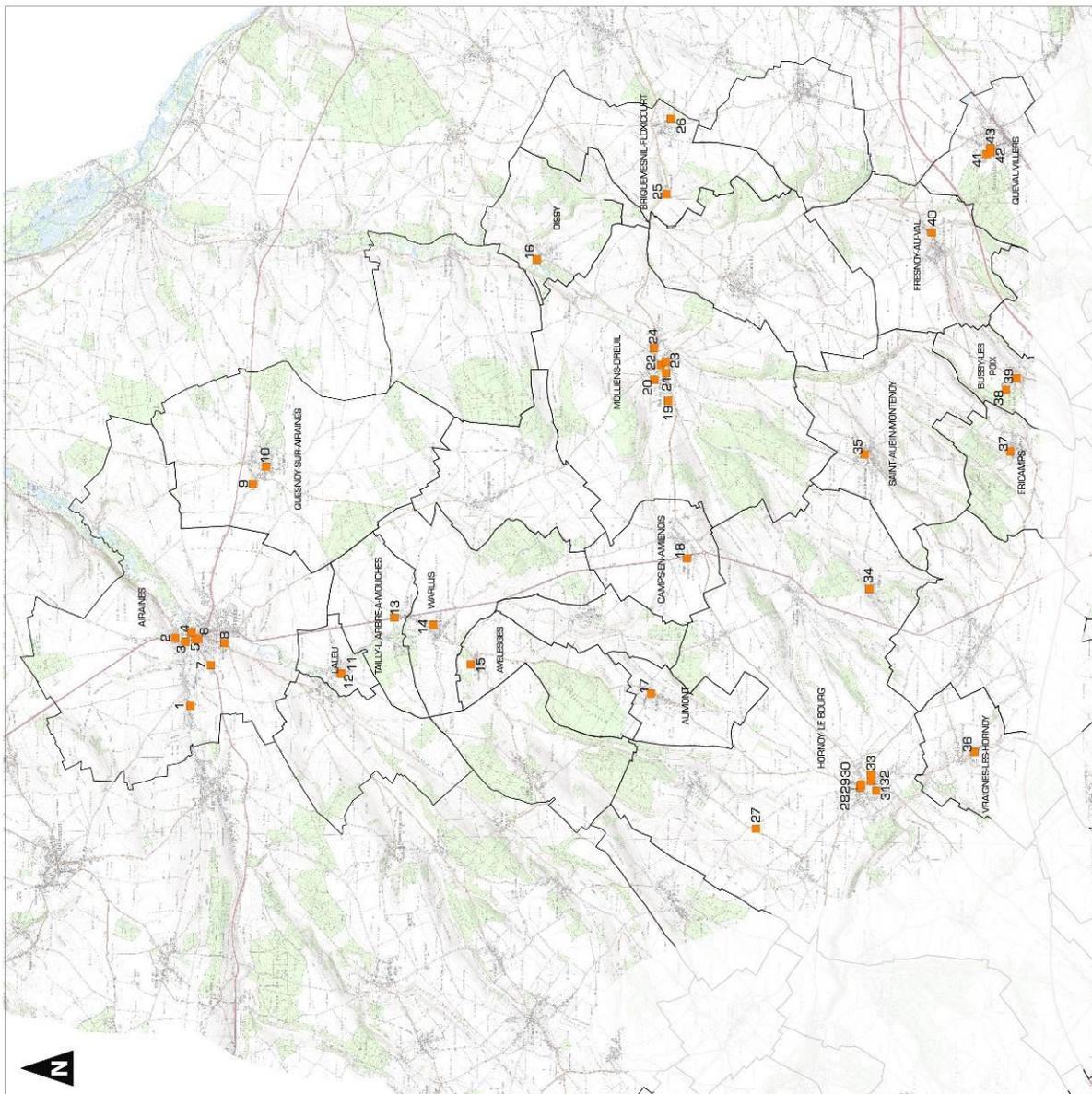
Accolée au village de Beaucamps-le-Vieux, mentionnée en 1870 sous la raison sociale Guichard et Neveu

4 – Usine de tissus élastiques à Quevauvillers, 27 Chaussée Thiers



Manufacture de bretelles, jarretières, et jarretelles fondée en 1868 par Elie Paillart, reprise et agrandie en 1885 par Gustave Cattaert : de cette époque datent la conciergerie, le logement de contremaître et le logement patronal.

C. Le patrimoine bâti non protégé



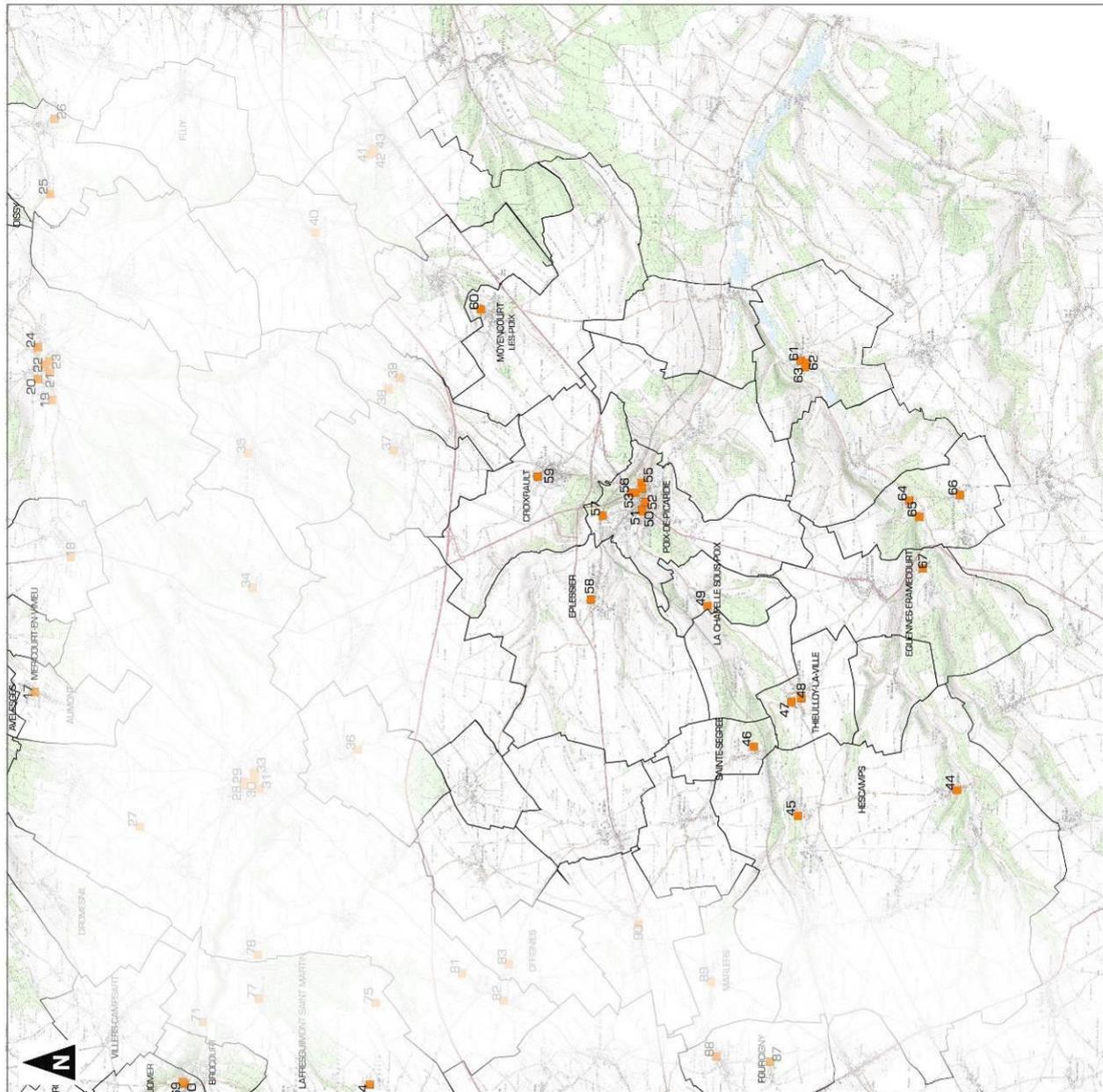
Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le patrimoine bâti non protégé au Nord du territoire

- 1 ferme
- 2 maison bourgeoise
- 3 maison neo normande
- 4 ancienne gare
- 5 silo en béton
- 6 villa structurant le carrefour
- 7 maison bourgeoise
- 8 maison bourgeoise
- 9 maison bourgeoise
- 10 mairie
- 11 mairie (petit pavillon)
- 12 maison bourgeoise
- 13 monument
- 14 maison bourgeoise
- 15 ruines du château
- 16 ruines du château
- 17 château
- 18 maison bourgeoise
- 19 château
- 20 ancienne gare
- 21 maison bourgeoise
- 22 mairie
- 23 maison bourgeoise
- 24 château
- 25 maison bourgeoise
- 26 château
- 27 ferme Sainte Larme
- 28 villa de la reconstruction
- 29 maison à rouges barres
- 30 hôtel de ville
- 31 château
- 32 ferme du château
- 33 château
- 34 maison bourgeoise
- 35 mairie-école
- 36 maisonnette en torchis
- 37 château
- 38 château
- 39 mairie-école de la reconstruction
- 40 maison bourgeoise
- 41 château
- 42 ferme du château
- 43 halles


1:80 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
 Rédaction : ENVIRONNEMENT CONSEIL 2016
 Source de fond de carte : IGN, SCAN200
 Sources de données : IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL 2016

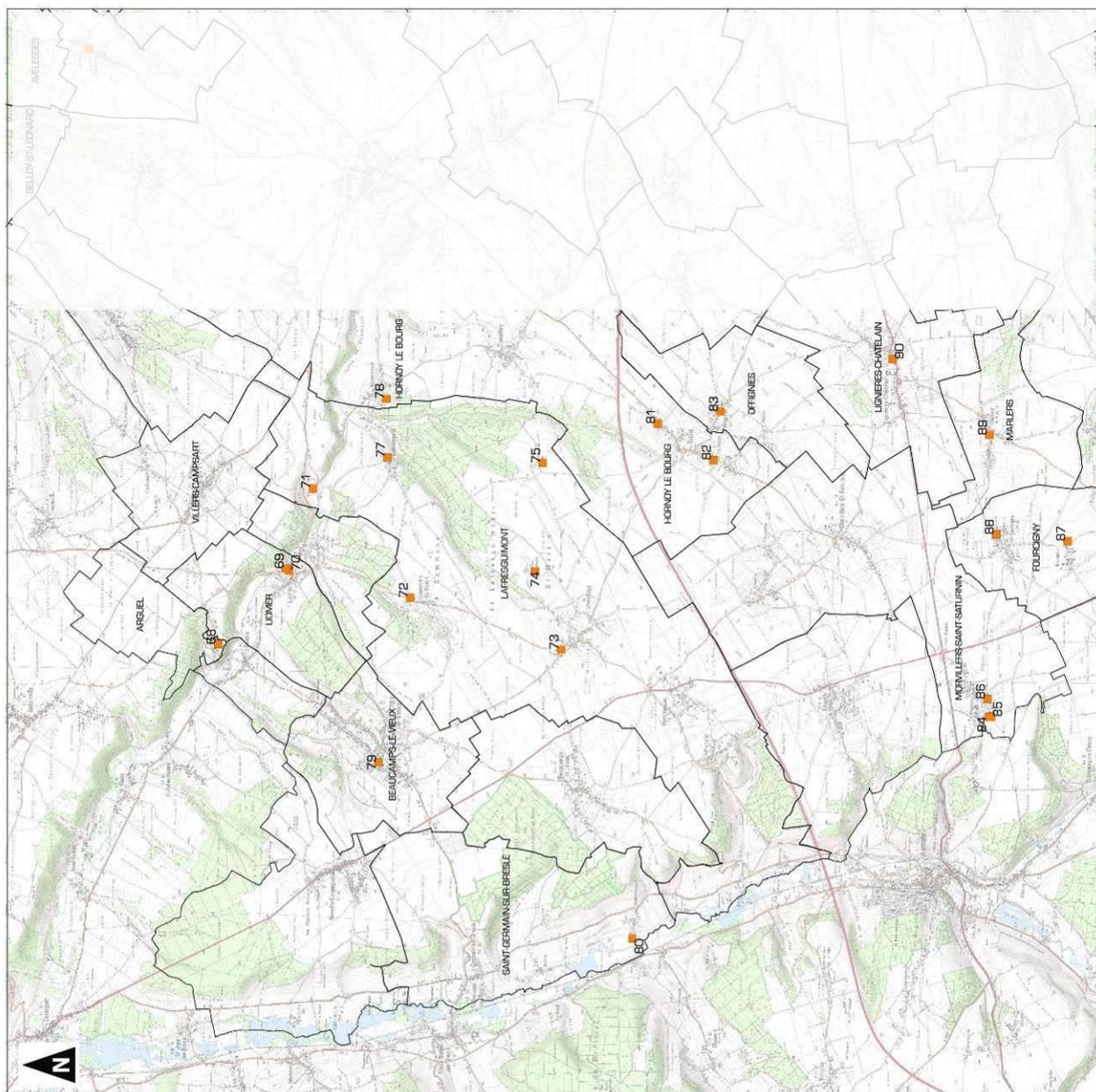


Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Le patrimoine bâti non protégé
au Sud-Est du territoire**

- | | |
|----|-----------------------------------|
| 44 | longère avec clocheton |
| 45 | ferme sur point haut |
| 46 | château |
| 47 | château |
| 48 | maison bourgeoise |
| 49 | château |
| 50 | bureau des P.T.T. art déco |
| 51 | halles |
| 52 | ancien palais de justice |
| 53 | maison bourgeoise sur carrefour |
| 54 | maison bourgeoise |
| 55 | maison bourgeoise |
| 56 | maison bourgeoise sur carrefour |
| 57 | viaduc de la voie ferrée |
| 58 | maison bourgeoise |
| 59 | maison néo-normande |
| 60 | château |
| 61 | mairie école de la reconstruction |
| 62 | ferme remarquable en torchis |
| 63 | ancienne minoterie |
| 64 | maison bourgeoise |
| 65 | grange en torchis |
| 66 | mairie |
| 67 | moulin hydraulique |



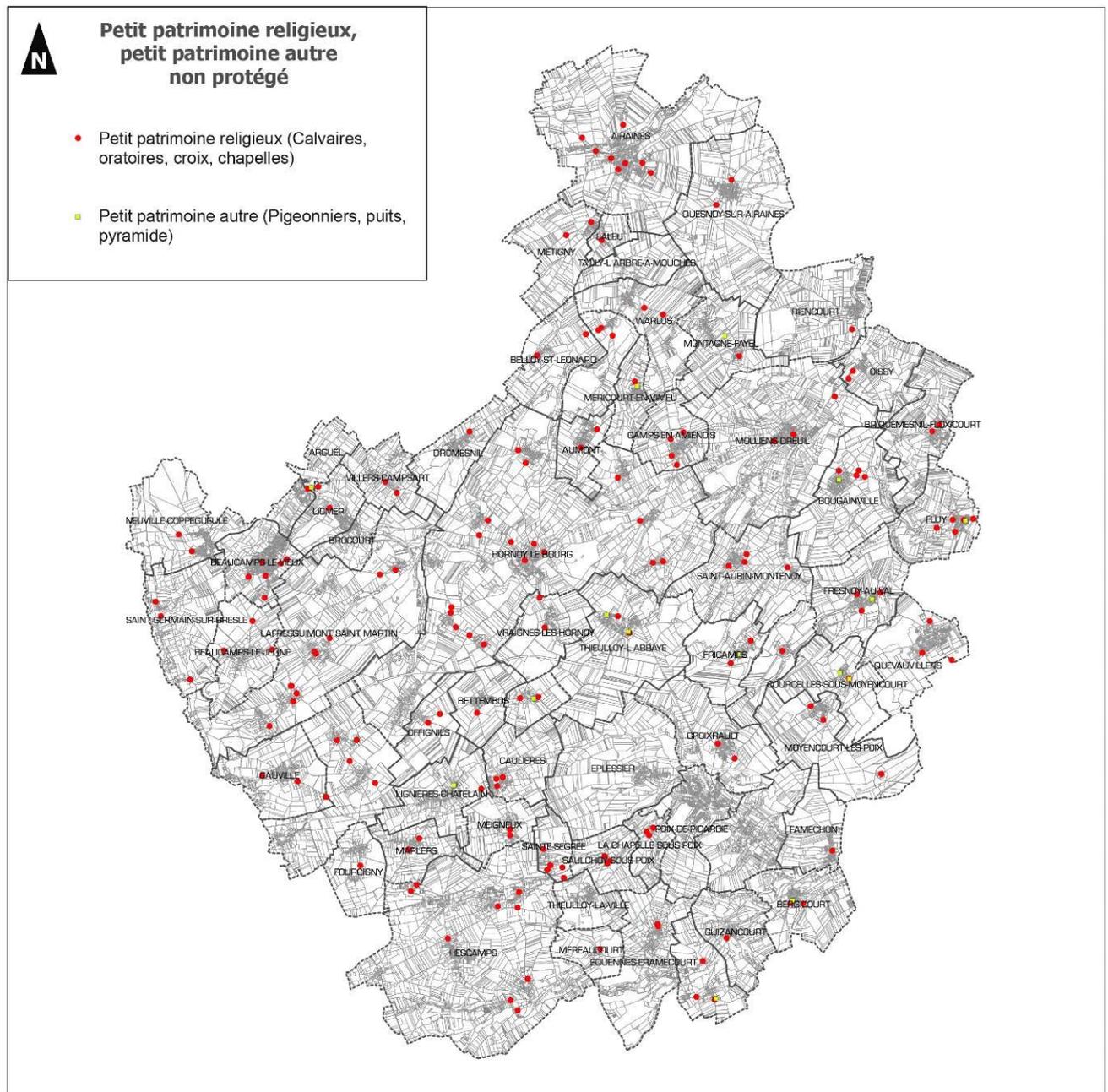
Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Le patrimoine bâti non protégé
au Sud-Ouest du territoire**

- | | |
|----|---|
| 68 | longère à colombages |
| 69 | mairie de 1890 |
| 70 | villa art-déco |
| 71 | maison bourgeoise |
| 72 | ferme avec pigeonnier |
| 73 | maison bourgeoise |
| 74 | ferme du Moulin |
| 75 | ferme de Watéville |
| 77 | ancienne mairie-école |
| 78 | château |
| 79 | hôtel de ville |
| 80 | manoir |
| 81 | maison bourgeoise |
| 82 | maison bourgeoise |
| 83 | ferme de la reconstruction |
| 84 | maison néo-normande |
| 85 | maison bourgeoise dans l'axe de la rue |
| 86 | maison bourgeoise |
| 87 | maison de maître |
| 88 | maison bourgeoise |
| 89 | maison néo-flamande |
| 90 | villa de la reconstruction structurant la place |

D. Le petit patrimoine (non protégé)



Puits recouvert de pierre calcaire à Thieulloy l'Abbaye

Parmi les 170 éléments de petit patrimoine relevés, on trouve : 129 calvaires, croix, oratoires / 25 chapelles / 10 puits / 4 pigeonniers / 1 pyramide. Ce qui domine est donc le petit patrimoine religieux.

Très caractéristiques du territoire, les puits avec couverture en dalle de pierre calcaire de grande taille marquent les communes de l'entité paysagère du Saint-Landon : Thieulloy-l'Abbaye, Fricamps, Courcelles-sous-Moyencourt, Bougainville.



Retour d'atelier : patrimoine en danger et protection pour le patrimoine bâti hors monument historique

Lors de l'atelier Patrimoine et Tourisme, les acteurs du territoire ont relevé que **certains éléments du patrimoine bâti étaient en danger**, faute d'entretien. Il s'agit des **souterrains, des anciens moulins hydrauliques, des églises** (dont le coût d'entretien dépasse parfois les capacités financières), et de certains cas particuliers comme les tours de Luynes (en mauvais état).

Par ailleurs, les participants ont eu l'occasion de procéder à une première réflexion sur la manière la plus pertinente de protéger le patrimoine bâti qui n'est pas monument historique.

Les enjeux dégagés, à approfondir lors de la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement du Territoire sont :

- **Le niveau de contrainte à inscrire dans le PLUi.** Une contrainte trop faible permettrait une dénaturation du patrimoine. En revanche, une contrainte trop forte pourrait bloquer les projets d'entretien et de rénovation,
- **L'échelle à laquelle la décision de protéger le patrimoine doit être prise :** en effet, les élus peuvent se donner des objectifs et des ambitions collectives (sur tout le territoire, ou sur une partie du territoire) plus ou moins importante, tout en laissant la possibilité à certaines communes d'aller plus loin que ces ambitions collectives.

2.8. LE PATRIMOINE NATUREL

Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

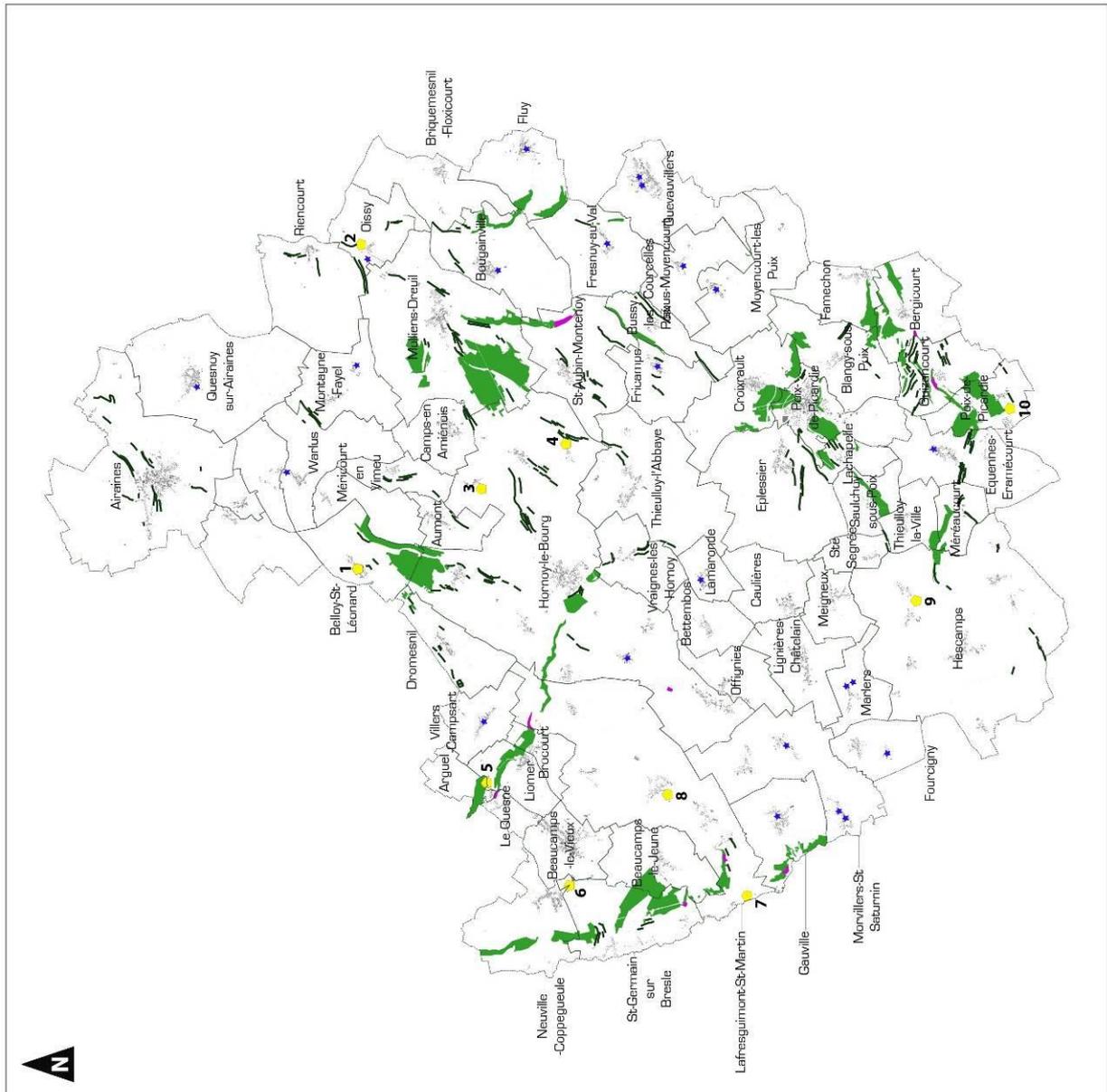
Le patrimoine naturel

-  Boisement protecteur de l'érosion
-  Haie contrecarrant l'érosion des terres (située perpendiculairement au sens d'écoulement des eaux)
-  Arbres isolés remarquables :
 - 1-Tilleul du centre à Belloy-St-Léonard
 - 2-Deux Marronniers à Oissy
 - 3-Deux Tilleuls encadrant une croix à Hallivillers
 - 4-Deux Tilleuls encadrant une croix à Gouy-l'Hôpital
 - 5-Deux Hêtres à Liomer
 - 6-Chêne en entrée sud-ouest de Neuville-Coppegueule
 - 7-Chêne à Montroy, bord de D316
 - 8-Frêne à Laifresnoye
 - 9-Tilleul en bord de D919 à Frettemolle (Hescamps)
 - 10-Chêne jouxtant le château d'eau à Lahaye-St-Romain (Poix-de-Picardie)
-  Mare historique (d'après comparaison avec la carte d'état major de 1900)
-  Larris remarquable (pelouse calcicole sur coteau calcaire abrupt et gardant une structure ouverte d'ancien lieu de pacage))



1:130 000
Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille

GROUPES audidice
Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2015
Sources de données : IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2015



Les boisements présents sur les coteaux escarpés présentent un enjeu environnemental important dans la lutte contre l'érosion des sols. Ils freinent le ruissellement des eaux pluviales comme les haies situées perpendiculairement à la pente des bassins versants. Ces haies recensées sur la planche précédente sont d'ailleurs bien souvent des rideaux picards : elles sont généralement implantées entre deux champs cultivés sur une zone de talus escarpé ayant pour origine le travail de labour répété au fil des siècles.

Les arbres isolés permettent le repérage, valorisent parfois le petit patrimoine religieux en le soulignant, constituent aussi des petits écosystèmes relais dans la trame verte.

La comparaison de la carte d'état-major et la photo aérienne actuelle met en évidence 23 mares historiques dont l'emplacement perdure :

Commune	Nombre de mares historiques en place
Bougainville	1
Courcelles-sous-Moyencourt	1
Digeon (Morvillers)	2
Equennes-Eramécourt	1
Fayel (Montagne-Fayel)	1
Fluy	1
Fourcigny	1
Fresnoy-au-Val	1
Fricamps	1
Gauville	1

Commune	Nombre de mares historiques en place
Lamaronde	1
Marlers	2
Moyencourt-sous-Poix	1
Oissy	1
Quesnoy-sur-Airaines	1
Quevauvillers	2
Thieulloy-l'Abbaye	1
Tronchoy (Hornoy-le-Bourg)	1
Villers	1
Warlus	1



Mare abreuvoir dans le centre de Fluy (cadastre napoléonien de 1830)



1 Belloy-Saint-Léonard



2 Oissy



3 Hallivillers (Hornoy-le-Bourg)



4 Gouy-l'Hôpital (Hornoy-le-Bourg)



5 Liomer



6 Saint-Germain-sur-Bresle



7 Montroy
(Lafresguimont-St-Martin)



8 Lafresnoye
(Lafresguimont-St-Martin)



9 Frettemolle (Hescamps)



10 Lahaye-St-Romain (Poix)

Les arbres remarquables recensés constituent des éléments forts de repérage sur les infrastructures (D319, D919), dans les villages (Lafresnoye, Belloy-st-Léonard, Oissy, Liomer, Lahaye-St-Romain). Les tilleuls à port élané accompagnent de manière monumentale les éléments de petit patrimoine religieux (ex : Hornoy-le-bourg).

de Picardie)

Éléments à retenir au sujet du paysage, du patrimoine et des morphologies urbaines :

- Un paysage de plateau onduleux dominant avec 5 unités paysagères d'intérêt majeur : l'entité paysagère des Evoissons, l'entité des vallées sèches patrimoniales entre la vallée d'Airaines et le Liger, la vallée humide du Dreuil et du ruisseau d'Airaines, la vallée humide du Liger, la vallée humide de la Bresle ;
- Des caractéristiques paysagères locales comme les larris, les rideaux picards, les tours de village, les villages bosquet, l'omniprésence du tilleul structurant les places vertes et encadrant le patrimoine religieux ;
- Les tours de villages pouvant constituer un atout de développement touristique des communes pour la pratique de randonnée, la mise en valeur des paysages et du patrimoine ;
- Des mutations du paysage dues au développement important de l'énergie éolienne, de l'implantation de hangars agricoles en transition brutale avec le paysage ;
- Une richesse visuelle qui s'exprime par 22 éléments repères importants, 36 vues remarquables recensées ;
- Des formes urbaines dominantes en noyau ;
- La présence du torchis remarquable entre la rivière du Dreuil et de la rivière d'Airaines et la vallée du Liger (ex : Dromesnil). Un maintien toutefois fragile ;
- Un enjeu fort de maintien des architectures en torchis, des granges en front à rue qui donnent la qualité du village picard (exemple : Quesnoy-sur-Airaines) ;
- Les deux villes majeures du territoire ayant subi des dégâts importants lors de la seconde guerre mondiale. Une période de la reconstruction 1950 qui a engendré un urbanisme qualifiant l'espace public (place de la République à Poix-de-Picardie, avenue du Maréchal Leclerc à Airaines) ;
- La D901 et la D1029 concentrant les problèmes de traversées de village dangereuses ;
- 23 bâtiments protégés au titre des Monuments historiques ;
- 4 bâtiments dans l'inventaire général du patrimoine culturel ;



- 90 éléments de patrimoine bâti non protégés relevés ;
- Un petit patrimoine religieux très important ;
- Un enjeu de préservation des haies et boisements contrecarrant le ruissellement des eaux et également favorisant une découverte progressive des paysages ;
- Des arbres isolés constituant des éléments repères forts ;
- 23 mares historiques dont l'emplacement perdue.

TOURISME

1. CADRAGE : DÉFINITIONS ET CONTEXTE TERRITORIAL

1.1. DÉFINITIONS

A. Tourisme et loisirs

L'INSEE définit le tourisme de la manière suivante : « *Le tourisme comprend **les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel** [...], à des fins de loisirs, pour affaires, et pour autres motifs [...]* ».

Ainsi, la notion de tourisme se limite aux voyages et séjours, ce qui signifie qu'un touriste passe au moins une nuit sur son lieu de visite.

Le tourisme se distingue donc des loisirs : les activités de loisirs ne supposent pas de séjourner en dehors de chez soi.

Néanmoins, tourisme et loisirs se recoupent partiellement : **certains équipements peuvent être utilisés aussi bien par des habitants pour leurs loisirs, que par des touristes**. A titre d'exemple, le mini-golf dont sera doté le nouveau centre aquatique de Croixrault sera dans ce cas.

B. Tourisme et patrimoine

Le dictionnaire Larousse définit le patrimoine comme :

- « *Ce qui est considéré comme un bien propre, une richesse* »
- « *Ce qui est considéré comme l'héritage commun d'un groupe* ».

Le patrimoine peut être bâti, mais aussi culturel, ou naturel.

Tourisme et patrimoine se recoupent partiellement :

- **De nombreuses activités sont liées au patrimoine** : visites de monuments, découverte de paysages naturels... Néanmoins, le tourisme peut exister sans patrimoine.
- La valorisation touristique est une problématique liée au patrimoine, mais elle n'est pas la seule (la conservation est également une problématique importante).

1.2. CONTEXTE TERRITORIAL

A. L'économie touristique régionale en quelques chiffres

En avril 2015, l'INSEE a publié une brochure intitulée « *L'emploi touristique en Picardie : une dynamique de croissance* », qui dresse les contours de l'économie touristique régionale :

- En 2011 : le tourisme représentait 23 700 emplois en Picardie. Parmi eux :
 - o 16 700 étaient consacrés à l'accueil des touristes,
 - o 7 000 étaient des emplois induits par la présence de touristes (principalement dans le domaine des transports).

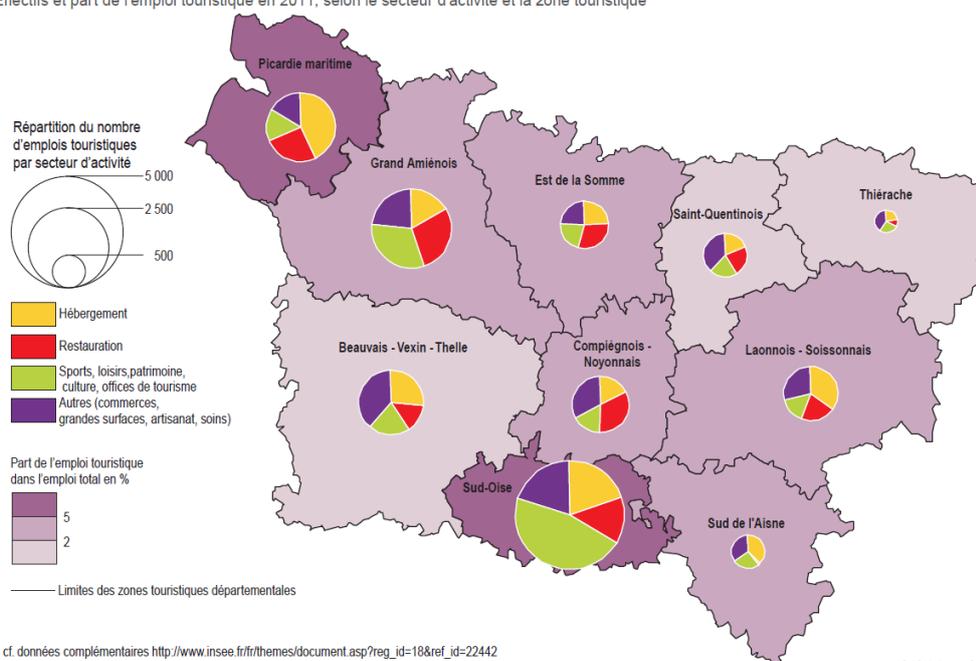
- Ces 23 700 représentaient 2,7% de l'emploi total, moins que la moyenne nationale (3,8%), mais plus qu'en Champagne-Ardenne (2,5%), en Nord – Pas-de-Calais (2,2%), ou en Haute Normandie (2,2 % également).
- Entre 2007 et 2009, ce secteur a connu une croissance de 1 %. Entre 2009 et 2011, la croissance a été de 2%. Il s'agit donc d'un secteur dynamique.
- Dans la Somme, 5 700 emplois étaient consacrés à l'accueil des touristes en 2011. La répartition sectorielle de ces emplois était la suivante :
 - o 28 % dans l'hébergement,
 - o 27% dans la restauration,
 - o 13% dans le domaine des sports et loisirs,
 - o 11% dans le patrimoine, la culture, et les offices de tourisme,
 - o 21% dans les autres domaines (commerce, artisanat, soin...).

Ainsi, l'hébergement et la restauration représentent à eux seuls la moitié des emplois touristiques dans le département.

Ces chiffres dressent le portrait d'un secteur économique qui est certes secondaire en termes d'emplois (2,7% de l'emploi régional), mais dynamique, et générateurs d'emplois dans de nombreux domaines. Le contexte régional est donc favorable au développement du tourisme.

2 Le tourisme représente plus de 5 % de l'emploi dans le Sud-Oise et la Picardie-Maritime

Effectifs et part de l'emploi touristique en 2011, selon le secteur d'activité et la zone touristique



Comme le montre la carte ci-contre, la zone touristique du Grand Amiénois est dans une situation intermédiaire concernant la part de l'emploi touristique dans l'emploi total (entre 2 et 5%).

Au sein des emplois touristiques, les secteurs les plus importants sont ceux de la restauration, et des sports / loisirs / patrimoine / culture / offices de tourisme.

Source : INSEE Analyse, avril 2016, « L'emploi touristique en Picardie, une dynamique de croissance »

B. Le contexte touristique proche (Somme, Seine-Maritime)

Comme le montre la carte suivante, la Somme comprend plusieurs attractions touristiques phares, susceptibles de générer des flux touristiques.



Les 3 formes de tourisme sont présentes dans le Département :

- **Le tourisme vert**, dont l'attraction phare est la baie de Somme. On peut noter que le parc de Samara, qui accueillait 75 000 visiteurs en 2012, se trouve à une vingtaine de kilomètres au Nord-Est de la CCSOA.
- **Le tourisme culturel**, dont l'attraction phare est la cathédrale d'Amiens (640 000 visiteurs en 2012),
- **Le tourisme de mémoire**, avec notamment le Circuit du Souvenir, et l'Historial de Péronne.

Source : Conseil Départemental de la Somme

Par ailleurs la CCSOA peut bénéficier de la proximité d'autres sites :

- **Le château de Rambures**, situé dans la Communauté de Communes de la Région d'Oisemont. Cette forteresse médiévale constitue un point d'intérêt touristique important, qui a accueilli plus de 34 000 visiteurs en 2015.
- **La station balnéaire du Tréport** (Seine-Maritime), située à 1h / 1h30 de route depuis le Sud-Ouest Amiénois, dont la réputation est au moins de niveau régional.
- **Le musée de la Verrerie** (Blangy-sur-Bresle – Seine-Maritime), qui se situe à 30 / 45 minutes du Sud-Ouest Amiénois. Cet équipement touristique est lié à l'histoire du territoire, puisque la vallée du verre jouxte le Sud-Ouest Amiénois, et contribue à faire vivre l'économie locale. Néanmoins, son rayonnement est modeste (9000 visiteurs en 2015).



Château de Rambures (source : www.chateau-rambures-picardie.fr/)



Le Tréport (source : www.seine-maritime-tourisme.com)

Musée de la Verrerie (source : <http://www.la-glass-vallee.com>)

Aucun site touristique phare du Département ne se trouve sur la CCSOA. Le territoire constitue donc plutôt une « périphérie » touristique, qu'une centralité. Il ne constitue pas une porte d'entrée dans le Département, mais peut profiter des flux pour attirer des touristes de passage. Cette possibilité est renforcée par la présence de sites touristiques non seulement dans la Somme, mais également en Seine-Maritime.



Éléments de cadrage à retenir

En Picardie, le tourisme est un **secteur économique secondaire mais dynamique**.

La Somme accueille des attractions touristiques importantes dans le domaine du **tourisme vert**, du **tourisme culturel**, et du **tourisme de mémoire**. Cependant, aucun site phare ne se situe dans le Sud-Ouest Amiénois.

A l'échelle départementale, **la CCSOA est donc une périphérie touristique**, qui peut bénéficier des flux de voyageurs engendrés par les sites phares.

Cette opportunité est renforcée par la présence à **proximité du Château de Rambures**, et par les attraits touristiques de la Seine-Maritime (musée de la Verrerie, station balnéaire du Tréport notamment).

2. LES POINTS D'INTÉRÊT TOURISTIQUE : UN TERRITOIRE PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME VERT

2.1. UN PATRIMOINE BÂTI RICHE, MAIS PEU CONNU

L'inventaire du patrimoine bâti de la CCSOA, avec cartes et illustrations, est présenté dans la partie « Paysage, Patrimoine et Morphologie Urbaine » du diagnostic.

La CCSOA bénéficie d'un patrimoine riche avec :

- De nombreux **Monuments Historiques**, protégés à ce titre :
 - 12 châteaux classés ou inscrits,
 - 11 églises classées ou inscrites,
 - 1 site classé (site pittoresque des ruines du château des Ducs de Luynes),
 - Les Halles d'Hornoy-le-Bourg, inscrites.

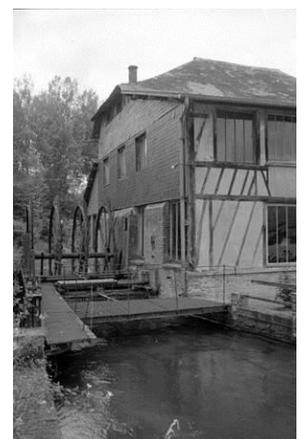
- **La présence de ces monuments, dont certains sont spectaculaires, ou emblématiques d'un moment de l'histoire, présente un intérêt touristique dans la mesure où ils constituent un motif de visite**, et peuvent encourager des touristes à s'arrêter sur le territoire.



Château de Digeon et ses jardins. Plus de détails sur les monuments historiques se trouvent dans la partie Paysage, Patrimoine, et Morphologie urbaine du diagnostic.

- **Patrimoine Culturel**, principalement des anciennes usines ou fabriques (et un moulin hydraulique à Saint-Germain-sur-Bresle). **Mis à part le Moulin de Saint-Germain-sur-Bresle, qui peut accueillir le public, ce patrimoine ne contribue pas à l'attractivité touristique du territoire** : il n'est pas mis en valeur, et certains d'entre eux (à Beaucamps-le-Vieux et Le Quesne) sont à l'état de friche.

Le moulin de Saint-Germain-sur-Bresle. Plus de détails sur le patrimoine répertorié dans l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel se trouvent dans la partie Paysage, Patrimoine, et Morphologie urbaine du diagnostic.



- **Un patrimoine bâti non protégé important** : 90 bâtiments remarquables ont été repérés sur le territoire, comme des maisons de maître, des maisons bourgeoises, des fermes avec pigeonnier, des mairies-écoles etc... **Contrairement aux monuments historiques, ces bâtiments ne présentent pas à eux seuls un intérêt suffisant pour motiver une visite. Cependant, leur présence contribue au charme et au caractère des bourgs et villages du Sud-Ouest Amiénois, et donc (indirectement) à**

l'attractivité du territoire. Ces éléments remarquables peuvent, par exemple, ponctuer un itinéraire de promenade ou de randonnée.



Bureau des P.T.T. de style art-déco à Poix-de-Picardie.

Plus de détails sur le patrimoine bâti non protégé se trouvent dans la partie Paysage, Patrimoine, et Morphologie urbaine du diagnostic.

- **Un petit patrimoine important.** Il s'agit des nombreux calvaires, oratoires, chapelles, pigeonniers, puits... que l'on trouve sur le territoire. **Ces éléments ne constituent pas des points d'intérêt touristique en soit, mais contribuent au caractère et à l'identité du territoire.**

Grâce à ces éléments, la CCSOA comprend **des villages de caractères**, qui peuvent « valoir la peine » d'être visités par des touristes.

Néanmoins, au cours de l'atelier « Tourisme et Patrimoine », les élus du territoire ont constaté que le patrimoine était dans l'ensemble peu connu et peu mis en valeur, même s'il existe quelques notables exceptions comme le Prieuré d'Airaines (l'un des plus vieux monuments de la Somme, transformé en lieu d'exposition).

2.2. UN PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER INTÉRESSANT

Le patrimoine naturel présente un intérêt touristique principalement grâce à la qualité des paysages qu'il offre. **Un inventaire détaillé des paysages du Sud-Ouest Amiénois est présenté dans la partie « Paysage, Patrimoine et Morphologie Urbaine » du diagnostic.**

Les paysages qui présentent un intérêt touristique sont les suivants :

- **Les vallées humides** : elles présentent des paysages différents du plateau agricole, et propices à la promenade. En effet, on y trouve des pâtures, des vergers, des saules têtards, des boisements, et un relief qui créent une ambiance verte et intime. On y trouve également des cours d'eau et des étangs, où il est possible de pratiquer la pêche (néanmoins, la pêche sur le territoire relève plutôt d'une pratique locale de loisir, que d'une pratique touristique).

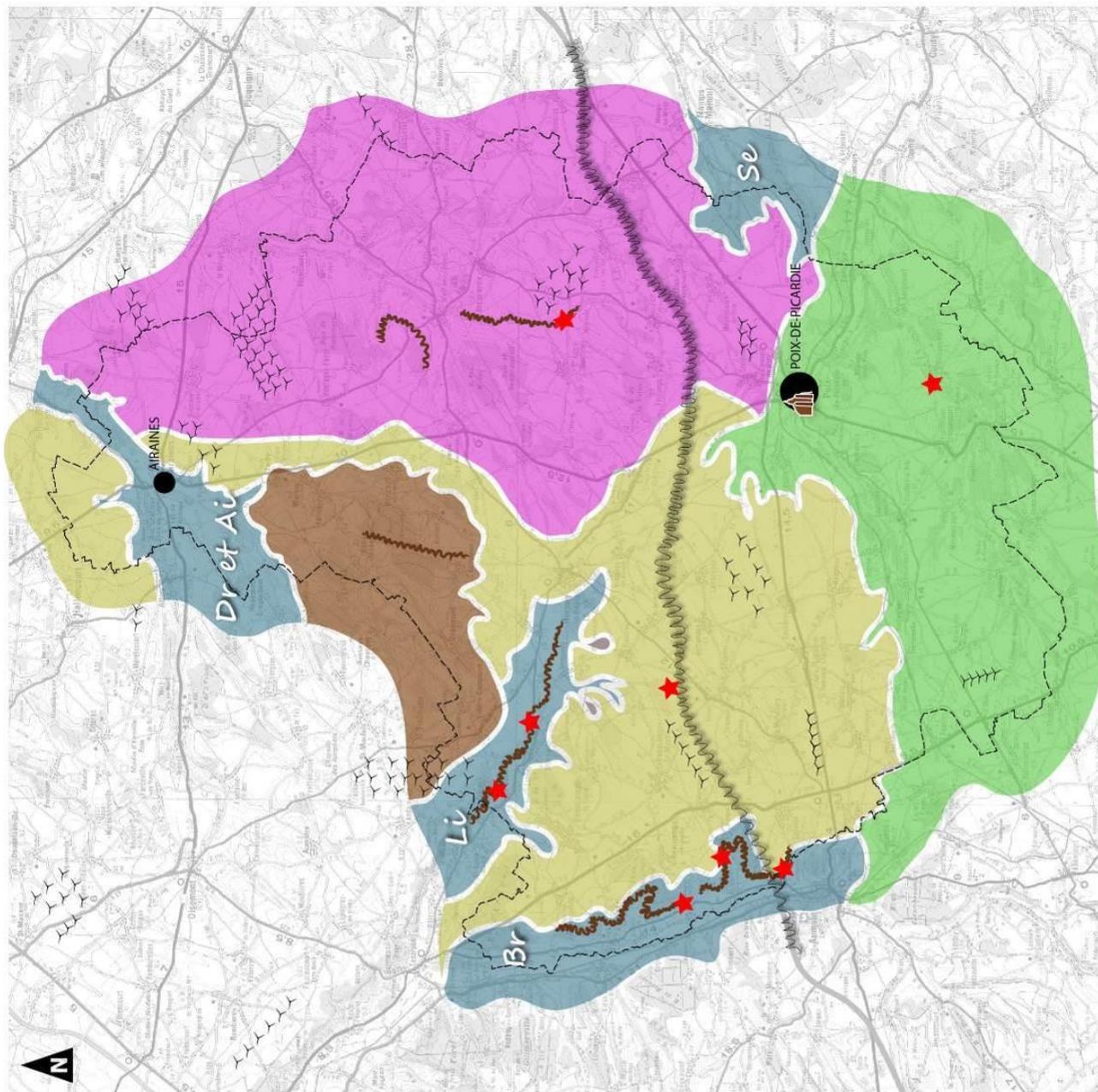
En dehors du secteur des Evoissons (voir la suite), les vallées humides du territoire sont celles du Dreuil et du ruisseau d'Airaines, du Liger, de la Bresle, et de la Selle.

- **Les vallées sèches patrimoniales entre la vallée d'Airaines et le Liger** : il s'agit d'une partie du territoire qui se trouve à l'écart des grands axes, et qui a été peu modifiée dans le temps, d'où une ambiance rurale préservée. Les perceptions visuelles y sont particulièrement riches avec des boisements, des coteaux, des villages aux implantations variées (certains sont en fond de vallée, d'autre sur des buttes). Le patrimoine bâti y est également intéressant (château de Dromesnil, Château de Selincourt, église de Warlus, église de Villers-Campsart, architecture traditionnelle en torchis...).
- **Les Evoissons** : ce secteur présente à la fois un réseau de vallées (vallée humide de la Poix, vallée humide des Evoissons, et un riche réseau de vallées sèches), et une ambiance rurale peu modifiée. On y trouve également Poix-de-Picardie et son patrimoine. Ce secteur, qui présente des paysages d'une grande qualité, **présente un intérêt touristique réel pour des publics à la recherche de nature et de ruralité.**

D'autre part, le territoire présente de caractéristiques paysagères locales qui le différencient des autres paysages (de plus amples informations sont présentées dans le diagnostic paysager) :

- **Les larris** : il s'agit de coteaux abrupts, où la craie du sous-sol affleure parfois, qui ont été traditionnellement consacré aux activités pastorales. Ces milieux calcicoles et secs présentent à la fois un paysage, une faune, et une flore uniques et identitaires de la Picardie.
- **Les rideaux picards** : ce sont des talus boisés qui ont été conservés sur les terrains en pente, lors de leur défrichement et de leur mise en culture. Ils sont emblématiques des paysages picards, et contribuent à limiter les phénomènes d'érosion.
- **Les tours de village, ou courtils** : ces chemins périphériques ont été créés autour des villages pour assurer la circulation du bétail d'une prairie à l'autre. Ils sont entourés de haies, qui délimitent les propriétés et protègent les animaux. Avec les remembrements, de nombreux ont disparus, complètement ou en partie. On compte tout de même 38 tours de villages complets à 70% ou plus dans le Sud-Ouest Amiénois.

En page suivante, une carte extraite du **diagnostic paysager**, qui indique où se trouvent les paysages évoqués ci-avant.



Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Entités paysagères

Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Entités paysagères :

Le plateau agricole du Vimeu

Vallées humides :

- Dr et Ai : le Dreuil et le ruisseau d'Airaines
- Li : le Liger
- Br : la Bresle
- Se : la Selle

Vallées sèches patrimoniales entre la vallée d'Airaines et le Liger

Les Evoissons

Le Saint-Landon

Paysages particuliers :

Larris

Coupure paysagère :

Autoroute A29

Éléments structurants du relief :

Relief escarpé structurant

Eoliennes :

Parc éoliens en activité



1:130 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Realisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : LADYSS-ONS - TGH - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016

Éléments à retenir



Le territoire ne présente pas de point d'intérêt touristique majeur, mais bénéficie d'un patrimoine bâti et naturel de qualité.

Dès lors, le potentiel touristique du territoire repose sur le développement du tourisme vert avec la découverte des villages et des paysages naturels du Sud-Ouest Amiénois.

La présence de vallées humides et de cours d'eaux permet de pratiquer la pêche.

Retour d'atelier : des richesses trop peu connues



Les participants aux ateliers tourisme ont noté que **le patrimoine local est assez peu connu**, même des habitants du territoire.

Cela a été illustré par la visite d'Airaines, qui accueille plusieurs monuments historiques, dont un Prieuré datant du XI^{ème} siècle. De manière générale, ce patrimoine n'est pas assez mis en valeur, exception faite du Prieuré qui est un lieu d'exposition assez réputé.

Cela a également été illustré par la visite du musée archéologique de Famechon (voir ci-après) : **le territoire recèle des richesses archéologiques (ateliers de silex par exemples) peu connues et peu mises en valeur.**

En ce qui concerne la pêche, elle est possible sur le territoire (Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques gérant des parcours de pêche à Poix-de-Picardie et Airaines, présence d'étangs), mais relève plutôt d'une pratique locale. L'office de tourisme est néanmoins régulièrement sollicité à ce sujet. Il arrive également que des touristes installés au bord des étangs de la Somme pour la pêche visitent le Sud-Ouest Amiénois.

3. LES OUTILS DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE

La vitalité touristique d'un territoire ne dépend pas uniquement des points d'intérêt touristique, c'est-à-dire de ce qu'il y a à voir, mais également de la manière dont ces éléments sont mis en valeur, et de la manière dont les touristes sont accueillis.

Cette partie du diagnostic a pour objet de recenser les outils de mise en valeur du territoire et d'accueil des touristes.

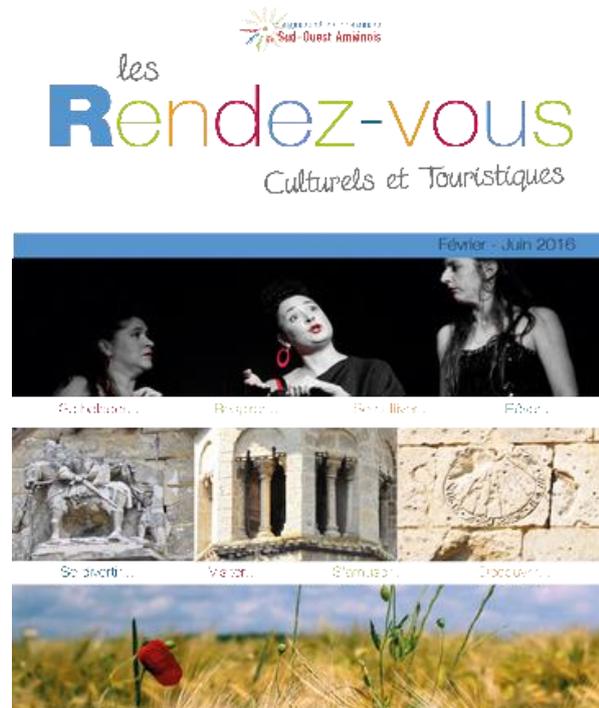
3.1. OFFICE DE TOURISME ET SERVICE TOURISME DE LA CCSOA

La CCSOA a pris la compétence tourisme dès sa création. En 2010, elle a également pris la compétence office de tourisme et syndicat d'initiative. C'est donc le service tourisme de la CCSOA qui gère l'accueil des touristes sur le territoire et l'animation touristique.

Les actions du service tourisme sont les suivantes :

- **Accueil, information et promotion auprès des visiteurs** : il est assuré par l'office de tourisme intercommunal de Poix-de-Picardie, et par le local tourisme de l'aire d'autoroute de Croixrault.
- **Communication** avec la création d'outils dédiés au tourisme. Il existe notamment un site internet (www.amienois-tourisme.fr) qui permet aux visiteurs de planifier leur séjour sur le territoire (en accord avec l'évolution des pratiques touristiques : voir encadré « Retour d'atelier »),
- **Création et entretiens des circuits de randonnée** (voir ci-après),
- **Mise en place d'animations,**
- **Collaboration** avec les instances régionales et départementales du tourisme,
- **Accompagnement et conseil auprès des acteurs locaux du tourisme**, notamment les structures d'hébergement, qui sont les premières conseillères des touristes.

Exemples d'événements et d'activités proposées dans le Sud-Ouest Amiénois :





Retour d'atelier : des pratiques touristiques en évolution



Le service tourisme de la CCSOA constate que la fréquentation des offices de tourisme diminue (le syndicat d'initiatives d'Airaines a d'ailleurs été fermé pour cette raison). En effet, **les voyageurs planifient de plus en plus leurs vacances à l'avance sur internet.**

Les personnes qui fréquentent l'office du tourisme sont principalement des étrangers (belges et néerlandais notamment), à la recherche de circuits de randonnée et d'évènements.

Le profil des touristes qui fréquentent le territoire n'est pas parfaitement connu par l'office du tourisme, car tous n'y passent pas. Cependant, il semblerait qu'il s'agisse en général de **voyageurs entre 2 destinations (Baie de Somme et Amiens par exemple), principalement des citadins à la recherche de calme et de nature.**

Par ailleurs, la stratégie d'accueil des touristes sur le territoire va être fortement impactée par la fusion de la CCSOA avec la Communauté de Communes de la Région d'Oisemont. En effet, **le Château de Rambures bénéficie d'une réputation et d'une fréquentation qui en feront une véritable porte d'entrée sur le territoire.**

Par ailleurs, certaines actions de la CCSOA pour développer l'offre de loisirs culturels (avec notamment la rénovation du cinéma de Poix-de-Picardie) ou sportifs (construction du centre aquatique et de remise en forme de Croixrault) enrichissent l'offre touristique sur le territoire.

3.2. CHEMINS ET ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

Les circuits de randonnées constituent la première demande (et de loin) enregistrée par l'office de tourisme de la CCSOA. En effet, il s'agit d'un outil essentiel au développement du tourisme vert.

La CCSOA et le Département de la Somme proposent conjointement une vingtaine d'itinéraires, qui permettent de découvrir les villages et les paysages du territoire (voir carte page suivante). Certains sont pédestres, d'autres sont destinés aux cyclistes. Il est prévu d'ajouter un nouveau circuit chaque année à peu près.

La seconde carte présentée à la suite permet d'observer :

- Que le territoire est traversé par un circuit de Grande Randonnée (GR 125),
- Que certains itinéraires sont repérés par le Département de la Somme comme faisant partie du réseau d'Intérêt Communautaire ou Départemental. Ce classement invite à protéger les chemins situés sur ces itinéraires,
- Que le territoire comprend 3 centres équestres : une alternative à la marche et au vélo pour découvrir les chemins de la CCSOA.

Enfin, il convient de noter que certains chemins sont protégés dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (voir 3^{ème} carte présentée à la suite).

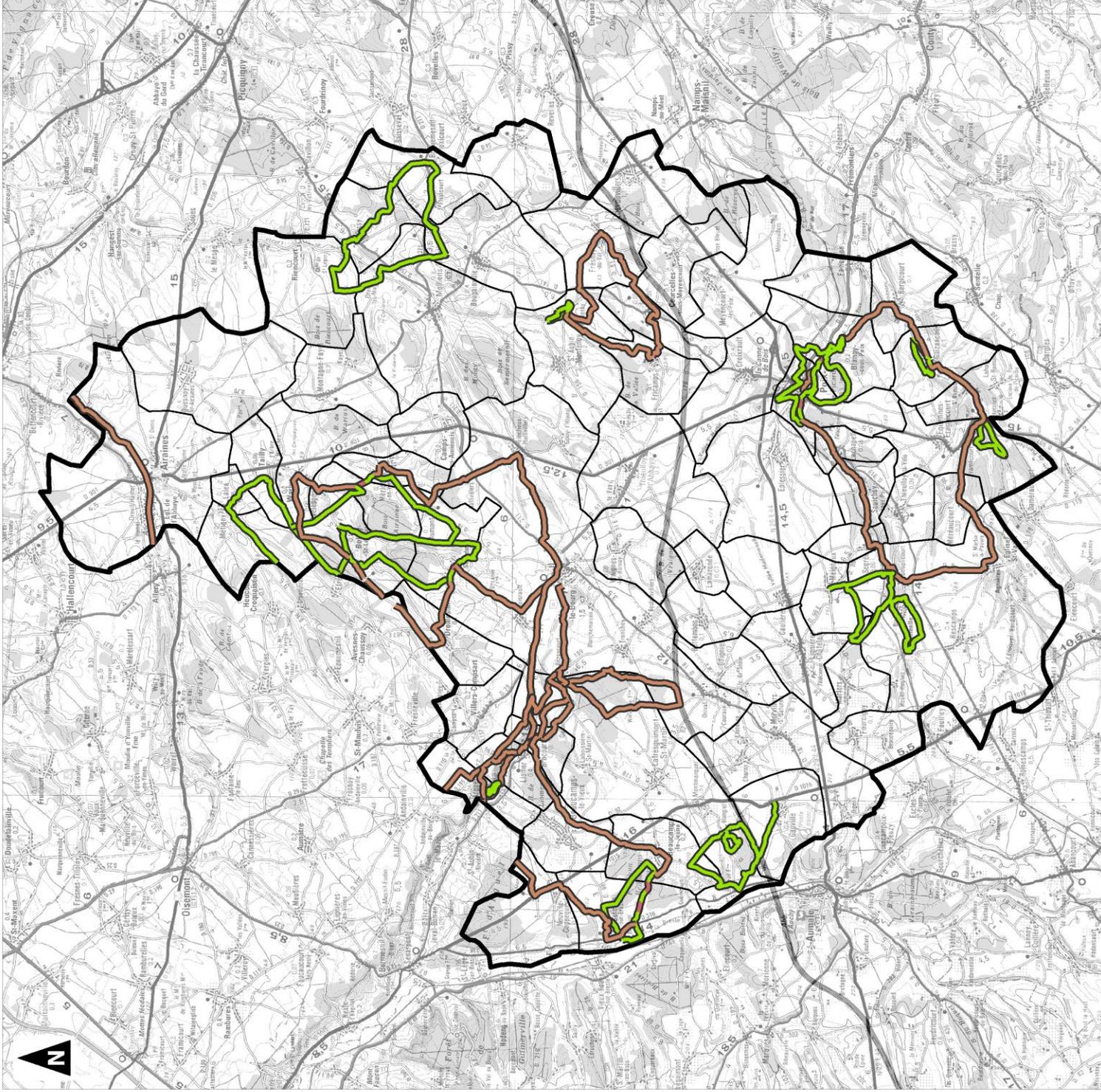
Il est intéressant de noter que d'après les élus du territoire (voir encadré « Retour d'atelier »), certains chemins menacés par le manque d'entretien ou la présence d'engins motorisés.

D'autre part, au cours de l'atelier « Tourisme et Patrimoine », les participants ont noté que les randonnées guidées étaient trop peu nombreuses, notamment parce qu'il est difficile de maintenir une fréquentation élevée sur le long terme.

-  Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois
-  Limites communales

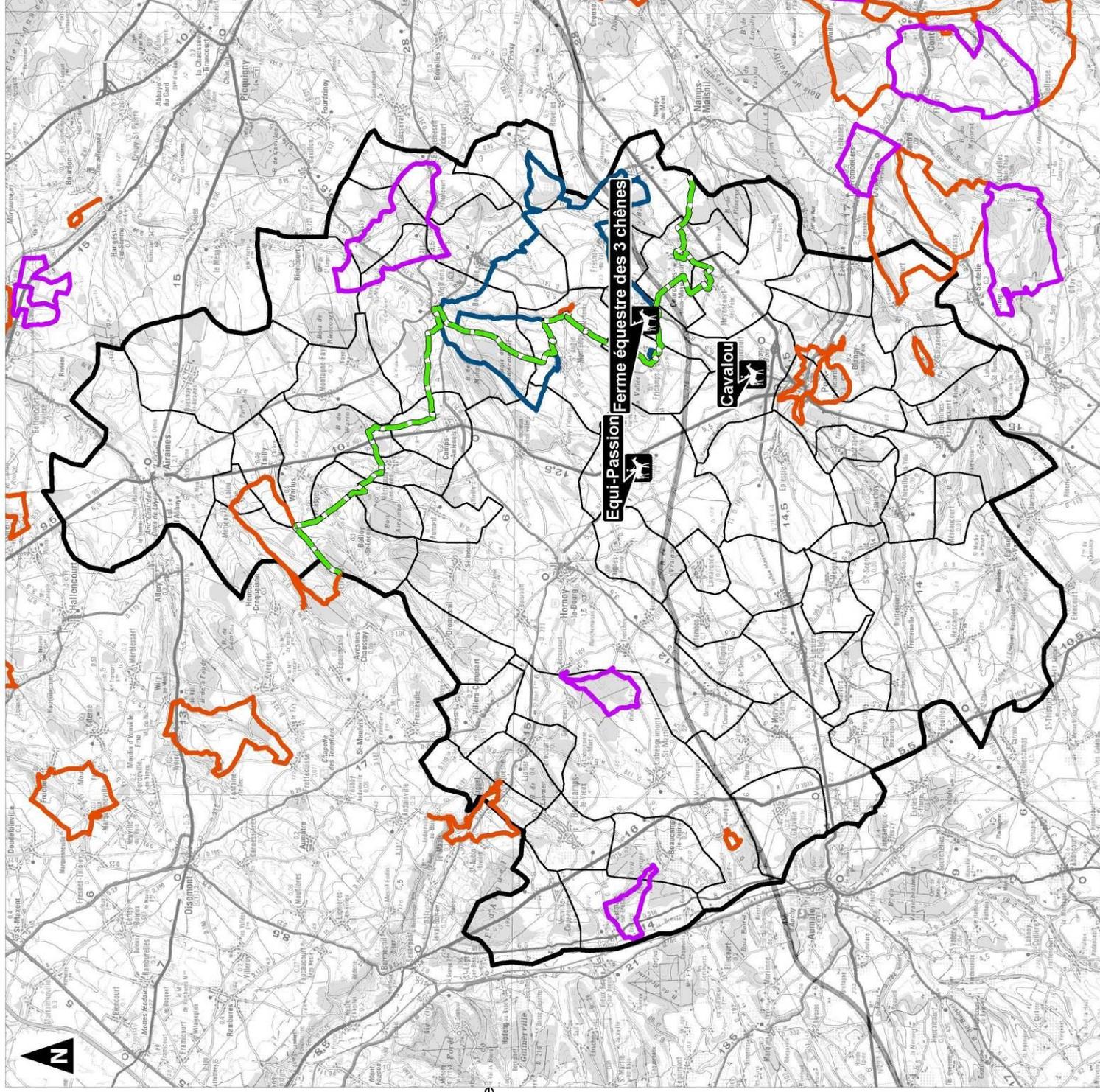
Circuits de randonnée de la CC SOA :

-  Cyclo
-  Pédestre



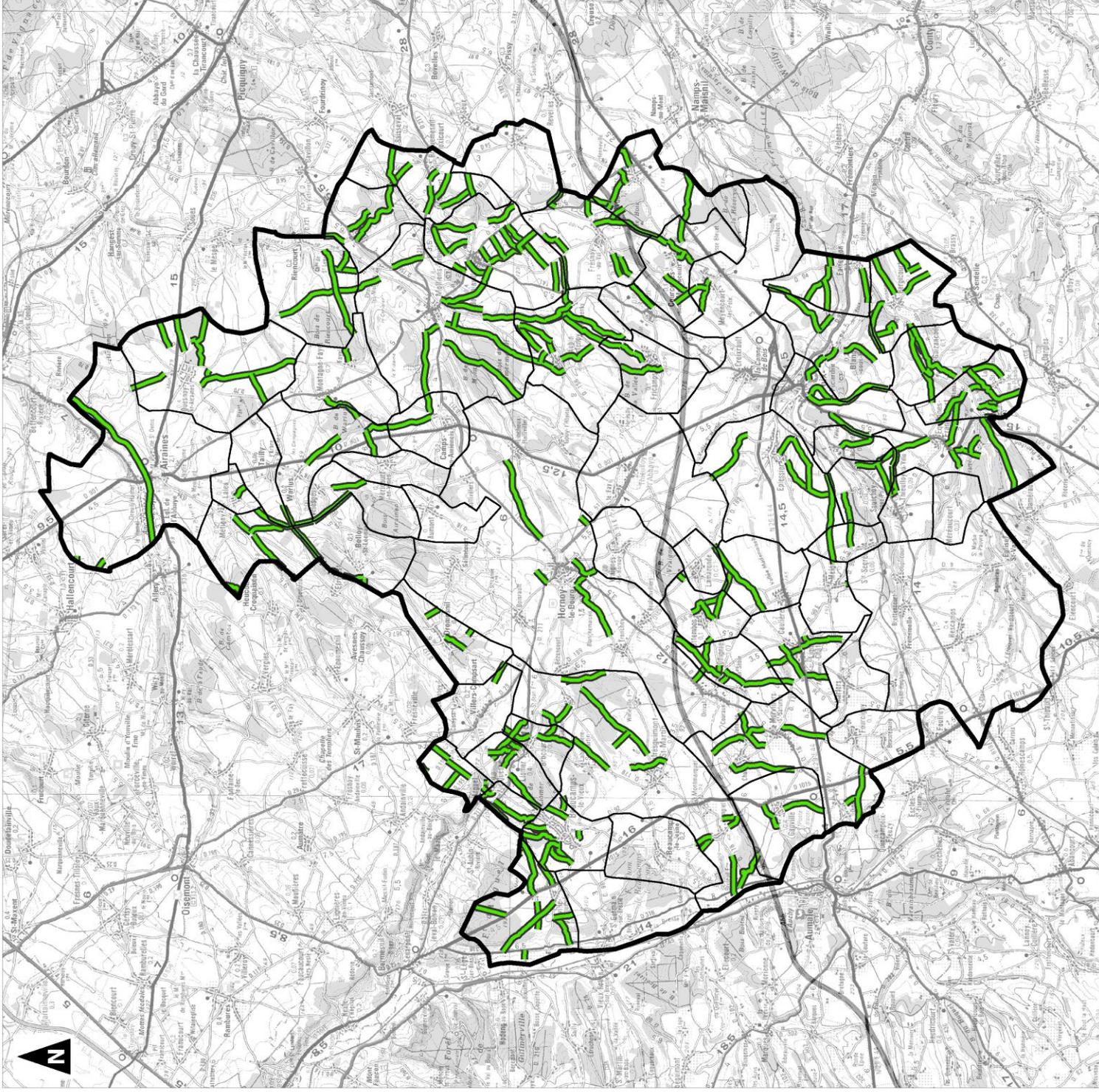
Circuits de randonnée et activités équestres

-  Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois
-  Limites communales
-  Activités équestres
-  Réseau départemental pédestre d'intérêt communautaire
-  Réseau départemental pédestre d'intérêt départemental
-  Réseau départemental VTT d'intérêt départemental
-  Tracé de GR125 dans la CCSSOA



Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Somme

-  Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois
-  Limites communales
-  Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée dans la CC SOA





Retour d'atelier : l'importance de la préservation des chemins

Les participants ont noté que **certains chemins étaient en danger**. En effet, il existe 2 menaces : **le manque d'entretien** (quand il n'y a plus de bêtes qui transitent régulièrement sur les chemins par exemple), et **leur fréquentation par les quads et autres engins motorisés** (pour éviter les nuisances, les propriétaires ferment leur parcelle. De nombreux bois sont fermés, alors qu'autrefois les promeneurs pouvaient s'y aventurer).

Les participants aux ateliers ont soulevé la question des **randonnées avec guide**. Certains ont estimé que ces dernières étaient trop peu nombreuses. D'autres ont remarqué que ces randonnées fonctionnaient bien lors des premières éditions, puis que leur succès s'essouffait.

Par ailleurs la visite des étangs de Famechon a permis d'illustrer le fait que **l'entretien des cheminements piétons était une façon de mettre en valeur le territoire**. Ainsi, la commune a réaménagé 2,5 kilomètres de chemins autour des étangs. Le site est aujourd'hui fréquenté par des randonneurs, des pêcheurs et des chasseurs, qui sont des habitants du territoire, mais aussi des touristes.

3.3. CHÂTEAUX ET MUSÉES

La présence de monuments à visiter complète les activités en extérieur (promenade, randonnée...). En plus des églises, qui sont le plus souvent ouvertes, la CCSOA dispose d'**une offre limitée de châteaux et de musées**.

L'offre est limitée car :

- La majorité des châteaux sont fermés (confer première carte présentée à la suite). En effet, certains sont en mauvais état, d'autres sont habités ... et dans tous les cas, l'ouverture du château au public reste à la discrétion du propriétaire. Ainsi une minorité seulement de châteaux est ouverte au public (visite de l'intérieur et/ou des jardins).
- Il n'existe que 2 petits musées sur le territoire, dont 1 est fermé pour le moment (confer second carte).



Retour d'atelier : l'expérience du musée archéologique de Famechon

Lors de l'atelier tourisme, la visite du Musée Archéologique de Famechon a bien illustré la difficulté de faire fonctionner ce type d'équipement en milieu rural.

En effet, l'idée de ce musée est née dans les années 1970, suite à des fouilles (réalisée dans le cadre des travaux de la RD901) qui avaient permis de nombreuses découvertes archéologiques. Elle a été portée par la commune et une association locale pendant plusieurs années, jusqu'à l'inauguration du musée en 1991. Cependant, l'équipement n'a jamais pu ouvrir, car le bâtiment qui l'accueille n'atteint pas les normes lui permettant de recevoir le public, et faute de personnel pour accueillir les visiteurs.

Cet exemple illustre le fait que la gestion d'un équipement culturel nécessite des moyens et une ingénierie qui ne sont pas à la portée

d'une commune rurale seule.

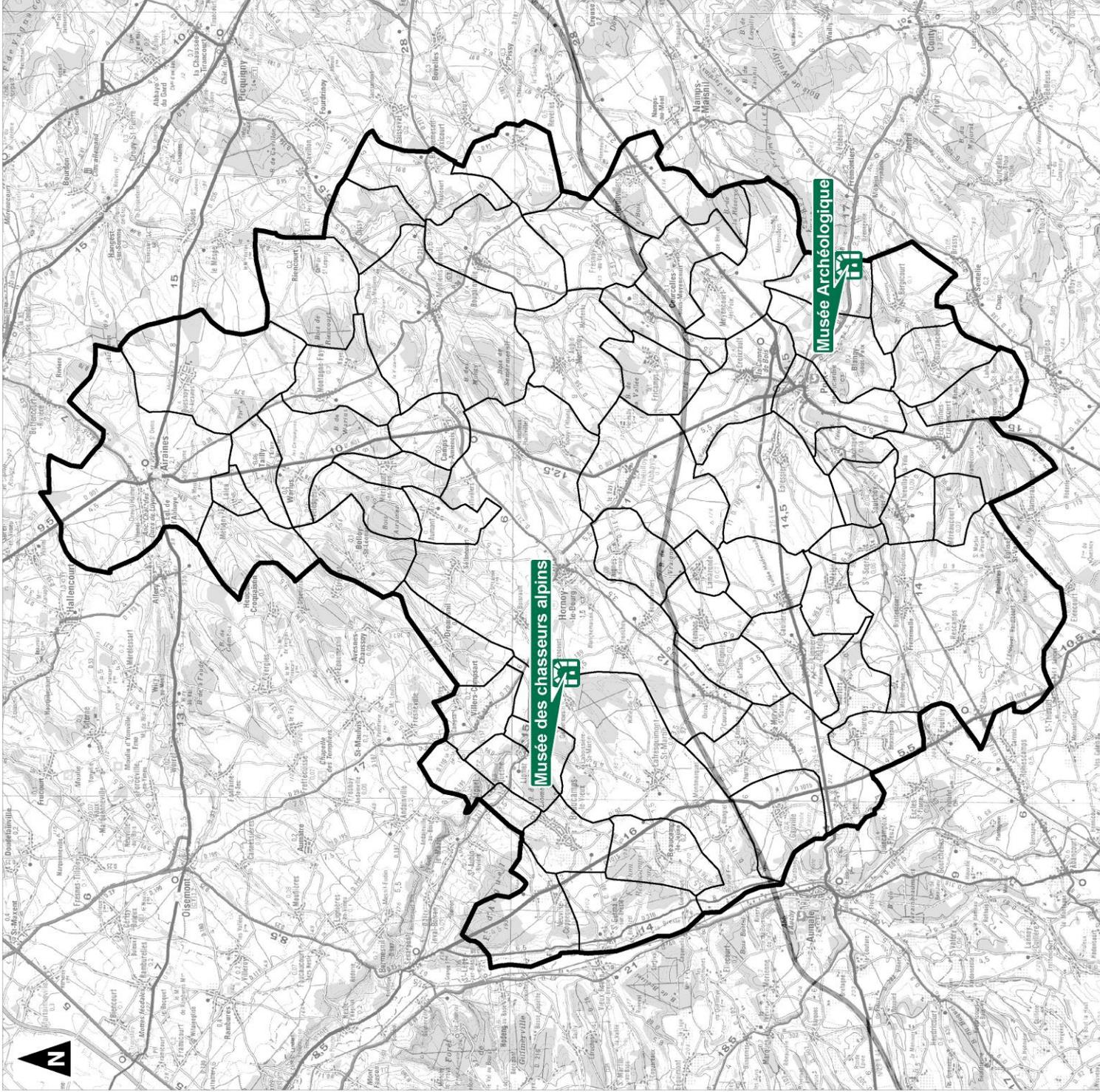
Châteaux ouverts ou fermés au public

-  Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois
-  Limites communales
-  Château fermé au public
-  Château ouvert au public



Musées

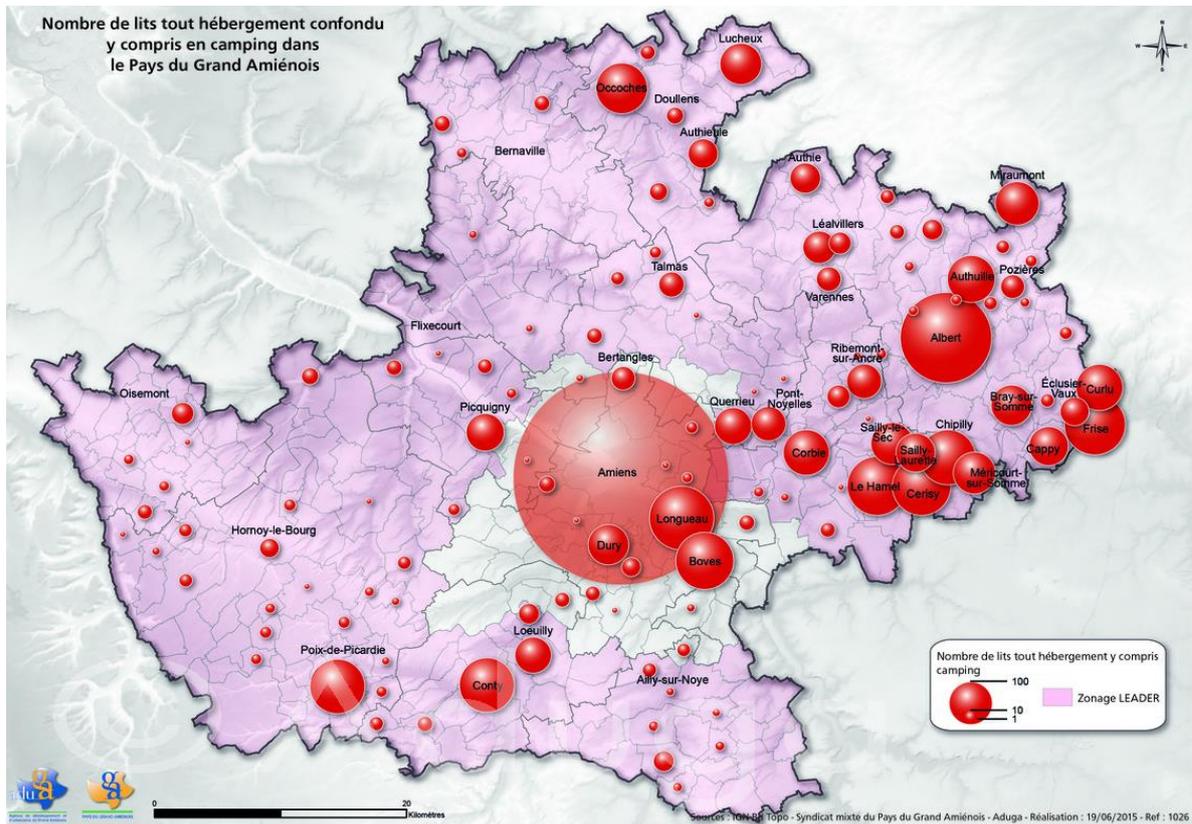
-  Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois
-  Limites communales
-  Musée



3.4. HÉBERGEMENT ET RÉSIDENCES SECONDAIRES

A. Hébergement touristique : une offre limitée

Comme le montre la carte suivante (réalisée par l'ADUGA dans le cadre d'un programme européen LEADER), la CCSOA présente une offre d'hébergement limitée par rapport à d'autres secteurs, où le tourisme est plus développé (Amiens, Nord-Est Amiénois, vallée de la Somme...).



La carte exposée ci-après permet de prendre connaissance du détail de l'offre d'hébergement du Sud-Ouest Amiénois. Ses caractéristiques marquantes sont les suivantes :

- En termes de répartition spatiale, Poix-de-Picardie se dégage comme le principal pôle d'hébergement, avec 5 chambres de gîte ou AirBNB (locations de vacances entre particuliers), 34 chambres d'hôtel, et 88 emplacements de camping,
- L'offre la mieux répartie sur l'ensemble du territoire est celle des gîtes ruraux et AirBNB, autrement dit la location de logements complets,
- Quelques communes sont également dotées de chambres d'hôte.

Le standing de cette offre est représenté dans le tableau suivant :

	1 étoile ou épi	2 étoiles ou épis	3 étoiles ou épis	4 étoiles ou épis	Non précisé
Camping			88		
Hôtel		34			
Gîtes	2	15	37		

Chambres d'hôte			5	4	2
AirBNB					8
Total	2	49	130	4	10

La majorité des chambres/emplacements offrent un bon standing (3 étoiles ou 3 épis pour gîtes). Une partie significative des chambres offre un standing moyen (2 étoiles ou épis). En revanche, l'offre d'entrée (1 étoile ou épis) ou haut de gamme (4 étoiles ou épis) est rare.

Ces observations rejoignent celles réalisées précédemment sur le fait que le Sud-Ouest Amiénois était une périphérie touristique : l'offre d'hébergement est modeste, et concentrée sur le milieu de gamme (segment susceptible de convertir au plus grand nombre).



Retour d'atelier : tendances en matière d'hébergement touristique

Les participants à l'atelier tourisme observent que l'offre d'hébergement est peu développée sur le territoire. Les établissements existants fonctionnent, mais pas uniquement grâce au tourisme : hors saison, ce sont les travailleurs (dans le domaine de l'éolien notamment) qui occupent les hébergements.

Certains ont noté que le camping de Poix-de-Picardie montrait des signes de vétusté, et nécessitait une mise à niveau.

En termes de perspectives de développement, les participants ont évoqué :

- Les chambres d'hôte, qui présentent l'avantage d'être compatible avec la mise en valeur du territoire,
- L'hôtellerie à proximité de l'aire d'autoroute de Croixrault.

Hébergement touristique

 Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

 Limites communales

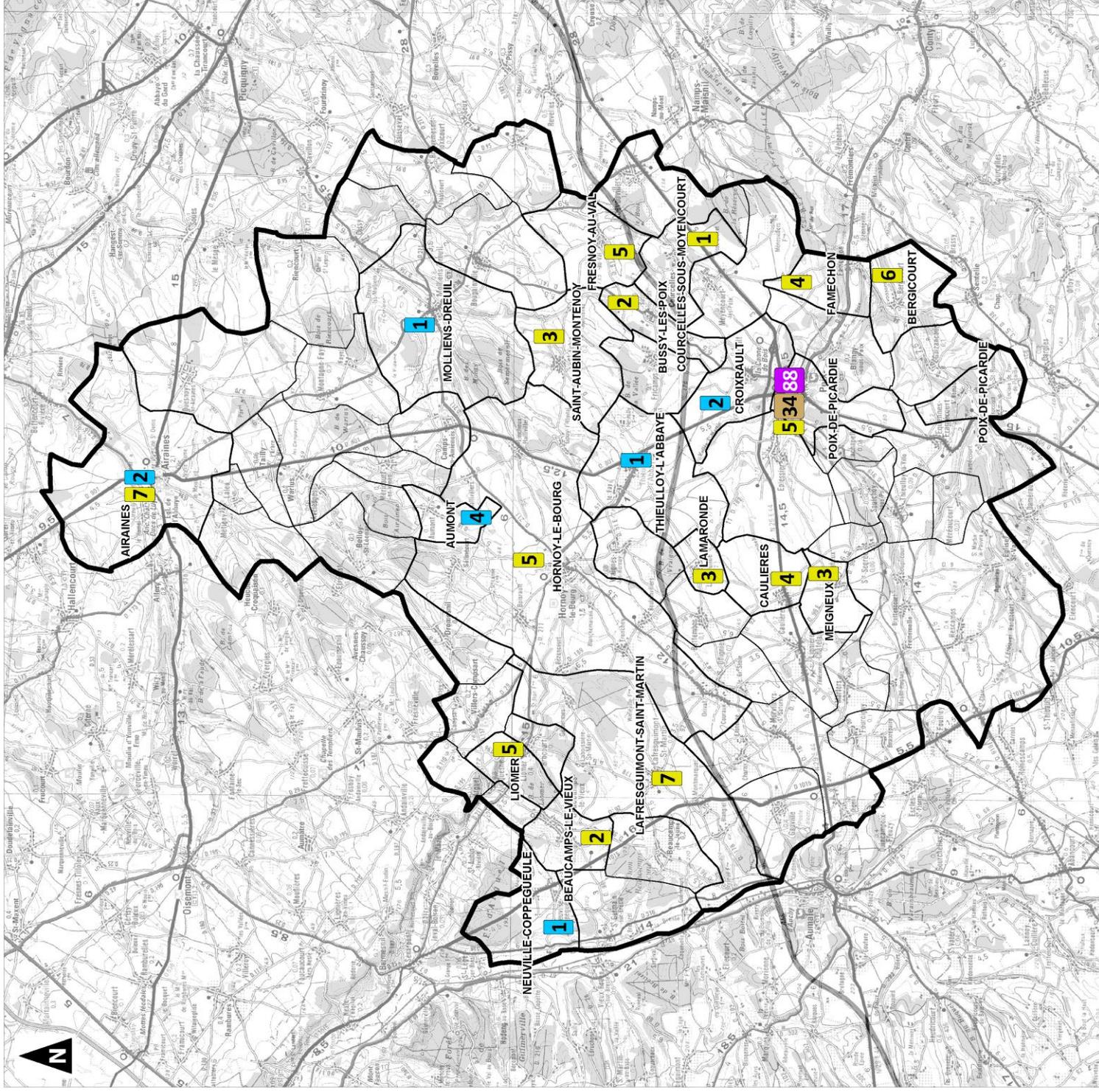
Type d'hébergement (avec nombre de chambre par commune en 02/2016) :

 Camping

 Chambre d'hôte

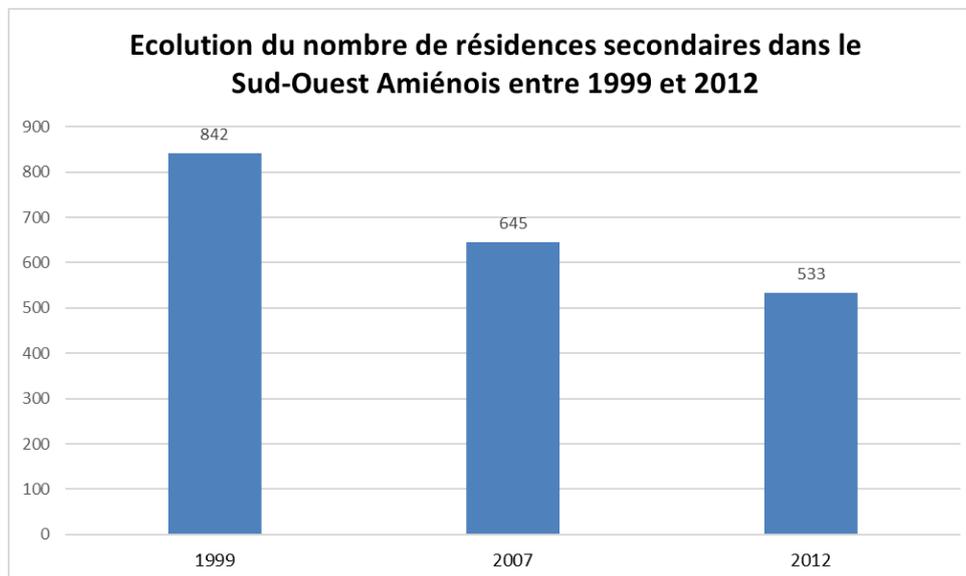
 Chambre d'hôtel

 Gîte et AirBNB



B. Des résidences secondaires de moins en moins nombreuses

Comme le montre le graphique suivant, le nombre de résidences secondaires décroît nettement dans le Sud-Ouest Amiénois depuis 1999 :



Evolution du nombre de résidences secondaires. Source : INSEE 2012

En 2012, on comptait 309 résidences secondaires de moins qu'en 1999, ce qui représente une chute de 37 % en 13 ans.

Comme le montre la carte exposée en page suivante, quelques communes à l'Ouest de la CCSOA avaient encore en 2012 une part non négligeable de résidences secondaires dans leur parc. On peut citer :

- Hornoy-le-Bourg, avec 64 logements, soit 8,1% du parc,
- Hescamps, avec 50 logements, soit 17,2% du parc,
- Lafresguimont-Saint-Martin, avec 39 logements, soit 15% du parc,
- Morvillers-Saint-Saturnin, avec 17 logements, soit 9% du parc.

Retour d'atelier : le déclin des résidences secondaires

Les participants à l'atelier tourisme ont relevé un net **déclin du nombre de résidences secondaires**.

La pratique touristique qui consistait à acheter une maison en campagne, pour y venir le plus régulièrement possible (week-end et vacances) a tendance à disparaître. Les propriétaires viennent s'installer définitivement pour leur retraite, ou vendent leur bien. Lorsque les enfants héritent d'un de ces logements ils le revendent.

Les participants mettent en avant les retombées positives de ce phénomène : ces logements ont été bien entretenus, et aujourd'hui ils reviennent sur le marché pour des ménages qui voudraient s'installer.



Résidences secondaires en 2012

 Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

 Limites communales

Résidences secondaires en 2012 :

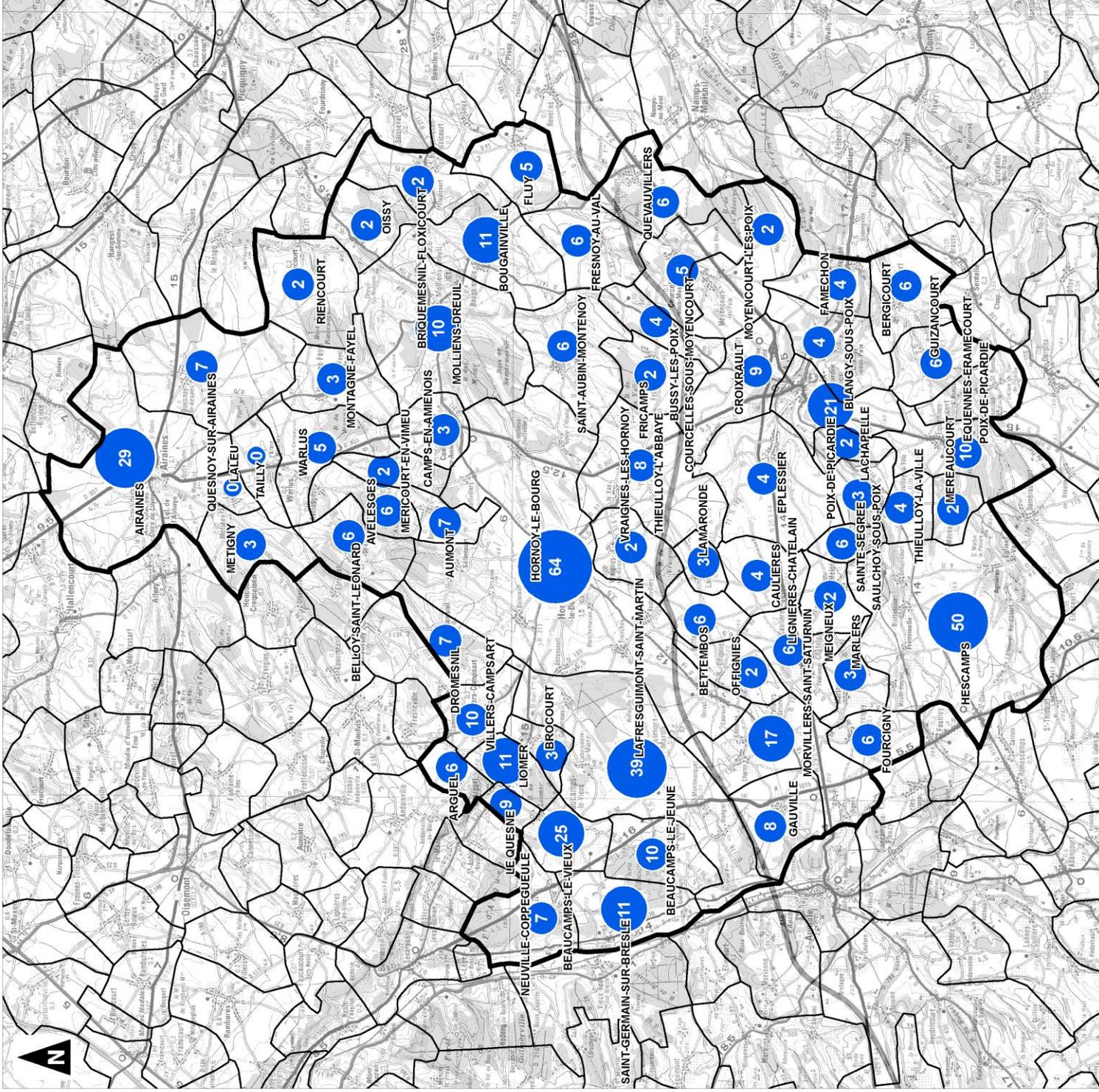
> 50

25 - 50

10 - 25

< 10

Pas de résidence secondaire



1:130 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

3.5. RESTAURATION

La carte exposée en page suivante représente le nombre d'établissements de restauration par type et par commune.

On trouve ainsi 5 restaurants, 6 brasseries, 7 établissements de restauration rapide, et 1 diner-spectacle sur le territoire.

Poix-de-Picardie est la commune qui accueille le plus d'établissements (5), suivie d'Airaines (4). Les 10 établissements restants sont répartis de manière diffuse sur le reste du territoire, il est donc possible de restaurer en dehors des 2 pôles principaux.



Retour d'atelier : une offre de restauration limitée

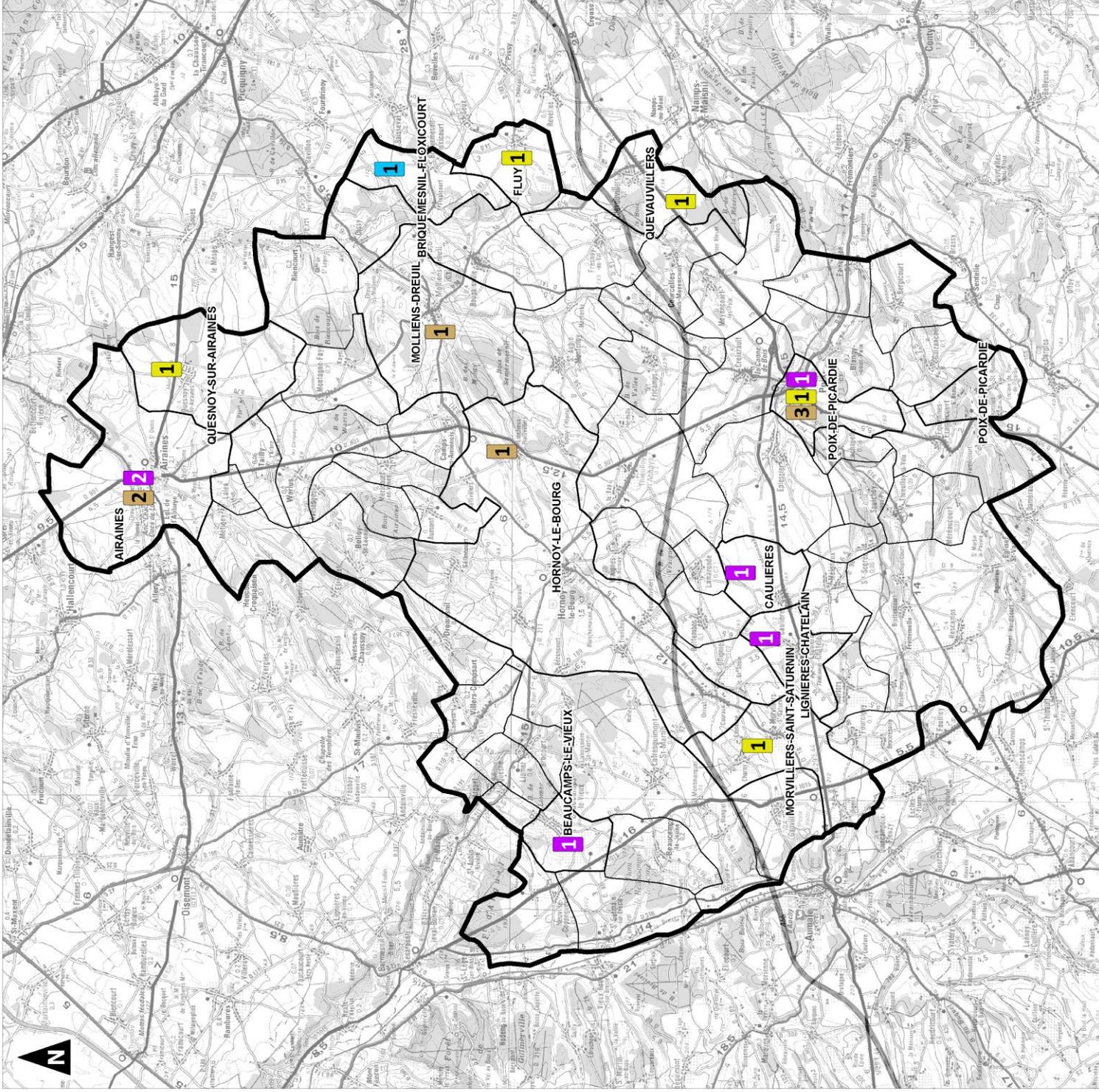
Les participants ont noté que la restauration fonctionne le midi, notamment grâce à une clientèle de travailleurs, mais que les établissements sont fermés le soir. La clientèle n'est tout simplement pas suffisante.

Ils soulignent également qu'il manque des bonnes tables (avec une réputation qui dépasse les limites du territoire) dans le Sud-Ouest Amiénois.

L'offre de restauration de qualité la plus proche se trouve à Aumale.

Restauration

-  Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois
-  Limites communales
- Type de restauration (avec nombre par commune) :**
-  Brasserie
-  Dîner- spectacle
-  Restaurant
-  Restauration rapide



1:130 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016
Sources de données : IGN, SCANLID
Sources de données : IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016





Éléments à retenir du diagnostic tourisme

Le tourisme est un secteur d'activités dynamique en Picardie. A l'échelle de la Somme l'afflux de touristes est assuré par plusieurs points d'intérêt phares : Cathédrale d'Amiens (tourisme culturel), Baie de la Somme (tourisme vert), Parcours de la Mémoire (tourisme de mémoire) notamment.

La CCSOA ne comprend aucun site phare, et constitue une périphérie touristique. Elle accueille principalement des touristes de passage, en transit entre 2 destinations.

Pourtant, le territoire peut faire valoir des atouts pour encourager les voyageurs à s'arrêter : un patrimoine bâti important (églises et châteaux classés nombreux, patrimoine non protégé et petit patrimoine abondant), et un patrimoine naturel intéressant (vallées humides, vallées sèches, secteur des Evoissons, larris...). **Il existe un potentiel de développement du tourisme vert.**

Des actions sont d'ores et déjà mises en œuvre par le service tourisme de la CCSOA pour valoriser ce potentiel : site internet, accueil des touristes à l'office de tourisme de Poix-de-Picardie, communication...

La CCSOA bénéficie d'un bon réseau de circuits de randonnée. Néanmoins **la préservation des chemins reste un enjeu** : ces derniers peuvent disparaître faute d'entretien, ou être fermés par les propriétaires qui souhaitent empêcher le passage des engins motorisés.

En plus des églises, qui sont en général ouvertes au public, quelques châteaux peuvent être visités. Il existe également deux petits musées sur le territoire (dont un qui n'a jamais pu ouvrir ses portes).

L'offre d'hébergement est modeste, et fonctionne en partie grâce aux travailleurs. Poix-de-Picardie comprend un hôtel et un camping. Par ailleurs il existe une offre de gîtes et de chambres d'hôtes diffuse sur le territoire. L'offre haut de gamme est presque inexistante (comme l'offre d'entrée de gamme d'ailleurs).

Il existe plusieurs possibilités de se restaurer sur le territoire (restaurants, brasseries), y compris en dehors d'Airaines et Poix-de-Picardie. Cependant, ces établissements n'ont pas une clientèle suffisante pour ouvrir le soir, il manque des bonnes tables dans le Sud-Ouest Amiénois.

FONCIER

1. ÉLÉMENTS DE CADRAGE : DÉFINITIONS, CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

1.1. LA NOTION DE FONCIER, ET LES ENJEUX QUI L'ENTOURENT

A. Le Foncier, qu'est-ce que c'est ?

En tant que support de toutes les activités, **le foncier constitue la matière première de l'aménagement du territoire**. Par conséquent, maîtriser le foncier est essentiel pour maîtriser le devenir du territoire.

Le foncier est une ressource qui n'est pas rare, mais qui peut faire l'objet d'**usages concurrents** : usages urbains (habitat, économie, équipements), accueil d'infrastructures, usages agricoles... Il accueille également des milieux naturels. **Sans régulation, certains usages peuvent prendre le pas sur les autres.**

Avec un PLUi, la CCSOA va pouvoir maîtriser le foncier en établissant un projet d'aménagement et de développement durables et en fixant les règles générales d'utilisation des sols.

B. Renouvellement Urbain, Consommation Foncière, Extension urbaine... de quoi parle-t-on ?

Depuis une quinzaine d'années, le législateur français porte une attention de plus en plus forte au traitement du foncier dans les documents d'urbanisme (voir contexte réglementaire). Ainsi plusieurs notions, qui seront structurantes pour l'élaboration du PLUi, sont apparues autour du foncier :

- **L'étalement urbain** : il s'agit d'un phénomène observable à l'échelle nationale, qui consiste en une expansion rapide des espaces urbains au détriment des espaces agricoles, naturels et forestiers. Permis par l'existence d'infrastructures de transport de qualité, l'étalement urbain est intimement lié à un éloignement progressif entre lieu de résidence et lieu de travail. Il a provoqué l'apparition de « campagnes urbaines », c'est-à-dire d'espace dont la physionomie est rurale (quoi qu'en forte évolution avec une progression des espaces bâtis), mais qui présentent une forte interdépendance avec les centres d'emploi urbains. Avec l'étalement urbain, les agglomérations françaises deviennent plus vastes, et moins denses.
- **L'extension urbaine** : on parle d'extension urbaine quand une opération d'aménagement ou de construction (à vocation économique, habitat, équipement ou autre) est réalisée en dehors de l'enveloppe urbaine existante ou « partie actuellement urbanisée » (expression du code de l'urbanisme). L'extension urbaine a pour conséquence d'étendre la surface d'une ville ou d'un village, au détriment d'espaces à vocation agricole, ou d'espaces naturels.
- **La consommation foncière, ou artificialisation des sols** : on parle de consommation foncière quand un terrain naturel ou agricole est aménagé pour installer une fonction urbaine (le terrain est artificialisé). La consommation foncière a pour conséquence de diminuer les surfaces agricoles et naturelles. Elle est différente de l'extension urbaine dans la mesure où il est possible de consommer des espaces situés à l'intérieur de l'enveloppe d'une ville ou d'un village (on parle alors de « dent creuse » : exemple, champ ou pâture entouré de constructions).

Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de

loisirs), par opposition aux espaces agricoles, aux forêts ou milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau.

- **Le renouvellement urbain** : il consiste à réutiliser un terrain déjà urbanisé pour un nouvel usage. L'exemple le plus courant est le recyclage d'une friche pour créer un nouvel espace urbain. Ce mode de développement ne requiert aucune consommation foncière.

C. Les enjeux liés au foncier

De manière générale, les enjeux liés au foncier sont :

- De permettre le développement des territoires,
- De préserver la capacité agricole des territoires,
- De préserver les espaces naturels et forestiers. En effet, les extensions urbaines non maîtrisées s'accompagne d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels,
- De maintenir les fonctions de gestion hydraulique des sols,
- D'éviter la banalisation des paysages.

Le diagnostic du PLUi doit permettre de décliner et de préciser les enjeux qui concernent plus spécifiquement la CCSOA.

1.2. GRANDES TENDANCES ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

A. Quelques chiffres clés

Le renforcement du cadre réglementaire (voir ci-après) émane de constats jugés alarmants par le législateur à l'échelle nationale. Voici quelques chiffres clefs qui illustrent les tendances récentes (*source : Commissariat général au Développement Durable*) :

- Entre 2006 et 2012, 405 000 ha sont consommés, soit **une progression des espaces artificialisés de 8,9%**. Dans le même temps, **la population n'a progressé que de 3,3%** ;
- Entre 2006 et 2012, 67 500 ha ont été consommés chaque année, soit 185 ha par jour. A ce rythme, l'équivalent d'un département serait consommé tous les 10 ans à peu près ;
- La consommation foncière se fait **d'abord au détriment des espaces agricoles**. Ainsi, entre 2000 et 2006, 90% des espaces artificialisés étaient auparavant occupés par l'agriculture ;
- Selon Agreste (outil de statistique, évaluation et prospective agricole du ministère de l'Agriculture), en cinquante ans, la surface agricole utile (SAU) a ainsi diminué de 20 %, passant de 36 millions d'hectares en 1960 à 28 millions en 2010.

Le Pays du Grand Amiénois n'est pas resté à l'écart de ces tendances, comme le montre les chiffres suivants (extraits du SCoT du Grand Amiénois – Rapport de Présentation, page 264) :

- **2 363 ha urbanisés entre 2001 et 2010**, principalement dans des territoires ruraux, et pour réaliser de l'habitat,
- **Une urbanisation qui s'accélère** : 263 ha par an entre 2001 et 2010, contre 95 ha par an entre 1992 et 2001.

B. Une législation de plus en plus abondante

Depuis 2000, l'Etat a légiféré pour mettre la lutte contre l'étalement urbain au cœur des politiques d'aménagement du territoire :

- **Loi du 13 décembre 2000 Solidarité et Renouvellement Urbain**

La loi SRU a créé 2 nouveaux documents d'urbanisme, le SCoT et le PLU (à la place des Schémas Directeurs, et des Plans d'Occupation des Sols), et enjoint ces 2 documents d'assurer :

« *L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable.* »

(Source : Titre 1^{er}, section 1, article 1^{er}, A. II de la loi SRU)

Si ces dispositions ont été complétées et modifiées depuis, c'est à partir de la loi SRU qu'il appartient aux documents d'urbanisme de maîtriser le développement des espaces urbains.

- **Loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement**

Cette loi, qui est également appelée « loi Grenelle II », a introduit la notion « d'utilisation économe de l'espace ». Ainsi, la loi impose désormais aux PLU de fournir une analyse de la consommation foncière passée, et de fixer des objectifs de consommation économe pour l'avenir.

Ainsi, l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme dispose que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi fixe « [...] **les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain** ».

- **Loi du 27 juillet 2013 de Modernisation de l'Agriculture et de Pêche**

Ce texte réaffirme la nécessité de lutter contre le "gaspillage" des terres agricoles. Pour cela le texte prévoit notamment la mise en place dans chaque département d'une commission spécialisée (la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles) chargée de donner un avis avant toute réduction de zone agricole.

- **Loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové**

Pour répondre à la crise du logement en préservant les espaces naturels et agricoles, la loi instaure 3 mesures :

- **Identification des potentiels de densification des zones déjà urbanisées :**

l'article L.151-4 du code de l'urbanisme dispose à présent que le rapport de présentation du PLUi « [...] analyse [...] **la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.** »

- **Contrôle renforcé de l'ouverture à urbanisation des zones « 2AU » de plus de 9 ans**, avec la nécessité de réviser le PLU, sauf si des acquisitions foncières significatives ont été réalisées par la Commune ou l'EPCI.

- **Renforcement du rôle des CDCEA**, en augmentant les cas de consultation obligatoire.

- **Loi du 13 octobre 2014 d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt**

Le texte a pour objectif de permettre aux secteurs agroalimentaires et forestiers de relever le défi de la compétitivité au niveau international et de contribuer au développement productif de la France tout en respectant l'environnement.

Afin de limiter l'artificialisation des terres les CDCEA deviennent les "Commissions Départementales de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers", et elles sont consultées sur toute réduction des espaces agricoles, naturels ou forestiers.

Au fil des évolutions législatives, la philosophie des documents d'urbanisme en matière de foncier a été largement modifiée : alors que les POS permettaient de larges ouvertures à l'urbanisation dans une logique de réserve foncière, les PLU récents permettent des ouvertures à l'urbanisation calées sur un besoin précisément établi. Par conséquent, les documents d'urbanisme ont une durée de vie plus courte : ils sont destinés à évoluer si les besoins évoluent.

1.3. UN USAGE DU FONCIER ENCADRÉ PAR LE SCOT

Le SCoT définit un ensemble de prescriptions pour l'usage du foncier. **Il est important de noter que ces prescriptions ne s'appliquent pas de manière stricte, mais de manière souple, en prenant en compte le contexte local.**

Fiche objectif A : adopter une consommation foncière raisonnée

A1 : réduire l'empreinte spatiale du développement urbain

Prescription 1.1 : Investir prioritairement les espaces urbanisés : Les espaces « déjà urbanisés » représentent les dents creuses, friches, terrains densifiables, bâtiments pouvant être rénovés/étendus, biens sans maître...

Ambitions de renouvellement urbain et de renforcement des espaces déjà urbanisés

	Part consacrée au renouvellement urbain	
Cœur d'agglomération	50 %	
Territoire aggloméré	30 %	
Couronne amiénoise	20 %	
Pôles majeurs	35 %	
Pôles intermédiaires	35 %	← Airaines, Poix-de-Picardie
Pôles de proximité	20 %	← Beaucamps-le-Vieux, Hornoy-le-Bourg, Quevauvillers
Pôles relais et bourgs	15 %	← Molliens-Dreuil
Communes rurales	10 %	← Autres communes

Source : SCOT, DOO page 33

1.2 : Organiser les développements urbains dans une logique de confortement de l'enveloppe urbaine :

- Redéfinir les limites à l'urbanisation et veiller au maintien de coupures d'urbanisation ;
- Urbaniser au contact des espaces déjà urbanisés et proscrire les développements linéaires ;
- Réguler les extensions en dehors des centralités.

A2 : optimiser la ressource foncière

Prescription 2.1 : Produire un habitat plus dense

Densités brutes recherchées

	Densités minimales	
Cœur d'agglomération	50 logements/ha	
Territoire aggloméré	30 logements/ha	
Couronne amiénoise	15 logements/ha	
Pôles majeurs	25 logements/ha	
Pôles intermédiaires	20 logements/ha	← Airaines, Poix-de-Picardie
Pôles de proximité, pôles relais et bourgs	15 logements/ha	← Beaucamps-le-Vieux, Hornoy-le-Bourg, Quevauvillers, Molliens-Dreuil
Communes rurales	13 logements/ha	← Autres communes

Surface moyenne maximale des terrains à usage d'habitat pavillonnaire

	Taille moyenne maximale	
Cœur d'agglomération	400 m ²	
Territoire aggloméré	400 m ²	
Couronne amiénoise	600 m ²	
Pôles majeurs	500 m ²	
Pôles intermédiaires	600 m ²	← Airaines, Poix-de-Picardie
Pôles de proximité, pôles relais et bourgs	600 m ²	← Beaucamps-le-Vieux, Hornoy-le-Bourg, Quevauvillers, Molliens-Dreuil
Communes rurales	700 m ²	← Autres communes

Prescription 2.2 : Rationaliser la consommation foncière à vocation économique et commerciale

Pour ce faire, les communes et intercommunalités devront :

- Justifier l'inscription de nouveaux développements dans les documents de planification au regard d'un projet d'ensemble qualitatif,
- Optimiser l'utilisation du foncier dédié,
- Mutualiser les équipements et les espaces de stationnement et de stockage,
- Améliorer la qualité urbaine des opérations,
- Requalifier les sites existants.

Prescription 2.3 : Stimuler la mixité d'usages

Pour ce faire, les communes et intercommunalités devront :

- Maintenir les activités économiques et de services au cœur des villers, bourgs et villages
- Permettre le changement d'usage du bâti existant
- Aménager des quartiers plurifonctionnels



Éléments de cadrage à retenir

Le foncier est la matière première de l'aménagement. Le PLUi est un outil essentiel de maîtrise du foncier, puisque c'est lui qui définit le droit des sols.

Depuis une quinzaine d'année, plusieurs lois ont été édictées afin de maîtriser l'étalement urbain, c'est-à-dire le développement d'une ville vaste et peu dense au détriment des espaces agricoles et naturels.

Ainsi le PLUi doit :

- Réaliser un historique de la consommation foncière sur le territoire (Rapport de Présentation),
- Analyser les capacités de densification des tissus déjà urbanisés (Rapport de Présentation),
- Fixer un objectif chiffré de modération de la consommation foncière (Projet d'Aménagement et de Développement Durables),
- Prendre et exposer des mesures qui favorisent la densification des espaces déjà urbanisés et limitent la consommation foncière.

Le PLUi devra également être compatible avec les prescriptions du SCoT.

Schéma de synthèse : échelle de mobilisation du foncier, du plus simple à justifier dans le cadre du PLUi, au plus difficile à justifier

Objectif de production = X logements à positionner sur du foncier

Renouvellement urbain = développement sans consommation foncière

Objectif restant
= X - Y



Comblement des dents creuses = consommation foncière sans extension urbaine

Objectif restant
= X - Y - Z



Impossibilité d'atteindre les objectifs de constructions en renouvellement et comblement des dents creuses = extension urbaine justifiable

Uniquement si objectif restant (X - Y - Z) supérieur à 0



Autres extensions non justifiables



Retour d'atelier : concilier lutte contre l'étalement urbain et développement local

Les participants à l'atelier ont pris acte de la nécessité de limiter l'étalement urbain et de l'évolution du cadre réglementaire.



Ils ont néanmoins émis **une préoccupation essentielle : celle du développement du territoire**. Un enjeu du PLUi est donc de concilier lutte contre l'étalement urbain et développement local.

D'autre part l'application de la nouvelle législation pourrait être problématique dans les communes qui ont, sur la base d'un document d'urbanisme approuvé il y a quelques années, fait des **réserves foncières**. Si le renforcement de la lutte contre l'étalement urbain devait se traduire par une non constructibilité de terrains acquis par la collectivité, ces dernières subiraient une perte financière non négligeable.

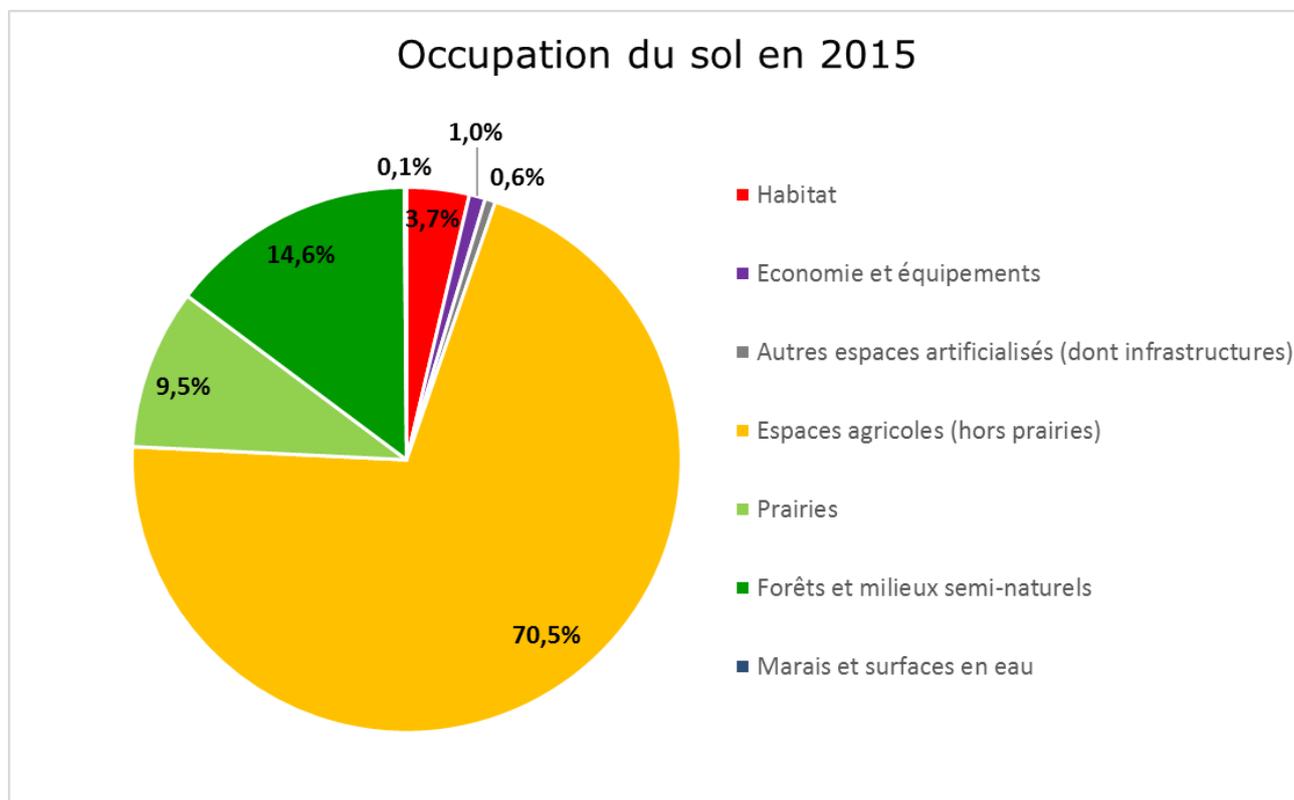
L'atelier foncier a été l'occasion de rappeler que **la philosophie des documents d'urbanisme a complètement changé depuis 15 ans** : à présents les PLU et PLUi sont conçus pour répondre à des besoins prévisibles. **Ils ne sont pas figés et sont destinés à évoluer si les besoins évoluent**. Par conséquent, les nouveaux PLU et PLUi auront une durée de vie plus courte que les POS, ou même que les premiers PLU.

Par ailleurs, plusieurs participants ont noté une application stricte par les

instructeurs d'autorisation d'urbanisme des règles du SCoT. Les participants à l'atelier ont constaté l'importance **d'appliquer les règles de manière souple, en prenant en compte les enjeux locaux.**

2. ANALYSE DE L'OCCUPATION DU SOL ET DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

2.1. SITUATION EN 2015 : UN TERRITOIRE AGRICOLE



Source : Occupation du Sol ADUGA, mise à jour par Environnement Conseil pour 2015

La CCSOA est un territoire rural qui est nettement dominé par l'agriculture : avec 70,5% d'espaces agricoles (hors prairies) et 9,5% de prairies (dont certaines peuvent avoir une fonction de loisirs), ce sont environ 80% du territoire qui ont une vocation agricole.

Les milieux naturels constituent la seconde catégorie la plus importante, avec 14,6% de forêt et milieux semi-naturels et 0,1% de marais et surfaces en eau. Certains de ces milieux présentent un intérêt écologique important (larris, vallées humides... voir profil environnement).

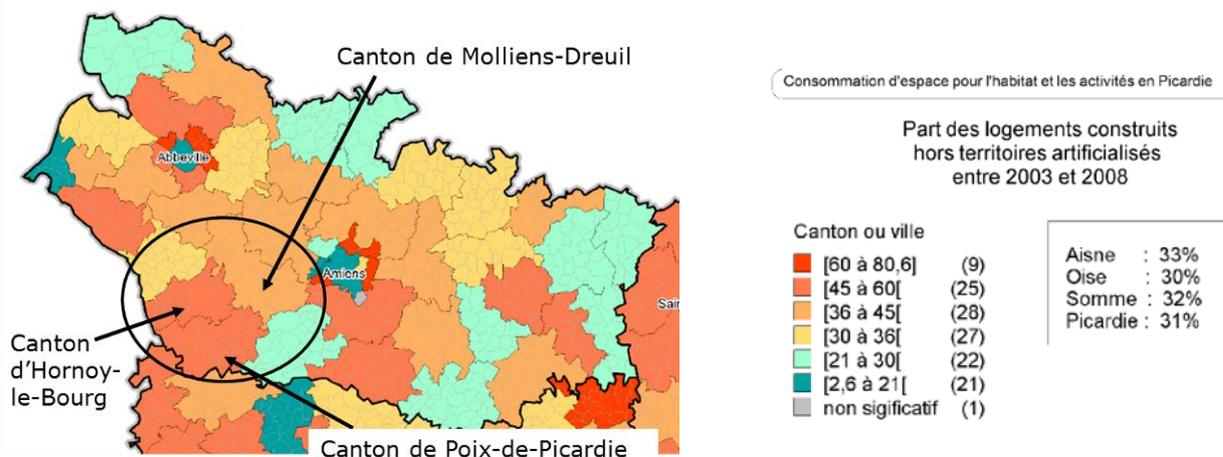
Seuls 5% du territoire sont actuellement urbanisés : 3,7% du territoire ont une vocation habitat, 1% est consacré à l'économie et aux équipements, et 0,6% aux autres espaces artificialisés (infrastructures notamment).

2.2. UN TERRITOIRE QUI S'URBANISE RAPIDEMENT

A. Eléments de comparaison à l'échelle régionale

En mai 2012, la DREAL Picardie a produit un rapport intitulé : « *La consommation d'espace pour l'habitat et les activités en Picardie – Mesure et analyse par les fichiers fonciers* ». Ce dernier fournit quelques éléments de contexte sur la consommation d'espace au sein de la CCSOA, grâce notamment à des cartographies réalisées à l'échelle des cantons.

Le premier extrait présenté ci-dessous, représente la part des logements construits hors territoires artificialisés. Il s'agit d'un indicateur de l'importance de l'extension urbaine.



Source : DREAL Picardie - « *La consommation d'espace pour l'habitat et les activités en Picardie* »

Les trois cantons qui constituent le Sud-Ouest Amiénois présentent des valeurs relativement élevées :

- Entre 36 et 45% pour le canton de Molliens-Dreuil ;
- Entre 45 et 60% pour les cantons d'Hornoy-le-Bourg et Poix-de-Picardie.

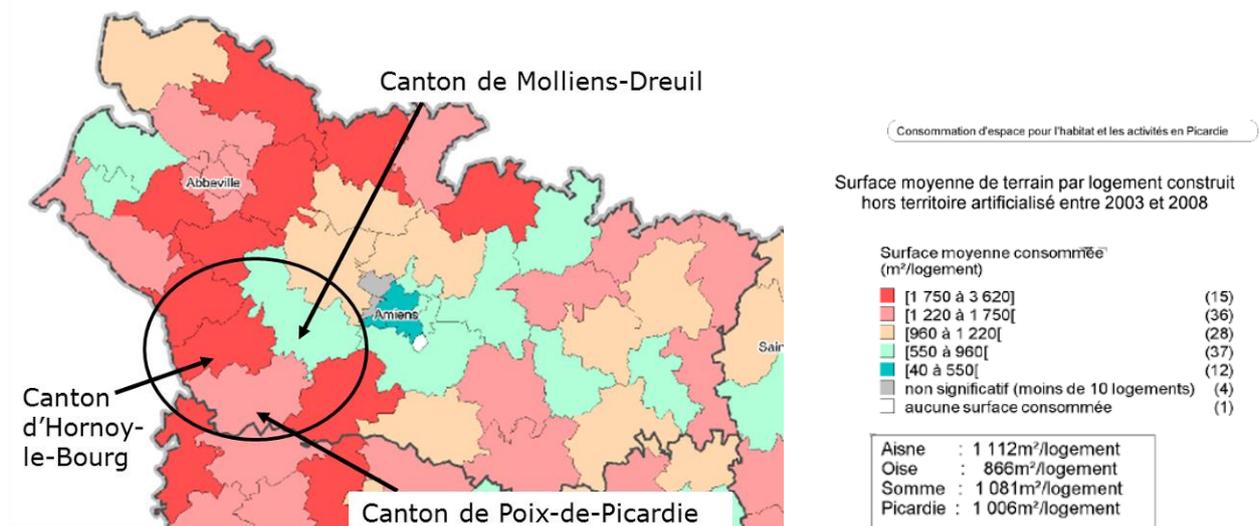
A titre de comparaison, les moyennes des 3 départements de l'ancienne région Picardie sont de 30% environ. Cela signifie que sur la période étudiée (2003 – 2008) **une part importante du développement de l'habitat s'est réalisée en dehors des bourgs existants**. Cette tendance a été encore plus marquée sur d'autres territoires, notamment dans les espaces périurbains proches d'Amiens et d'Abbeville, où la pression résidentielle est forte.

On peut noter que la DREAL estime que la méthode utilisée (photo-interprétation) a tendance à minorer les valeurs.

Le second extrait présenté à la suite, représente la surface moyenne consommée par logement construit hors territoires artificialisés (en extension). Il s'agit donc d'un indicateur de densité. La CCSOA présente des situations diversifiées :

- La surface moyenne consommée pour construire des logements hors territoires artificialisés est la plus importante dans le canton d'Hornoy-le-Bourg (plus de 1750 m² consommés par logement),
- Elle est un peu moins importante dans le canton de Poix-de-Picardie, mais la valeur reste élevée avec en moyenne 1220 à 1750 m² consommés par logement,

- Cette surface est moins importante dans le canton de Moliens-Dreuil avec en moyenne 550 à 960 m² consommés par logement.



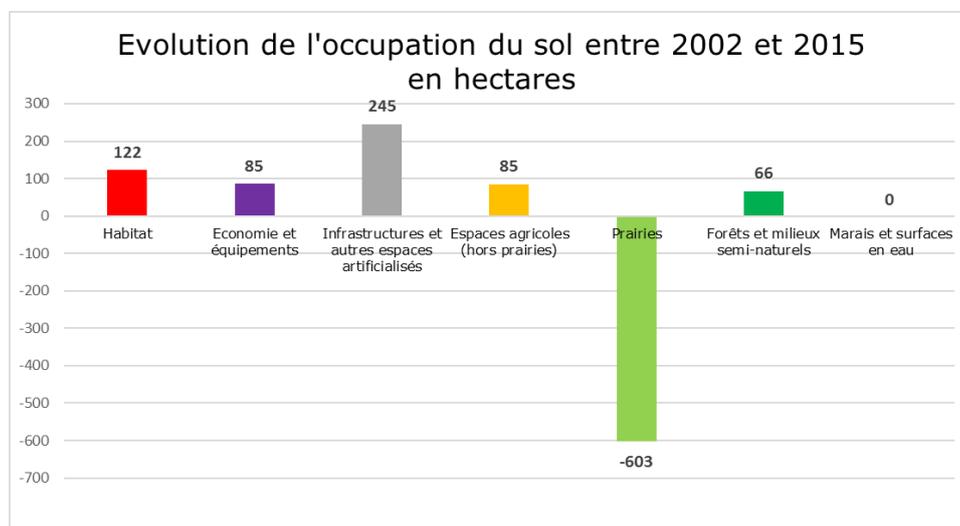
Source : DREAL Picardie - « La consommation d'espace pour l'habitat et les activités en Picardie »

Ces différences peuvent s'expliquer par la présence ou non d'une commune plus urbaine dans le canton (en effet, dans ces communes la densité peut être plus élevée), et par la distance par rapport à l'agglomération amiénoise (et aux emplois qu'elle abrite). Les communes les plus proches connaissent une pression foncière plus importante, d'où la présence de prix plus élevés, ce qui peut pousser les acquéreurs à porter leur choix sur des parcelles plus petites.

La présence de valeurs élevées s'explique par le développement d'un habitat pavillonnaire diffus, très consommateur d'espace. De plus, les acteurs du territoire remarquent que certains ménages qui souhaitent s'installer sur le territoire sont avant tout à la recherche d'espace (certains par exemple recherchent un grand terrain pour installer des chevaux).

B. Evolution de l'occupation du sol dans le Sud-Ouest Amiénois : une progression des espaces urbains

Le graphique suivant nous permet d'apprécier l'évolution de l'occupation du sol entre 2002 et 2015 :



Source : Occupation du Sol ADUGA, mise à jour par Environnement Conseil pour 2015

Sur cette période, les espaces urbanisés sont passés d'une surface de 2 340 ha à une surface de 2 792 ha : soit une progression de 452 ha. Ainsi, ces espaces ont progressé de 19 % en 13 ans.

La construction d'infrastructure (autoroute A29 notamment) est la première contributrice à cette urbanisation : + 245 ha. Ensuite viennent l'habitat (+ 122 ha), et le développement des activités économiques et des équipements (+ 85 ha).

Concernant l'habitat, le rythme annuel d'artificialisation a été de 9,4 ha par an environ. Le rythme de croissance de la population a été de 127 habitants par an. Ainsi pour chaque habitant supplémentaire, 740 m² de foncier ont été consommés en moyenne.

La part des surfaces artificialisées sur le territoire est passée de 4,4 % à 5,2% sur cette même période.

Les zones agricoles (hors prairies), et les forêts et milieux semi-naturels ont également progressé.

La surface occupée par des prairies a quant à elle diminué fortement. Elles représentaient 5662 hectares en 2002 contre 5059 hectares en 2015.

C. Une urbanisation diffuse

Les trois cartes présentées à la suite représentent les surfaces urbanisées par commune, par fonction urbaine : la première carte représente les surfaces urbanisées pour développer l'habitat, la seconde les surfaces consacrées à l'économie et aux équipements, et la dernière aux autres fonctions (principalement les infrastructures).

Ces cartes font apparaître une urbanisation plus ou moins diffuse selon les fonctions considérées :

- **L'habitat a généré l'urbanisation la plus diffuse** : si les surfaces consacrées à l'habitat sont particulièrement forte dans les pôles (15,3 ha à Poix-de-Picardie, 9,3 hectares à Hornoy-Le-Bourg et 8 hectares à Airaines...), de nombreuses communes moins peuplées ont connu une urbanisation supérieure à 1 ha.
- **L'économie et les équipements ont généré une urbanisation relativement concentrée** : on retrouve les surfaces les plus importantes dans les pôles (14,3 ha à Poix-de-Picardie, 18,8 hectares à Hornoy-Le-Bourg, 8,3 hectares à Airaines, 7 ha à Queuvauvillers...). Si un nombre non négligeable de communes rurales est également concerné, ces communes sont moins nombreuses que pour l'habitat.
- **La progression des autres espaces artificialisés (principalement les infrastructures) est la plus concentrée** : le tracé de l'autoroute se dégage nettement parmi les communes concernées. Les surfaces consommées sont importantes, avec plus de 30 ha à Hornoy-le-Bourg et Croixrault.

Ainsi, la croissance des espaces artificialisés est un phénomène qui concerne l'ensemble du territoire (avec notamment le développement de l'habitat), même si le développement de l'économie, des équipements, et des infrastructures se concentre sur certaines communes.

Surfaces consommées entre 2002 et 2015 pour les autres espaces artificialisés

-  Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois
-  Limites communales de la CCSSO

Superficie :

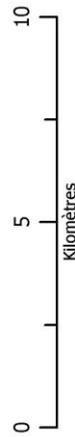
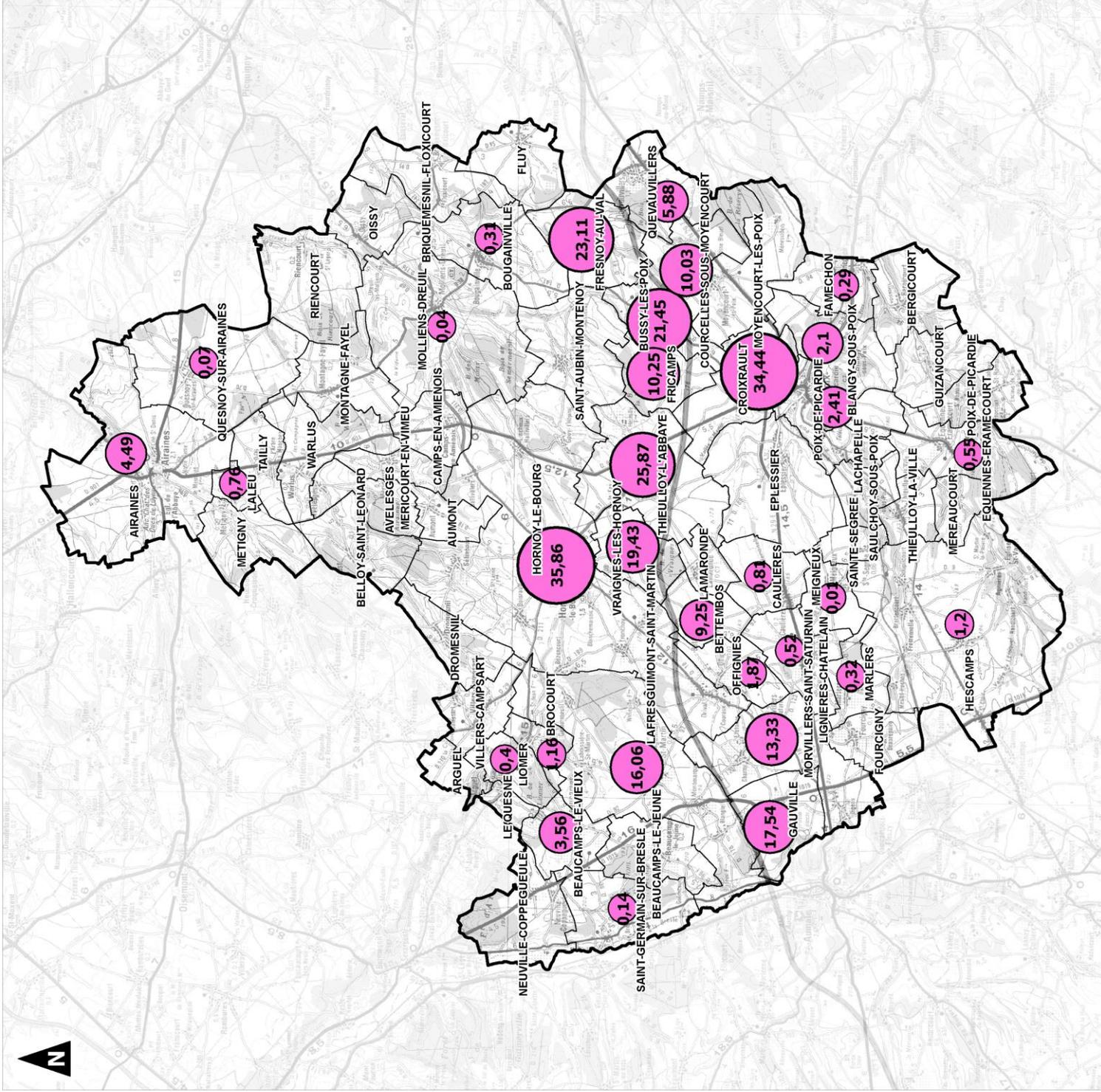
 < 2 hectares

 Entre 2 et 10 hectares

 Entre 10 et 20 hectares

 Entre 20 et 30 hectares

 > 30 hectares



1:130 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

D. Une urbanisation réalisée au détriment des prairies

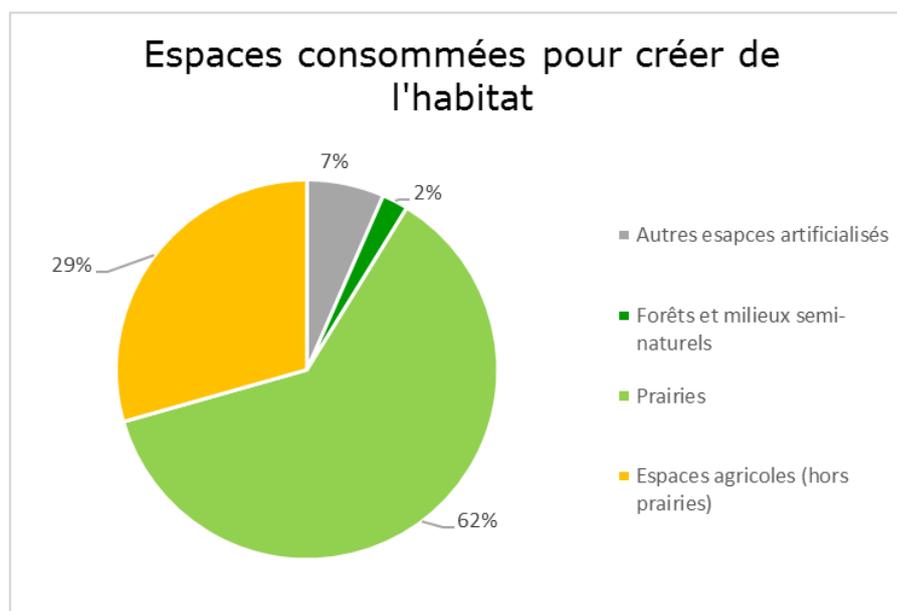
Les graphiques présentés à la suite représentent le type d'espace consommé pour créer de l'habitat, des espaces à vocation économie ou équipement, des infrastructures et autres espaces artificialisés.

D'après ces graphiques, on observe que :

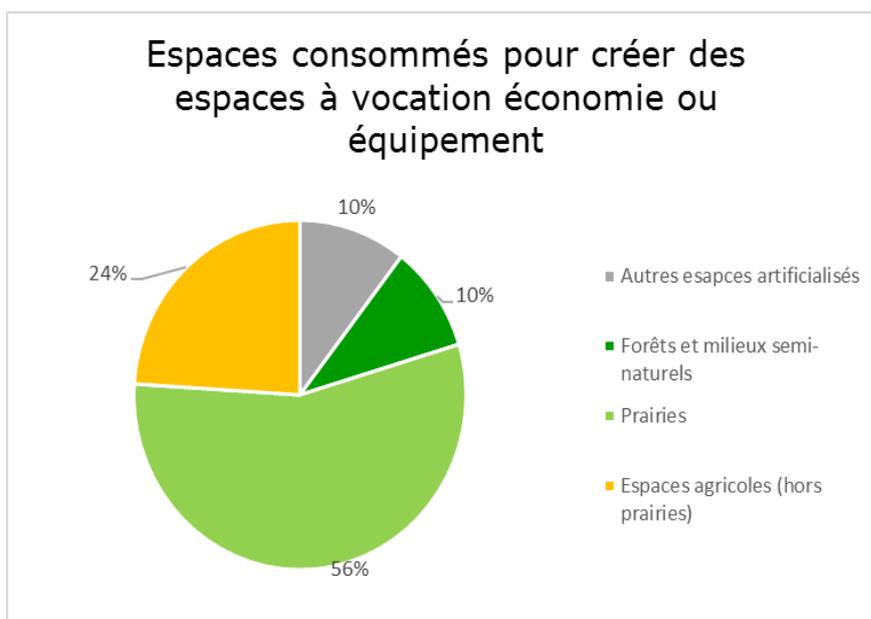
- Les espaces à vocation habitat, économique, ou équipement remplacent d'abord des prairies, puis des autres zones agricoles ;
- Les infrastructures et autres espaces artificialisés remplacent en grande majorité des espaces agricoles.

Cela illustre d'abord le fait que la ceinture bocagère des bourgs et villages est progressivement urbanisée pour développer le logement, l'économie, et les équipements. D'autre part, l'autoroute traverse les grandes cultures du plateau agricole.

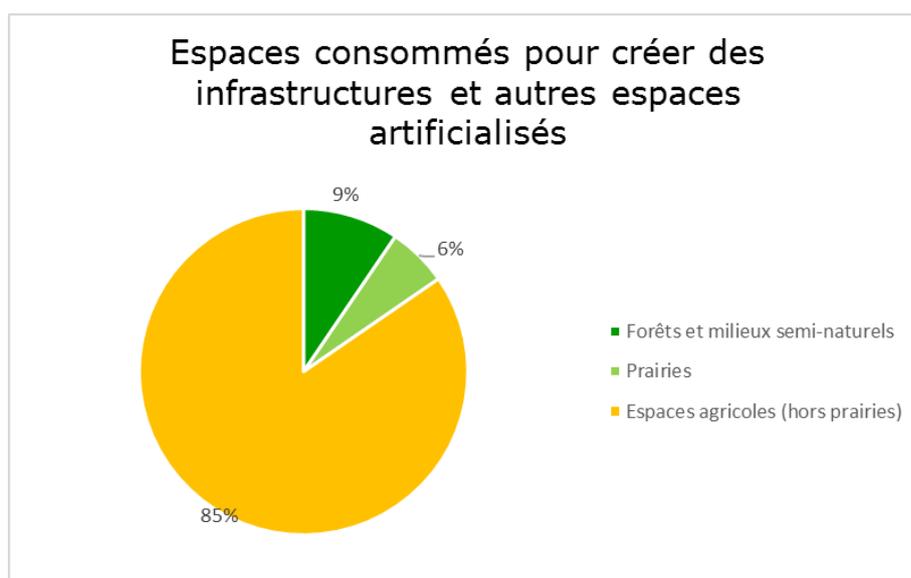
Les forêts et espaces semi-naturels sont assez faiblement mobilisés : 2% des espaces mobilisés pour l'habitat, 10 % de ceux mobilisés pour l'économie et les équipements, 9% de ceux mobilisés pour les infrastructures et autres espaces artificialisés.



Source : Occupation du Sol ADUGA, mise à jour par Environnement Conseil pour 2015



Source : Occupation du Sol ADUGA, mise à jour par Environnement Conseil pour 2015



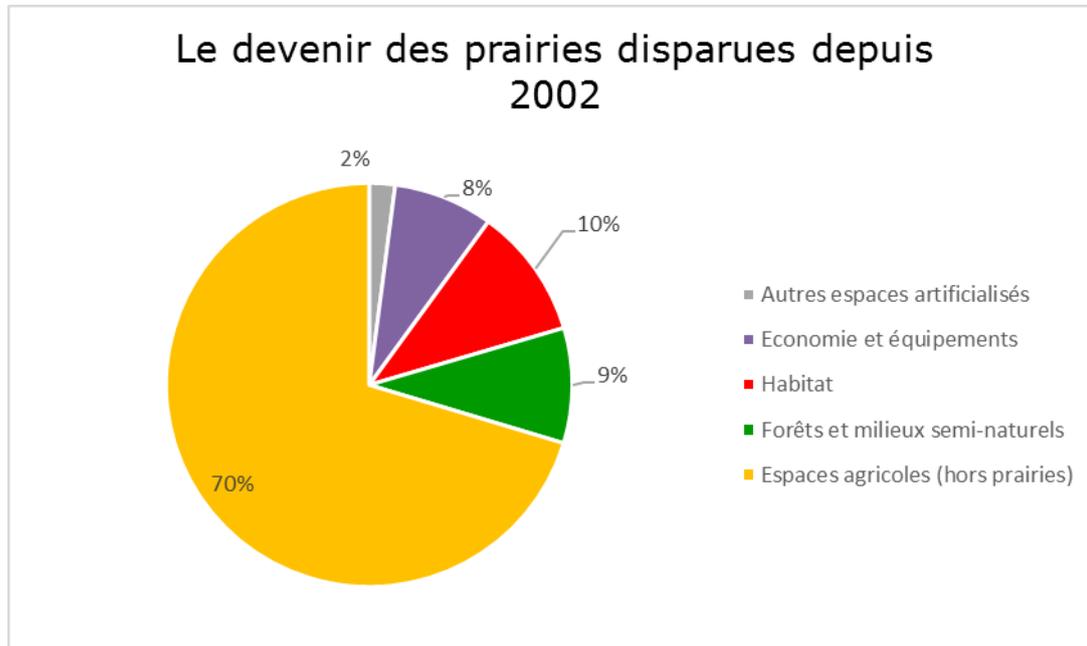
Source : Occupation du Sol ADUGA, mise à jour par Environnement Conseil pour 2015

Le graphique présenté à la suite présente le devenir des 600 ha de prairies disparus depuis 2002.

Il permet de tirer les enseignements suivants :

- **La majorité des prairies disparues depuis 2002 sont devenues des cultures.** Ainsi, les évolutions de l'économie et des pratiques agricoles (baisse de rentabilité de l'élevage, élevage qui nécessite moins de prairies...) sont les premières responsables de la disparition des prairies. Les acteurs du territoire estiment d'ailleurs que cette tendance devrait se prolonger dans un futur proche,

- **9 % sont devenues des forêts ou des espaces semi-naturelles** : avec la baisse de rentabilité de ces terrains, certains agriculteurs cessent d'entretenir leurs prairies et laissent la végétation s'y développer. Ce chiffre renforce le constat précédent.
- **20% des prairies disparues ont été artificialisées** (à moitié pour de l'habitat, et à moitié pour d'autres usages).



Source : Occupation du Sol ADUGA, mise à jour par Environnement Conseil pour 2015

Cette évolution peut avoir **des conséquences importantes** sur le territoire :

- **En termes de paysages** : le remplacement des prairies par des cultures ou des espaces urbanisés peut banaliser le paysage, en faisant disparaître les ceintures bocagères qui entourent encore certains villages,
- **En termes de biodiversité** : les prairies et les haies qui les entourent sont plus riches en biodiversité que les terres cultivées qui ont tendance à les remplacer,
- **En termes de gestion hydraulique** : la disparition des prairies peut, dans les secteurs en pente, aggraver les risques de ruissellement,
- **En termes de conflit d'usages** : en effet, des élus soulignent que le retournement de prairies à proximité d'habitations pose des problèmes de conflits d'usages.



Éléments à retenir au sujet de l'occupation du sol de la CCSOA

La CCSOA est un territoire rural, dominé par les espaces agricoles (environ 80%). Viennent ensuite les espaces naturels (environ 15%), puis les espaces urbains (environ 5%).

Entre 2002 et 2015, le territoire s'est fortement urbanisé. Ce développement, est dû d'abord à la construction d'infrastructures (+ 245 ha), puis au développement de l'habitat (+ 122 ha), puis au développement de l'économie et des équipements (+ 85 ha).

D'autre part, la surface de prairie diminue rapidement (- 600 ha), remplacée d'abord par des terres cultivées (70%), puis par des espaces urbanisés (20%), puis par des espaces naturels ou semi-naturels (10%). Cette tendance très marquée est donc due à la fois aux évolutions des pratiques agricoles et à l'urbanisation.

Elle pourrait avoir des conséquences négatives sur les paysages, la biodiversité, ou encore la gestion hydraulique des sols.



Retour d'atelier :

Les participants n'ont pas été surpris par les résultats présentés.

Ils estiment notamment que **la disparition des prairies n'est pas terminée** car elles sont de moins en moins rentables : elles sont soit labourées pour être cultivées, soit laissées en friches, soit vendues comme terrains à bâtir.

Certains participants ont souligné les conséquences de cette tendance en termes de modification des paysages et de gestion hydraulique. De plus certains élus voient naître **des risques de conflits d'usage habitat et agriculture** : le fait que des pâtures soient transformées en terres cultivées à proximité immédiate des habitations peut poser problème (lorsque des intrants sont épandus sur les cultures notamment).

Concernant la taille importante des parcelles mobilisées pour développer l'habitat diffus, les participants ont souligné que **certains ménages s'installent dans le Sud-Ouest Amiénois pour avoir de l'espace**. A titre d'exemple, il est fréquent de voir arriver des ménages cherchant de grands terrains pour installer des chevaux.

D'autres ont néanmoins souligné qu'il existe une **diversité de demandes**, avec par exemple des jeunes ménages qui n'ont pas les moyens d'acheter une grande parcelle, ou qui n'ont pas le temps de les entretenir.

3. DIAGNOSTIC FONCIER : ANALYSE DU POTENTIEL DE CONSTRUCTION DANS LES ESPACES DÉJÀ URBANISÉS

Comme expliqué précédemment (voir première partie), l'analyse du potentiel de construction dans les espaces déjà urbanisés est nécessaire dans le cadre du PLUi. Cette analyse est l'objet du diagnostic foncier.

Il doit permettre d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension et se tourner vers un modèle d'urbanisation plus maîtrisée, notamment par le comblement des dents creuses, la possibilité de renouvellement urbain ...

Le diagnostic foncier s'attache à repérer le potentiel de construction de logements.

3.1. MÉTHODE

Le diagnostic foncier se déroule en quatre étapes : traçage de la Partie Actuellement Urbanisée, recherche des terrains non construits et des terrains potentiellement densifiables, analyse des terrains détectés, et calcul du potentiel de constructions.

A. Traçage de la Partie Actuellement Urbanisée

La Partie Actuellement Urbanisée (PAU) est la notion réglementaire qui recouvre l'enveloppe existante des villes, bourgs et villages.

Les paramètres pris en compte pour tracer la PAU sont :

- le nombre de constructions déjà existantes dans la zone considérée, qui doit être "suffisant" (au moins 5 habitations groupées),
- le nombre de terrains voisins déjà bâtis, qui doit être au moins égal à 2,
- la desserte par les équipements (voirie, eau, électricité), qui doit être assurée,
- la présence d'exploitations agricoles, et de périmètres de protection agricole,
- l'espace libre compris entre 2 constructions, qui doit être inférieur à 50 m. Au-delà de 50 m non bâtis, on considère qu'il existe une coupure d'urbanisation (un « trou » dans la PAU),
- la géographie des lieux et la présence d'une coupure naturelle ou artificielle (cours d'eau, dénivellation, voie importante).

B. Recherche des terrains non construits et des terrains potentiellement densifiables

Une fois la PAU tracée, sont recherchés :

- **Les terrains non bâtis situés dans la PAU. On parle de « dents creuses »** : il peut s'agir de terrains laissés en friche, de terrains non bâtis à vocation agricole ou de loisirs...
- **Les unités foncières bâties suffisamment grandes pour qu'une densification soit envisageable.** En effet, il est de plus en plus fréquent de voir les propriétaires de grands terrains diviser leur parcelle afin d'en revendre une partie comme terrain à bâtir.

Bien entendu l'opportunité de densifier un terrain est à la discrétion de son propriétaire, néanmoins on estime que plus un terrain est grand, plus il est facile de le diviser pour accueillir une nouvelle construction.

Il est considéré que les unités foncières bâties mesurant plus de 3 fois la surface moyenne maximale en habitat pavillonnaire du SCoT sont densifiables. **Cela concerne les parcelles de plus de 1800 m² dans les communes d'Airaines, Poix-de-Picardie, Beaucamps-le-Vieux, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil et les parcelles de plus de 2100 m² dans les autres communes.** Seule la partie des unités foncières concernées se trouvant dans la PAU est prise en compte pour réaliser ce calcul.

C. Analyse des parcelles identifiées

Les parcelles repérées sont ensuite classées en différentes catégories : en effet, toutes ne peuvent pas mobilisées pour édifier de nouvelles constructions.

On distingue ainsi :

- **Les opérations en cours** : logements en cours de construction ;
- **Les constructions principales manquantes** : bien qu'aucune construction n'apparaisse sur le cadastre, ces terrains ne sont pas libres car une construction a déjà été édifiée ;
- **Les terrains mobilisables** : ces espaces disponibles dans les Parties Actuellement Urbanisées apparaissent comme urbanisables « de suite ». Ils n'accueillent actuellement aucune construction principale, et ne sont contraints par aucun enjeu particulier ;
- **Sites potentiels de renouvellement urbains** : il s'agit de terrains bâtis, mais délaissés ou sous utilisés. Ils sont donc mobilisables, avec cependant des contraintes liées à la présence d'une ancienne construction ;
- **Les terrains densifiables** : ces parcelles appartiennent à une unité foncière déjà occupée par une construction principale, et sont susceptibles, compte-tenu de leur superficie, d'accueillir un voire plusieurs nouveaux logements. Il s'agit la plupart du temps du jardin, du potager, directement en lien avec la construction principale ;
- **Les terrains stratégiques** : ce sont des espaces clés qui ne portent pas de projet urbain majeur mais compte-tenu de leur position, leur urbanisation peut avoir des conséquences importantes sur le tissu urbain ou son développement futur. Il peut s'agir par exemple d'un terrain donnant accès à un cœur d'îlot ;
- **Les terrains non mobilisables** : ces terrains peuvent au premier abord apparaître comme mobilisables ou densifiables, mais ils sont en réalité concernés par un enjeu ou une contrainte qui interdit d'y construire. Les situations recensées sont les suivantes :
 - o Enjeu économique ou d'équipement (le terrain n'a pas une vocation habitat),
 - o Enjeu touristique ou paysager (l'urbanisation porte atteinte au paysage, ou au potentiel touristique de la commune),
 - o Enjeu écologique (le terrain a un intérêt écologique particulier),
 - o Enjeu agricole (le terrain sert d'accès agricole, où est concerné par un périmètre de protection),
 - o Enjeu hydraulique,
 - o Présence d'un axe de ruissellement,
 - o Le terrain constitue un accès,
 - o Risque inondation,

- Risque lié au sol (cavité souterraine, ou sol pollué),
- Risque technologique ou industriel,
- Présence d'une servitude d'utilité publique,
- Terrain enclavé,
- Présence d'installations annexes à l'habitation (piscine...),
- Autres.

C'est cette caractérisation des parcelles repérées qui permet d'estimer ensuite **le potentiel de construction**.

D. Calcul du potentiel de construction

Le calcul du **potentiel de construction** concerne les terrains mobilisables, les sites potentiels de renouvellement urbain, et les terrains densifiables.

Le potentiel de chaque terrain est calculé en fonction de 2 paramètres : **la surface totale**, et **le front à rue**.

En effet, dans les pôles (Airaines, Poix-de-Picardie, Beaucamps-le-Vieux, Hornoy-le-Bourg, Queuvauvillers, Molliens-Dreuil) **on compte 1 logement pour 600 m², alors que dans les autres communes on compte 1 logement pour 700 m²**. On se réfère donc aux surfaces moyennes maximales pour l'habitat pavillonnaire prescrites par le SCoT.

D'autre part, il est estimé **qu'un minimum de 10 à 12 m de front à rue est nécessaire pour chaque logement**.

3.2. ESTIMATION DU POTENTIEL DE CONSTRUCTION DANS LES PARTIES ACTUELLEMENT URBANISÉES

En tenant compte de ce mode de calcul, le potentiel théorique de production de logements offert par la zone U est présenté dans le tableau ci-dessous, secteur par secteur du PADD :

secteurs du PADD	besoin inscrit au PADD débattu par les élus			potentiel de logements en zone U		
	total	dont pôle	dont communes rurales	total	dont pôle	dont communes rurales
Airaines	250	160	90	152	54	97
Beaucamps-le-Vieux	240	100	140	152	37	115
Hornoy-le-Bourg	180	110	70	155	46	110
Poix-de-Picardie	430	230	200	321	103	218
Molliens-Dreuil / Quevauvillers	280	160	120	145	29	117
Gauville	90		90	93		93
TOTAL	1470	920	550	1018	269	749

3.3. REPÉRAGE DES FRICHES

Les friches, qui entrent dans la catégorie « sites potentiels de renouvellement urbain », constituent un gisement foncier dans les tissus urbains existants.

Les friches sont des sites déjà bâtis et laissés à l'abandon, qu'il est possible de recycler. Il existe des friches industrielles, mais également des friches commerciales, des friches agricoles, et des friches d'habitat.

Exemples de friches recensées sur le territoire :



Friche industrielle à Beaucamps-le-Vieux



Friche commerciale à Poix-de-Picardie

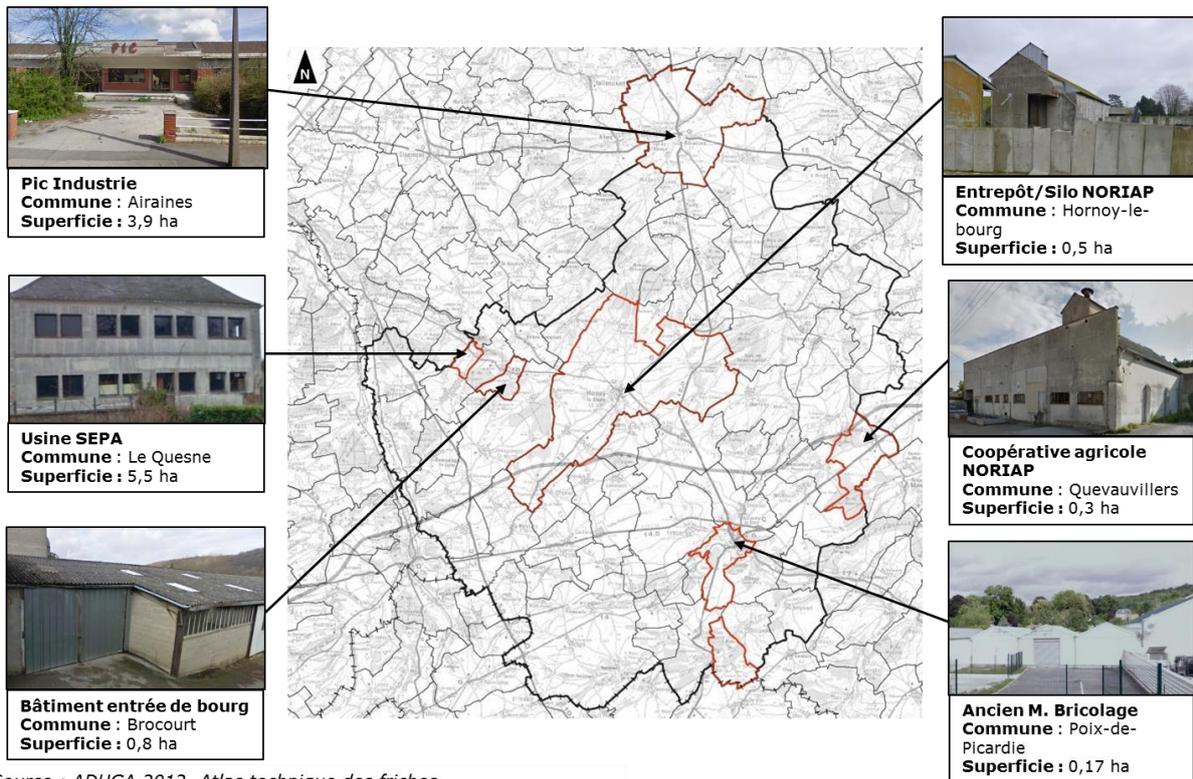


Friche agricole à Hornoy-le-Bourg



Friche Habitat à Molliens-Dreuil (bâtiment démoli depuis)

Un premier recensement des friches du territoire a été réalisé par l'ADUGA, dans le cadre de la réalisation de l'Atlas Technique des Friches (2012). Les sites repérés sont au nombre de 6, pour un total de 11 ha environ :



Source : ADUGA 2012, Atlas technique des friches

Les échanges réalisés en ateliers ont révélé que ce recensement n'est pas exhaustif : il existe d'autres sites, notamment des sites de petite taille dans d'autres communes. Le repérage des friches devra donc être affiné avec les élus.

4. RETOUR D'ATELIER : COMMENT SE DÉVELOPPER EN CONSOMMANT MOINS DE FONCIER ?

Dans le cadre de l'atelier foncier, les participants n'ont pas seulement partagé des éléments de diagnostic, ils ont également réfléchi à la manière d'appréhender un enjeu essentiel du PLUI : **comment se développer en consommant moins d'espace ?**

Trois pistes ont été explorées : choisir l'emplacement des constructions neuves, appliquer une densité pertinente, favoriser le renouvellement urbain.

Voici les principaux constats réalisés au sujet de chacune de ces 3 pistes (intégralité des échanges disponibles dans le Compte-Rendu de la réunion) :

1. Choisir l'emplacement des constructions neuves

- Les participants ont constaté l'intérêt de mobiliser d'abord les dents creuses et les friches. Ils constatent d'ailleurs que cela se fait naturellement dans bien des cas : plusieurs élus ont connaissance d'anciens corps de ferme reconvertis en logements par exemple.
- Plusieurs participants ont souligné que toutes les communes ne disposaient pas du même potentiel foncier en dent creuse ou en friches : certaines sont bien dotées, et d'autres n'ont rien ou presque. **Ils ont ainsi soulevé l'importance d'intégrer cette donnée à la réflexion sur la répartition des objectifs de production de logements entre les communes, dans le cadre du PADD.**

- Les participants ont constaté que les règles d'urbanisme ont changé, avec **une limitation de l'étalement linéaire**. Il y a quelques années, le Règlement National d'Urbanisme (RNU) autorisait à construire jusqu'au panneau de sortie d'agglomération, et à bâtir d'un côté de la route, dès lors que l'autre côté est bâti. Ces règles n'ont plus cours : la PAU s'arrête à la dernière construction de chaque côté de la route.
- **Une interdépendance entre la problématique de la localisation des constructions neuves, et celle des commerces de proximité a été soulignée**. En effet, certains participants ont noté que le SCoT prescrivait une régulation des extensions en dehors des centralités, en pointant que ce qui importait n'était pas tant le développement des pôles par rapport aux autres communes, que **la proximité des développements urbains avec les commerces et services**. De plus, faciliter l'accès aux commerces de proximité pour les nouveaux habitants est un levier d'action pour résoudre les difficultés rencontrées par ces commerces.

2. Appliquer une densité pertinente

- Sur la question de la densité, **des inquiétudes ont été exprimées** concernant des densités qui seraient imposées par le SCoT et par l'Etat, sans être adaptée au contexte local. Les échanges ont permis de déterminer que **les prescriptions du SCoT (13 logements / ha pour les communes rurales, 15 pour les pôles de proximité / relais et les bourgs, 20 pour Airaines et Poix-de-Picardie) permettaient d'adapter la morphologie des constructions au contexte local**.
- D'autre part, les échanges ont permis de déterminer que, si la densité était un élément intéressant pour optimiser la ressource foncière, le PLUi devrait prendre en compte d'autres enjeux comme le confort des habitants, ou la possibilité d'orienter correctement les bâtiments pour optimiser l'ensoleillement.
- Sur le coût de la densité, les participants ont constaté que :
 - Des constructions plus denses ne sont pas forcément moins chères pour l'acheteur,
 - En revanche, la densité permet d'avoir des linéaires de réseaux à entretenir moins importants.

3. Favoriser le renouvellement urbain

Sur cette thématique, les participants ont principalement soulevé la difficulté pour les collectivités d'agir sans outil de maîtrise foncière adéquat.

L'absence d'un Etablissement Public Foncier, qui apporte à la fois une solution de portage foncier et une expertise technique, est un véritable frein. Cependant, il est peut-être possible d'adhérer à un EPF voisin (celui de l'Oise, ou celui du Nord-Pas-de-Calais notamment).



Éléments à retenir sur le foncier

La maîtrise du foncier est un enjeu essentiel du PLUi.

Depuis une quinzaine d'année, **la législation s'est renforcée pour que les documents d'urbanisme prennent mieux en compte la lutte contre l'étalement urbain**. Ainsi le PLUi doit comprendre des objectifs chiffrés de modération de la consommation foncière, et analyser le potentiel de construction dans les espaces déjà urbanisés avant d'envisager des extensions.

Les espaces agricoles occupent environ 80% de la CCSOA (70% d'espaces agricoles hors prairies, et 10% de prairies).

Néanmoins, **entre 2002 et 2015, le territoire s'est fortement artificialisé**, notamment avec la construction de l'autoroute, mais également avec le développement de l'habitat, d'activités économiques et des équipements. En 13 ans, les espaces artificialisés ont progressé de 452 ha, soit un bond de 19%.

A l'inverse, **la surface de prairies a diminué de 600 ha**, sous l'effet conjugué de leur mise en culture (70%), de leur urbanisation (20%), et de leur abandon (10%).

Les premiers résultats du diagnostic foncier, à affiner, révèlent que **la CCSOA compterait 470 dents creuses mobilisables, représentant un potentiel de 660 logements**.